



AMÉNAGEMENT FORESTIER

AMENAGEMENT FORESTIER DE LA FORET DONMANIALE DU DONON

2019 - 2038

Départements : 67 - 54 - 88

Bas-Rhin, Meurthe et Moselle, Vosges

Surface retenue pour la gestion : 5 634,79 ha

Altitudes extrêmes : 370 m - 1 008 m

Directive régionale d'aménagement : ALSACE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture et de
l'alimentation

Arrêté

**portant approbation du document d'aménagement de la forêt
domaniale du DONON (BAS-RHIN)
pour la période 2019 - 2038
avec application du 2° de l'article L122-7 du code forestier**

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

VU les articles L124-1,1°, L212-1,1°, L212-2, L212-3, D212-1, D212-2, R212-3, D2125,1°, R213-19, et R213-20 du code forestier ;

VU les articles L122-7, L122-8, R122-23 et R122-24 du code forestier ;

VU les articles L414-4 et R414-19 du code de l'environnement ;

VU la directive régionale d'aménagement de la région de la région Alsace, arrêtée en date du 31 août 2009;

VU l'arrêté ministériel en date du 04 novembre 2005, réglant l'aménagement de la forêt domaniale du DONON (BAS-RHIN), pour la période 2004 - 2018 ;

SUR la proposition du Directeur général de l'Office national des forêts ;

Arrête :

Article 1

La forêt domaniale du DONON (BAS-RHIN), d'une contenance de 5 634,79 ha, est affectée prioritairement à la fonction de production ligneuse et à la fonction écologique, tout en assurant sa fonction sociale et de protection physique, dans le cadre d'une gestion durable multifonctionnelle.

Article 2

Cette forêt comprend une partie boisée de 5 549,53 ha, actuellement composée de sapin pectiné (51 %), épicéa commun (22 %), Douglas (4 %), mélèzes divers (1 %), pin sylvestre (1 %), hêtre (18 %), bouleau (1 %), chêne sessile (1 %) et érable sycomore (1 %). Le reste,

soit 85,26 ha, est constitué de prairies cynégétiques, d'étangs, de périmètres de protection de captages, de concessions ou de maisons forestières.

Les peuplements susceptibles de production ligneuse seront traités en futaie régulière, sur 3 428,56 ha, et en futaie irrégulière ou en conversion en futaie irrégulière, sur 1 926,96 ha.

Les essences-objectif qui déterminent sur le long terme les grands choix de gestion de ces peuplements seront le sapin pectiné (3 084,39 ha), le hêtre (899,68 ha), le Douglas (933,69 ha), l'épicéa commun (240,66 ha), le pin sylvestre (143,27 ha), l'érable sycomore (40,56 ha), et l'aulne glutineux (13,27 ha). Les autres essences seront maintenues comme essences-objectif associées ou comme essences d'accompagnement.

Article 3

Pendant une durée de 20 ans (2019 – 2038) :

- La forêt sera divisée en seize groupes de gestion :
 - Un groupe de régénération, d'une contenance de 980,42 ha, au sein duquel 361,46 ha seront nouvellement ouverts en régénération, 199,37 ha seront parcourus par une coupe définitive au cours de la période ;
 - Un groupe de jeunesse, d'une contenance de 1 080,37 ha, qui fera l'objet des travaux nécessaires à l'éducation des peuplements et qui sera parcouru localement par des coupes d'enlèvement de vieilles tiges en sur-réserves, ou par des premières coupes de cloisonnement ou d'éclaircie ;
 - Un groupe d'amélioration, d'une contenance totale de 1 364,86 ha, qui sera parcouru par des coupes selon une rotation variant de 6 à 10 ans en fonction de la croissance des peuplements ;
 - Un groupe de futaie irrégulière, d'une contenance de 1 723,36 ha, qui sera parcouru par des coupes visant à se rapprocher d'une structure équilibrée, selon une rotation variant de 8 à 10 ans en fonction de la croissance des peuplements ;
 - Un groupe d'îlots de vieillissement, d'une contenance de 201,89 ha, qui sera parcouru par des coupes selon une rotation de 8, 10 ou 12 ans, selon l'état des peuplements, dans le cadre d'une gestion spécifique menée au profit de la biodiversité ;
 - Un groupe d'îlots de sénescence, d'une contenance de 6,27 ha, qui sera laissé à son évolution naturelle, au profit de la biodiversité ;
 - Un groupe classé en réserve biologique intégrale, d'une contenance de 52,88 ha, qui sera laissé à son évolution naturelle et fera l'objet d'un suivi scientifique, selon les modalités définies par un plan de gestion spécifique arrêté par ailleurs ;
 - Un groupe classé en réserve biologique dirigée, d'une contenance de 34,31 ha, qui sera géré selon un plan de gestion spécifique arrêté par ailleurs ;
 - Deux groupes d'intérêt écologique général ou d'intérêt historique, d'une contenance cumulée de 4,62 ha, qui seront laissés à leur évolution naturelle ;
 - Un groupe constitué de terrains en forte pente et de zones humides, d'une contenance de 81,88 ha, qui sera laissé à son évolution naturelle ;
 - Un groupe correspondant au sommet du Donon, d'une contenance de 18,67 ha, qui pourra faire l'objet de travaux au profit de la fonction sociale de la forêt ;

- Un groupe constitué de prairies et autres emprises d'équipements à vocation cynégétique, d'une contenance de 35,41 ha, dont la vocation actuelle sera maintenue ;
- Trois groupes constitués d'étangs et de captages, de places de dépôt de bois et d'emprises de concessions ou d'équipements divers (bâti, terrains de service), d'une contenance cumulée de 49,85 ha, dont les vocations actuelles seront maintenues ;
- Les unités de gestion concernées par la réserve biologique intégrale de la Chatte Pendue et par la réserve biologique dirigée des tourbières et rochers du Donon, seront regroupées au sein de deux divisions distinctes et feront l'objet d'un suivi spécifique ;
- Les unités de gestion concernées par les différentes zones Natura 2000, seront regroupées au sein de deux divisions distinctes - l'une pour les unités de gestion situées en zone d'action prioritaire pour le Tétrás, l'autre pour celles situées hors de la zone d'action prioritaire - et feront l'objet d'un suivi spécifique ;
- Des travaux de création de 12 km de pistes de débardage et de 30 places de dépôt de bois, ainsi que des travaux de remise aux normes de l'ensemble du réseau forestier, seront réalisés afin d'améliorer la desserte du massif ;
- Toutes les mesures contribuant au rétablissement de l'équilibre sylvo-cynégétique seront systématiquement mises en œuvre, et les demandes de plans de chasse seront réévaluées chaque année au regard des observations sur l'évolution des populations de grand gibier et des dégâts constatés sur les peuplements ;
- Les mesures définies par les consignes nationales de gestion visant à la préservation de la biodiversité courante (notamment la conservation d'arbres isolés à cavités, morts, ou sénescents) ainsi qu'à la préservation des sols et des eaux de surface, seront systématiquement mises en œuvre.

Article 4

Le document d'aménagement de la forêt domaniale du DONON, présentement arrêté, est approuvé par application du 2° de l'article L122-7 du code forestier, pour le programme de coupes et de travaux sylvicoles - à l'exclusion des travaux d'infrastructures - au titre de la réglementation propre à Natura 2000 relative à la zone spéciale de conservation FR 4201801, dénommée « Massif du Donon, du Schneeberg et du Grossmann », et à la zone de protection spéciale FR 4211814, dénommée « Crêtes du Donon-Schneeberg ».

Article 5

La Directrice générale de la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises et le Directeur général de l'Office national des forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le **- 5 OCT. 2020**

Pour le Ministre et par délégation,

Pour le Ministre et par délégation
L'ingénieur en chef des ponts
des eaux et des forêts

Sylvain REALLON

SOMMAIRE

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT	3
---	---

TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN..... 7

1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'AMENAGEMENT	7
1.1.1 DESIGNATION, SITUATION ET PERIODE D'AMENAGEMENT.....	7
1.1.2 FONCIER – SURFACES – CONCESSIONS	8
1.2 CONDITIONS NATURELLES ET PEUPEMENTS FORESTIERS	14
1.2.1 DESCRIPTION DU MILIEU NATUREL.....	14
A - Topographie et hydrographie	14
B - Conditions stationnelles	16
1.2.2 DESCRIPTION DES PEUPEMENTS FORESTIERS	22
A - Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt	22
B - Etat du renouvellement	27
C - Inventaires réalisés.....	30
1.3 ANALYSE DES FONCTIONS PRINCIPALES DE LA FORET	33
1.3.1 PRODUCTION LIGNEUSE	35
A - Volumes de bois produits.....	35
B - Desserte forestière.....	38
1.3.2 FONCTION ECOLOGIQUE.....	39
1.3.3 FONCTION SOCIALE (PAYSAGE, ACCUEIL, RESSOURCE EN EAU)	46
A - Accueil et paysage.....	47
LA MAXE	47
LA CHATTE PENDUE	48
COL DU DONON	49
SYNTHESE DES OPPORTUNITES, RISQUES OU MENACES RELATIFS A LA QUALITE DE L'ACCUEIL ET DES PAYSAGES.	52
B - Ressource en eau potable	53
1.3.4 PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS.....	54

TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS.....55

2.1 SYNTHESE ET DEFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION	55
2.2 TRAITEMENTS, ESSENCES OBJECTIFS, CRITERES D'EXPLOITABILITE.....	57
2.2.1 TRAITEMENTS RETENUS.....	57
2.2.2 ESSENCES OBJECTIFS ET CRITERES D'EXPLOITABILITE	57
2.3 OBJECTIFS DE RENOUVELLEMENT	59
2.3.1 FUTAIE REGULIERE ET FUTAIE PAR PARQUETS : FORETS OU PARTIES DE FORETS A SUIVI SURFACIQUE DU RENOUVELLEMENT.....	59
2.3.2 FUTAIE IRRÉGULIERE ET FUTAIE JARDINÉE : FORETS OU PARTIES DE FORETS A SUIVI NON SURFACIQUE DU RENOUVELLEMENT.....	60
2.3.3 TAILLIS ET TAILLIS SOUS FUTAIE	60
2.4 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION	61
2.4.1 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION SURFACIQUES	61
A - Constitution des groupes d'aménagement	61
Tableau de classement des unités de gestion surfaciques (<i>totalité des UG surfaciques de la forêt</i>).....	61
B - Constitution de divisions	63
2.4.2 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION LINEAIRES.....	75
2.4.3 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION PONCTUELLES.....	75

2.5 PROGRAMME D' ACTIONS POUR LA PERIODE 2019-2038.....	76
2.5.1 PROGRAMME D' ACTIONS FONCIER - CONCESSIONS	76
2.5.2 PROGRAMME D' ACTIONS PRODUCTION LIGNEUSE	76
A - Documents de référence à appliquer	76
B - Coupes	76
C - Desserte	98
D – Travaux sylvicoles.....	98
2.5.3 PROGRAMME D' ACTIONS FONCTION ECOLOGIQUE.....	101
A - Biodiversité courante	101
B - Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles)	101
2.5.4 PROGRAMME D' ACTIONS FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET	102
A - Accueil et paysage.....	102
B - Ressource en eau potable	104
C – Chasse – Pêche (Voir aussi § 2.5.6.B : Déséquilibre sylvo-cynégétique).....	104
D - Pastoralisme.....	108
E – Affouage et droits d'usage.....	108
F - Richesses culturelles	109
2.5.5 PROGRAMME D' ACTIONS PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS	109
A - Actions relevant de la sylviculture	109
B - Actions relevant du génie biologique (hors récolte de bois et travaux sylvicoles)	109
C - Documents techniques de référence	109
2.5.6 PROGRAMME D' ACTIONS MENACES PESANT SUR LA FORET	109
A – Incendies de forêts.....	109
B – Déséquilibre sylvo-cynégétique.....	110
C – Crises sanitaires	110
D - Tassement des sols.....	110
2.5.7 PROGRAMME D' ACTIONS ACTIONS DIVERSES	110
A – Certification PEFC.....	110
B – Autres actions	110
2.5.8 ANALYSE NATURA 2000 ET COMPATIBILITE DE L' AMENAGEMENT AVEC LE DOCOB.....	111
2.5.9 COMPATIBILITE AVEC LES AUTRES REGLEMENTATIONS VISEES PAR L' ARTICLE L. 122-7 (§2°) ET L. 122-8 DU CODE FORESTIER	114
 TITRE 3 – RECAPITULATIFS – INDICATEURS DE SUIVI	115
 3.1 RECAPITULATIFS	115
A – VOLUMES DE BOIS A RECOLTER.....	122
B – ESTIMATION DE LA RECETTE BOIS.....	123
C – RECETTES – DEPENSES – RECAPITULATIF GLOBAL ANNUEL	124
3.2 INDICATEURS DE SUIVI DE L' AMENAGEMENT	125

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT

Le contexte

La forêt domaniale du Donon, d'une surface de 5635 ha, est au cœur du massif vosgien et au centre d'un massif forestier continu de plus de 70 000 ha appelé « massif du Donon » lui-même réparti sur 4 départements. Le taux de boisement y est supérieur à 75%.

Issue de la réunification de plusieurs forêts domaniales, **la FD du Donon** se compose aujourd'hui de 2 grandes entités. La première, au nord, est à dominante résineuse et présente les altitudes élevées et les versants les plus marqués. La seconde, au sud, présente un mélange avec une part de feuillus plus notable.

La forêt s'étend du nord au sud de la vallée de la Bruche, avec des expositions très variables en fonction des vallées qui l'entrecoupent et une altitude qui varie de 370 à 1 008 mètres.

La productivité des sols y est variable allant du médiocre à l'excellent. Située à la limite des influences atlantiques et continentales, la pluviosité y est abondante du fait de son sommet élevé, les températures variables en fonction de l'altitude avec des amplitudes marquées, soit des étés chauds et des hivers rudes.

Elle présente donc **des conditions de croissance et d'exploitation variées**, gardant globalement une production élevée (*cette croissance baissera dans les pentes escarpées ou rocheuses et dans les hêtraies-sapinières acides à très acides*).

La FD du Donon est soumise à de nombreux enjeux dont la compatibilité doit répondre à plusieurs contraintes, soit :

1 – Production : située au centre d'une région prisée par le tourisme de proximité, cette forêt présente une production intéressante, avec, en particulier, des peuplements de sapins, douglas et épicéas de bonne facture. Les pins sylvestres, hêtres et mélèzes y sont de bonne qualité également lorsque les sols sont prospectables. On trouve aussi quelques érablaies d'éboulis remarquables. La proximité rapprochée de la forêt avec d'importants sites de transformation du bois en font une référence et un laboratoire en matière de vente et fourniture de bois rond.

2 – Déséquilibre forêt gibier : problématique historique et aujourd'hui principal frein au fonctionnement optimal de la forêt, le déséquilibre y est avéré et constitue son enjeu capital. Les sangliers, omniprésents, ne sont pas adaptés aux milieux d'altitude, perturbent les cervidés qui accroissent ainsi leurs dégâts.

3 – Tourisme : le massif du Donon et sa forêt emblématique sont depuis toujours un lieu de passage entre l'Alsace à la densité de population élevée et la Lorraine préservée. Aujourd'hui s'y ajoute un intérêt touristique et une richesse patrimoniale qui augmentent sa fréquentation interne de manière sensible. Il est cœur d'activité de promenades assez prisées, soutenues par la présence de vestiges, de points de vue ou d'éléments naturels très attractifs.

4 – Biodiversité : Le massif du Donon est encore à ce jour le refuge du grand tétras dans le Bas-Rhin. D'autres espèces y ont constitué leur refuge. La FD du Donon est, par suite, largement concernée par la contrainte écologique. Elle comprend une biodiversité exceptionnelle avec de nombreux sites ponctuels ou espèces à haute valeur environnementale, confortée par la mise en place de sites Natura 2000. Par ailleurs, elle intègre des réserves biologiques domaniales qui viennent compléter la panoplie d'espaces protégés des environs proches.

5 – Enjeu eau : l'élément liquide y est omniprésent et la forêt constitue un véritable château d'eau pour les habitants des vallées et plaines voisines. Bassin versant de très nombreux cours d'eau alsaciens ou lorrains, elle abrite également beaucoup d'étangs, sources et captages, alimentant ainsi en eau potable une population très large.

6 – Rajeunissement : la régénération de la forêt ne s'opère pas convenablement. Le rajeunissement a pris du retard (620 ha régénérés pour un objectif de 1190 ha) et les essences présentes dans la régénération ne correspondent pas aux essences objectif (hêtres et épicéas et autres feuillus au lieu de sapins). Le renouvellement par plantation a aussi pris du retard, en particulier sapin et douglas.

7 – Desserte à entretenir : si les infrastructures de desserte sont en nombre globalement suffisant, il manque tout de même quelques pistes de débardage et le réseau de routes empierrées doit absolument bénéficier d'entretiens généralisés à périodicité décennale.

8 – Tempête Lothar et scolytes : la tempête Lothar du 26 décembre 1999 et les conséquences indirectes de celle-ci (épisodes de scolytes sur épicéa entre autre) ont été beaucoup plus dévastatrices qu'officiellement chiffrées pour le massif. Le résultat de ces accidents climatiques sur les volumes accidentels récoltés contribue largement à la décapitalisation de la forêt mise en évidence aujourd'hui.

Notons que de par la diversité de ses richesses, la forêt domaniale du Donon a été pressentie pour faire partie du label « forêt d'exception » et que le diagnostic lié à cette démarche y a été réalisé. (ONF, Agence Etude Alsace, 2014)

Les principaux enjeux de la forêt

Globalement, l'enjeu de production est moyen à fort. L'impact de la récolte sur la filière est immédiat et l'enjeu essentiel, en particulier au regard des unités de transformation toutes proches dont l'approvisionnement est primordial pour le maintien du tissu social.

Niveau d'enjeu	Sans objet	Faible	Moyen	Fort
Production	279	461	2576	2319

La forêt est également concernée par des **enjeux environnementaux** : Réserve Biologique Domaniale Intégrale ou Mixte et zones N 2000 partiellement communes: ZPS (crêtes du Donon-Schneeberg) et ZSC (Massif du Donon du Schneeberg et du Grossmann) auxquelles il faut ajouter des ZNIEFF type 1.

Niveau d'enjeu	Ordinaire	Reconnu	Fort
Biodiversité	3 459	1873	303

Par ailleurs, **les enjeux sociaux**, du fait de l'attrait touristique de la région et des sites ponctuels comme le sommet avec ses vestiges de musée ou autres ruines du château de Salm, ses monuments de mémoire, ses sites industriels et l'importance primordiale de la fonction eau qui se traduit par la présence de périmètres de protection de captages, **sont également assez marqués.**

Niveau d'enjeu	Local	Reconnu	Fort
Accueil du public et paysage			
Protection de la ressource en eau potable	1637	3891	107

Il n'y a pas d'enjeu de protection contre les risques naturels.

L'état des lieux et le bilan de l'aménagement précédent

Le sapin prédomine avec plus de la moitié de la représentativité dans les peuplements adultes. L'épicéa est en recul du fait des épisodes sanitaires. Le hêtre prend de l'envergure de par sa plus forte résistance aux vents, mais aussi à la dent du gibier !

La structure de la forêt se caractérise par un déficit de jeunesse compensé par une forte représentation des peuplements en croissance active, mais aussi un manque évident de peuplements mûrs et une forte augmentation de la part des structures à faciès irrégulier.

L'équilibre sylvo-cynégétique est désastreux : la présence du cerf, du chevreuil et du sanglier est abondante (même quelques chamois sont parfois observés). On note des dégâts d'écorçage et les régénérations de sapin doivent être protégées. Ce déséquilibre fait peser un risque sur la pérennité du sapin et le bon état de conservation de l'habitat "hêtraie-sapinière", mais aussi sur la future place du sapin dans cette forêt emblématique quant à l'aire cœur de massif du sapin. Par ailleurs, en altitude, la surabondance de sangliers et cervidés fait peser un risque avéré sur l'habitat du grand tétras.

L'aménagement précédent (2004-2018) traitait la forêt en 3 séries : une première en futaie régulière et irrégulière à vocation de production, la deuxième correspondait aux parcelles destinées à être classées en réserve biologique domaniale (RBDI ou RBDM, mais finalement uniquement partiellement retenue) et la troisième aux sites d'intérêt écologique particulier traités en futaie irrégulière.

Objectif de régénération : 1 194 ha. Objectif de récolte annuelle moyenne : 42 300 m³.

Et puis, bien sûr, cette période a été marquée par la tempête Lothar du 26 décembre 1999, puis par la sécheresse de 2003 et les épisodes de scolytes sur épicéa qui ont suivi.

Les résultats de la mise en œuvre de l'aménagement sont :

- **une récolte moyenne de 32 704 m³/an**, avec une accélération des coupes depuis 2010 liée au rattrapage des parcelles suspendues après tempête, puis une légère baisse depuis 3 ans.

- **la surface à régénérer n'a pas été atteinte au sens coupes terminées (617 ha), mais l'effort d'ouverture est conséquent** au regard de la faible surface terrière que présente la forêt en moyenne (23 m²/ha). Néanmoins, les semis n'arrivent pas à s'installer sur 879 ha ouverts, ce qui constitue un échec certain, et seuls 36 ha de l'ancien groupe ne sont pas entamés.

Les grandes options du nouvel aménagement et le programme d'actions

Pour l'avenir quatre objectifs se détachent :

- **Le retour à un équilibre sylvo-cynégétique acceptable par tous les partenaires.**
- **La recapitalisation de la forêt** à un niveau supérieur à celui constaté en 2016.
- **La conservation de milieux et d'espèces remarquables**, sur les zones à enjeux environnementaux (Natura 2000, Réserve Biologique, zone action prioritaire tétras)
- **l'accueil du public** plus particulièrement axé autour de l'accueil familial et de la valorisation des diverses richesses paysagères, culturelles, industrielles ou patrimoniales de la forêt.

Le traitement irrégulier prendra de l'envergure (parcelles déjà irrégularisées et celles à enjeux paysagers ou environnementaux forts, en application des prescriptions du document d'objectif Natura 2000 ou de la directive tétras)

L'essence objectif principale reste le sapin avant tout avec le douglas qui devra reprendre de la surface. L'épicéa est maintenu dans ce qui est son aire autochtone.

La sylviculture mise en œuvre répondra au double objectif suivant :

- **produire plus de bois de qualité**, éco-matériau et énergie renouvelable, en application **des guides sylvicoles**, par la poursuite de la dynamisation de la sylviculture dans les jeunes peuplements à petits et moyens bois. Cet aménagement prévoit ainsi une récolte annuelle, hors événement exceptionnel, de 30 800 m³ soit 5,8 m³/ha/an sur les 5 355 ha en production : cette récolte est inférieure à l'accroissement moyen des peuplements afin d'équilibrer et capitaliser la forêt au regard de sa jeunesse actuelle.
- **tout en préservant mieux la biodiversité** : respect des prescriptions des documents de gestion environnementale (*DOCument d'OBjectif et charte Natura 2000, plan de gestion des RB, directive téttras*), et des directives ONF en matière de gestion courante.

Le retour à l'équilibre sylvo-cynégétique est indispensable pour la pérennité du sapin tant sur le plan de l'objectif de production que celui de biodiversité. Des actions fortes devront être menées dans ce but, d'autant que, dans les crêtes, le déséquilibre actuel est plus que défavorable au grand téttras. Dans ce cadre, un « **entretien-investissement** » **important en matière de protections individuelles ou collectives devra être mis en œuvre** afin de combler les retards pris et fiabiliser la régénération dès le début de ce plan de gestion.

On portera une **attention particulière à la ressource en eau** (bonnes pratiques, respect des arrêtés protection)

Une concertation a été menée avec les divers usagers du milieu, lors de contacts réguliers puis lors d'une réunion. Il en ressort que la forêt domaniale du Donon est fortement attachée aux communes avoisinantes, quelle qu'elles soient, communes soucieuses d'y préserver la qualité de la ressource naturelle, au sens production de bois tout comme au sens environnemental, accueil du public et réserve en eau. Par ailleurs, de nombreuses associations naturalistes s'intéressent au massif, riche en habitats et en espèces que celles-ci cherchent à préserver. Notons également des associations à caractère patrimonial qui se manifestent régulièrement pour préserver les nombreux vestiges et autres richesses de la forêt.

TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN

1.1 Présentation générale de l'aménagement

1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement

(Cf. : Carte 1 – carte de situation et de localisation de la forêt)

- **Propriétaire de la forêt**

La forêt domaniale du Donon est propriété de l'Etat.

- **Dénomination – Localisation**

Situation administrative	
Type de propriété	Domaniale
Nom de l'aménagement	Donon
Départements de situation	Bas - Rhin, Meurthe et Moselle et Vosges
Région nationale IFN de référence	411 – Hautes Vosges Gréseuses
DRA de référence	ALSACE

Département(s)	Communes de situation	Surface cadastrale (ha)
Bas-Rhin (67)	Schirmeck	1,0352
	Saulxures	123,6494
	Plaine	992,8960
	Grandfontaine	3702,5194
	La Broque	804,0618
Meurthe et Moselle (54)	Raon les Leau	10,5155
Vosges	Raon sur Plaine	0,1170

- **Période d'application de l'aménagement**

La période d'application du présent aménagement est de 2019 à 2038 (20 ans).

- **Forêts aménagées**

Détail des forêts aménagées			Dernier aménagement		
Dénomination	identifiant national forêt	surface cadastrale	date arrêté	début	échéance
Forêt domaniale du Donon	F08838X	5634,7943	4/11/2005	2004	2018

- **Carte de situation de la forêt**

Cf. : Carte 1 - carte de situation et de localisation de la forêt.

1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions

- **Tableau des surfaces de l'aménagement**

Surface cadastrale	5634,7943	ha, ares centiares
Surface retenue pour la gestion	5 634,79	ha, ares
Surface boisée en début d'aménagement	5 549,53	ha, ares
Surface en sylviculture de production	5 355,52	ha, ares

La liste des parcelles cadastrales relevant de l'aménagement forestier ainsi que *la correspondance entre parcelles cadastrales et parcelles forestières figure en annexe 1a. La répartition des surfaces par unités de gestion entre les 3 types de surfaces ci-dessus se trouve en annexe 1b.*

Les modifications intervenues depuis le dernier aménagement correspondent à des réajustements des surfaces cadastrales par le service du cadastre lui-même et à la vente de certaines maisons forestières inoccupées dans les dernières années (Malplaquet, Bas-Donon, Maison ouvrière et Windeck)

La surface retenue pour la gestion correspond à la surface cadastrale (5634,7943 ha) arrondie à l'are près (5634,79 ha).

Certaines maisons forestières et prés de service ne bénéficient pas d'un parcellaire cadastral identifié et, par suite, sont incluses dans des unités parfois très vastes : il s'agit des maisons de Saint Pierre, Haut-Donon, La Falle, Salm et MF du Coucou.

Il faudra mettre en œuvre la délimitation de ces parties de parcelles par un géomètre afin de les individualiser et de remettre la surface cadastrale à jour.

Tableau des surfaces bâties et prés de service identifiés au cadastre.

Nom	Références cadastrales	Surface
Chalet du Windeck	Section 20 – parcelle 59	34 a 25 ca
MF Minières	Section 2 – parcelle 31	19 a 15 ca
	Section 2 – parcelle 112	70 a 44 ca
	Section 1 – parcelle 170	13 a 78 ca
	Section 1 – parcelle 103	25 a 80 ca
	Section 1 – parcelle 189	27 a 64 ca
	Section 6 – parcelle 4	1 ha 62 a 28 ca
Total		3 ha 53 a 34 ca

La surface boisée (5 549,53 ha) correspond à l'ensemble des surfaces occupées par des arbres susceptibles d'atteindre au moins 5 m de haut à maturité. C'est la surface retenue pour la gestion à laquelle a été enlevée la surface sans arbres (85,26 ha), soit des prairies à vocation cynégétiques, des étangs et périmètres de protection immédiate de captage, des concessions et ruines et enfin des grandes places de dépôt et l'ensemble des maisons forestières (surface cadastrale ou surface SIG selon les cas).

La surface en sylviculture (5 355,52 ha) correspond à l'ensemble des zones où des opérations sylvicoles seront menées. C'est donc la surface boisée à laquelle a été ôtée toute la surface ne bénéficiant pas de la gestion forestière, soit les zones en évolution naturelle ou en réserve, essentiellement des éboulis laissés en évolution naturelle, la réserve biologique intégrale et les îlots de sénescence ou encore le sommet du massif laissé hors sylviculture avec une vocation historique, paysagère et accueil du public (194,01 ha au total).

La surface qui ne bénéficie pas de sylviculture est donc au total de 279,27 ha (respectivement 1,5 et 3,5%, soit 5% au total de la surface en gestion).

- **Etat des lieux**

La forêt ne présente pas de problème majeur en terme d'identification des surfaces en dehors des points décrits dans la rubrique « concessions », ci-dessous et la délimitation des terrains bâtis (MF : Cf. : annexe 1b).

Quelques enclaves subsistent : toutes les opportunités doivent être saisies pour les résorber.

Procès-verbaux de délimitation et de bornage

Forêt domaniale	Parcelles actuelles	Nature du P.V. Année - Langue	N° Inventaire
Framont	a) P3 à 6	Délimitation partielle 1836 - Française	1
	b) P1, 182, 183, 193, 17, 21, 7, 8, 10 et 11	Délimitation partielle 1836 - Française	2
Schirmeck	P1 à 181	Délimitation générale Allemande	3
St-Stail et Saulxures	P301, 302 et 303	Délimitation générale 1865 - Française	4
Plaine - Saulxures	a) P212 à 243, P307 à 324	Délimitation générale 1856 - Française	5
	b) P 307 à 310	Bornage général (sans plan) 1860 - Français	6
	c) Terrains de la M.F. des Odon	Délimitation partielle 1860 - Française	7
Saales	a) P244 à 255, P305 à 306	Délimitation et bornage partiel 1869 - Français	8
	b) P182 à 247, P307 à 324	Délimitation générale 1876 - Française	9
		Délimitation générale 1880 - Allemande	10

L'ensemble de ces procès-verbaux sont archivés à l'agence de Schirmeck. Une partie est en cours de transfert aux archives départementale du Bas-Rhin à Strasbourg.

Des délimitations partielles ont été réalisées par des géomètres lors des ventes de maisons forestières durant le dernier aménagement : elles sont également consultables dans les locaux de l'agence de Schirmeck.

Au regard de retards accumulés pour des raisons de définition des priorités et du nombre de postes dans les dernières années, un état de l'abornement général n'a pu être réalisé pour ce début d'aménagement. *L'annexe 2 ne reprend que l'état des délimitations internes à la forêt qui a été jugé prioritaire dans le traitement des problèmes de la forêt par rapport au bornage externe.*

Néanmoins, il est certain que l'état du bornage externe est lui aussi assez dégradé dans l'ensemble et nécessitera une action forte dès le début de cette période de gestion.

Notons qu'un échange de terrain serait possible sur les enclaves de la parcelle 136. Le propriétaire de « la maison du Paquis », Mr Tritart, échangerait le terrain des petites enclaves avec du terrain qui touche sa propriété. Par ailleurs, une amélioration de la lisibilité des limites de la parcelle 256 est obligatoire avant toute possibilité de martelage sur la partie est de l'unité de gestion 256n. Des achats ou échanges sont, par suite, souhaitables pour permettre la gestion des lambeaux de boisement de cette parcelle.

Origine de la propriété forestière

Elle a des origines très diverses : *(extrait de l'aménagement de 1999 : Cédric Ficht - ONF)*

♦ **Les biens de la Principauté de Salm** qui constituaient jusqu'à la Révolution un Etat indépendant, occupant les deux versants des Vosges entre les deux rivières de la Bruche et de la Plaine et dont les souverains résidaient au milieu de la forêt dans un château maintenant en ruines. Ces Princes ayant refusé de se soumettre à la République Française, furent dépossédés de leurs biens en 1793. Leurs possessions forestières devinrent des propriétés domaniales et furent incorporées au Département des Vosges. L'Administration forestière les avait rattachées à la neuvième Conservation d'Epinal - Inspection de Senones. Vers 1835 une partie fût cédée en cantonnement de droits d'usage aux Communes de Grandfontaine, Labroque et Plaine.

Le surplus, 3841 ha, restait à l'Etat sous les dénominations suivantes :

Forêt domaniale de Framont sur les territoires de Grandfontaine et de Labroque :	2 337 ha
Forêt de Plaine et Champenay sur les territoires de Plaine et Labroque :	838 ha
Forêt de Raon-sur-Plaine sur le territoire de Raon-sur-Plaine :	666 ha

♦ **Les biens de l'Abbaye de St-Sauveur**, d'une contenance de 1196 ha, furent rattachés au Domaine de l'Etat pendant la Révolution, sous le nom de la forêt domaniale de Raon-Les-Leau sur le territoire de la commune du même nom.

Ces forêts, qui se trouvaient en Meurthe et Moselle, dépendaient de la 4ème Conservation de Nancy - Inspection de Sarrebourg, Cantonnement de Cirey. Ces forêts s'étaient agrandies en 1846 des Chaumes de la Corbeille après cession d'une parcelle au Château de Champy et diminuées en 1860 de 69 ha, cédés en cantonnement de droits d'usage à la commune de Raon-sur-Plaine.

Après 1871, ces forêts issues des biens de la Principauté de Salm et de l'Abbaye de St-Sauveur furent toutes annexées par l'Allemagne et les trois premières rattachées au Département de Basse-Alsace, tandis que la dernière fit d'abord partie du Département de Lorraine. Les villages de Raon-sur-Plaine et Raon-Les-Leau avaient également été annexés, mais leurs réclamations aboutirent par convention additionnelle du 12 Octobre 1871, et ceux-ci restèrent français. Par contre les forêts domaniales situées sur leur ancien territoire, à cause de leur importance stratégique et financière, restèrent allemandes et furent rattachées au territoire de Grandfontaine, et ce malgré la complexité d'un tracé de frontière épousant les sinuosités du périmètre forestier. Cette situation est encore préjudiciable aujourd'hui à la commune de Raon-Les-Leau, dont le territoire fortement réduit se trouve privé de l'importante source de revenus que représentent les impôts fonciers.

Après 1873, l'Administration allemande avait constitué la forêt domaniale de Schirmeck avec 3 588 ha, comprenant les forêts de Raon-Les-Leau, Raon-sur-Plaine et de Framont à l'exception du canton de la Maxe. Le surplus comprenant environ 1396 ha - c'est-à-dire les cantons de la Maxe, Bambois et la Falle - était alors rattaché à la forêt domaniale de Saâles, devenue plus tard forêt domaniale de Rothau, y compris le canton du Nid des Oiseaux, dont la propriété, réclamée par la commune de Labroque, avait été reconnue à l'Etat. Entre 1875 et 1895 les deux forêts domaniales se sont agrandies par de nombreuses acquisitions de prairies enclavées ou riveraines, dont une partie a été reboisée et le reste affecté aux terrains des Gardes. En 1890 intervenait la construction d'un chemin de fer forestier partant de Schirmeck pour desservir les cantons de Bipierre, de la Maxe, du Bambois et de la Falle et d'où résulta la réunion de ce massif (ainsi que du Nid des Oiseaux) au cantonnement de Schirmeck.

Cette nouvelle forêt domaniale ainsi formée prit le nom de "Forêt Domaniale de Schirmeck", puis au moment de la révision de 1928 l'aménagiste proposa de retenir le nom de "Forêt Domaniale du Donon".

La forêt domaniale de Saales, dépourvue des cantons de la Maxe, Bambois, la Falle et du Nid des Oiseaux devint la première série de la forêt domaniale de Rothau (la deuxième série correspondant à l'actuelle forêt domaniale du Champ du Feu).

A l'occasion des révisions simultanées d'aménagement des forêts domaniales du Donon et de Rothau, en 1999, il a été décidé de fusionner celles-ci en une seule forêt qui portera le nom de "Forêt Domaniale du Donon".

Il était logique de procéder à cette fusion car ces deux forêts adjacentes ont la même histoire forestière et partagent des contraintes et des objectifs communs.

- **Parcellaire forestier**

Le parcellaire existant est presque entièrement conservé.

La récente révision de la directive Tétrás et de son zonage a modifié les contours de la zone d'action prioritaire : il apparaît opportun de supprimer les parcelles 270 et 271 pour les réintégrer dans leurs parcelles d'origine (respectivement 164 et 173) afin de faciliter la gestion.

Une nouvelle parcelle (501) est créée au sommet du Donon pour identifier plus simplement les contours de l'emprise de ce lieu hautement symbolique. Quelques parcelles ont été modifiées en asseyant les limites sur des éléments naturels (chemin, fond de vallon) afin de simplifier le parcellaire. La forêt compte donc 299 parcelles, d'une surface moyenne de 18,85 ha. (5 634,79/299)

La numérotation des parcelles reflète l'histoire complexe du Donon. Pour la partie correspondant à l'ancienne forêt domaniale de Schirmeck les numéros vont de 1 à 181, d'Est en Ouest et du Sud au Nord. Sur le restant qui correspond à l'ancienne domaniale de Saales, la numérotation fut poursuivie de 182 à 255 en allant du Nord au Sud et d'Est en Ouest.

Un ensemble de plantations privées à proximité des Minières a été racheté par l'Etat est devenu la parcelle 256.

En 1994, à l'occasion d'une modification d'aménagement effectuée en faveur du grand tétras, des parcelles ont été scindées en deux parties. Les parties de ces parcelles situées dans la zone dédiée à la protection du grand tétras ont été numérotées de 257 à 263. A l'occasion de cette révision les parcelles à vocation « tétras » sont numérotées à nouveau respectivement 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270 et 271, ceci afin d'éviter qu'un même numéro de parcelle se retrouve dans deux séries distinctes (ces 2 dernières sont donc supprimées dans le cadre de la présente révision).

Concernant les parcelles de la domaniale de Rothau, anciennement numérotées de 1 à 24, elles ont été renumérotées de 301 à 324 dans un souci de facilité d'intégration du nouveau parcellaire.

Enfin les tourbières et certaines zones humides de la forêt du Donon ont fait l'objet d'une série spécifique lors de l'aménagement échu. Afin de bien les distinguer de la série de production, chacune de ces entités biologiquement remarquables a fait l'objet d'une parcelle dont la numérotation a été fixée de 401 à 406, même si, au final, toutes n'ont pas été retenues pour la RBDM des tourbières et rochers du Donon.

La nouvelle parcelle du sommet du massif est numérotée de manière symbolique et facilement identifiable : 501.

- Concessions

Tableau des concessions en cours

Client	Type d'occupation	Type de redevance	Montant	Parcelles forestières	Date Début	Date Fin
NEUHAUSER SARL	PANNEAU D'INFORMATION DE PUBLICITE	Red. auto. tempo.	95,44		01/04/2015	31/12/2021
Christian CHARPENTIER	SOURCE D'INTERET GENERAL OU PRIVE	Loy. terr. non amén.	95,44	256	01/01/2012	31/12/2020
ORANGE SA	LIGNES TELEPHONIQUES	Indem. capitalisée	0,00	P10, P193, P194	01/01/1981	
Denis LEY POLD	DIVERS (zoo, moto cross)	Red. terr. non amén.	302,76	183	01/01/2012	31/12/2020
CSAUT	SOURCE D'INTERET GENERAL OU PRIVE	Redevance surface	45,58	P146, P147	01/01/1994	31/12/2009
INNOV IMMO	SOURCE D'INTERET GENERAL OU PRIVE	Loy. terr. non amén.	718,50	183, 184 ET 211	01/01/2012	31/12/2020
Jean-Luc COLIN	SOURCE D'INTERET GENERAL OU PRIVE	Loy. terr. non amén.	168,27	211	01/07/2014	30/06/2023
COMMUNE de LA BROUQUE	SOURCE D'INTERET GENERAL OU PRIVE		0,00		01/01/2002	31/12/2007
ELECTRICITE DE STRASBOURG	LIGNES ELECTRIQUES	Red. perte rev. fond Red. inconv. divers	155,41 16,18		01/01/1953	
ELECTRICITE DE STRASBOURG	LIGNES ELECTRIQUES	Red. perte rev. fond Red. inconv. divers	513,12 99,31	P183, P184, P193, P197, P8, P17	01/07/1960	
COMMUNE de PLAINE	SOURCE D'INTERET GENERAL OU PRIVE	Redevance surface	1 799,48	P240	01/01/2006	31/12/2014
UNION CHRETIENNE DES JEUNES GENS	SOURCE D'INTERET GENERAL OU PRIVE	Loy. terr. non amén.	283,76	P197	01/01/2008	31/12/2016
ASSOC. NAT. LE SOUVENIR FRANCAIS	MONUMENTS ET STELES	Frais de dossier	90,00	192	01/09/2013	31/08/2022
COMMUNE de RAON SUR PLAINE	SOURCE D'INTERET GENERAL OU PRIVE	Redevance linéaire	376,45	P79 - P 82	01/01/2008	
ELECTRICITE DE STRASBOURG	LIGNES ELECTRIQUES	Red. perte rev. fond Red. inconv. divers	39,91 5,83		01/01/1954	
COMMUNE de GRANDFONTAINE	SOURCE D'INTERET GENERAL OU PRIVE		0,00	P16, P58, P60	01/01/1994	31/12/2008
OLIVIER Jean Nicolas	SOURCE D'INTERET GENERAL OU PRIVE	Loy. terr. non amén.	135,27	P163	01/09/2006	31/08/2015
GROUPEMENT DES CAURETTES-VOSGES -	MONUMENTS ET STELES	Red. auto. tempo.	0,00	P62	01/01/2002	31/12/2009
ELECTRICITE DE STRASBOURG	LIGNES ELECTRIQUES	Red. perte rev. fond Red. inconv. divers	431,57 170,55		15/01/1970	
ELECTRICITE DE STRASBOURG	LIGNES ELECTRIQUES	Red. perte rev. fond Red. inconv. divers	8,54 2,00		01/01/1960	
ORANGE SA	LIGNES TELEPHONIQUES	Indem. capitalisée	0,00		22/07/1971	
J JUNG	SOURCE D'INTERET GENERAL OU PRIVE	Loy. terr. non amén.	90,00	PARCELLE 1004	01/01/2003	31/12/2011
Claude PETITPIERRE	SOURCE D'INTERET GENERAL OU PRIVE	Loy. terr. non amén.	360,00	162 ET 163	01/06/2014	31/05/2023
TELEDIFFUSION DE FRANCE TDF	RELAIS HERTZIEN(RADAR,EMETTEUR TV,...)	Loy. terr. non amén.	938,00	P100, P101, P102, P103, P104, P	01/06/2002	31/05/2011
Henri JACQUES	SOURCE D'INTERET GENERAL OU PRIVE	Loy. terr. amén.	99,95	210	01/01/2007	31/12/2015
ELECTRICITE DE STRASBOURG	BATIMENTS D'INTERET GENERAL	Redevance surface	79,44	P25	01/01/1976	
ORANGE SA	LIGNES TELEPHONIQUES	Indem. capitalisée	0,00	P91	30/04/1980	
Marc BELL	DROIT DE PASSAGE POUR ENCLAVE	Redevance linéaire	100,00	6	01/01/2015	31/12/2023
COMMUNE de PLAINE	CANALISATION EAU POTABLE	Redevance linéaire	810,23	210, 217, 218,	01/12/2005	30/11/2014
ELECTRICITE DE STRASBOURG	LIGNES ELECTRIQUES	Red. perte rev. fond Red. inconv. divers	83,87 121,88		11/09/1984	
ADEME	RELAIS HERTZIEN(RADAR,EMETTEUR TV,...)	Loy. terr. non amén.	148,95	P62	20/02/1987	
ELECTRICITE DE STRASBOURG	LIGNES ELECTRIQUES	Redevance surface	36,88	P 62	06/11/1987	
ORANGE SA	LIGNES TELEPHONIQUES	Indem. capitalisée	0,00		06/11/1987	
COMMUNAUTE COMMUNES HAUTE BRUCHE	AIRE DE REPOS	Red. terr. non amén.	250,00	89, 91, 113	15/10/2006	14/10/2015
INFRA Nancy	BATIMENTS D'INTERET GENERAL	Loy. terr. non amén.	0,00	P62	01/01/1990	
EDF Gaz de France Distribution	LIGNES ELECTRIQUES	Red. inconv. divers	85,57	P222	01/05/1992	
LEY PHILIPPE	SOURCE D'INTERET GENERAL OU PRIVE	Loy. terr. non amén.	1 200,00	P 104	01/01/2003	31/12/2011
HOTEL RESTAURANT VELLEDA	SOURCE D'INTERET GENERAL OU PRIVE	Loy. terr. non amén.	1 200,00	P 104	01/01/2003	31/12/2011
GILLES KRONBERG	SOURCE D'INTERET GENERAL OU PRIVE	Loy. terr. non amén.	540,00	PARCELLE 104	01/01/2003	31/12/2011
HUBERT TEBBERT	SOURCE D'INTERET GENERAL OU PRIVE	Loy. terr. non amén.	540,00	PARCELLE 104	01/01/2003	31/12/2011
CSAUT	SOURCE D'INTERET GENERAL OU PRIVE		0,00		01/01/1994	31/12/2008
Armand DELLENBACH	RESERVE EAU POTABLE	Loy. terr. non amén.	190,89		01/01/2012	31/12/2020
TELEDIFFUSION DE FRANCE TDF	RELAIS HERTZIEN(RADAR,EMETTEUR TV,...)	Loy. terr. non amén.	10 194,17	P 228	01/01/2011	31/12/2025
Bertrand POURÉ	SOURCE D'INTERET GENERAL OU PRIVE	Loy. terr. non amén.	130,00	P 310	01/01/2014	31/12/2022
Réseau Transport Electricité RTE	LIGNES ELECTRIQUES	Red. perte rev. fond Red. inconv. divers	701,66 178,77	310, 313, 321, 322, 323	01/01/1964	
GAEC DURNER FRERES	RUCHER	Red. auto. tempo.	378,09	313	01/01/2007	31/12/2015
ORANGE SA	LIGNES TELEPHONIQUES	Indem. capitalisée	0,00	P6	18/02/1992	
COMMUNE de PLAINE	SOURCE D'INTERET GENERAL OU PRIVE	Redevance équipement	2 578,00	P 240, 222	01/01/2006	31/12/2014
COMMUNE de PLAINE	AUTORISATION PASSAGE TIERS ROUTE FORESTI	Red. auto. tempo.	0,00	210	01/05/2005	30/04/2014
Frédéric REMY	CANALISATION EAU NON POTABLE	Loy. terr. non amén.	100,09	P 41	16/10/2009	15/10/2018
Walter HUBER	VENTE D'HERBE,PRODUITS VEGETAUX	Red. concess. patur.	135,00	P 86, 87 ET 91	01/01/2009	31/12/2014
ITAS TIM	RELAIS HERTZIEN(RADAR,EMETTEUR TV,...)	Loy. terr. amén.	3 711,13	P 228	12/12/2009	11/12/2019
HOTEL RESTAURANT VELLEDA	SOURCE D'INTERET GENERAL OU PRIVE	Loy. terr. non amén.	899,89	PRE DE SERVICE - SERIE 1	15/06/2006	31/12/2013
René OULMANN	UTILISATIONS DIV. (BLOCKHAUS,ABRILLOUES TIE	Redevance équipement	95,44		01/11/2011	30/10/2020
Hans MATTAUCH	SOURCE D'INTERET GENERAL OU PRIVE	Redevance équipement	158,88		01/01/2012	31/12/2020
Jean-Paul BENOIT	RUCHER	Red. auto. tempo.	120,00	183	01/07/2012	30/06/2021
Météo France	Station météo					
ES	Pylone + coffre					
CHARLIER Dominique	Alimentation en eau MF Bambois					
HETTING André	Alimentation en eau et électrique MF Windeck					
ES	Transformateur					

Les concessions en forêt publique :

- rentrent dans le périmètre du régime forestier et ne remettent pas en cause la multifonctionnalité de la forêt ;
- répondent à une demande sociale et peuvent participer aux objectifs de la gestion forestière ;
- ont vocation à retourner à l'état boisé au terme de leur durée.

De nombreuses concessions sont échues et en cours de traitement depuis quelques années parfois (lignes en jaune) : la mise à jour de cet élément doit être une priorité de la gestion afin d'assainir la base foncière de la forêt.

1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales et menaces

- **Classement des surfaces par fonction principale**

Surfaces des fonctions principales par niveau d'enjeu	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface en gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Fonction principale					
Production ligneuse	279	461	2 576	2 319	5 635 ha
		ordinaire	reconnu	fort	
Fonction écologique		3 459	1 873	303	5 635 ha
		local	reconnu	fort	
Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)		1 637	3 891	107	5 635 ha
	sans objet	faible	moyen	fort	
Protection contre les risques naturels	5 635				5 635 ha

- **Carte des fonctions principales de la forêt : Cf. : cartes des enjeux en annexe carte n°2.1 à 2.3**

L'enjeu de production ligneuse se calque sur la potentialité des stations forestières, sachant que toutes les zones hors sylviculture sont par définition sans objet pour cette approche et ont été recherchées dans les sites à enjeux de production faible.

Les réserves biologiques et îlots de sénescence représentent l'enjeu environnemental fort. La zone de protection spéciale qui englobe la zone spéciale de conservation (Natura 2000 – donc, y compris zone d'action prioritaire) et les unités de gestion classées en évolution naturelle ou à enjeux écologiques (pelouses, zones humides, tourbières non RBD) représentent l'enjeu écologique moyen.

Les enjeux sociaux déclinent des périmètres de captage de sources et de l'intérêt paysager des versants ou parcelles en interne ou en externe. Les enjeux forts se retrouvent sur les hauts lieux de tourisme et les points d'entrées de la forêt.

- **Menaces et autres éléments forts imposant des mesures particulières**

Éléments forts qui imposent des mesures particulières	surface concernée	Explications succinctes
Menaces		
- Problèmes sanitaires graves		Attaques régulières de scolytes sur épicéas
- Déséquilibre grande faune / flore	5 635 ha	Totalité de la forêt - Problème récurrent et priorité de la gestion
- Incendies		
- Problèmes fonciers limitant les possibilités de gestion		Délimitation des terrains de certaines MF et limites complexes de la parcelle 256.
- Présence d'essences peu adaptées au changement climatique		
Autres éléments		
- Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois		Cf. annexe carte 9.4
- Sensibilité des sols au tassement : sites toujours très sensibles	Environ 200 ha	Stations VA 1, 2 et 3 et quelques ripisylves ou zones humides.
- Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)	22 ha	Cf. : annexe 1b
- Protection du patrimoine culturel ou mémoriel	230 ha	Nombreux sites. Cf. : § 1.3.3
- Peuplements classés matériel forestier de reproduction	1 521,29 ha	N° 02-AP-001 – Sapin pectiné : cf. ci-dessous
- Importance sociale ou économique de la chasse		
- Pastoralisme		
- Pratique de l'affouage		
- Contrats Fonds Forestier National en cours		
- Dispositifs de recherche	5,8 ha	Suivi des plantations d'épicéas en P.87 par l'AFOCEL, devenu aujourd'hui FCBA.

Peuplement classé matériel forestier de reproduction :

Région de Provenance	Réf. registre	Date admission	Parcelles	Surface	Altitude (mètres)	Modif. Génétique	% de l'espèce	Densité semenciers
AAL202-Massif vosgien	AAL202-009	10/10/2003	Parcelles 1 à 16,22 à 40, 62, 65, 71 à 79, 81 à 98, 111 à 121, 123, 131 à 133, 135, 136, 139 à 142, 147 à 157	1521,29	400 - 800	non	80	50
AAL202-Massif vosgien	AAL202-033	10/10/2003	Parcelles 21, 122, 128, 129b, 130, 138, 183, 184 et 193	114,34	400 - 800	non	80	

La forêt domaniale du Donon inclut un site du réseau conservatoire des ressources génétiques du sapin pectiné.

SITE DU RESEAU CONSERVATOIRE DES RESSOURCES GENETIQUES					
Série	Essence bénéficiaire	Zone centrale		Zone d'isolement	
		Parcelle	Surface	Parcelles	Surface
1	Sapin pectiné	128	15,04	118, 122, 123, 127, 129, 140, 141, 142	176,74

Signalons encore le peuplement spontané d'épicéa, reconnu par le Centre National de Recherche Forestière en 1979, seul peuplement de ce type en Alsace (Chaos de La Maxe : P 202 et 403).

- **Démarches de territoires** : Néant

1.2 Conditions naturelles et peuplements forestiers

1.2.1 Description du milieu naturel

A - Topographie et hydrographie

Pour la topographie, cf. carte 3 du réseau hydrographique et de la topographie.

Altitude moyenne : 678 m

Extrêmes de 383 m (Vaquenoux) à 1008 m (temple du Donon)

La forêt domaniale du Donon forme un massif imposant allongé d'une quinzaine de kilomètres avec un axe principal du nord au sud. La moitié nord est située à cheval sur les deux bassins versants "Lorrain" et "Alsacien" qui sont séparés par une ligne de crête allant de la Corbeille au sommet du Donon. La moitié sud s'étend uniquement sur le versant "Alsacien".

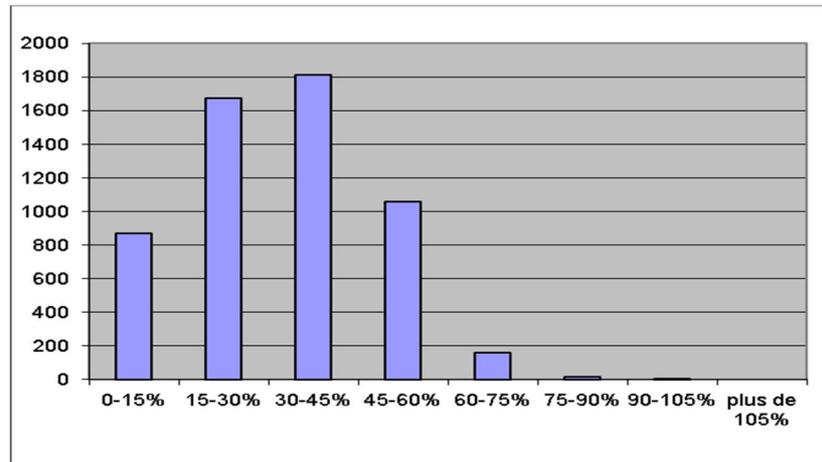
La topographie est typique des Vosges gréseuses, c'est-à-dire que l'on trouve de nombreuses petites vallées entaillant des reliefs aux sommets arrondis. Une conséquence directe de cette structure est l'impossibilité de dégager des expositions dominantes. Il ressort tout de même et en moyenne que les expositions ouest sont moins fréquentes sur le versant alsacien, et que, inversement, les expositions est sont plus rares sur le versant lorrain.

Répartition des pentes

(Source : Modèle numérique de Terrain)

Classe de pente	0% - 15%	15% - 30%	30% - 45%	45% - 60%	≥ 60%
Répartition sur la forêt	16 %	30 %	32 %	19 %	3%

En surface (ha) :



Répartition des expositions

(Source : Modèle numérique DT ONF Alsace)

Expositions froides (51%)		Expositions chaudes (49%)	
Nord	15 %	Sud-est	17 %
Nord-est	10 %	Sud	13 %
Est	13 %	Sud-ouest	6 %
Nord-ouest	15 %	Ouest	11 %

Réseau hydrographique (Cf. : carte du réseau hydrographique et de la topographie : carte 3)

Les principaux cours d'eau qui traversent ou qui naissent dans la forêt du Donon sont :

- Sur le versant "Lorrain" : la Sarre Blanche, la Vezouze, la Plaine.
- Sur le versant " Alsacien" : le Framont, le Goutty, les Evaux qui affluent dans la Bruche.

Du fait des fortes précipitations de nombreuses sources, permanentes ou non, parsèment la forêt. Un grand nombre de celles-ci sont captées (voir concessions au chapitre 2.2) soit pour des habitats dispersés, soit pour des communes. La majorité de ces sources sont acides et doivent être neutralisées pour pouvoir être consommées.

Les principaux étangs sont l'étang du Coucou (P 406); l'étang des Framboises (P 406), les deux étangs de la Falle (P 242 et 232), l'étang de la basse Madeleine (P 19 et 203), l'étang de Libellules (P 113) et l'étang Lacour (P119).

B - Conditions stationnelles

- Climat**

(Source : Envibase - 1972/2002)

Précipitations

La moyenne annuelle des précipitations oscille autour de 1 020 mm/an.

Précipitations (mm/an) - Cumul annuel	
Précipitations minimales (août)	1 267
Précipitations maximales (décembre)	1 616
Précipitations moyennes	1 485
Autres types de données (mm)	
Mois le moins arrosé :	78
Mois le plus arrosé :	170

Les précipitations sont assez régulièrement réparties sur l'année, avec 3 périodes de minima : printemps (mai, juin), été (août) et en hiver (janvier). Le maximum est atteint en décembre.

Les sécheresses estivales peuvent entraîner le dépérissement du sapin et fragilisent grandement l'épicéa.

Températures

Températures (°C) - Moyennes mensuelles	
Température minimale (janvier)	3,0
Température maximale (juillet)	13,3
Température moyenne	7,9
Autres types de données (°C)	
Mois le plus froid (décembre)	- 3,7
Mois le plus chaud (juillet)	23,3
Nb de mois avec Tmin < 0°	4,0
Nb de mois avec Tmoy > 7°	6,3

Les gelées précoces (dès octobre parfois) et tardives (jusque fin mai) sont fréquentes. Les fonds de vallées confinés sont particulièrement propices à ces gelées, qui peuvent causer des dégâts aux régénérations et aux fructifications. De nombreuses essences, dont le sapin, sont sensibles à ce phénomène.

La période d'enneigement s'étend de décembre à mars avec un maximum en décembre et janvier. La neige de novembre s'observe parfois tout comme des reliquats en avril.

Particularités locales - Accidents météorologiques

Les principaux accidents climatiques recensés sur la forêt sont les suivants :

- 1998 : bris de glace, avec un total d'environ 1 700 m³ commercialisés en produits accidentels.
- 1999 : tempête Lothar du 26 décembre qui a renversé environ 285 000 m³ aménagement (Cf. § I.3.1) suivi par les attaques de scolytes à répétition et qui se manifestent encore aujourd'hui, mais dont les pics ont été atteints après la sécheresse de 2003

L'amplitude de la situation en altitude de la forêt domaniale du Donon lui confère des conditions climatiques favorables du fait du niveau élevé des précipitations dans les sommets, avec toutefois une saison de végétation raccourcie, limitée par les périodes de gelée et des conditions plus sèches et moins dures en plaine et plateaux.

Les décisions prises (choix des essences, critères d'exploitabilité, sylviculture) dans le cadre de cet aménagement tiennent compte des connaissances actuelles sur les risques liés aux changements climatiques. Les essences présentes sur la forêt domaniale sont adaptées aux conditions climatiques. Une fragilité de l'épicéa aux périodes chaudes de l'été s'observe de plus en plus : néanmoins, des essais d'essences plus résistantes aux températures élevées ou aux périodes sèches seront à prévoir.

Au début des années 1980, les peuplements du Donon comme la plupart des peuplements résineux du massif vosgien ont présenté des signes de dépérissements alarmants dont une chute anormale des aiguilles, la cime de l'arbre devenant très claire.

Devant l'ampleur du phénomène, un réseau de surveillance avait été mis en place afin de suivre l'évolution des dépérissements et d'essayer de mieux en comprendre les causes. L'évolution du dépérissement avait été très rapide au début de ces années 80.

Mais ces craintes s'avèrent injustifiées, l'état de ces peuplements s'est en effet amélioré par la suite. Néanmoins, des descentes de cimes inexplicables s'observent toujours.

Les études scientifiques ne peuvent élucider les mécanismes du dépérissement. Il semble acquis que le stress hydrique subi par les arbres soit la cause principale de la chute des aiguilles, mais l'importance des polluants atmosphériques en tant que facteur aggravant n'a pu être déterminé précisément, si ce n'est l'augmentation des taux d'ozone (Cf. : CR réseau Renecofor).

Par contre, les jaunissements, qui ne sont pas forcément corrélés à la chute d'aiguilles, semblent être une conséquence beaucoup plus directe des dépôts de polluants atmosphériques. En effet les jaunissements traduisent presque toujours une difficulté d'alimentation en magnésium et sont donc particulièrement répandus sur les grès et les granites les plus pauvres. Les polluants atmosphériques acides favorisent le lessivage du magnésium et leur effet se fait particulièrement ressentir sur les sols naturellement pauvres.

La diminution du taux de cations basiques – magnésium – appauvrit les sols et réduit la production. L'augmentation de la part des feuillus peut répondre durablement à ce phénomène de désaturation des sols.

- **Géologie** (Cf. : *extrait de la carte géologique en carte 4*)

La forêt domaniale du Donon présente deux grands types de substrat géologique : les roches gréseuses d'origine sédimentaire et les roches cristallines d'origine volcanique.

◆ Les roches cristallines occupent environ un tiers de la surface. On les trouve dans la vallée de Chaudes Roches, au col du Donon, à la Tête Mathis et au Nid des Oiseaux. La plupart de ces roches sont issues du volcanisme de Schirmeck, mis à part les rhyolites issues de la coulée du Nideck et les grauwackes qui ont une origine sédimentaire (ces deux formations se trouvent dans la vallée de Chaudes Roches). **Ces roches donnent naissance à un sol profond, frais, fertile mais souvent très caillouteux.** La présence de minerai de fer dans ces formations, ainsi que les disponibilités en bois et en eau, expliquent la localisation et le développement des industries métallurgiques dans le secteur (mines de Framont ouvertes en 1260, Forges de Grandfontaine,...)

◆ Les roches gréseuses, qui surmontent les roches cristallines plus anciennes, occupent environ les deux tiers de la surface. On y distingue par ordre chronologique :

- Les couches de Champenay et de St-Dié. Surtout présentes dans le secteur de Champenay. Le grès de Champenay, caractérisé par un grain fin et homogène, est exploité pour la construction et la décoration dans deux carrières dont une en forêt Domaniale du Donon (P. 310).

- Le grès de Senones qui borde le grès Vosgien sur tout le massif. Plus riche en argile que le grès Vosgien, il donne un sol un peu plus riche, mais somme toute filtrant.

- Le grès vosgien. De loin le plus représenté, ce grès très pauvre en argile et en éléments minéraux donne par désagrégation des sols profonds, très pauvres et très filtrants.

- Le conglomérat. Il n'est présent qu'au sommet de la Chatte Pendue.

Ces différents grès donnent des sols très filtrants dont le faible pouvoir de rétention est compensé par l'abondance des précipitations.

- **Pédologie**

Globalement les sols se répartissent selon un gradient altitudinal :

- Les sols bruns à mull sont à la base du massif dans les zones gréseuses et sont omniprésents dans les zones à roches cristallines. Ils représentent environ 40% de la surface,
- Les sols bruns acides se situent à mi versant. Ils n'occupent qu'environ 10% de la surface au Donon,
- Les sols podzoliques se trouvent en haut de versant et sur les pentes fortes. Ils représentent environ 50% de la surface. Les crêtes, où la podzolisation est très marquée, présentent en été un bilan hydrique très défavorable qui rend délicat la reprise des plants. La régénération naturelle devra donc être privilégiée, si celle-ci n'est pas possible il faudra procéder à des plantations sous couvert.

En moyenne, les sols sont donc plutôt favorables à la production forestière de qualité.

Il existe aussi des types de sols rares sur le massif qui n'occupent qu'une infime partie de la surface, mais qui présentent des caractères très spécifiques :

- Les sols tourbeux, qui peuvent abriter une flore remarquable,
- Les Pseudogleys ou stagnogleys,
- Les Rankers.

- **Unités stationnelles** (Réf. : Vosges alsaciennes)

Les unités stationnelles de la forêt ont été déterminées à partir du guide "*Choix pratique des essences forestières dans les Collines sous vosgiennes Est et dans les Vosges alsaciennes*", lors des relevés d'inventaire (maillage d'1 point / ha). Les données récoltées lors de l'inventaire pour la RBDI ont été ajoutées.

**Unités stationnelles selon la typologie de la Directive Régionale d'aménagement (DRA)
Alsace**

Unités stationnelles de la DRA	Surface (ha)	Pourcentage
Aulnaie (VA 3)	62,18	1,1%
Hêtraie sapinière (VA 9, 10 et 11)	2319,35	41,2%
Hêtraie sapinière acide (VA 12)	2576,10	45,7%
Hêtraie sapinière acide (éventuellement pineraie: VA 13)	642,58	11,4%
Pineraie (VA 14)	22,54	0,4%
Tourbière boisée (VA 1 et 2)	7,13	0,1%
Pessière (VA 5)	4,91	0,1%
Total	5634,79	100,0%

Unités stationnelles selon la typologie du catalogue des Vosges Alsaciennes

Unité stationnelle		Surface		Potentialité – Classe de fertilité Précautions de gestion			Risques éventuels liés aux changements climatiques Essences concernées
Code	Libellé	ha	%	Potentialité	Intérêt écologique	Sensibilité sols au tassement	
VA - 1	Tourbière forestière	3,94	0,1				
VA - 2	Hêtraie-Sapinière tourbeuse	3,19	0,1		Potentialité faible Fort intérêt écologique		Ne pas introduire de résineux
VA - 3	Aulnaie-Frênaie humide de vallon ou de source	62,18	1,1		Potentialité faible Fort intérêt écologique Sols sensibles au tassement		
VA - 4	Pessière de cirques Glaciaires	4,91	0,1		Potentialité faible Fort intérêt écologique Sols sensibles au tassement		A préserver
VA - 9	Hêtraie-Sapinière riche	119,33	2,1		Potentialité forte Intérêt écologique élevé		Attention à l'Épicéa, surtout en crête (situation plus sèche) particulièrement sensible aux attaques de scolytes
VA - 10	Hêtraie-Sapinière assez riche	851,85	15,1		Potentialité forte Sapin en mélange Hêtre / Épicéa		
VA - 11	Hêtraie-Sapinière peu acide	1348,17	23,9		Potentialité forte		
VA - 12	Hêtraie-Sapinière acide	2576,10	45,7		Potentialité moyenne Favoriser régénération naturelle Maintenir mélange feuillus / résineux		
VA - 13	Hêtraie-Sapinière très acide	642,58	11,4		Potentialité faible Intérêt paysager Favoriser régénération naturelle Maintenir mélange feuillus / résineux		
VA - 14	Hêtraie-Sapinière très acide sur sol superficiel	22,54	0,4		Potentialité faible Intérêt paysager Favoriser régénération naturelle Limiter les investissements		
TOTAL		5634,79	100				

- **Carte des unités stationnelles - Cf. : carte des stations en carte 5.1**

Trois unités stationnelles, de la hêtraie-sapinière assez riche à la hêtraie sapinière acide représentent 85% de la surface. Dans ces trois stations le trio sapin-hêtre-épicéa présente toujours un bon potentiel. Les peuplements en place, ainsi que les régénérations naturelles à venir s'articuleront en majorité sur les combinaisons qui découlent de ce trio :

- hêtraie avec sapin et/ou épicéa en mélange,
- sapinière avec hêtre et/ou épicéa en mélange,
- pessière avec hêtre et/ou sapin en mélange.

Les forestiers devront continuer à s'employer à favoriser le mélange de ces trois essences à l'aide du marteau, du croissant et des protections trop souvent nécessaires parce que le gibier est un frein au mélange. Le hêtre, peu représenté, pourra être favorisé lorsqu'il présente un fort potentiel. Le sapin, trop fragile par rapport à la dent du gibier devra régulièrement être replanté avec protection lorsque sa régénération naturelle n'arrive pas à s'émanciper.

Le douglas et le mélèze devront être employés en reboisement sur des petites surfaces ou pour compléter des régénérations naturelles. Néanmoins, la représentativité de ces essences ne devrait guère augmenter.

L'érable sycomore, le frêne, le pin sylvestre et le chêne sessile sont en général présents sur des stations qui leur conviennent. Il faudra donc veiller à les conserver lors des opérations de régénération naturelle. Le pin sylvestre devra être évité dans les zones à brouillard givrant et ce même sur des stations lui convenant ; la casse régulière du houppier empêche toute production de bois d'œuvre. Le pin sera tout de même conservé en accompagnement à titre cultural et même favorisé systématiquement dans les zones de protection du tétras.

Les essences d'accompagnement ou de sous-étage ne devront pas être négligées : **orme de montagne, bouleaux, sorbier des oiseleurs, alisier blanc, aulne glutineux, tilleul,.....** Ces essences de faible valeur économique à ce jour jouent un rôle prépondérant dans la biodiversité forestière.

- **Habitats naturels** - Cf. : *carte des habitats naturels en carte 5.2*

Une identification et une cartographie des habitats naturels ont été effectuées à partir de la carte des stations puis complétées pour les habitats de faibles étendues à l'aide de relevés topographiques

Tableau de correspondance unités stationnelles-habitats (établi à l'aide de la syntaxonomie proposée pour chaque station dans le catalogue)

Unité stationnelle	Code Corine	Habitat	Statut
Tourbière forestière	51.1	Tourbières	Prioritaire
Hêtraie-Sapinière tourbeuse	42.213	Pessière sphaigneuse <i>Sphagno-Piceetum</i>	Intérêt communautaire
Aulnaie-Frênaie humide de vallon ou de source	44.3	Aulnaie-frênaie <i>Alno-Padion</i>	Intérêt communautaire
Pessière de cirques glaciaires	42.253	Pessière des cirques glaciaires <i>Bazzanio Piceetum</i>	Ne relève pas de la Directive Habitat
Hêtraie Sapinière riche (neutrophile)	41.13	Hêtraie-sapinière neutrophile <i>Galio odorati - Fagenion</i>	Intérêt communautaire
Hêtraie-Sapinière assez riche (acidicline)	41.13	Hêtraie-sapinière neutrophile <i>Galio odorati - Fagenion</i>	Intérêt communautaire
Hêtraie-Sapinière peu acide (acidiphile doux)	41.13 ou 41.11	Hêtraie-sapinière neutrophile <i>Galio odorati - Fagenion</i> ou Hêtraie-Sapinière à Luzule <i>Luzulo-Fagetum</i>	Intérêt communautaire
Hêtraie-Sapinière acide (acidiphile stricte)	41.11	Hêtraie-Sapinière à Luzule <i>Luzulo-Fagetum</i>	Intérêt communautaire
Hêtraie-Sapinière très acide (hyper-acidiphile)	41.11	Hêtraie-Sapinière à Luzule <i>Luzulo-Fagetum</i>	Intérêt communautaire
Hêtraie-sapinière très acide sur sol superficiel (hyper-acidiphile sur sol superficiel)	41.11	Hêtraie-Sapinière à Luzule <i>Luzulo-Fagetum</i>	Intérêt communautaire

Le *Luzulo-Fagetum* et le *Galio odorati-Fagenion*, qui sont de loin les habitats les plus répandus dans le massif du Donon, ont été cartographiés directement à partir de la carte des stations. La transition entre ces deux habitats est souvent très progressive et il n'est donc pas possible de fixer avec certitude une limite entre deux zones, c'est pourquoi la délimitation de ces habitats s'appuie souvent sur des limites forestières existantes (parcellaire, routes, pistes etc.).

Le degré de naturalité des peuplements retenus comme appartenant au *Luzulo-Fagetum* et au *Galio odorati-Fagenion* est très variable. Certaines zones plantées en douglas, mélèze ou épicéa présentent des faciès très artificiels. Mais rien n'est irréversible et, sous réserve que le gibier ne soit plus une entrave à la régénération des essences locales, il sera possible de revenir à long terme à des peuplements mélangés en favorisant les essences minoritaires.

Le *Galio odorati-Fagenion* comprend deux associations : le *Mercurialo-Abietetum* et le *Festuco-Abietetum*. Ces deux associations n'ont pas été distinguées car intimement enchevêtrées : la cartographie est restée au niveau de la sous-alliance.

A l'unité stationnelle "hêtraie-sapinière peu acide" correspond deux habitats : *Luzulo-Fagetum* et *Galio odorati-Fagenion*. Le choix de l'habitat a été fait au cas par cas en tenant compte du contexte: sol gréseux ou sol cristallin, proximité de *Luzulo-Fagetum* ou de *Galio odorati -Fagenion*.

Le *Luzulo-Fagetum* présente des faciès à pin sylvestre (par exemple en parcelle 36) qui pourraient passer pour des habitats de la pineraie. Mais l'absence de certaines plantes (airelles) et la présence non négligeable de sapins et d'épicéas en mélange permettent d'affirmer que l'on est toujours dans le *Luzulo-Fagetum*.

Les autres habitats, de trop faibles superficies pour pouvoir ressortir sur un maillage à l'hectare, ont été cartographiés précisément à l'aide de documents divers, de photographies aériennes ou de relevés sur le terrain. Il s'agit de :

• **Tourbières (51.1)**

La caractérisation et la cartographie des tourbières du Donon ne posent aucun problème particulier, celles-ci étant bien connues :

- La tourbière de la Maxe
- La tourbière du Rond Pertuis inférieure
- La tourbière du Rond Pertuis supérieure
- La tourbière des Blanches Roches
- La tourbière du Haut-Rain

Chaque tourbière englobe un ensemble d'habitats variés (tourbière, communautés pionnières, tourbières boisées,...), mais à l'échelle où nous travaillons il n'est pas possible d'aller à ce niveau de détail. C'est pourquoi nous retenons simplement le terme générique de "tourbières".

Les tourbières qui sont des milieux exceptionnels font partie des habitats prioritaires de la Directive Habitat.

• **Pessière-sapinière à sphaignes - *Sphagno-Piceetum* (42.213)**

Bien que non prioritaire d'après la Directive européenne, cet habitat est exceptionnel dans le massif Vosgien. On y trouve entre autres la Listère à feuille de cœur et l'Osmonde Royale. Deux zones particulièrement étendues ont été cartographiées :

- La vallée des Framboises derrière l'Etang du Coucou
- La partie amont de la Basse Madeleine, au-dessus de l'étang du même nom.

• **Pessière des cirques glaciaires - *Bazzanio-Piceetum* (42.253)**

Le "Chaos de la Maxe", seul représentant du *Bazzanio-Piceetum* dans le Bas-Rhin, est lui aussi un habitat exceptionnel pour le massif Vosgien bien que ne relevant pas de la Directive Habitat.

• **Aulnaie-frênaie - *Alno-Padion* (44.3)**

On trouve cet habitat soit le long des ruisseaux lorsque les berges ne sont pas trop escarpées, soit par petites taches de quelques ares à un ou deux hectares au niveau de suintements. Seules les aulnaies-frênaies les plus significatives ont été cartographiées, les autres de dimensions très réduites ne pouvant que difficilement être toutes cartographiées.

Des habitats non forestiers ont aussi été identifiés au Donon, il s'agit de :

• **Prairie de fauche de montagne - *Polygono-Trisetion* (code 38.3)**

Les prairies de fauche de montagne sont surtout représentées au niveau de la plate-forme du Donon, au niveau du col, à côté du cimetière militaire. Les autres prairies du Donon, d'étendues beaucoup plus modestes, sont pour la plupart des prairies à gibier de qualités diverses : certaines ont été fertilisées, certaines sont enrichies en plantes intéressantes pour le gibier, certaines sont fauchées. C'est pourquoi nous ne faisons apparaître sur la carte des habitats naturels que les grandes prairies de la plate-forme en tant que prairie de fauche de montagne.

• **Habitats des eaux courantes (code 24)**

Le Donon présente de nombreux ruisseaux, dont la plupart héberge des populations de truites fario et certaines du chabot (poisson d'intérêt communautaire). Ces habitats (qui ne relèvent pas de la directive) matérialisés sur carte par le réseau hydrographique sont exclusivement linéaires, c'est pourquoi nous ne leur affecterons pas de surface.

• Complexes rupicoles et d'éboulis

On trouve à l'intérieur des zones définies précédemment des complexes rupicoles et d'éboulis. Ceux-ci ne sont ni localisés, ni identifiés avec exactitude mais sont approximativement représentés sur la carte car susceptibles de présenter des habitats remarquables.

• Mines

De nombreuses mines subsistent de l'époque où l'activité métallurgique était très intense à Grandfontaine. Ces habitats, bien qu'artificiels, sont cités car abritant de nombreuses espèces de chauves-souris. Toutes les espèces de chauves-souris sont protégées au niveau national, certaines sont inscrites à la Directive Habitat.

Etat des surfaces issu de la cartographie des habitats pour la totalité de la forêt :

Etat des surfaces par habitat

Statut	Habitat	Code Corine	Surface	Proportion
Prioritaire	Les tourbières (et habitats assimilés)	51.1	11 ha	0,2 %
Intérêt Communautaire	<i>Luzulo-Fagetum</i>	41.11	4 396 ha	78,0 %
	<i>Galio odorati-Fagenion</i>	41.13	1 080 ha	19,1 %
	<i>Sphagno-Piceetum</i>	42.213	21 ha	0,4 %
	<i>Alno-Padion</i>	44.3	28 ha	0,5 %
	TOTAL		5 525 ha	98,0 %
Ne relevant pas de la Directive Habitat	<i>Bazzanio-Piceetum</i>	42.253	6 ha	0,1 %
	<i>Polygono-Trisetion</i>	38.3	4 ha	0,1 %
Milieux artificiels	Maison forestière, carrière, prairie à gibier, etc...	/	89 ha	1,6%
TOTAL			5 635 ha	100 %

1.2.2 Description des peuplements forestiers

A - Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

Les peuplements ont été décrits selon [le protocole détaillé en Annexe 3.1](#), avec un maillage d'inventaire relascopique d'un point par hectare sur l'ensemble de la surface hors RBDI.

La description des peuplements forestiers a été réalisée à l'aide de la typologie des peuplements forestiers correspondant aux régions naturelles du massif vosgien à laquelle on se référera pour les principales caractéristiques de chaque type. Les types de peuplements rencontrés sont listés dans le tableau ci-dessous et ont été définis à partir de la clé de détermination [jointe en annexe 4](#).

Qualité des bois :

La qualité des bois est hétérogène en fonction des divers cantons et expositions.

Le sapin présente la plus grande hétérogénéité de qualité allant de très bonne à médiocre en fonctions des types de sols et de l'exposition.

L'épicéa suit la même règle, mais, en mélange, fournit de meilleurs produits qu'en peuplement pur.

Le pin sylvestre est de qualité moyenne.

Le douglas peut présenter des produits superbes.

La plus grande marge de progression qualitative de par la sylviculture se situe dans les feuillus, hêtre en particulier, mais aussi pour tous les bois blancs ou les essences plus nobles comme les érables, merisiers, sorbiers et autres.

Les frottis et écorçages impactent profondément la qualité des bois produits sur le massif.

Etat sanitaire des peuplements et menaces liées :

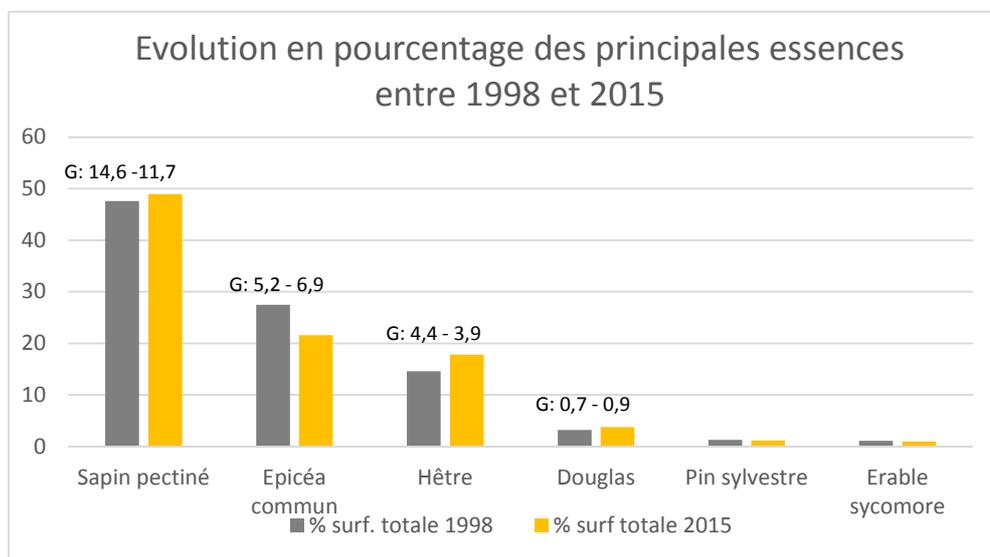
La menace primordiale reste le risque scolyte surtout sur épicéa, ce risque allant en accroissant avec la hausse moyenne des températures.

Les attaques de chalarax fraxinéa sur frêne sont marquées depuis 3 années, provoquant la mortalité de perches ou petits bois. Ce risque peut aller en augmentant.

Le gui déprécie fortement le sapin. L'adéquation entre cette essence et sa station suffisamment froide et humide est donc obligatoire : il faudra tenir compte de cette donnée dans le cadre des changements climatiques en cours.

◆ Essences présentes (en % de surface terrière sauf non pré comptables en % de couvert)

Essences présentes	Surface boisée (ha)	% surf boisée 2015	% surf totale 2015	% surf. totale 1998
Sapin pectiné	2835	50,8	49	47,6
Epicéa commun	1257	22,5	21,6	27,5
Hêtre	1057	18,9	17,8	14,6
Douglas	218	3,9	3,7	3,2
Pin sylvestre	68	1,2	1,1	1,3
Erable sycomore	60	1,1	1	1,1
Mélèze d'Europe	25	0,5	0,4	0,5
Bouleau verruqueux	22	0,4	0,4	0,3
Chêne sessile	26	0,5	0,4	0,4
Frêne commun	12	0,2	0,2	0,3
Autres feuillus	6	0,1	0	0,4
Autres résineux	0	P.M.	0	P.M
Vides boisables	38		1,5	1,5
Surface non livrée à la production	12		2,7	1,3



Le sapin est l'essence dominante, puisque aussi bien présent sur les plateaux bas qu'en altitude, il représente à lui seul plus de la moitié des peuplements. Il a légèrement augmenté sa part de représentativité en surface terrière essentiellement par simple effet de calcul mathématique du fait d'une réduction de la surface terrière moyenne des autres essences. On ne peut pas dire qu'il y ait plus de surface de passage en futaie de sapin qu'en autres essences.

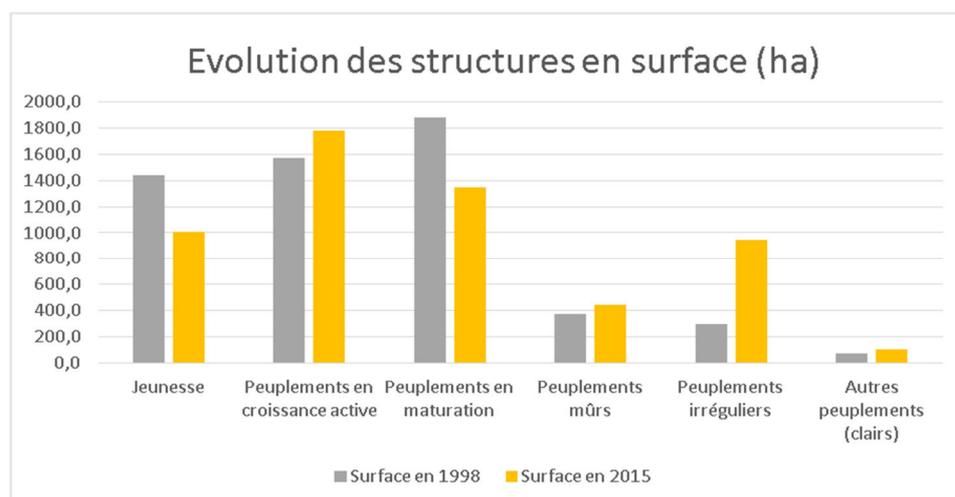
L'épicéa reste la seconde essence en terme de représentativité, mais est en recul parce que bien plus touché par la tempête Lothar du 26/12/1999 et surtout victime des épisodes de scolytes suite à cette tempête et à la sécheresse de 2003.

Le hêtre présente une représentativité plus forte par rapport à 1998 parce qu'en moyenne il a moins souffert de la tempête Lothar du 26/12/99 (moins grand, en position de dominé ou de sous étage, il a moins été exposé au vent). Par ailleurs, sa moindre appétence lui confère un caractère d'envahisseur dans les stades de régénération, de perchis et, par suite, de passage en futaie.

Les résineux représentent donc aujourd'hui 75 % de la surface, alors que les feuillus couvrent 25 % du massif : en ce sens, la progression est nette (rappel : 17% en 1998), mais cache une perte de diversité dans les diverses essences (le bouleau progresse, mais les alisiers, aulnes, sorbiers, ou encore merisiers se raréfient).

◆ Répartition des types de peuplement

Famille de peuplements	Types de peuplements	Surface	%	Rappel surface en 1998
Jeunesse	R- Régénération semis à gaulis	344,2	6%	820,0
	G- Gaulis à bas perchis	616,1	11%	500,1
	V- Vides	49,9	1%	119,8
	TOTAL - Famille "Jeunesse"	1010,2	18%	1439,9
Peuplements en croissance active	11- à petits bois (et perchis)	197,6	4%	207,0
	12- à petits bois avec bois moyens	390,0	7%	179,3
	21- à bois moyens avec petits bois	584,6	10%	622,9
	22- à bois moyens	607,0	11%	560,5
	TOTAL - Famille "croissance active"	1779,1	32%	1569,7
Peuplements en maturation	23- à bois moyens avec gros bois	534,7	9%	782,4
	32- à gros bois avec bois moyens	547,9	10%	659,6
	44- à bois moyens et gros bois	267,8	5%	438,7
	TOTAL - Famille "en maturation"	1350,4	24%	1880,6
Peuplements mûrs	33- à gros bois	315,7	6%	349,6
	31- à gros bois avec petits bois	126,3	2%	24,8
	TOTAL - Famille "mûrs"	442,0	8%	374,3
Peuplements irréguliers	50- déficitaire en gros bois	320,8	6%	
	51- à petits bois	98,8	2%	16,8
	52- à bois moyens	233,2	4%	138,6
	54- à bois moyens et gros bois	117,1	2%	
	53- à gros bois	78,4	1%	56,5
	55- irrégulier type	99,8	2%	86,2
	TOTAL - Famille "irréguliers"	948,1	17%	298,1
Autres peuplements	C1- Clairs à petits bois	6,11	0%	3,3
	C2- Clairs à bois moyens	29,5	1%	30,0
	C3- Clairs à gros bois	69,3	1%	40,0
	TOTAL - Famille "autres"	104,9	2%	73,3
TOTAL		5634,8	100%	5635,9



La forêt se caractérise par :

- un léger déficit de jeunesse malgré la tempête Lothar, compensé par une forte représentation des peuplements en croissance active.
- **un manque évident de peuplements mûrs** (peu de peuplement en maturation qui sont passés en gros bois mûrs).
- une forte augmentation de la part des structures à faciès irrégulier, ce qui correspond aux recommandations de l'ancien plan de gestion.
- inversement, une perte de surfaces des peuplements en maturation, dont certaines ont bien sûr glissé vers les structures irrégulières, mais dont d'autres ont sans doute été la victime plus marquée des événements climatiques (tempête du 26/12/99 et scolytes)

La comparaison des structures représentées en 1998 et en 2015 montre également :

- que la jeunesse recensée en 98 est passée en croissance active (passage en futaie)
- que les flux de la croissance active vers la maturation et de la maturation vers les peuplements murs ne sont pas linéaires, perturbés par ces accidents climatiques, par les changements d'orientation privilégiant la futaie irrégulière et par des prélèvements sans doute inadaptés en quantité ou en qualité.

◆ Répartition des essences principales forestières

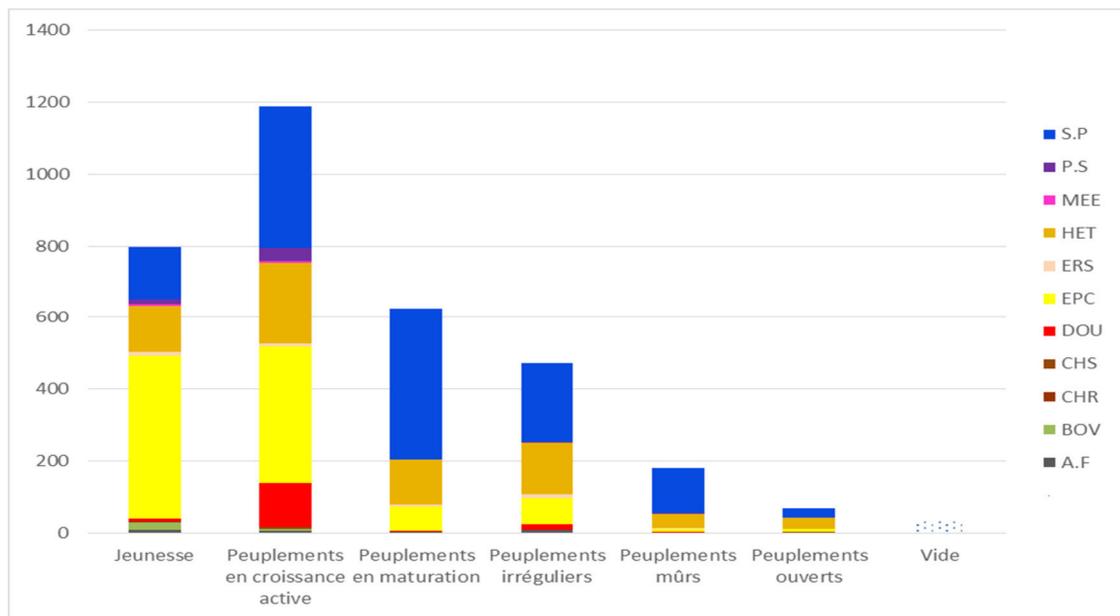
Essences principales	Familles de peuplements (en %)							%	Total surface (ha) *
	Jeunesse	Peuplements en croissance active	Peuplements en maturation	Peuplements mûrs	Peuplements irréguliers	Peuplements ouverts	Famille non identifiée		
Sapin pectiné	2,8%	12,3%	17,2%	6,0%	9,2%	0,9%		48,4%	2726
Epicéa commun	10,2%	10,5%	2,7%	0,6%	3,0%	0,2%		27,1%	1528
Hêtre	2,5%	5,0%	3,7%	1,0%	3,8%	0,7%		16,8%	944
Douglas	0,2%	2,4%	0,1%	0,1%	0,3%	0,0%		3,1%	175
Pin sylvestre	0,3%	0,7%	0,0%	0,0%	0,1%	0,0%		1,1%	62
Autres feuillus*	1,0%	0,6%	0,2%	0,1%	0,5%	0,1%		2,5%	139
Autres résineux**	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%		0,2%	11
PM : vides							0,9%	0,9%	50
Total surface	17,0%	31,6%	24,0%	7,8%	16,8%	1,9%	1,2%	100%	5635

* Ces pourcentages de surface par essence sont fonction de l'essence dominante par placettes et, par suite, ne correspondent à la répartition des essences en surface terrière mentionnée et comparée dans le paragraphe « essences présentes » ci-dessus.

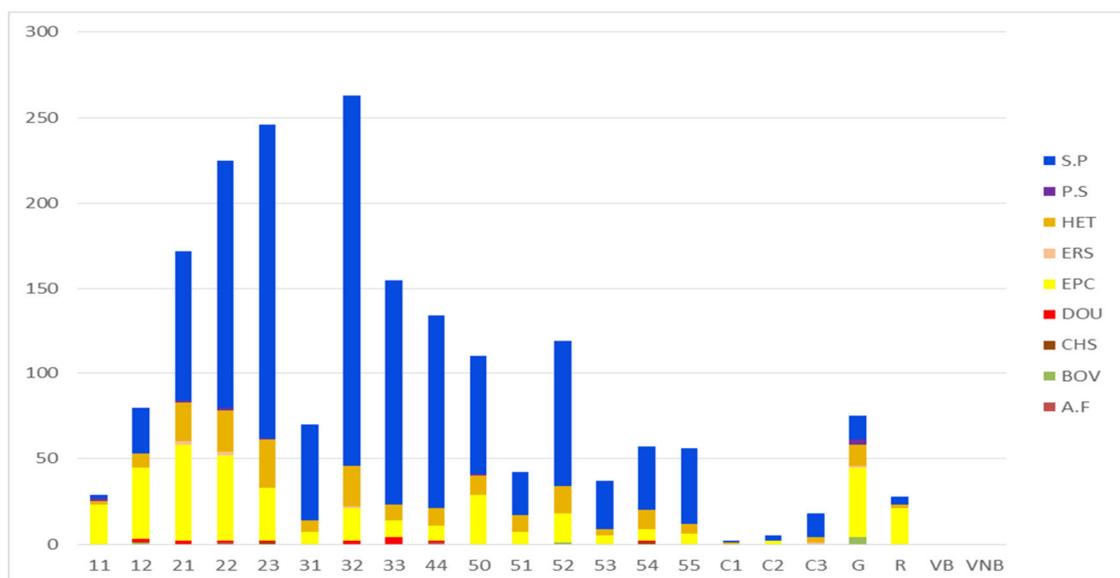
La forêt se caractérise par :

- des épicéas omniprésents dans les régénérations (essence la moins appétente qui représente donc 60% de la jeunesse) : cet effet d'envahissement est déjà lisible dans la catégorie « croissance active ».
- après une introduction marquée, le douglas marque le pas dans la jeunesse.
- les feuillus divers semblent être favorisés dans ces très jeunes peuplements, résultat d'une meilleure prise en compte de la biodiversité depuis une quinzaine d'année.
- les sapins constituent presque les seuls peuplements mûrs de la forêt : par ailleurs, c'est dans la sapinière que la tendance à l'irrégularisation est visible. Que penser de leur quasi absence en régénération ? La pression d'abrutissement spécifique du sapin par les chevreuils et cerfs est donc évidente : le sapin représente 16 % de la régénération alors que dans les stades adultes, sa représentativité dépasse les 75%. Le changement est aussi brutal que dangereux pour l'ensemble de la biodiversité associée.

◆ **Histogramme familles de peuplement par essence** (Peuplement à suivi surfacique : REG_AME et AMEJ)
Surface (ha) par famille et par essence



◆ **Histogramme des types de structures** (Peuplements à suivi non surfacique : IRR_ILV_SIE_SIH)
Surface (ha) par type de peuplement et par essence



Voir en annexes 5 et 6, les répartitions des surfaces terrières et volumes par unité de gestion et par essence ou famille de peuplement.

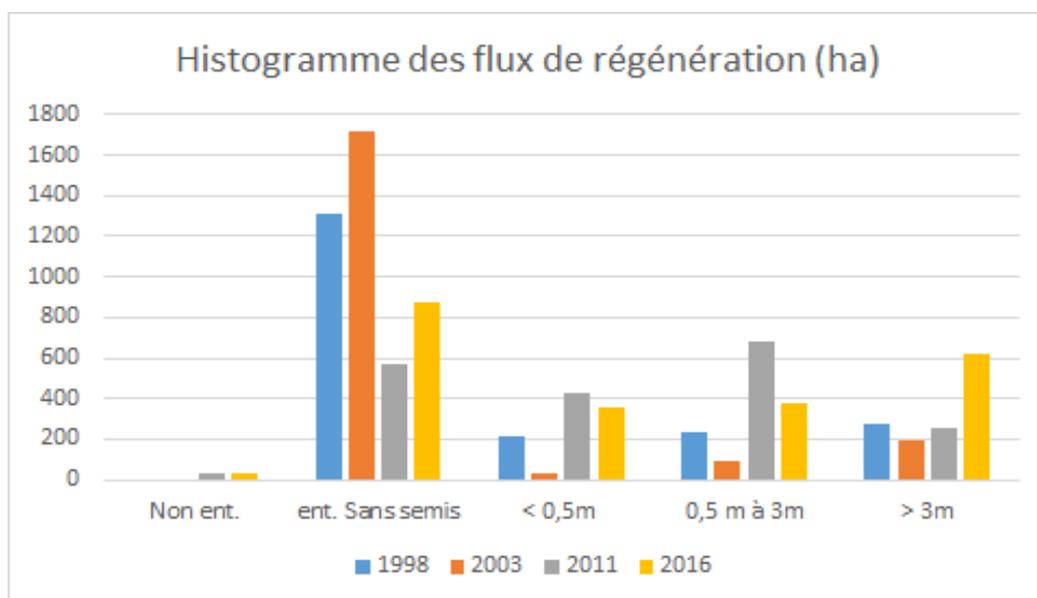
◆ **Cartographie** : les cartes des essences, des peuplements et de la surface terrière sont jointes en cartes 6 à 8.1. En carte 8.2 est représenté le capital observé par rapport au capital cible par type de grosseur de bois (carte des capitalisations).

B - Etat du renouvellement

Nous bénéficions des descriptions de la régénération pour l'ancien aménagement (1998), pour la révision d'aménagement suite à la tempête Lothar (2003), du bilan mi-période d'aménagement (2011) et des descriptions pour ce nouvel aménagement réalisées en 2016.

Le tableau ci-dessous reprend ces données pour les unités de gestion en jeunesse, en régénération ou reconstitution et en îlots de vieillissement : *l'annexe 10 présente les histogrammes de ces résultats en fonction des classements, essences objectif ou essences décrites.*

Rappels :	L'amgt prévoyait :	Se = 33ha/an	Surf GR = 1365 ha	1365 ha		
	Effort de régénération	40 ha /an en régé	Surf reconstitution	594 ha		
		39,6 ha/an en reconstitution				
	Total	79,6 ha/an	Total	1969 ha		
Classe	0	1a	1b	2	3	
(ha)	Non ent.	ent. Sans semis	< 0,5m	0,5 m à 3m	> 3m	
1998	2035	Non inventorié	1309	213	235	278
2003	2027	Non inventorié	1713	32	89	192
2011	1962	26	569	428	682	257
2016	2272	36	879	359	380	618



En 1998, la régénération semblait avancer au rythme souhaité par l'aménagement, mais cachait déjà de gros problèmes liés à l'abrutissement des cervidés.

La tempête de 1999 et les épisodes de scolytes avec les exploitations gigantesques qui ont suivis ont détruit des zones de régénération ; en effet, on note un flux négatif important entre les différentes classes entre 1998 et 2003.

En 2011 déjà, seuls 26 ha n'étaient pas encore ouverts et 569 ha sur plus de 2020 ha ouverts ne présentaient aucun semis, soit plus d'un quart de la surface. De plus, sur 428 ha supplémentaires, les semis, par ailleurs assez dispersés, n'arrivaient pas à dépasser quelques centimètres de hauteur du fait de la pression d'abrutissement, soit une régénération naturelle en échec sur plus de 1 000 ha. Le constat est du même ordre en 2016 ; le flux de semis ne s'améliore pas de manière efficace et ce malgré des efforts et investissements importants tant en essais de mesures pour réduire les populations d'ongulés qu'en protections diverses (engrillagements et protections individuelles), efforts qui permettent de constater une légère amélioration des flux vers la classe 3, mais qui cache en réalité une véritable catastrophe lorsqu'on analyse le seul sapin.

Par suite, la régénération de la forêt ne s'opère pas convenablement et les essences présentes dans la régénération ne correspondent pas aux essences objectif (hêtres et épicéas et autres feuillus au lieu de sapins – le douglas, par exemple, a, lui aussi, des difficultés pour se renouveler naturellement)

◆ **Renouveau présent dans la forêt : traitement à suivi surfacique**

Application aménagement passé	surface
Surface à régénérer prévue : 600 ha en régénération et 594 ha en reconstitution	1 194 ha
Surface effectivement régénérée	617 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (tempête, gibier, problème sanitaire)	36 ha*

*Vides non boisables retirés (12 ha)

Pour le groupe de régénération passé,

- le premier tableau ci-dessous fournit le détail par classes de la régénération, quel que soit l'avancement de la récolte du peuplement adulte,
- le second tableau fournit l'avancement par rapport à la récolte du peuplement adulte ainsi que la surface acquise (>3m). Cf. : [annexe 7 : détails des renouvellements passés](#)

Ces chiffres sont issus des données de l'inventaire statistique et reprennent toutes les unités de gestion anciennement et nouvellement classées en régénération et irrégulier en ajoutant la jeunesse acquise lors de la dernière période et les îlots de vieillissement : en effet de nombreuses parcelles passent d'un classement régénération ou amélioration à irrégulier parce que les peuplements ont été éclaircis par des prélèvements de gros bois. Il est donc indispensable d'élargir le bilan de la régénération acquise à toutes ces parcelles où des semis ont été générés volontairement : ce bilan est donc établi pour une surface totale de 1 913 ha.

Essences	Stock de régénération par essences					Observations
	Classe 0 (attente) régénération non entamée (ha)	Classe 1 (entamée sans semis ou avec semis <0,5m) (ha)	Dont Cl.1 (entamée avec semis < 0,5m) (ha)	Classe 2 (installée) régénération de 0,5 à 3 m ou plantation de plus de 1 an (ha)	Classe 3 (acquise) régénération sup. à 3 m ou plantation de plus de 1 an (ha)	
Sapin		87,4	33,7	33,6	63,7	Trop faible renouvellement du sapin – essence objectif principale de la forêt - du fait d'une pression d'abrutissement continue : ces chiffres montrent à eux seuls l'ampleur de la modification de la forêt en cours.
Epicéa		402,5	181,0	207,6	330,4	Explosion de l'épicéa nettement moins appétant et qui présente un risque d'écorçage à très court terme si les densités d'ongulés ne sont pas réduites à l'avenir.
Hêtre		371,0	143,3	137,9	210,6	Le hêtre tient sa place et semble regagner du terrain par rapport au sapin.
Pin sylvestre		2,9			1,0	Régénération quasi inexistante toujours par la pression du gibier mais aussi par manque de coupes de mise en lumière brutale.
Douglas		5,0			1,0	Renouvellement qui reste à un niveau très faible compte tenu du potentiel de cette essence.
Erables		9,6	0,4	1,0	7,0	La croissance rapide des semis d'érable leur permet de sortir plus rapidement de la dent du gibier et donc de gagner de la représentativité au sein de la forêt.
Bouleau et CHR		1,0	0,3	0,3	3,7	La surface de bouleau se réduit après la tempête Lothar, preuve de la fermeture des milieux.
Total	35,8	879,5	358,8	380,4	617,5	

Bilan de la régénération de l'aménagement passé	Surface* (ha)	Observations (détail par UG en annexe 7)
Surface cumulée des unités de gestion dont la régénération a été terminée (coupe définitive réalisée)	617,5	Niveau de régénération terminée assez faible du fait de l'allongement des durées de renouvellement qui traduit mal l'ouverture assez large de la forêt. Il est également le résultat du manque d'émancipation des semis et fourrés de sapin.
Surface cumulée des unités de gestion en cours de régénération (régénération ouverte et coupe définitive non réalisée)	1259,9	Ce niveau de surfaces en cours de renouvellement reflète mieux l'ouverture du couvert, sans doute la décapitalisation sensible de la forêt, tout en montrant l'ouverture généralisée réalisée par les gestionnaires pour répondre au manque de régénération naturelle de sapin
Surface cumulée des unités de gestion non entamées en régénération	35,8	Léger flux négatif de cette donnée du fait de régression de la régénération juvénile sur certaines parcelles encore suffisamment capitalisées
Dont, surface cumulée des unités de gestion et des vides boisables ayant fait l'objet de reconstitution (hors groupe de régénération, mais classé en reconstitution)	Environ 550 ha	Il reste difficile d'établir des bilans précis entre reconstitution et régénération naturelle -

* surface en sylviculture

Commentaires :

- l'objectif de surface à régénérer est loin d'être atteint : 617 ha soit 52 %.
- Notons néanmoins qu'une importante surface – 550 ha environ - a été travaillée hors du groupe de régénération (vides suite à épisodes de scolytes et reliquats ou conséquences de Lothar), mais qu'une bonne partie de ces 550 ha sont englobés dans les 617 ha acquis.
- 1259 ha sont ouverts et en cours de régénération ce qui pourrait représenter un réservoir de rattrapage de ce retard : hélas, dans cette surface on constate que 879 ha ne présentent pas de semis, effet direct de la pression du gibier. Il n'y a donc que 358+380, soit 738 ha de stock de surface pour combler l'objectif non atteint.
- Le suivi de la BDR devra être mis en œuvre conformément à la note 17 G 2009 et selon le protocole élaboré par l'agence territoriale de Schirmeck.

◆ Renouveau présent dans la forêt : traitement à suivi non surfacique

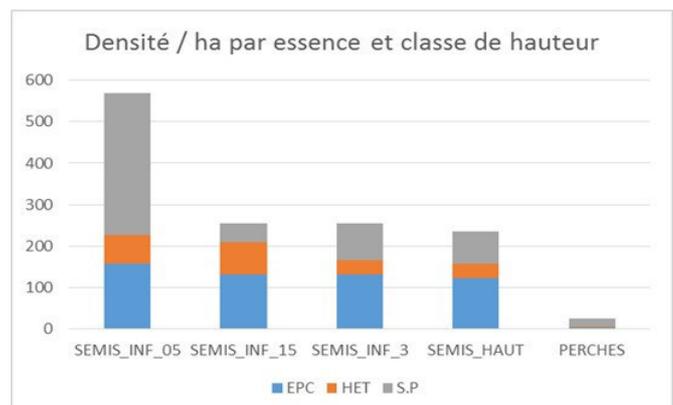
L'ensemble des données détaillées concernant le renouvellement à suivi non surfacique (futaie irrégulière) figure au § 2.3.2. Le niveau de renouvellement pour les parties traitées en futaie irrégulière est très faible : 6% si l'on ne compte que les surfaces où l'essence présente correspond à l'essence objectif et 32% si on inclut l'épicéa, alors que l'objectif est le sapin.

Par suite, compte tenu de la difficulté d'obtenir une régénération naturelle satisfaisante, un suivi particulier des flux de régénération devra être mis en œuvre dans les unités de gestion classées en futaie irrégulière - Cf. : [protocole de suivi de la régénération en annexe 3.2](#).

Conformément à la note de service 08-G-1499, un protocole de suivi de cette régénération renouvelé tous les 5 ans semble être le bon choix pour établir un diagnostic fiable de l'obtention et des flux de régénération.

L'ensemble du groupe irrégulier devra être inventorié dès le début de la période d'aménagement. Un test sur 13 unités de gestion a été mis en œuvre en décembre 2016 ([Cf. : annexe 17.1 : résultats des inventaires 2016 et 2017 de la régénération dans le groupe irrégulier](#)) il nous indique une très faible densité totale de semis à l'hectare et une chute considérable de la densité des sapins, vulnérables à la dent des cervidés, entre les stades moins de 50 cm et 50 cm à 1,5 m.

DENSITE / HA	Dens/ ha <0,5m	Dens/ ha <1,5m	Dens/ ha <3m	Dens/ ha Haute	Dens/ ha perches
A.R	0	9	9	17	0
BOU	9	0	0	0	2
EPC	157	131	131	122	3
HET	70	79	35	35	2
S.P	341	44	87	79	18
TOTAL	577	262	262	254	26



C - Inventaires réalisés

Un inventaire relascopique a été réalisé sur l'ensemble de la forêt entre mars 2014 et octobre 2015 à raison de 1 point à l'hectare suivant le protocole joint en annexe 3 : ces points étaient exactement les mêmes en 1997. Les données générales sur la forêt sont les suivantes :

	Surface	G moy. (m ²)	Erreur absolue	Effectif (nombre pixel)	Volume moy. (m ³)
Forêt	5634,79	23,1	0,4	5555 *	273

*zones hors sylviculture identifiées avant inventaire par photo aérienne

Rappel : - Surface terrière moyenne en 1998 : 27,4 m²/ha : soit - 4,3 m²/ha

◆ Tableau synthétique des résultats d'inventaire par essences et catégories de grosseur

Les volumes sont calculés à partir du ou des tarifs : résineux : SR14, feuillus : SR 09

Essences	surface terrière / (surface boisée)		PB		BM		GB		Dont TGB		Volume bois fort (tige +houp.)	
	m ² /ha	%	m ² /ha	%	m ² /ha	%	m ² /ha	%	m ² /ha	%	m ³ /ha	%
Sapin pectiné	11,68	50,7%	1,68	32,7%	5,63	48,8%	4,36	68,6%	0,32	72,0%	151	55,5%
Epicéa commun	5,18	22,5%	1,68	32,5%	2,64	22,8%	0,87	13,7%	0,05	10,5%	61	22,3%
Hêtre	4,35	18,9%	1,15	22,3%	2,31	20,0%	0,90	14,1%	0,04	9,1%	41	15,1%
Douglas	0,90	3,9%	0,31	6,1%	0,48	4,2%	0,10	1,6%	0,03	6,4%	10	3,8%
Pin sylvestre	0,28	1,2%	0,09	1,7%	0,15	1,3%	0,04	0,7%	0,00	0,4%	3	1,2%
Erable sycomore	0,25	1,1%	0,06	1,2%	0,14	1,2%	0,05	0,7%	0,01	1,2%	2	0,9%
Mélèze d'europe	0,05	0,2%	0,03	0,5%	0,02	0,2%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0	0,2%
Bouleau véruqueux	0,09	0,4%	0,06	1,2%	0,03	0,3%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	1	0,3%
Chêne sessile	0,11	0,5%	0,03	0,6%	0,07	0,6%	0,01	0,2%	0,00	0,1%	1	0,4%
Frêne commun	0,05	0,2%	0,01	0,2%	0,03	0,2%	0,02	0,3%	0,00	0,2%	1	0,2%
Autres feuillus*	0,10	0,5%	0,05	1,0%	0,05	0,4%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	1	0,5%
Autres résineux**	0,01	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,1%	0,00	0,1%	0	0,0%
TOTAL	23,1	100%	5,1	100%	11,5	100%	6,4	100%	0,4	100%	273	100,0%
Erreur relative sur surf. terrière												
% des catégories de grosseur	100%		22,3%		50,1%		27,6%		1,9%			

Deux tableaux en annexes fournissent :

- [Annexe 5 : Répartition de la surface terrière par essence et par unité de gestion](#)
- [Annexe 6 : Répartition du volume à l'hectare par essence et par famille de peuplement](#)

Par ailleurs, les fiches synthétiques des principales caractéristiques des peuplements établies pour la forêt et les groupes d'aménagement définis au titre 2 figurent en annexes 11.1 à 11.7

Le capital moyen recensé pour la surface en gestion est à peine supérieur à 23,1 m²/ha alors qu'en prenant en compte la répartition des essences, la cible objectif (Cf. : manuel de sylviculture – DT Alsace) se situe autour de 26,4m²/ha (calcul effectué par famille de peuplement et par essence principale - Cf. ci-dessous). Par ailleurs, il faut noter la très faible part des TGB qui ne représentent que 0,4 m²/ha. Ce chiffre est probablement sous-estimé par la nature de l'inventaire mais reflète malgré tout un niveau bas conforme avec les diamètres objectifs pour le résineux.

Une évaluation du volume moyen par rapport à la surface avec des bois précomptables (hors R et G, voire hors peuplements clairs) donne également une approche plus réelle du volume sur pied dans les parcelles avec des bois : Cf. ci-dessous.

Tableau des surfaces terrières et volumes moyens des parcelles portant des bois précomptables

	Surface (ha)	G (m ² /ha)	V/ha (m ³ /ha)
Surface en gestion	5435	23,1	273
Hors jeunesse : Vides, R et G	- 1010 ha	4425	28,4
Hors peuplements clairs : C1, C2 et C3	-105 ha	4320	29,1

Calcul de la surface terrière cible sur la forêt : 26,4 m²/ha

	Surfaces recensées par familles de peuplements et par essences - ha						G cible par famille de peuplement et par essence - m ² /ha (Cf. : Manuel Pratique de Sylviculture Alsace)					
	Jeunesse	Peuplements en croissance active	Peuplements en maturation	Peuplements mûrs	Peuplements irréguliers	Peuplements ouverts	Jeunesse*	Peuplements en croissance active	Peuplements en maturation	Peuplements mûrs	Peuplements irréguliers	Peuplements ouverts
Sapin pectiné	159	691	968	339	517	50	14	33	34	30	28	22
Epicéa commun	572	592	152	35	168	9	14	33	35	36	29	22
Hêtre	144	282	209	58	214	38	10	18	20	20	18	15
Douglas	9	135	6	5	18	1	16	33	38	40	32	28
Pin sylvestre	17	38	2	1	4	0	12	24	26	28	23	18
Autres feuillus	54	35	12	4	26	7	14	18	20	20	18	17
Autres résineux	4	6	1	0	0	0	16	33	34	30	28	22
*G cible de la jeunesse : valeur moyenne de la DRA												
Calcul G Cible	Surface terrière cible total - m ²											
	Jeunesse	Peuplements en croissance active	Peuplements en maturation	Peuplements mûrs	Peuplements irréguliers	Peuplements ouverts						
Sapin pectiné	2224	22818	32928	10173	14485	1098						
Epicéa commun	8012	19525	5311	1246	4873	202						
Hêtre	1436	5078	4175	1161	3849	565						
Douglas	147	4470	232	204	587	29						
Pin sylvestre	208	904	53	29	94	0						
Autres feuillus	756	623	244	81	477	121						
Autres résineux	65	202	35	0	0	0						
Total	12848	53620	42978	12895	24364	2014	Moyenne G Cible					
							26,4 m²/ha					
							Total Général					
							148719					

◆ Répartition des relevés en % par classes de G et groupe d'essences

Peuplements	Essences prépondérantes	Classes de surface terrière								
		0 à 9	10 à 19	20 à 24	25 à 29	30 à 34	35 à 39	40 à 49	50 et +	Total
Peuplements dominante de petits bois (11-12)	Chênes		0,0%			0,0%	0,0%			0,10%
	Feuillus (sauf hêtre et chênes)		0,1%							0,20%
	Hêtre		0,6%	0,5%	0,4%	0,1%	0,2%	0,1%		1,70%
	Pin sylvestre et mélèzes		0,1%	0,2%	0,0%	0,1%		0,0%		0,30%
	Résineux (sauf pin sylvestre et mélèzes)		1,6%	1,3%	1,4%	1,4%	1,1%	1,1%	0,1%	8,00%
Autres peuplements	Chênes	0,1%	0,1%							0,20%
	Feuillus (sauf hêtre et chênes)	1,0%	0,4%	0,2%	0,1%	0,2%	0,1%	0,1%	0,0%	2,10%
	Hêtre	3,2%	2,7%	2,7%	2,7%	1,9%	1,1%	0,7%	0,1%	14,90%
	Pin sylvestre et mélèzes	0,4%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%	0,90%
	Résineux (sauf pin sylvestre et mélèzes)	14,2%	9,8%	9,1%	9,4%	10,9%	7,5%	7,7%	1,8%	69,80%
	(vide)	0,9%							0,0%	1,80%
Total %		19,8%	15,5%	14,0%	13,9%	14,7%	10,3%	9,7%	2,1%	100,00%

Le vert correspond à des peuplements avec une surface terrière correcte. A droite de ces cases, les peuplements sont sur-capitalisés. A gauche, le jaune correspond à des peuplements corrects en haut de fourchette et sous-capitalisés en bas de fourchette. Plus à gauche les cases correspondent à des peuplements sous-capitalisés ou par nature sans capital (jeunesse, vides).

La carte de la surface terrière figure en annexe carte 8

Commentaires :

Globalement les peuplements de la forêt sont :

- dans la bonne fourchette de capital pour un peu plus d'un quart (28,3%) ;
- sur-capitalisés pour seulement un cinquième (20,3%, dont de très nombreux peuplements de hêtre de tous âges)
- **sous-capitalisés pour la moitié de la surface** (50,3%, dont seulement 3% de jeunesse et 43% de peuplements résineux adultes).

Au global, la forêt est donc nettement sous capitalisée - volume sur pied - par rapport aux objectifs de surface terrière du manuel de sylviculture de la DT Alsace et de la Directive Régionale d'Aménagement.

Notons également que la cible de surface terrière hors jeunesse (29,1 m²/ha – calculé selon la même méthode que ci-dessus) est également supérieure à la surface terrière relevée rapportée à la surface portant des arbres (28,4 m²/ha), ce qui confirme la décapitalisation constatée auparavant.

Signalons toutefois que les objectifs de surface terrière sont plus réduits pour les unités de gestion de la Zone d'Action Prioritaire Tétrás (soit 1072,41 ha – près de 20% de la surface de la forêt ce qui n'est pas négligeable : cible de 24 m²/ha en moyenne en ZAP selon la structure de peuplement – Cf. : guide de sylviculture « des forêts pour le Grand Tétrás »- ONF 2012).

- **Analyse des inventaires dendrométriques passés**

Un inventaire identique à celui de 2014-2015 avait été réalisé en 1997, sur les mêmes coordonnées de placettes. La comparaison de placette à placette étant trop difficile à analyser, celle-ci a été placée au niveau des parcelles (puisque les UG changent entre les 2 plans de gestion).

Les résultats par parcelle de ce comparatif se trouvent en annexe 9.

	EVOLUTIONS											
	1997		2003		2015		2003/1997		2015/2003		2015/1997	
	Vol (m3/ha)	G M2/ha)										
Forêt	326	27,4	252	19,8	273	23,1	-74,0	-7,6	21,0	3,3	-53,0	-4,3

La fiabilité de l'estimation des produits accidentels liés à la tempête Lothar sera évoquée ultérieurement.

Néanmoins, ce travail permet de mettre en avant la décapitalisation de la forêt entre la fin des années 90 et aujourd'hui. Cette action était inscrite dans le plan de gestion rédigé en 1998 et est concrétisée. Il ne faut cependant pas oublier de voir cette décapitalisation s'être opérée de manière très irrégulière, subissant des axes non volontaires tels que la loi des épisodes climatiques ou la contrainte du déséquilibre forêt-gibier.

- ◆ **Tableau des surfaces portant des peuplements de chêne de qualité élevée**

Il n'y a pas de peuplements de chêne de qualité en FD du Donon.

◆ Analyse et cartes des dégâts d'abrouissement relevés lors de l'inventaire relascopique

Les dégâts d'ongulés observés sont omniprésents sur la forêt domaniale du Donon comme les analyses de peuplements l'ont suggéré indirectement.

Leur quantification est représentée *en annexe cartes 14 : carte des dégâts d'abrouissement en forêts des collectivités dans le Bas-Rhin et carte des dégâts, par parcelles et par essences sur la forêt.*

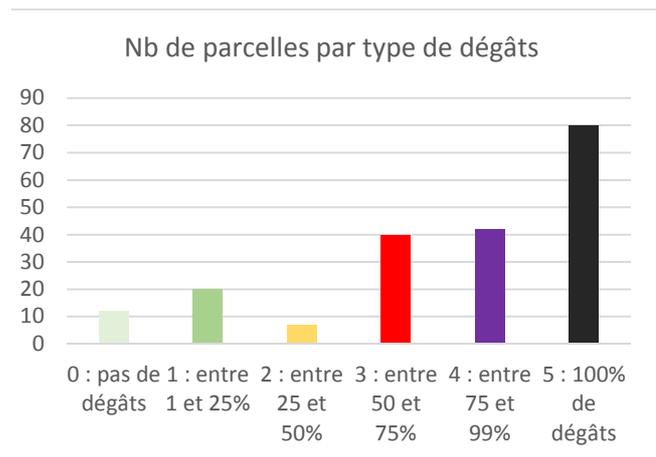
Le sapin n'arrive plus à se régénérer naturellement sans protection.

Tableau des parcelles présentant plus de 75% de dégâts d'abrouissement sur des semis de sapin

Parcelles avec 100% de dégât	4, 19, 29, 31, 44, 45, 46, 50, 70, 72 à 78, 80 à 87, 89, 112, à 114, 121 à 123, 127, 129, 130, 135 à 137, 141, 143, 144, 147, 148, 158 à 161, 165 à 167, 175, 176, 181, 182, 191 à 195, 203, 206, 207, 217, 219, 222, 228, 232, 240, 242, 245, 246, 257, 269, 312 à 316, 318 et 323.
Parcelles avec des dégâts >75% et > 100%	6, 53, 62, 64, 66, 94, 117, 119, 120, 145, 146, 149, 154, 157, 163, 164, 168, 170, 171, 173, 177, 179, 193, 184, 185, 190, 211, 214, 221, 225, 229, 230, 231, 233, 237, 317, 319, 320, 321, 322 et 324.

Tableau : résultat des inventaires dans les parcelles présentant des semis de sapins de plus de 3 ans

catégories de dégâts	Nb de parcelles	%
0 : pas de dégâts	12	6%
1 : entre 1 et 25%	20	10%
2 : entre 25 et 50%	7	3%
3 : entre 50 et 75%	40	20%
4 : entre 75 et 99%	42	21%
5 : 100% de dégâts	80	40%
Total général	201	100%

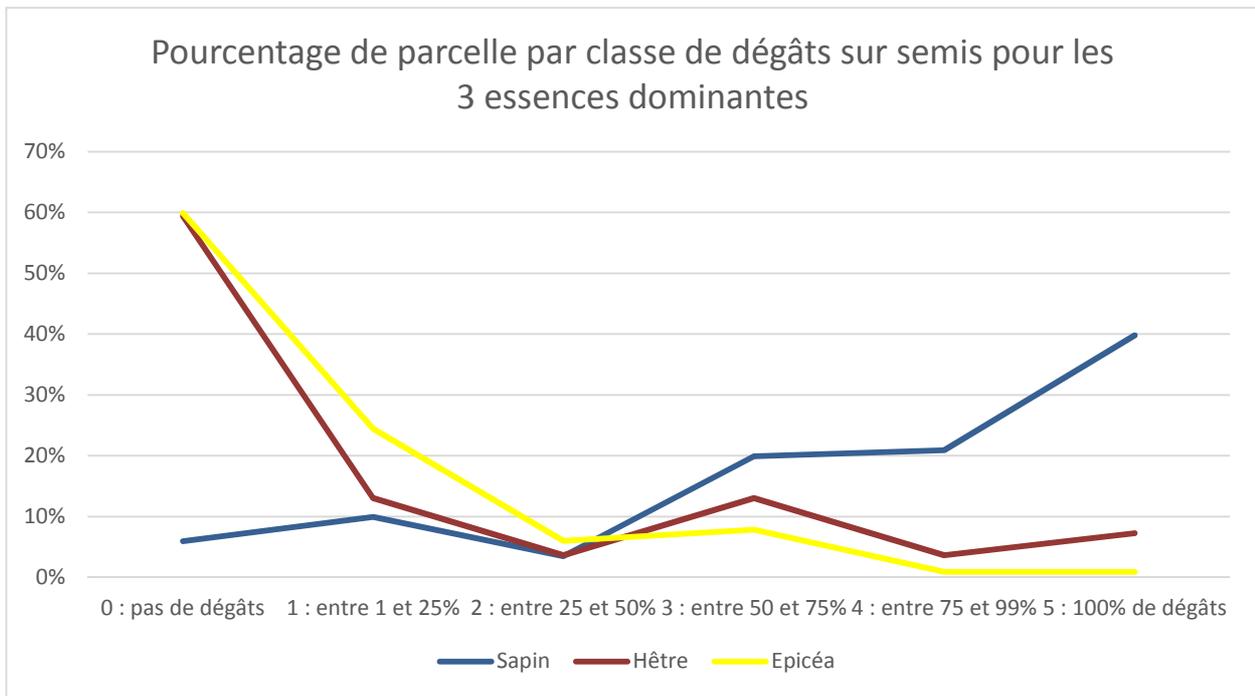


12 parcelles ne présentent pas de dégâts sur semis de sapins : mais, par exemple, les points qui décrivent des semis en parcelle 8 sont tous dans des clôtures et ont été notés « sans abrouissement » lors des relevés, ce qui veut dire que les semis n'arrivent pas à s'émanciper à un stade supérieur à deux ans sur le reste de la surface et que l'observateur ne peut pas décrire de semis et donc noter cet abrouissement total !

81 % des parcelles affichent des observations d'abrouissements supérieurs à 50 % des semis inventoriés (dont un certain nombre a été soit mis en exclus dans des clôtures soit traité par des protections individuelles).

La forêt est donc, sans doute, intégralement impactée sur les semis de sapins.

Sur certaines parcelles le hêtre et même l'épicéa sont abrouissés à 100% (Cf. : *annexe carte 14*)



Les coûts constatés des protections sont annuellement largement supérieurs aux revenus directs de la chasse. Rappel : ces dépenses ne produisent de loin pas assez de régénération de sapin (Cf. : §1.2.2.B)

Tableau du bilan des dépenses et recettes liées à la chasse

Bilan : moyenne annuelle des 5 dernières années	
Revenus moyen de la chasse :	174 549 €
Actions de protection et compléments : moyenne annuelle	
Individuelles: <i>fourniture et pose de répulsif et pincettes</i>	107 689 €
Clôtures : <i>fourniture, pose, entretien et enlèvement</i>	87 824 €
Compléments suite à dégâts (<i>50% des plantations</i>)	16 401 €
Déficit direct du déséquilibre faune-flore	- 37 365 €
<i>Coût du retard de prélèvement (9100m3/an - Cf. :1.3.1.A)</i>	<i>318 500 €</i>

Impact social sur la filière

Non chiffré

Hors investissement dans la chasse en régie et amélioration du potentiel d'accueil (prés bois, lisières et entretien prairies)

La question du déséquilibre faune-flore est la problématique centrale de la forêt (voir également § 2.5.4.C)

1.3 Analyse des fonctions principales de la forêt

1.3.1 Production ligneuse

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	279	463	2576	2319	5635

Globalement l'enjeu de production est moyen à fort avec des stations à bonne potentialité. Ce niveau d'enjeu se réduit sur les parcelles acides et devient faible sur celles qui sont très acides - *réf. : stations forestières en §1.2.1.B.*

L'absence de production est liée au statut de certaines surfaces comme celui du classement en réserve biologique intégrale, en îlots de sénescence ou en zone d'évolution naturelle, celui des prés de service ou encore des prairies à vocation cynégétique ou d'autres emprises (EDF, antenne, etc.). Les tourbières classées en réserves biologiques dirigées, les pentes abruptes, le sommet du massif classé monument historique ou encore les éperons rocheux avec leur point de vu ou encore les zones situées dans les noyaux de concentration de la fréquentation touristique, repoussent également l'enjeu de production au classement faible ou moyen selon les situations ou les versants.

A - Volumes de bois produits

- Tableau synthétique de la production moyenne

Essence (facultatif)	Production en surface terrière (m ² /ha/an)	Production en volume (m ³ /ha/an)
Sapin pectiné	0,75	7,36
Epicéa commun	0,82	8,10
Hêtre	0,87	8,56
Douglas	1,77	17,45
Pin sylvestre	0,65	6,45
Autres feuillus	0,56	5,50
Autres résineux	0,76	7,55
Moyenne	0,79	7,82

Les accroissements IFN ont été corrigés pour tenir compte de la différence de seuil entre les précomptables IFN ($\varnothing \geq 7,5$ cm) et ceux de l'ONF ($\varnothing \geq 17,5$ cm) ainsi que les surestimations de production dévoilées récemment par l'IFN : coefficients réducteurs de 0,67 pour les résineux et 0,75 pour les feuillus, sauf peuplements irréguliers où ces coefficients sont respectivement de 0,72 et 0,78.

L'accroissement par essence est ensuite calculé au *pro rata* des familles de peuplements pour chaque essence dominante en adéquation avec la représentativité de chaque essence (d'où un accroissement moyen du hêtre assez fort, parce que près de 50% des peuplements de hêtre sont en jeunesse ou croissance active). Le calcul donne les chiffres ci-dessus, soit **7,8 m³/ha/an ou 0,79 m²/ha/an**.

- calcul synthétique de la production moyenne selon l'IFN sur la forêt

La moyenne brute des points IFN effectivement présents en FD du Donon (40 unités) est de 10,9 m³/ha/an (et de 1,10 m²/ha/an). Une fois les corrections ONF appliquées, on trouve un accroissement de 0,79 m²/ha/an ou de **7,83 m³/ha/an** (coefficient réducteur moyen de 0,72), soit un chiffre qui correspond presque au premier calcul ci-dessus.

- calcul synthétique de la production moyenne selon l'évolution du patrimoine sur pied et de la récolte passée

	1998-1999	2000-2003	2004-2017	1998-2017
Volume moyen recensé	326	252	276	276
Evolution du volume: m3/ha/an		-12,3	1,8	-2,6
Récoltes coupes	103560	285900	457860	847320
Récoltes annuelles m3/an	51780	64910	39344	44596
récoltes annuelles PA m3/an	3480		3743	3476
Récoltes annuelles m3/ha/an	9,9	11,6	5,9	8,6
Accroissement m3/ha/an		-0,7	7,7	6,0

* Cf. : aménagement 1998 et 2004, puis inventaires 2014-2015

** Cf. : sommiers de la forêt et bilan mi-période

L'accroissement entre 1998 et 2003 ne peut pas être négatif, bien entendu. Cela indique donc que soit (ou « et ») la récolte recensée est inférieure à la réalité (ce qui est presque certain au regard de la quantité de bois laissée en forêt après l'épisode Lothar), soit (ou « et ») le volume recensé est sous-estimé (ce qui est sûrement également le cas puisqu'aucun nouvel inventaire n'a été refait en 2003, les chiffres affichés étant un calcul élaboré avec les bases de 1998 et les données des volumes récoltés. Le cumul de ces deux hypothèses régulerait la donnée d'accroissement calculée ci-dessus pour la période 2004-2017).

Au minimum, l'accroissement calculé par cette méthode sur la période 1998-2017 serait de 5,7 m³/ha/an (cf. : ci-dessus) auxquels il faudrait ajouter le déficit constaté en 2003, soit 0,7 m³/ha/an, soit une valeur totale de 6,4 m³/ha/an. Au regard des imprécisions et hypothèses énoncées, ce mode de calcul est n'est pas retenu : notons néanmoins, qu'on se situe encore sous les 8m³/ha/an.

Conformément aux bases de l'IFN, corrigées par les différences de calculs de l'ONF :

Nous proposons donc de chiffrer l'accroissement moyen en FD du Donon à : 7,8 m³/ha/an ou 0,79 m²/ha/an

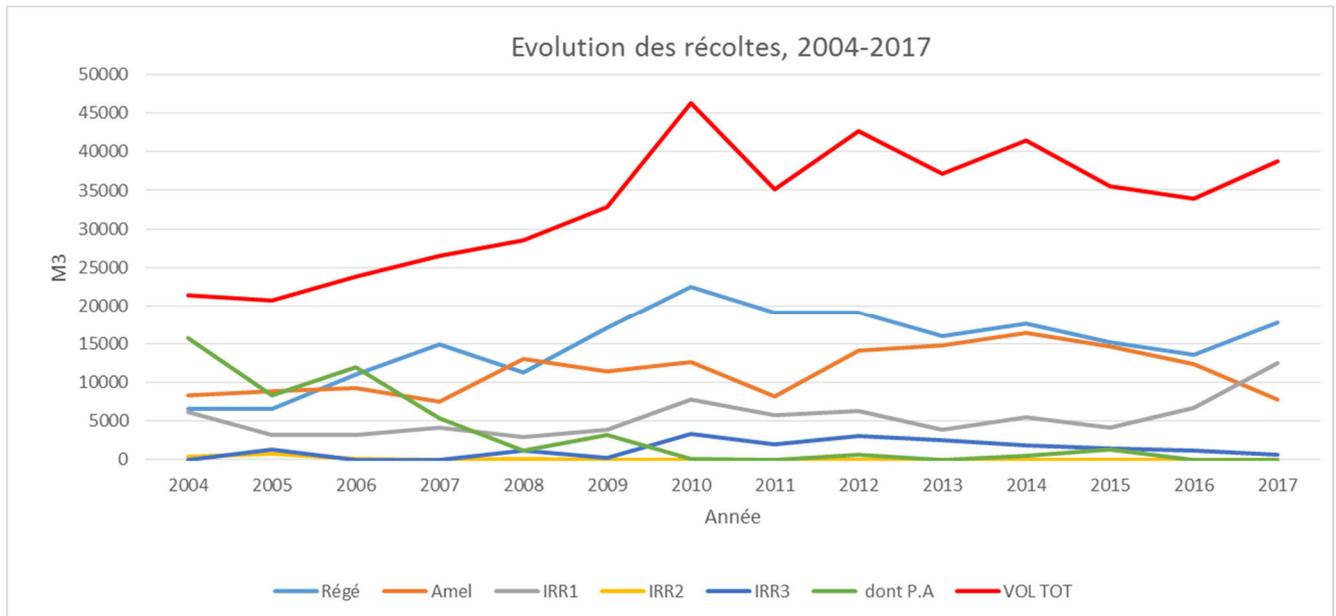
- Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent : comparaison volumes prévus/volumes réalisés (Cf. : annexe 8 : bilan des récoltes passées)

Volumes récoltés en volume aménagement sur la période 2004-2016													
Régénération		Amélioration		Irrégulier		Autre		Produits accidentels		Total		p.m. Volume récolté 5 dernières années hors PA	
prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	Groupe REGE	Autres groupes	prévu	réalisé		
en m ³ annuels récoltés de 2004 à 2016													
24000	14900	11100	11395	5100	5451	2100	1454	3475		42300	33200	35984	
											Ecart		
											22%		
en m ³ / ha / an récoltés au cours de la période ci dessus (ha de surface en sylviculture de production - ancien aménagement)													
17,5	10,9	4,0	4,1	5,3	5,7	4,2	2,9	2,5	0,0	7,6	5,9		
Surface	1368,7	Surface	2766,1	Surface	954,18	Surface	497,74			Surface	5586,75		

La récolte a été nettement inférieure aux prévisions, essentiellement à cause d'un déficit de près de 40% en régénération et 20% des produits récoltés ont été des produits accidentels.

- **Analyse succincte du bilan des volumes récoltés depuis 2004.**

Il est à noter que ce niveau de récolte a permis une recapitalisation de la forêt depuis 2003, mais qu'inversement, en cumulant les récoltes de gestion et les événements climatiques, la forêt s'est décapitalisée plus largement que ce qui était souhaité par les gestionnaires en 1998.



Les volumes des coupes normales ont été bien suivis dans le sommier de la forêt : les chiffres affichés sont donc analysables. Par contre, les produits accidentels ne font pas l'objet de fiche de martelage. Ces produits accidentels ont donc été partiellement extrapolés des cubages bois façonnés vendus au titre des chablis (celui-ci représente donc un pourcentage minimum en gardant la mémoire des nombreux épicéas récoltés suites aux attaques de scolytes, particulièrement entre 2004 et 2007 puis à nouveau en 2015 - 2016 et au regard des pourcentages constatés lors de périodes d'aménagement antérieures : 28% entre 1994 et 1997, par exemple, alors que nous n'en comptabilisons que 20% sur cette période d'aménagement).

On note évidemment la proportion de produits accidentels importante en début de période (scolytes) et la retenue des gestionnaires en matière de prélèvement sur cette même période (traumatisme de Lothar avec frein important lors des martelages). Les volumes exploités reviennent à des niveaux plus forts à partir de 2010, pour à nouveau chuter en fin d'aménagement.

En moyenne, les récoltes passées sont donc inférieures à la prévision de 2004 de 22%. Les prélèvements en amélioration et dans les groupes irréguliers sont globalement conformes aux prévisions. Par contre, en régénération, on note un retard de près de 40% ou 9 100 m³ par an ! De nombreuses actions de recadrage des martelages et d'analyse des potentialités ont eu lieu sur le terrain : toutes ont débouchées sur un même constat : les régénérations sont freinées par une absence de semis naturels due au seul déséquilibre forêt gibier qui génère un abrutissement quasi systématique des semis de sapins, chênes, douglas ou autre essence appétente encore.

Ce déséquilibre induit donc des retards de récolte importants de bois par an sur cette forêt (9 100 m³/an pour l'ensemble des groupes !).

Lorsqu'on analyse les fiches de martelage des divers groupes, on constate des prélèvements à l'hectare pratiquement identiques entre les divers groupes d'aménagement : c'est la encore la marque des freins en régénération, mais aussi l'explication de groupe d'aménagement sensiblement aux mêmes aspects structuraux (*Cf. : fiches de synthèse en annexes 9*)

Il n'en reste pas moins que, malgré ce retard important de récolte, la forêt s'est trop décapitalisée entre 1998 et 2017 : si cette décapitalisation était souhaitée par le document de 1998, elle ne devait pas être de ce niveau. Les éléments pour expliquer ce phénomène sont de deux ordres qui se cumulent :

- Une surestimation de l'accroissement : celui-ci était estimé en 1998 à 10m³ ha/an en moyenne (9m³/ha/an en régénération - cf. : calcul de la possibilité régénération). Nous avons établi ce chiffre à 7,8 m³/ha/an en moyenne, soit une différence de 2,2 m³/ha/an (11 800 m³/an sur la surface en production) ou 0,19 m²/ha/an. Ayant pris un retard de 9 600 m³/an, nous affichons donc un excédent de récolte par rapport à la production calculée aujourd'hui de 2 200 m³/an, soit 0,7 m²/ha en moyenne perdus en 19 années de 1997 à 2015
 - Une sous-estimation des récoltes de chablis et bois scolytes lors des événements climatiques de 1999 à 2005. En intégrant le calcul ci-dessus aux différences de surfaces terrières mesurées entre 1998 et 2015, cette sous-estimation est de l'ordre de 3,6 m²/ha en moyenne sur les 19 années, soit à un volume de produits exploités non comptabilisé lors de Lothar et des scolytes 2000-2005 de 228 000 m³ (+80% par rapport au volume comptabilisé au sommier de la forêt, constat qui n'est pas rare dans les massifs très touchés par Lothar et les scolytes)
- **Commentaires succincts sur les qualités de bois exceptionnelles produites dans la forêt.**

La production de très gros bois douglas de qualité A-B élagués jeunes et à très grande hauteur peut être une niche de commercialisation intéressante pour cette essence. Mais cette remarque est également valable pour les sapins et épicéas lorsque l'élagage pourra être avéré.

B - Desserte forestière

- **Etat de la voirie forestière**

Type de desserte		Long. totales <i>km</i>	Densité		Etat général	Points noirs existants	Rôle multi- fonctionnel
			km / 100 ha	suffisante oui/non			
Routes forestières	revêtues	30	4,6	oui	Bon à moyen	Néant	Tourisme
	empierrées	177					non
	terrain nat.	32					non
Routes publiques participant à la desserte*		20				Abords d'exploitation difficile	Tourisme
Pistes et sommières		135	2,4	oui			non
Ancrages câbles		Nb : 0					

*Les routes publiques ne jouant aucun rôle de desserte ne sont pas comprises

- **Principales difficultés d'exploitation** : un traitement de données géomatiques croisant les infrastructures de desserte existantes et les pentes a été mis en œuvre pour cet aménagement. Les résultats ont été analysés par catégories de difficultés et représenté sous forme de carte - cf. : *carte N° 9.3, carte de travail pour la définition des espaces moins bien desservis (carte de la mobilisation des bois)*. La création d'infrastructure semble difficile en ZAP tétras et impossible sans autorisation.
- **Schémas de desserte existant** : Il n'existe pas de schéma de desserte. Les choix d'ouverture ou fermeture, de niveau d'entretien entre route revêtue ou route empierrée ou encore de point d'entrée sont fonction de la circulation liée au défrètement de la forêt, mais aussi de sa fréquentation ou de la circulation publique générale. Un schéma de desserte intimement en lien avec un schéma d'accueil semble donc indispensable. A ce titre, et pour associer les élus locaux à la démarche, la rédaction d'un schéma de desserte et d'accueil du public pourrait être proposée : en effet, l'ONF seul n'a pas pour vocation de financer des infrastructures qui ne soient pas en lien avec les enjeux de la forêt.
- **Carte de la desserte** : Cf. : *annexes cartes – Carte N°9.2, carte des équipements et de la desserte. Voir également la carte N° 12 : carte d'aménagement et de la desserte.*

1.3.2 Fonction écologique

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu ordinaire	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction écologique		3 459	1873	303	5 635

L'enjeu écologique **fort** de la FD DONON réside sur les 87 ha des **Réserves Biologiques Dirigée des Tourbières et Rochers du Donon et Intégrale de La Chatte Pendue** (dénommées « RB » ou « RBD » ou « RBDD-RBDI » dans la suite du document). Les prescriptions de gestion pour ces zones sont données dans le plan de gestion des Réserves (approuvé pour la première et en cours de validation DFRN pour la seconde). En plus de ces sites dont le classement est recommandé par la directive nationale d'aménagement, les tourbières hors réserves, les îlots de sénescence, l'unité de conservation des ressources génétiques et les érablaies de pente ont également été prises en compte en enjeu fort au titre de leur très haute valeur écologique et de leur contribution aux diverses trames existantes.

L'enjeu écologique **reconnu** est constitué de la **ZPS « Crêtes du Donon Schneeberg »** pour la partie restante après déduction de l'enjeu fort qui est couvert par ce zonage – ZPS dont les contours englobent totalement la ZCS sur la forêt. Le périmètre de la **ZSC « Massif du Donon, du Schneeberg et du Grossmann »** est en effet inclus dans celui de la ZPS.

Le documents d'objectif de ces 2 sites Natura 2000 est commun et a été validé par arrêté préfectoral du 12 mars 2014. Il est à noter qu'aucune charte ne s'applique à ce Docob. Les îlots de vieillissement intègrent eux-aussi cet enjeu reconnu, tout comme les unités de gestion classées en intérêt écologique et qui n'avaient pas encore été prises en compte dans les zonages précédents.

Les ZNIEFF de type 1 représentent également un enjeu reconnu au titre des espèces et habitats prioritaires.

Les autres surfaces sont reconnues d'enjeu ordinaire, mais doivent participer pleinement au maintien de la biodiversité générale et de la protection des sites particuliers cités précédemment.

Statuts réglementaires et zonages existants :

Cf. : annexe cartes 10 - Carte des statuts de protection réglementaire ou contractuelle sur la forêt : soit 10.1, carte des réserves biologiques et des ZNIEFF et carte 10.2, carte des zones Natura 2000 - ZPS, ZSC- et des diverses Zones d'Actions Prioritaires pour le grand tétras.

Statuts et inventaires	Surface (ha)	Motivation - Objectif principal de protection	Document de référence
STATUTS DE PROTECTION : cadre réglementaire			
Réserve biologique intégrale	52,88	Conservation d'habitats favorables au grand tétras – bois mort.	<i>Plan de gestion de la RBDI de La Chatte Pendue en cours de validation (ONF – Didier Epp, 2016 pour 52,35 ha)</i>
Réserve biologique dirigée	34,31	Conservation d'habitats tourbeux	<i>Plan de gestion de la RBDD des tourbières et rochers du Donon approuvé par le CNPN en 2015 (ONF – Pascal Denis, 2012 : 34,30 ha)</i>
Biotope protégé par arrêté préfectoral			
Zones humides stratégiques	11,53	Tourbière	<i>Intégré à la RBDD</i>

Statuts et inventaires	Surface (ha)	Motivation - Objectif principal de protection	Document de référence
Eléments du territoire orientant les décisions			
Natura 2000 Habitats (ZPS)	1 988,55	Crêtes du Donon-Schneeberg : ZPS N° :FR4211814	DOCOB (Climax : 03/2013) : AP du 12/03/2014
<i>Cette ZPS comporte 433 ha de zone d'action prioritaire sensible à la fréquentation du public (où l'on relève encore des indices de présence) et 640 ha de zone d'action prioritaire moins sensible à cette fréquentation. Cette répartition est susceptible d'évoluer en cours d'aménagement.</i>			
Natura 2000 Oiseaux (ZSC)	694,60 (compris dans la ZPS)	Massif du Donon, du Schneeberg et du Grossmann : ZSC N° FR4201801	DOCOB (Climax : 03/2013) : AP du 12/03/2014
ZNIEFF de type I	488,2	La Plaine, de la source à Raon L'Etape.	2,6 ha
		Massif de La Chatte Pendue, du château de Salm et de la côte de Plaine.	272,0 ha
		Mines de Grandfontaine.	40,9 ha
		Tourbières de Blanches Roches, Rond pertuis, Maxe et zones tourbeuses du ruisseau des truites et de la vallée des Framboises.	124,8 ha
		Vallée de la Bruche et affluents et prairies et zones humides associées en amont de Schirmeck.	47,9 ha
<i>La consultation des SIG fait ressortir d'autres petites surfaces, mais elles sont dues à des artefacts de numérisation (Znieff de de la Vezouze et de la Sarre Blanche)</i>			
<i>Pour mémoire : ZNIEFF de type II</i>	4 410,2	Forêt de montagne des Vosges moyennes du massif du Donon au Schneeberg	4 378,7 ha
		Vosges moyennes	31,5 ha
Unité de conservation in situ des ressources génétiques	191,78	Objectif : sapin pectiné - AAL202-Massif vosgien	Charte de gestion de l'unité de conservation

Dans le cadre de la nouvelle directive téttras, la Zone d'Action Prioritaire des crêtes du Donon - Schneeberg a été réactualisé en 2016. Elle se décompose en 2 sous-groupes d'enjeux différents ; la ZAP dite « sensible aux dérangements » (433 ha) et la ZAP « moins sensible aux dérangements » (640 ha). Ce classement s'est effectué en concertation avec les agences des départements voisins afin d'harmoniser la démarche. Il est susceptible d'évoluer en cours d'aménagement.

Le reste de la ZPS est classé en « Zone de Gestion Adaptée » (916 ha).

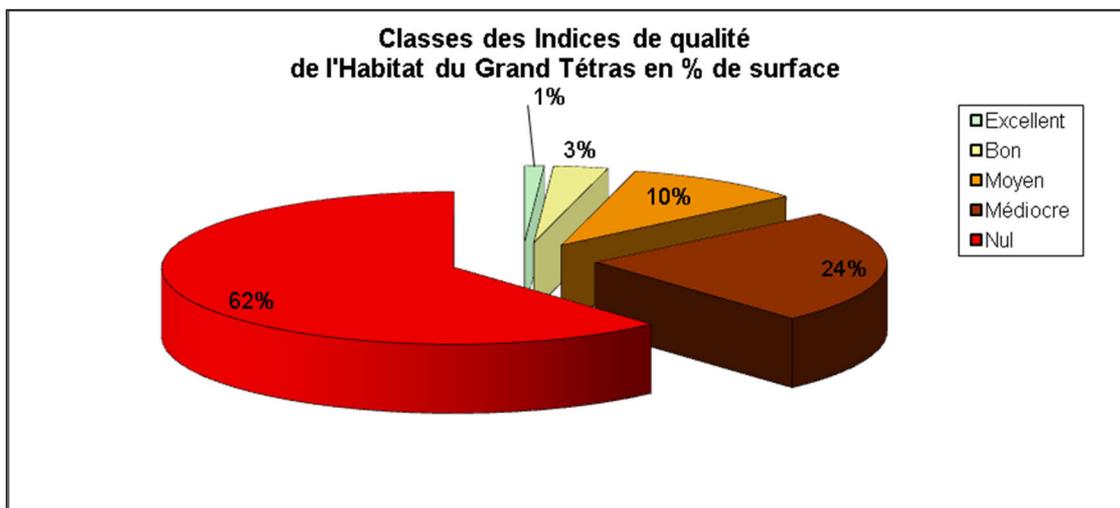
Les règles de gestion et contraintes liés à l'ensemble de ces zonages sont énumérées dans la directive téttras 2016.

Seules quelques observations isolées ou indices de présence de téttras en FD du Donon ont été transmises ces dernières années au Groupe Téttras Vosges. Elles se situent toutes dans un secteur limité du nord du massif dans le canton du Windek, sauf une, en décembre 2016, en P66 : ce sont ces parties de la ZPS qui ont été proposées en zone d'action prioritaire sensible aux dérangements du public et publiée avec la nouvelle directive téttras 2016 : néanmoins, l'ONF s'est engagé à faire évoluer ce zonage durant l'aménagement en fonction de l'évolution des observations éventuelles ou des déplacements d'individus.

L'étude menée en 2008 sur les crêtes vosgiennes du Bas-Rhin (Donon au Schneeberg : ensemble des zones classées en ZAP à cette époque) classe de la manière suivante les habitats inventoriés sur la Forêt domaniale du Donon selon le protocole STORCH

(Cf. : annexe carte N° 5.3 - carte de la qualité des habitats tétras)

Qualité Habitat pour le Grand Tétrás	FD du Donon		Zone d'étude totale	
	Nb relevés	%	Nb relevés	%
1- Excellente	5	1%	21	2%
2- Bonne	16	3%	52	4%
3- Moyenne	58	10%	168	12%
4- Médiocre	161	27%	383	27%
5- Nulle	351	59%	770	55%



On constate que la FD Donon est en-dessous de la qualité moyenne observée sur la zone d'étude avec seulement 4% de la surface étudiée présentant des habitats favorables. Cette donnée est néanmoins à relativiser en fonction des cantons étudiés.

On trouve les habitats les mieux notés dans les réserves biologiques et dans les cantons de Corbeille et du Windeck. L'amélioration de la qualité des habitats tétras doit donc rester une priorité de la gestion en ZAP.

- **Synthèse des risques pesant sur la biodiversité**

Le risque principal réside dans la problématique gibier. En effet, les densités de cervidés sont déjà excessives, mais la surdensité de sangliers repousse ces animaux dans des zones plus restreintes et souvent en haut de pente, ce qui y multiplie les dégâts et occasionne de fait des dérangements pour le tétras, dont ces plateaux et crêtes représentent les zones privilégiées, bien plus importants que dans une forêt où l'équilibre sylvo-cynégétique serait atteint.

L'autre risque serait de ne pas ouvrir fortement ces mêmes crêtes et haut de pente.

Les surdensités de cervidés sont évidemment et par ailleurs un facteur de perte rapide de biodiversité et, au regard de l'abrutissement privilégié de certaines essences (sapins, feuillus divers), engendrent une transformation accélérée en une seule rotation de la forêt et de ces habitats.

- Tableau des espèces remarquables présentes dans la forêt, sensibles aux activités forestières

Espèces remarquables	Surface concernée ou localisation	Observations Conséquences pour la gestion	Statut de protection
Flore remarquable			
<i>Andromeda polifolia</i> L.	Tourbière de la Maxe	Afin de prévenir la disparition d'espèces végétales menacées et de permettre la conservation des biotopes correspondants, sont interdits, en tout temps, sur tout le territoire métropolitain, la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie des spécimens sauvages des espèces protégées au titre des listes I ou II.	Oui : Protection nationale liste I
<i>Drosera rotundifolia</i> L.	Tourbières		Oui : Protection nationale liste II
<i>Eriophorum vaginatum</i> L.,	Tourbières		Oui : Protection Régionale – Liste rouge Alsace
<i>Osmunda regalis</i> L.,	Rochers humides		Oui : Protection Régionale – Liste rouge Alsace
<i>Huperzia selago</i> (L.)	Tourbières et divers		Oui : Protection Régionale – Liste rouge Alsace
<i>Listera cordata</i> (L.)	Vallon des framboises et Maxe		Oui : Protection Régionale – Liste rouge Alsace
<i>Vaccinium oxycoccos</i> L.,			Oui : Liste rouge régionale
<i>Circaea alpina</i> L.,			Oui : Liste rouge régionale
<i>Lycopodium Tristachyom</i>	P 180 (3 stations) et 173 (1 station)		Oui : Espèce protégée nationale
<i>Lycopodium annotinum</i> (L.)	P173		Oui : Directive habitat
<i>Lycopodiella inundata</i> (L.)	Valée des framboises RF des Seigneurs-P259		Oui
<i>Lycopodium Clavatum</i>	Basse Verdenal et Charaille		
<i>Dryopteris remota</i>			Oui
<i>Huperzia selago</i> (L.) <i>Schrank & C.F.P. Mart.</i>	Basse Verdenal et Charaille		Oui : Liste rouge régionale, rare
<i>Cynoglossum germanicum</i> Jacq.			Oui : Liste rouge nationale et régionale
<i>Vandenboschia speciosa</i> = <i>Trichomanes speciosum</i>	3 stations à la Basse Verdenal		Oui : Espèce protégée nationale
<i>Osmonda régalis</i> Gaudin			Oui : Liste rouge régionale
<i>Anastrophyllum minutum</i> (Schreb.) Schust.			Oui : Liste rouge régionale - vulnérable
<i>Andreaea rothii</i> Web.& Mohr.	Chatte Pendue		Oui : Liste rouge régionale
<i>Andreaea rupestris</i> Hedw.			Oui : Liste rouge régionale
<i>Bazzania flaccida</i> (Dum) Grolle		Oui : Liste rouge régionale - vulnérable	

Espèces remarquables	Surface concernée ou localisation	Observations Conséquences pour la gestion	Statut de protection
<i>Marsupella sphacelata</i> (Giesecke ex Lindenb.) Dum.			Oui : <i>Liste rouge régionale – en danger</i>

Faune remarquable

Chouette de Tengmalm	Forêt (crêtes)	Préservation et tranquillité des alentours des sites de nidification	
Chouette chevêchette	Chatte Pendue et crêtes		
Faucon pèlerin	Chaudes roches et chasse sur la forêt Maxe		
Cigogne noire	Présence irrégulière – observations ONF 2013	Maintien des arbres porteurs de nid	Oui : <i>protection nationale DO1</i>
Pic noir	Forêt	Conservation d'arbres à cavités et maintien du hêtre en étage dominant	Oui : <i>protection nationale DO1</i>
Pic cendré	Présence régulière	Conservation d'arbres morts et à cavités	Oui : <i>protection nationale DO1</i>
Grand tétras	Présence relictuelle (Cf. : <i>ci-dessous</i>)	Maintien de vieux chênes et îlot de vieillissement Mise en œuvre du guide sylvicole spécifique Tétrás	Oui : vulnérable
Gélinotte des bois	Présente (ONF : dernier contact = 11/2015)	Favoriser les strates arbustive et buissonnante	Oui : vulnérable
Pie-grièche écorcheur	Présent (LPO : dernier recensement en 1998 : lisières est – présence annuelle observée)		
Accenteur alpin	Observations anciennes		Oui : <i>protection nationale DO1</i>
Cassenoix moucheté	Présence régulière		Oui : <i>protection nationale DO1</i>
Loup	Contact ponctuel – dernière observation 2015		Oui : <i>protection nationale DO1</i>
Lynx	Contact ponctuels depuis plusieurs années	(Source CROC : <i>identification de l'animal dénommé Van Gogh</i>)	Oui : <i>protection nationale DO1</i>
Grand murin	Aire de chasse ?		
Petit rhinolophe	Réserves biologiques (inventaire du réseau mammifères ONF)	Maintien des arbres à cavités, fentes, décolllement d'écorce	
Murin de Daubenton			
Murin de Brandt			

Espèces remarquables	Surface concernée ou localisation	Observations Conséquences pour la gestion	Statut de protection
Murin à moustaches		Maintien des arbres à cavités, fentes, décollement d'écorce	
Murin à oreilles échancrées			
Murin de Natterer			
Murin de Bechstein			
Grand Murin			
Pipistrelle commune			
Pipistrelle de Nathusius			
Oreillard roux			
Chabot	<i>Principaux cours d'eau</i>		

Commentaires :

Les espèces protégées autant végétales qu'animales sont nombreuses et parfois très rares. La gestion à appliquer pour leur conservation est le plus souvent décrite dans les plans de gestion des RB

De nombreuses rumeurs circulent sur les espèces loup et lynx ou grand tétras, d'où la nécessité d'un point d'étape au moment de la rédaction de cet aménagement.

Pour le lynx, au niveau du massif des Vosges la situation est critique. Le statut de conservation de l'espèce est très mauvais avec peu d'indices de présences. Cependant un lynx a été détecté par pièges photos au sud du massif sur les Ballons Comtois. L'animal est connu et a déjà été photographié du côté de Besançon. Il est surnommé Bingo et c'est un mâle. Actuellement, il est toujours suivi dans le même secteur. Sa présence prouve qu'une connexion entre le massif vosgien et le massif jurassien est possible.

Dans le Donon, après plusieurs contacts annuels entre 2010 et 2014, il n'y a plus d'indices de Van Gogh (Lynx mâle avec une oreille coupée... en dehors des observations visuelles -peu fiables- notamment lors du comptage au phare 2015 vers Abreschviller).

Depuis le début d'année 2016, des indices dans le secteur de la Haute Bruche se répètent. Une proie retrouvée (typé lynx à 90%) et une observation visuelle dans ce secteur le 24/03. En 2015, un animal a été vu entre Steige et Lubine (88) à plusieurs reprises. La probabilité qu'un animal se déplace sur le secteur de la Haute Bruche – Val de Villé - Vosges est donc forte. D'ailleurs en mars 2015, l'ONF a trouvé des empreintes dans les Vosges en limite avec la FC de Saales. Mais cette hypothèse n'a pas été confirmée.

Un autre secteur qui va du Nideck à la FD de Saverne présente quelques indices les dernières années. Il y a sûrement un animal qui couvre ce territoire.

Ces trois secteurs sont les seuls pour lesquels nous avons des indices. Sachant que les animaux se déplacent sur de grands territoires nous ne pouvons pas donner de chiffres de population. Toutefois, la population actuelle se limite à quelques individus, et ce avant un lâcher important en Rhénanie Palatinat, en limite nord du massif.

Pour le loup, il existe très peu d'information. En 2014, des photos de loup ont été prises sur les crêtes du Donon Schneeberg : elles sont parues dans la presse. Pour 2015, il semble qu'il y ait encore des indices dans un secteur Donon-Champ du Feu. L'espèce est présente sur les Hautes-Vosges (2 individus mâles et femelles) et à l'ouest des Vosges et départements voisins où ils s'attaquent beaucoup aux moutons.

Ces informations sont issues de l'ONCFS qui regroupe les indices collectés par les membres du réseau. Le CROC (Centre de Recherche et d'Observation sur les Carnivores) a une convention avec l'ONCFS et réalise différents suivis dont un dispositif intensif de pose de pièges photographiques sur 30 sites fixes auxquels sont ajoutés des dispositifs mobiles en fonctions des indices relevés. Les agents de l'ONF font partie du réseau et collaborent avec le CROC. Un grand nombre de ces dispositifs est situé sur les crêtes du Donon Schneeberg.

Pour l'espèce Grand Tétrás, les dernières observations régulières d'animaux sauvages sur la FD remontent à 2012.

Depuis, les contacts suivants ont été enregistrés (validée par le Groupe Tétrás Vosges) :

- 2013** Le 2 février : une poule, parcelle 152 en bordure des « Chaumes de Réquival ».
Le 12 juillet : une poule levée lors d'un martelage, parcelle 154 sous la RF de la Brulée.
- 2014** Le 19 juin : un grand tétras s'envole d'un Sapin au bord d'un cloisonnement et d'une piste parcelle 157i à la fin du martelage de la parcelle à midi
Le 23 novembre : une poule s'envole parcelle 158b.
Le 31 juillet : une observation d'un oiseau (sexe non précisé) P 169.
- Une observation de gélinotte des bois à l'envol parcelle 208 (La Maxe/Rond Pertuis - observateur : J.M Berger – ONF).*
- 2015** Des indices (crottes) sont notés, tout près d'une place à Lycopode, parcelle 180.
- 2016** Lors d'une battue, le 27 décembre, des chasseurs voient une poule se percher sur un Pin, puis "piquer" sur l'autre versant Ce qui leur fut confirmé, à la fin de la traque, puisqu'un des traqueurs avait ramassé des crottes de poule: parcelle 66, tout près de la crête, au-dessus de la Croix Brignon.

Par ailleurs, à partir de 2007 et jusqu'en 2012, des lâchers d'oiseaux (issus d'élevage) ont été réalisés dans le grand massif (enclave des Fermes du Schneeberg en limite de la FD d'Engenthal). Il n'y a pas de suivi scientifique particulier de ces populations. Les animaux ont été observés en FD de 2008 à 2012 et semblent s'être éteints depuis.

- **Tableau des habitats naturels d'intérêt communautaire**

Les habitats ont été présentés en 1.2.1.B. Ci-dessous les habitats de faible surface recensés en réserve biologique (Cf. : plan de gestion de ces réserves)

A l'échelle de la forêt, il n'est pas possible de cartographier les habitats de faible surface.

Habitats Dénomination phytosociologique	Prioritaire oui/non	Code N 2000	Code CORINE	Sensibilité : Conséquences pour la gestion	Surf.* concernée (ha)
Habitats d'intérêt prioritaire					
Tourbière haute active	Oui	7110	51.1	<i>Cf. : plan de gestion des RB</i>	0,5
Bétulaie pubescente «sur tourbe»	Oui	91D0	44A1		0,2
Aulnaie à Laïche espacée	Oui	91E0	44.311		0,9
Habitats d'intérêt communautaire (facultatif hors sites Natura 2000)					
Tourbière de transition	Non	7140	54.5	<i>Cf. : plan de gestion des RB</i>	0,4
Dépression tourbeuses	Non	7150	54.6		0,2
Tourbière haute "dégradée"	Non	7120	51.2		1,6
Sapinière (-pessière) hyperacidiphile à sphaignes	Non	9410	42.253		6,3
Saulaie à Saule à oreillette	Non		44.92		0,2
Sapinière (-pessière) sur blocs hyperacidiphile à Bazzanie	Non	9410	42.253		5,7
Sapinière-érablaie hygroacidicline à Chérophylle hirsute	Non	9130			0,6
Sapinière hyperacidiphile à Luzule	Non	9410	42.253		16,3
Bétulaie sur bloc à Sorbier des oiseleurs	Non		41B32		0,4

- **Carte des statuts de protection réglementaire ou contractuelle sur la forêt**
Cf. : annexes cartes – Cartes N°10.1 à 10.2 : cartes des statuts de protection réglementaire ou contractuelle sur la forêt.
- **Carte des habitats naturels d'intérêt prioritaire et d'intérêt communautaire**
Cf. : annexes cartes – Carte N°5.2 : cartes des habitats naturels

Commentaires :

La conservation des habitats forestiers passe notamment par celle d'un bon degré de naturalité, les mesures de gestion devant être définies pour chaque habitat en particulier. Pour les tourbières, bien connues mais relativement éloignées des réseaux de communication, les pressions (touristiques et foncières...) sont relativement limitées ; l'absence de perturbation artificielle sur la tourbière mais aussi sur son bassin versant doit être recherchée.

La survie et la prospérité d'espèces comme le lynx, les chauves-souris, le grand tétras ou la chouette de tengmalm dépendent des mesures de gestion et des facteurs de dérangement affectant de vastes territoires.

La recherche de l'équilibre sylvo-cynégétique au niveau du massif est également un des facteurs importants sur lesquels il conviendra de travailler, pour permettre le maintien de la diversité floristique et d'une structuration des peuplements forestiers. En effet, la surdensité des cervidés conduit à un appauvrissement de la flore, à une modification de la composition dendrologique des peuplements au profit de l'épicéa, moins appétant et à des dégâts divers sur les essences (écorçage, etc.).

Pour la pessière vosgienne (épicéa autochtone) du chaos de la Maxe, des risques de pollution génétique sont à craindre, en raison de l'existence de plantations anciennes d'épicéas allochtones.

Les habitats prioritaires ne sont pas très nombreux : néanmoins, cette rareté et leur vulnérabilité obligent à une gestion conservatoire très fine et exemplaire. La majorité est gérée dans le cadre de la réserve biologique des tourbières et rochers du Donon, mais de nombreux autres petits sites existent comme le Rond Pertuis inférieur.

De plus, des tourbières boisées, parcelle 29 par exemple, doivent impérativement être préservées. Elles sont situées en pente, au cœur de zones parfois dévastées par Lothar et ne doivent subir aucune exploitation ou action lors de la présente période d'aménagement.

Quelques autres habitats ponctuels peuvent être cités comme par exemple de petites mares à triton alpestre et triton crêté.

A noter également, que les érablaies de pente non citées ici peuvent gagner assez facilement d'autres surfaces que les microsites occupés à ce jour

1.3.3 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu local	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)		1 637	3 891	107	5 635

Les niveaux d'enjeux sociaux ont été définis sur la base de l'étude paysagère réalisée par l'ONF en 2014: par contre, afin d'être cohérent avec le cadrage donné pour la rédaction des documents d'aménagement forestier, les enjeux paysagers décrits dans cette étude sont décalés d'un cran.

Ainsi, les enjeux forts de l'étude paysagère deviennent ici « reconnus » et les enjeux moyens de l'étude deviennent « locaux ». Les zones qui restent des enjeux forts sont les sites et portes d'entrées identifiés dans l'étude : partie sommitale du Donon avec ses vestiges, le château de Salm, le col du Donon en soit avec ses infrastructures hôtelières.

Le col de la Charaille avec l'accès à la voie romaine, le col de Praye avec ses accès aux crêtes, l'étang du Coucou et l'étang de la Falle avec leurs parkings qui constituent les points de départ de nombreux sentiers proposent tous des points d'accès généreusement utilisés par les visiteurs, autant locaux que régionaux, familiaux que touristes classiques : ces points particuliers restent donc également classés en enjeu fort, conformément à l'étude paysagère.

Les autres sites intra forestiers, tel la Chatte Pendue, la cascade de la Crache, les abris ou autres (Cf. : ci-dessous) sont classés en enjeux reconnus suite au décalage de classement spécifié en entête de ce paragraphe.

S'ajoute à ces critères, la prise en compte des périmètres de protection de sources ou captages soit immédiats, soit rapprochés en enjeux reconnus. Le Donon est le « château d'eau » de larges alentours et le rôle de la forêt dans son aspect filtration naturelle avec sa gestion est, par suite, primordial pour la qualité de l'eau des divers réseaux existants.

A - Accueil et paysage

Le développement d'une véritable pratique d'accueil concertée avec les collectivités concernées est un enjeu important pour ce grand massif domaniale.

- **Référence à l'atlas régional (ou départemental) des paysages** : *néant*.
- **La forêt est concernée par** :
 - **une étude paysagère** existante, réalisée dans le cadre de la proposition de la forêt au label « forêt d'exception » (*Cf. : annexe 16.2 : Les paysages de la FD du Donon : Marie Mychajlow – ONF : Agence développement Alsace*).

Figure marquante du grand paysage, le sommet du Donon est un repère apprécié et facilement lisible à grande distance.

La topographie, les pentes très marquées du massif et le caractère sinueux de son réseau de cheminements créent une alternance d'ambiances variées, composées de paysages fermés et de larges panoramas particulièrement appréciés par la très dense population alsacienne.

Au cœur d'un vaste territoire montagneux boisé et préservé des infrastructures routières, cette forêt « frontière » illustre l'image d'une nature sauvage à protéger, notamment au travers de ses réserves biologiques, des zones Tétrás et de ses tourbières. Si les stigmates de la tempête Lothar et celles des anciennes plantations après coupes rases disparaissent progressivement, les conséquences de la pression de la grande faune sont bien présentes (grands linéaires de clôtures et faible régénération naturelle du sapin).

En termes de paysages, la politique actuelle de terrain, qui opte pour la diversité et le naturel, est appropriée. Les degrés de fréquentation sont variés sur le massif et permettent de concentrer les aires d'accueil sur certains pôles tout en préservant d'autres secteurs sensibles. Suivant les financements possibles, les éléments de mobilier en mauvais état doivent être remplacés sur les sites les plus fréquentés ou éventuellement supprimés en cœur de forêt : à ce titre, le sentier du sommet du Donon vient d'être rénové. Il faudra poursuivre l'action sur les autres pôles.

Le massif, riche en sites remarquables et attractifs, mériterait de faire l'objet d'un schéma d'accueil.

L'enjeu paysager de la FD du Donon est tiré de la cartographie de l'étude de l'Agence Développement Alsace - *Cf. : annexes cartes 9.1 : carte de la sensibilité paysagère et de la fréquentation*. Il est repris dans la carte plus générale des enjeux sociaux en *annexe carte 2*.

- **une étude de fréquentation réalisée en 2008 et 2009.**

Deux types de comptages ont été réalisés sur ces deux années :

- comptages sur les sites sensibles (analyse de la pénétration)
- comptages sur les parkings (analyse de la fréquentation)

La Maxe

Deux comptages ont eu lieu sur le site de la tourbière de la Maxe, en février 2009. Ils ont relevé la présence de randonneurs (à pied ou en raquettes) sur les sentiers.

Le **parking du Coucou** a fait l'objet de 31 comptages entre 2008 et 2009. Seuls des véhicules légers y ont été inventoriés. Le pic de fréquentation a été de 9 véhicules, lors d'un dimanche ensoleillé de février 2008. En moyenne, on a dénombré un peu plus de 2 véhicules stationnés.

Ce parking est fréquenté essentiellement en fin de semaine. Pendant les congés scolaires alsaciens, la fréquentation augmente sensiblement en semaine.

On peut résumer la fréquentation de ce site à un public de randonneurs (été / hiver) attiré par les différents sites remarquables accessibles via le réseau de sentiers du Club Vosgien : étang du Coucou, tourbière de la Maxe, vallon des Framboises, point de vue de la Chatte Pendue...

L'objectif, ici, est de canaliser la fréquentation touristique, afin d'éviter la détérioration des milieux remarquables présents.

Ce public de promeneurs / randonneurs, *a priori* proche de la nature, devrait être sensible aux enjeux environnementaux du site, à sa fragilité et à la nécessité de le protéger. Des panneaux d'information de grand public et une plate-forme de vision ont été mise en place à cet effet.

Ainsi les prescriptions en matière d'accueil du public faites dans le plan de gestion de la Réserve Biologique des Tourbières et Rochers du Donon devraient être suffisantes pour canaliser le public et éviter la détérioration du site. C'est pourquoi, ont été mis en place :

- Au parking, un panneau de présentation de la Réserve et plus largement des sites Natura 2000 proches (ZPS et ZSC) : présentation de la RB, rappel des espèces et milieux protégés, rappel des interdictions ;
- Un balisage "Réserve biologique" (panonceaux signalant la RB) le long des sentiers longeant les sites de la Réserve ;
- Avec l'accord du Comité Consultatif de la RB, une plate-forme d'observation et des panneaux d'information installés sur le site de la Maxe (intérêt pédagogique pour un public intéressé par les milieux remarquables du site).

La Chatte Pendue

Six comptages ont été réalisés sur le site de la Chatte pendue (mars 2008, février et mars 2009).

Tous ont conclu à la fréquentation par des piétons et des randonneurs en raquette sur le site ou à proximité.

La fréquentation du **parking de Salm** est similaire à celle du Coucou :

- Une moyenne de 2,42 véhicules (sur les 31 relevés effectués)
- Uniquement des véhicules légers recensés (et 1 camping-car)
- Pic de fréquentation de 15 véhicules, le même dimanche ensoleillé de février 2008
- Fréquentation essentiellement en fin de semaine (et un peu en semaine pendant les congés scolaires alsaciens)
- A noter, l'organisation des randonnées thématiques par l'office du tourisme, avec dépose en bus aux parkings.

L'enjeu de protection n'est cependant pas le même pour le site de la Chatte Pendue, dédié à la protection du grand tétras, espèce très sensible au dérangement et donc à la fréquentation humaine.

En effet, le **dérangement** en hiver et au printemps a des conséquences directes sur la population de grand tétras, pendant une **période sensible** qui s'étale entre décembre et juillet. Ce semestre difficile conditionne la survie des adultes (hivernage) et le succès de la reproduction (chant, élevage des nichées). A cette époque, tout dérangement aussi minime soit-il, fragilise les oiseaux (épuisement en hiver, abandon de la parade au printemps, abandon de la ponte).

Le secteur de la Chatte Pendue est l'unique zone du Bas-Rhin, identifiée en tant que "zone rouge", zone nécessitant une quiétude maximale pour les populations relictuelles de grand tétras (encore observé en 2007 et gélinotte observée en 2015).

Cette classification implique des contraintes strictes afin de limiter le dérangement (*Cf. Directive Tétras ; ONF - 2016*) :

Les mesures déjà mises en œuvre (sentier détourné en bordure de l'enclos) sur le secteur sont à poursuivre.

Il conviendra également de communiquer sur les parkings d'accès (Coucou, Salm) et à proximité de l'enclos de la Chatte pendue (panneaux à rénover), sur l'intérêt du site, la fragilité de l'espèce et de la nécessité de limiter le dérangement pendant la période la plus sensible (décembre à juillet). Cette sensibilisation peut être étendue à la dangerosité de l'enclos au regard de la quantité de bois mort recensé en son sein.

Col du Donon

Les **3 parkings** inventoriés pour l'étude sont beaucoup plus fréquentés, car à proximité immédiate des principaux axes routiers (RD 392 et RD 993) et des sites de restauration.

Les principaux résultats des 29 jours de comptage pour ces parkings sont :

Parking	Capacité théorique ¹	Moyenne de fréquentation	Pic de fréquentation
1/ Velléda - MF Bas Donon - RD 392	≈ 50 VL	28 VL	270 dimanche ensoleillé et enneigé, fév. 2009
2/ Maison ouvrière	≈ 80 VL	10 VL	52 dimanche ensoleillé, été 2009
3/ Entrée route de Praye	≈ 200 VL	10 VL	123 dimanche ensoleillé et enneigé, fév. 2009

On peut considérer que la fréquentation touristique à partir du Col du Donon reste concentrée à proximité du col (sentier archéologique, restaurants, ...)

Le Col du Donon est situé en dehors de la ZSC et de la ZPS "Crêtes du Donon au Schneeberg" et seule une partie de l'itinéraire de ski de fond pénètre dans le périmètre Natura 2000. Le col et le sommet du Donon sont trop fréquentés pour espérer pouvoir y rétablir une quiétude : au contraire, c'est sur cette zone qu'il faudrait fixer la fréquentation.

L'itinéraire "raquettes" et le sentier archéologique sont sites Natura 2000.

Sans aller jusqu'à un détournement des circuits, il conviendra, en cohérence avec les prescriptions du DOCOB, de signaler sur les sentiers de randonnées / pistes de ski de fond, l'entrée dans les zones d'action prioritaire pour la restauration des habitats du grand tétras.

En conclusion, on peut caractériser l'accueil sur la FD du Donon par deux grandes problématiques distinctes en matière de fréquentation touristique et de ses impacts.

La première est la sensibilisation du public aux enjeux écologiques, archéologique, voire de production, présents sur les sites qu'il visite.

De nombreux panneaux existent déjà. Il faudra donc veiller à les mettre à jour, voire les remplacer pour les plus anciens. Cette démarche de communication devra surtout se faire en concertation, afin de concilier à la fois les prescriptions données dans le document d'objectif, dans les plans de gestion des réserves biologiques et les acteurs touristiques locaux (offices du tourisme, associations...) afin d'afficher les messages de chacun, sur un minimum de panneaux (trop de panneau "tue" le panneau).

La deuxième problématique est de définir le niveau de développement touristique acceptable pour le milieu et de concilier les enjeux environnementaux et économiques.

Sur les secteurs Donon, cela semble relativement simple : nécessité essentiellement d'une concertation avec les offices du tourisme locaux afin de ne pas développer d'itinéraires balisés dans les zones sensibles au dérangement pour le Grand Tétrás et pour la préservation des monuments liés aux guerres ou encore des vestiges archéologiques.

¹ **Capacité théorique** basée sur le stationnement autorisé en période hivernale. La capacité théorique des parkings est calculée à partir du dimensionnement des places de parking donné par la Norme AFNOR NF-P-91-100 : 2,3 m de large pour 1 place en bataille (5 m de profondeur) et 5,3 m pour 1 place parallèle à la route (2 m de large).

- **Description succincte des éléments paysagers singuliers et de la fréquentation.**

(Extraits de l'aménagement précédent 1999-2013 : Cédric Ficht – ONF, 1998)

Cf. : *Annexe 16.1 - Eléments patrimoniaux de la FD du Donon*

La demande sociale à l'égard de la nature est aujourd'hui très forte et porte tout particulièrement sur la forêt. Le Donon, qui n'est qu'à 45 minutes en voiture de Strasbourg et à une heure de Nancy, est très fréquenté par des citadins venant se "ressourcer". Or, ils imaginent la forêt de telle ou telle manière et sont capables de réagir très fortement à des modifications qui l'affectent. Le paysage doit donc être considéré comme un aspect important du patrimoine et les contraintes paysagères doivent être soigneusement déterminées.

La forêt du Donon se situe dans le prolongement des crêtes du Schneeberg et du Grossmann. Ces zones sommitales bas-rhinoises sont caractérisées par de très longues lignes de crêtes quasi ininterrompues dominant de nombreux sommets arrondis typiques des Vosges gréseuses. Dans ces paysages les affleurements rocheux et les zones non boisées sont rares : les sapins, épicéas ou autres pins et douglas forment de véritables océans d'un vert sombre caractéristique. Pour beaucoup de gens, ces grandes étendues représentent les vestiges de la nature sauvage et on ne s'y aventure guère par peur de s'y égarer ou peut-être parce qu'il faut marcher. Quelles qu'en soient les raisons, la fréquentation touristique se focalise sur certaines zones facilement accessibles (en général en voiture) et les paysages sont surtout appréciés de l'extérieur.

L'ensemble des éléments visuellement remarquables a été répertorié en *annexes cartes : carte 9. 2 des équipements et de la desserte et 9.3, carte des singularités et sites particuliers*. Ont été cartographiés :

- le sommet du Donon (*Monument historique*), montagne sacrée, avec son "temple" reconstruit sous forme de musée et sa lande sommitale
- les ruines du Château de Salm (*XII^{ème} siècle - Monument historique*)
- la chapelle de Bipierre
- l'ancienne voie romaine au col du Roulé Bacon (Site archéologique)
- la croix Brignon
- les bornes « frontière »
- les vestiges du train forestier
- les falaises de Chaudes-Roches
- les prairies de la plateforme du Donon
- la cascade de la Crache
- les grands sapins de la Crache et les douglas des P 93-94
- le grand chêne de la parcelle 44
- les tourbières du Rond-Pertuis (RBDD)
- la tourbière et le chaos de la Maxe (RBDD)
- l'étang du Coucou et la vallée des Framboises (RBDD)
- le rocher de la Chatte-Pendue (RBDD)
- l'étang de la Falle
- les rochers à cupules (Site archéologique)
- certains chemins creux
- des vestiges de guerre : Cf. : <https://www.lieux-insolites.fr/cicatrice/14-18/donon/donon.htm>
 - * la ligne de fortification allemande avec ses nombreux bunkers et ses trous d'hommes
 - * les batteries d'artillerie lourdes et légères.
 - * le cimetière militaire (parcelle 86)
 - * l'hôpital militaire (enclave en parcelle 86)
 - * les monuments commémoratifs : sentiers des passeurs, stèles et tombes.

(Les affrontements de la première guerre mondiale (1914-1918) sur cette crête frontière convoitée avaient été violents et ont fait plus de 200 victimes dans les deux camps lors de la bataille du 14 août 1914. Les morts ont été enterrés par les soldats allemands. La plupart de ces tombes se situent à proximité du sommet du Petit Donon, mais sept tombes de soldats français ont été localisées dans les parcelles 99 et 109 de la forêt du Donon - il en existe vraisemblablement d'autres. Chaque tombe est ornée d'un rocher ou d'un bloc de grès qui porte une inscription mentionnant le nombre de soldats enterrés, leur nationalité, parfois leur grade et/ou leur unité d'appartenance. Chaque pierre porte aussi un numéro de série, ce qui permet de constater que beaucoup n'ont pas été retrouvées. En effet, s'agissant de simples pierres dressées celles-ci se couchent facilement et une fois recouvertes de mousse il devient très difficile de les discerner des nombreux blocs de grès jonchant le sol.

Un monument commémoratif allemand est en place au col entre les Deux-Donon en parcelle 110. Il porte une inscription en mémoire des soldats allemands du 13^{ème} régiment morts aux combats.)

Hors forêt, mais contigu :

- cimetière mennonite de Salm à l'ambiance si particulière (*Monument historique*)
- le gros Chêne de Salm de plus d'un mètre cinquante de diamètre
- les mines de Framont - Granfontaine et de Champenay
- le sentier des poètes, des bunkers et le sentier des passeurs

La plupart des éléments cités sont remarquables en vision proche, seul le sommet du Donon avec la silhouette du "temple" se découpant dans le ciel présente un intérêt en vision lointaine.

L'ensemble des reliefs de la forêt du Donon forme évidemment un paysage remarquable en vision lointaine.

- **Description succincte des équipements structurants** Cf. : *annexes cartes : carte 9. 2 des équipements et de la desserte et 11, carte du patrimoine historique et culturel*

(Extrait de l'aménagement précédent 1999-2013 : Cédric Ficht – ONF, 1998)

La forêt du Donon comporte de nombreux équipements d'accueil du public qui privilégient le plus souvent **la vision intérieure** de la forêt :

- des sentiers thématiques : sommet du Donon, sentier des passeurs, sentier des poètes, etc.,
- plus de 100 km de sentiers de randonnées balisés par le Club Vosgien,
- plus d'une dizaine d'abris pique-nique couverts et ouverts au public, souvent en mauvais état,
- plusieurs dizaines de kilomètres de pistes de skis de fond balisées
- de nombreuses aires de pique-nique à ciel ouvert, également en mauvais état d'entretien,
- de très nombreux panneaux signalétiques,
- une colonie de vacances (privée) à proximité de l'étang du Coucou (et une autre contiguë à la forêt dans la commune de Plaine).

La fréquentation des sentiers de randonnées est très variable selon la période de l'année et selon les sites auxquels ils mènent. Les plus fréquentés sont ceux menant aux sites remarquables. Les autres sont relativement peu fréquentés et il est rare d'y croiser plus d'un ou deux groupes en une journée de marche. Les pistes de skis de fond sont fréquentées pendant les quelques jours par an où il y a suffisamment de neige qui permette un damage souvent partiel : néanmoins, cette activité est en baisse au profit de la randonnée en raquette ou ski de randonnée nordique, plus perturbants en terme de quiétude.

On peut dire que globalement la fréquentation de la forêt domaniale du Donon est forte, ce qui corrobore les conclusions du paragraphe sur les visions extérieures : les forestiers du Donon doivent prendre en compte l'impact paysager lors de la réalisation de leurs actions et entretenir les petits équipements existants.

A ce titre, et pour associer les élus locaux à la démarche, la rédaction d'un schéma d'accueil du public pourrait être proposée : en effet, l'ONF seul n'a pas pour vocation de financer la totalité de ces équipements, autant pour leur renouvellement que dans le cadre des entretiens divers.

Synthèse des opportunités, risques ou menaces relatifs à la qualité de l'accueil et des paysages.

- **Classements réglementaires**

Type de classement réglementaire	Surface impactée (ha)	Date et nature de l'acte de création	Motivation - Objectif principal de protection	Préconisations impactant la gestion forestière
Site classé				
Site inscrit	534 ha	FD Donon 2		
		FD Donon 3		
Monuments historiques	230 ha	Musée du Donon : 6/12/1898	Conservation des vestiges et du patrimoine historique, architectural et archéologique	Ouverture des peuplements pour préserver la vision lointaine
		Sommet du Donon : 24/06/1934		Gestion conservatoire qui préserve et mets en valeur les éléments patrimoniaux
		Ancienne ferme Mennonite 5/12/1984		Gestion des lisières (hors forêt)
		Cimetière mennonite 21/12/1984		Gestion des lisières (hors forêt)
		Ruines du château de Salm 6/12/1898		Préservation des gros bois et arbres majestueux
Forêt de protection pour le bien-être des populations : zones de silence	2 300 ha	Zone de silence de Salm du 24/09/1978 et zone de silence du Donon du 9/07/1976	Quiétude liée aux monuments historiques, mais aussi au Grand Tétrás	A prendre en compte lors des demandes d'autorisation de manifestation collectives. Circulation des véhicules à moteur interdite
Autres sites archéologiques				

- **Description des attraits de la forêt et de la fréquentation par sites** : Cf. : *ci-dessus*.
- **Equipements structurants existants par sites** : Cf. : *ci-dessus*.
- **Sensibilités paysagères**
Cf. : *annexe carte 9. 1 des sensibilités paysagères*

Comme déjà évoqué, la fréquentation touristique est très importante en forêt du Donon, tant en période estivale qu'en période hivernale. Les gens peuvent être amenés à regarder la forêt de l'extérieur ou de l'intérieur.

Certains sites privilégient tout particulièrement la **vision extérieure** de la forêt comme le **sommet du Donon** qui accueille plusieurs milliers de touristes chaque week-end d'été. Ce site offre une merveilleuse vue panoramique et il confère déjà une grande sensibilité paysagère à une grande partie de la forêt du Donon. Quelques autres points de vues (Chatte-Pendue, Blanches Roches) étendent ces zones sensibles. Mais de nombreux points de vue situés en dehors de la forêt du Donon ne sont pas à négliger. Ainsi, la Côte de Plaine est tout particulièrement visible depuis la **Nationale 420** à St-Blaise, car il n'y a aucun obstacle à ce niveau entre la vallée de la Bruche et les reliefs de la forêt du Donon. Enfin de nombreuses routes très touristiques parsèment le Donon.

Mais la forêt du Donon comporte aussi de nombreux équipements d'accueil du public qui privilégient le plus souvent la **vision intérieure** de celle-ci.

Niveau de sensibilité paysagère	Localisation	Motivation de la sensibilité paysagère
Elevé	Cf. : <i>carte 9.1 des sensibilités paysagères</i>	Cf. : <i>étude paysagère en annexe 16.2</i>
Intermédiaire		

- **Synthèse des attentes et de la satisfaction exprimées par le public**

Cf. : annexes 18.1 à 18.3 : réunion de concertation

- **Analyse des opportunités de mise en valeur de la qualité d'accueil et des paysages de la forêt**

Les équipements structurants doivent bien entendu être régulièrement remplacés et, de préférence, afficher une charte graphique commune pour permettre une meilleure lisibilité.

Ainsi, le sentier du sommet du Donon vient d'être réhabilité en 2015.

Plusieurs abris méritent une remise en état complète, voire urgente pour des raisons de sécurité.

La signalétique générale de la forêt mérite d'être homogénéisée.

L'impact du déséquilibre forêt gibier se fera également ressentir dans son aspect paysager : les régénérations ne sont plus composées de mêmes essences et les peuplements vont donc changer. La multiplication des clôtures et plantations n'est pas non plus du meilleur effet auprès d'un public recherchant les forêts profondes et leur naturalité.

Le relais hertzien installé au sommet du Donon, avec son pylône blanc et rouge de plusieurs dizaines de mètres de haut, constitue évidemment un "point noir" paysager de taille. Bien qu'inesthétique, ce relais constitue aussi un repère permettant de distinguer immédiatement le Donon des autres sommets voisins en vision lointaine. Quel que soit la perception que peuvent en avoir les promeneurs, il n'existe de toute façon pas de mesures paysagères pour intégrer un tel bâtiment.

B - Ressource en eau potable

- **Tableau des captages d'eau potable non réglementés**

Captage (libellé ou nom)	Localisation (éventuellement hors forêt)
Christian CHARPENTIER	256
CSSAUT	P146, P147
INNOV IMMO	183, 184 ET 211
Jean-Luc COLIN	211
Union Chrétienne des jeunes gens	P197
OLIVIER Jean Nicolas	P163
J JUNG	PARCELLE 104
Claude PETITPIERRE	162 ET 163
Henri JACQUES	210
HOTEL RESTAURANT VELLEDA	P 104 (2)
Gilles KRONBERG	PARCELLE 104
Hubert TEBBERT	PARCELLE 104
Bertrand POURE	P 310
HOTEL RESTAURANT VELLEDA	PRÉ DE SERVICE - SÉRIE 1
Hans MATTAUCH	

- **Synthèse des risques liés à la gestion forestière sur la ressource en eau potable.**

Bien qu'aucune réglementation ne l'impose, on veillera à ne pas utiliser de produits chimiques (phytocides, phytosanitaires, insecticides) et à ne pas réaliser de coupes rases dans ces zones de protection.

• **Tableau des captages d'eau potable réglementés et périmètres impactant la forêt**

Captage (libellé ou nom)	Surface impactée (ha)	Périmètres réglementaires impactant la forêt (ha)			Préconisations de gestion de l'arrêté préfectoral* impactant la gestion forestière
		immédiat (oui / non)	rapproché (oui / non)	éloigné (oui / non)	
C631 : Commune de Saulxures- Source Costelle, Nouvelle Costelle, Basse Prévot-Amont, Source Sapinot, Source Basse Prévot Aval et Forage Hestinotte	38,47	oui	oui	oui	
Raon sur Plaine	99,68	non	oui	oui	
S361 : Syndicat d'adduction des eaux potables des sources de La Minière – Source des Minières, Sources des Quelles et Source de Fréconrupt	123,18	non	oui	non	
S 362 : Syndicat d'adduction des eaux potables des sources de La Minière – Source Rain de Salm	109,67	non	oui	non	
C 101 : Sources de Plaine – Source de La Falle	0,0045	oui	non	non	

Une autre source, pour la commune de Raon-les-Leau, est captée en parcelles 146-147. La démarche de DUP est lancée, mais n'a toujours pas aboutie à ce jour. Les périmètres indiqués sur la carte sont estimatifs.

Cf. : carte 15 des captages d'alimentation en eau potable et périmètres de protection et extraits des arrêtés préfectoraux relatifs aux périmètres de captages et prescriptions concernant la forêt en annexe n°19

L'ensemble des arrêtés portant déclaration d'utilité publique ne peut être mis en annexe : seuls quelques extraits ont été choisis. En résumé, les prescriptions suivantes, qui ont été retenues pour les sources dont la D.U.P a été prononcée, sont applicables :

- Activités interdites :
 - Construction ou modification de routes et de leurs conditions d'utilisation à moins de 200 m du périmètre de protection immédiat.
 - Traitement des bois stockés avec des produits insecticides,
 - Utilisation de produits phytosanitaires ou phytocides (les répulsifs à gibier homologués sont autorisés),
 - Agrainage à moins de 200 m du périmètre de protection immédiat,
 - Déboisement sauf pour création de piste de débardage ou de dépôt de bois situés à plus de 100 m.
- Activités réglementées :
 - Epandage d'engrais calco-magnésien destiné à la lutte contre le dépérissement,
 - Ouverture d'excavation située à plus de 100 m du captage pour création de place de dépôts de bois sur terrain en pente,
 - Les coupes à blanc ne devront pas dépasser un hectare d'un seul tenant, sauf dérogation de la DDAF,
 - Le cumul de la surface coupée à blanc ne pourra excéder 20% de la surface du PPR,
 - Le cumul des surfaces coupées à blanc pendant cinq ans ne devra pas excéder 50 % de la surface du PPR

1.3.4 Protection contre les risques naturels

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Protection contre les risques naturels	5635				5635

Aucun risque naturel avéré n'est connu sur la forêt.

TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS

2.1 Synthèse et définition des objectifs de gestion

Synthèse de l'état des lieux Points forts - Points faibles	Objectifs de gestion retenus par le propriétaire
Déséquilibre grande faune-flore.	<p><u>Principale menace de la forêt</u>, ce constat doit être <u>l'enjeu prioritaire</u> de toutes les décisions de gestion (prélèvements, travaux, protections, plan et mode de chasse, etc.).</p> <p>Le déséquilibre actuel conditionne l'ensemble des éléments de la gestion forestière.</p> <p>Il faudra poursuivre le travail fondamental et volontariste entrepris depuis 3 ans par l'établissement pour réduire les dégâts autant que la progression constante des densités d'ongulés.</p> <p>L'objectif à 10 ans est clairement de faire baisser le niveau de la population de gibier pour l'adapter aux potentialités du milieu et de poursuivre, en attendant, avec des programmes de protection et de plantation très élevés.</p>
Production (ligneuse et non ligneuse)	
Représentativité du sapin en régression dans les stades jeunes.	<p>Augmentation des prélèvements d'ongulés avec un objectif d'amélioration de l'équilibre forêt-gibier.</p> <p>Poursuite de l'investissement dans les stades de jeunesse pour cette essence, autant en plantation, en protection qu'en dégagement.</p>
Renouvellement de la forêt insuffisant et essences présentes différentes des essences objectif.	Résoudre le problème du déséquilibre faune-flore et renouer avec des programmes soutenus de plantations ou compléments avec protections ou encore de dégagement en faveur des essences cibles.
Place du douglas qui stagne , alors que ses qualités technologiques sont de plus en plus reconnues.	<p>Reprendre des campagnes de plantations de douglas en mélange ou complémentent se limitant néanmoins à l'étage collinéen pour cette essence où l'on pourra l'afficher en essence objectif.</p> <p>Utiliser le douglas dans les compléments de régénérations naturelles en échec du fait du déséquilibre forêt gibier.</p>
Faible disponibilité de peuplements murs et augmentation de la part des peuplements irréguliers.	<p>Le classement des parcelles devra tenir compte des diamètres constatés des arbres afin de ne pas faire de sacrifice d'exploitabilité.</p> <p>Classer l'ensemble des peuplements à faciès irrégulier dans le groupe de ce type.</p>
Forte part de peuplement en croissance active.	Appliquer une sylviculture dynamique dans ces jeunes peuplements en intervenant le plus tôt possible avec un objectif de commercialisation positif, à fréquences rapprochées. Marteler les unités de gestions encore classées en jeunesse dès que leur commercialisation est envisageable.
Capital moyen de la forêt faible (idem lors de l'analyse de ce capital moyen hors jeune peuplement).	<p>Ajuster les récoltes à un niveau situé sous le seuil de l'accroissement de la forêt afin d'entrer dans une phase de recapitalisation.</p> <p>Ajuster les rotations au capital inventorié afin de rendre les opérations rentables et conformes aux directives sylvicoles du manuel de sylviculture alsace.</p>

Synthèse de l'état des lieux Points forts - Points faibles	Objectifs de gestion retenus par le propriétaire
Fonction écologique	
Nombreux zonages écologiques.	Se reporter systématiquement aux plans de gestion des réserves biologiques ou au DOCOB des sites N2000 et reprendre les consignes pour tous les actes de gestion.
Préservation des habitats tétras.	Respect strict de la nouvelle directive tétras avec un spot spécifique sur la zone d'action prioritaire, en particulier celle sensible à la pénétration du public. En ZAP, mettre un accent sur l'augmentation de la part des très gros bois.
Conservation d'habitats et d'espèces remarquables.	Identifier et protéger tous les habitats tourbeux, les érablaies sur éboulis, les pessières glacières, les milieux rupicoles et l'ensemble des ripisylves des nombreux ruisseaux de la forêt. Garder un maillage cohérent d'îlots de bois sans intervention anthropique.
Fonction sociale (accueil, paysage, eau potable)	
Le Donon : château d'eau de la proche région.	Strict respect de tous les périmètres de protection de sources et captage. Gestion adaptée sur ripisylve et protection par classement en évolution naturelle des zones tourbeuses.
Le Donon : forêt d'accueil fortement fréquentée par le public	Respect des consignes paysagères pour éviter les impacts visuels négatifs autant en vision externe qu'interne. Valoriser les points forts attractifs de la forêt en partenariat avec les collectivités locales. Assurer un entretien régulier des équipements avec le soutien de ces mêmes collectivités locales. Mettre en œuvre un schéma de desserte couplé avec un schéma d'accueil du public.
Le Donon : forêt patrimoniale renfermant de nombreux vestiges ou monuments.	Mettre en œuvre un travail de valorisation en partenariat avec les collectivités ou associations et un travail de protection lors des actions mises en œuvre en forêt.
Protection contre les risques naturels	
Pas de point faible repéré	
Autres enjeux et menaces pesant sur la forêt	
Le suivi des concessions affiche un retard de traitement des renouvellements et du suivi. Idem pour le bornage.	Etablir un plan stratégique pour régulariser plus efficacement ce suivi entre le terrain et le service foncier de la direction territoriale et se servir de l'état d'abornement des enclaves pour résorber les soucis de bornage.
Interrogations sur l'effet des changements climatiques en cours	Des essais d'introduction d'essence plus « chaudes » ou « arides » devront être mis en œuvre sur la forêt en collaboration étroite avec le département recherche, développement et innovation de la direction générale.

2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

2.2.1 Traitements retenus

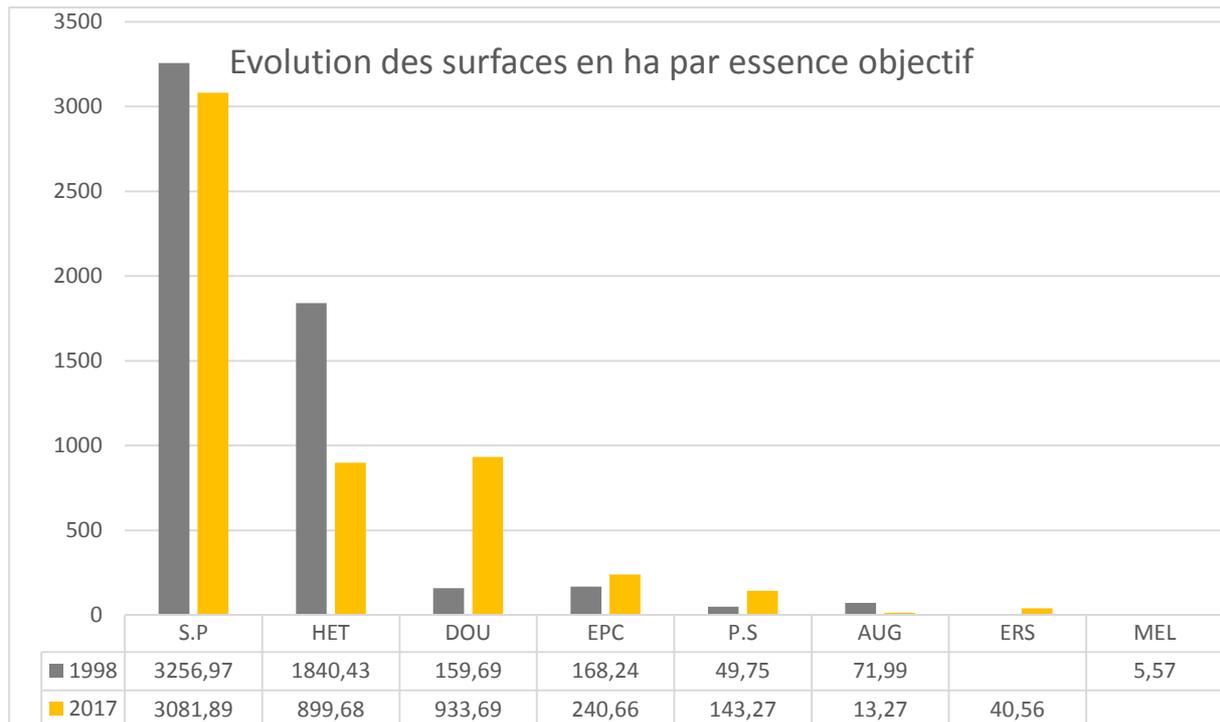
Traitements sylvicoles	Surface préconisée (ha)	Surface aménagement passé
Futaie régulière (dont conversion en futaie régulière)	3428,56	3950,34
Futaie par parquets (dont conversion en futaie par parquets)		
Futaie irrégulière (dont conversion en futaie irrégulière)	1926,96	1602,3
Futaie jardinée (dont conversion en futaie jardinée)		
Taillis simple		
Taillis fureté		
Taillis-sous-futaie		
Attente sans traitement défini		
Traitement mixte (méthode combinée, parquets et bouquets)		
Sous-total : surface en sylviculture de production	5355,52	5552,64
Hors sylviculture de production	279,27	83,25
Total : surface retenue pour la gestion	5634,79	5635,89

2.2.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité

Essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus										
Essences objectifs	Précisions	Surface en sylviculture		Age	Diamètre retenu			Essences d'accompagnement	Unités stationnelles concernées	Rappel 1998
		ha	%		PQE	PQM	PQF			
Sapin	Hors ZAP	2241,89	41,86%	120 ans	55	50	45	Pin sylvestre, Epicéa*, Hêtre, Douglas, Mélèze, FD**	VA 11 – 12 en priorité et 9 -10	3 256,97
	En ZAP	692,72	12,93%	140 ans	75	65	45			
	ILV	149,78	2,80%	250 ans	80-90 cm					
Hêtre		863,87	16,13%	110 ans	65	55	45	Chêne, Erables, Sapin, Epicéa*, Douglas, Frêne, Mélèze	VA 9 – 10 en priorité et 11 - 12	1 840,43
	ILV	35,81	0,67%	180 ans	80 – 90 cm					
Douglas		923,85	17,25%	80 ans	75	70	60	Hêtre, Sapin, Epicéa*, Mélèze FD**	VA 9 – 10 en priorité et 11 - 12	159,69
	ILV	9,84	0,18%	140 ans	100 – 120 cm ⁽¹⁾					
Epicéa (aire autochtone)		31,37	0,59%	110 ans	55	50	45	Pin sylvestre, Hêtre, Douglas, Mélèze, FD**	VA 4 et dans la zone présumée autochtone	168,24
	En ZAP	206,19	3,85%	140 ans	75	65	45			
	ILV	3,1	0,06%	200 ans	80-90 cm					
Pin Sylvestre		57,95	1,08%	180 ans	70	50	45	Sapin, Epicéa*, mélèze, Hêtre, FD**	VA 13-14 en versants chauds	49,75
	En ZAP	85,32	1,59%	180 ans	80	60	55			
Aulne		13,27	0,25%	80 ans	65	60	45	Chêne, Erables, Hêtre	VA 3	71,99
Erable sycamore		39,69	0,74%	110 ans	65	60	45	Hêtre, Chênes, FD**	VA 9 à 12	
	ILV	0,87	0,02%	180 ans	80 -90 cm ⁽¹⁾					
Mélèze	Pour rappel dans l'ancien aménagement								VA 11 à 14	5,57
Total en sylviculture		5355,52	100	*attention aux situations chaudes en crête						5 552,64

1 : pas de cadrage dans le SRA

** FD : Sorbier des oiseleurs, Bouleau, Alisier blanc



On note donc une réduction de la surface destinée au hêtre au profit du Douglas.

En réalité, le hêtre disparaît des zones d'action prioritaires tétras en tant qu'essence objectif au bénéfice du sapin plus adapté (le hêtre avait été choisi afin de lui redonner la place qu'il a acquis aujourd'hui dans les stades de jeunesse) et des unités de gestion de l'étage intermédiaire basculent du hêtre et du sapin vers le douglas, essence intéressante dans cet étage qui participe par ailleurs à la diversité globale de la forêt.

Dans un but de diversification, le pin sylvestre (en altitude basse et en versant chauds) et l'érable sycomore seront un peu plus présents.

L'introduction d'essences moins sensibles à l'augmentation des températures annoncée dans le cadre du réchauffement climatique est également un élément du choix à prendre en compte dans les compléments et regarnis futurs : cela vaut évidemment pour le mélèze prioritairement, mais d'autres essences peuvent être utilisées comme certains pins ou cèdres.

L'épicéa augmente à peine en surface d'essence objectif de par le canton de la Maxe et les alentours des diverses tourbières où il est considéré comme la seule zone bas-rhinoise d'épicéas allochtones.

Essences actuellement présentes et non retenues comme essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus à court terme						
Essence non adaptée	Précisions	Surface en sylviculture	Age retenu	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	Unités stationnelles concernées
Bouleau		Essences isolées	80	60	Autres feuillus	Toutes
Frêne	Chalara Fraxinéa présent		100	55		VA 3 et 9 à 11

- Carte des essences objectifs - Cf. : *annexe carte n°13.*

2.3 Objectifs de renouvellement

2.3.1 Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement

- Synthèse des calculs de surface à régénérer

Renouvellement suivi en surface (futaie régulière, futaie par parquets)		Surface cible de l'aménagement	
Surface disponible (Sd)		82,48 ha	
Contrainte de vieillissement (Sv)		254,90 ha	
Surface d'équilibre (Se)		650,17 ha	
Futaie régulière : surface du groupe de régénération (GR)		980,42 ha	
Futaie par parquets : surf. cumulée des parquets à renouveler			
		Niveau prévu à mi période	
Surface à ouvrir (So)	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.8	344,98 ha	280 ha
Surface à terminer (St)	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.8	199,37 ha	78 ha
Groupe de reconstitution (S _{rec})			
Surface de régénération acquise (Sa) y compris reconstitution		209,7 Ha*	

*Cf : annexe 12 :
La contrainte
Sd est celle des
20 ans à venir
et la contrainte
pour Sv est
celle des 40
ans à venir*

*Cf. : annexe 12 – calculs des surfaces de régénération – tableau 3 : calcul de Sa

La surface à terminer est faible au regard des diamètres constatés sur le terrain : il faudra attendre que les arbres retrouvent des dimensions exploitables pour terminer les UG.

Les 209,7 ha de Sa correspondent aux surfaces incluses dans la groupe de régénération présentant déjà des semis de plus de 1,5 mètres à ce jour et la moitié de la surface à ouvrir. Cet objectif ne peut être atteint qu'en cas de retour d'un meilleur rapport entre faune et flore.

- **Analyse détaillée de la surface disponible et analyse détaillée de la contrainte de vieillissement** - Cf. : annexe 12 – calculs des surfaces de régénération

Le groupe de régénération représente donc 18% de la surface en production et 25% de la surface à suivi surfacique. La surface disponible est très faible au regard de la structure dominée par les bois moyens (ce qui explique également la faible surface à terminer), mais l'effort de régénération doit rester dans la cible pour rééquilibrer la forêt (léger déficit de jeunes peuplements) : il faut donc continuer à ouvrir des peuplements sans faire de sacrifice d'exploitabilité.

La clé de réussite de ce choix ambitieux est l'obtention, d'abord et avant tout, d'un équilibre sylvocynégétique fonctionnel pour la flore autant que pour la faune et la limite de l'équation posée restera le niveau de travaux nécessaires à l'obtention et l'émancipation des semis de sapin essentiellement (au regard des retards pris en matière d'investissement patrimonial en jeunesse et régénération).

- **Surface à renouveler de manière conditionnelle (S conditionnelle) : néant**

2.3.2 Futaie irrégulière et futaie jardinée : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement

Seul le groupe irréguliers les plus importants est analysé ci-dessous (1940 ha); pour les autres, les données d'analyse sont disponibles sur les fiches synthétiques *en annexes 11*.

Structure générale des peuplements		Globalement jeune		
Indicateurs de renouvellement		Cible future	Valeurs observées	Note globale forêt
Surface terrière	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.8	26,2 ¹	26,8 m ² /ha	D - C
% de la surface avec une régénération satisfaisante	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.8	20 %	6 % 32% avec l'épicéa*	
Densité de perches	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.8	70	66 tiges/ha dont une forte proportion d'épicéas	
Surface moyenne annuelle à passer en coupe		197 ha.		

¹ moyenne entre ZAP à objectif 24 et autres futaies irrégulières à objectif 29

*L'Epicéa ne peut être pris en compte dans cette analyse puisqu'il n'est pas l'essence objectif et que des risques importants pèsent sur cette essence.

(Structure générale des ppts = globalement jeune → cible future = 0,5 x cible fixée par directive territoriale)

Etat de la régénération dans les surfaces traitées sans suivi surfacique

Groupes traités en irrégulier (nouvel aménagement)	Semis < 50 cm*	Fourré 50 cm à 3 m*	Gaulis > 3 m*	Total*
Irrégulier (1 724 ha)	358 ha	380 ha	617 ha	1 355 ha
ILV (199 ha)	20 ha	29 ha	36 ha	85 ha

Le détail par essence figure sur les fiches synthétiques par groupes en annexe 11.

***Comme sur l'ensemble de la forêt, ces chiffres peuvent paraître bons, mais la grande majorité de cette régénération est composée d'épicéa qui n'est pas l'essence objectif. La régénération en essences objectif ne représente que 6% de la surface, soit une centaine d'hectares à peine!**

Facteurs potentiels bloquant pour la régénération : sous étage et strate buissonnante

Le sous étage est constitué de tous les brins de diamètre supérieur à 7,5 cm et inférieur à 17,5 cm et des essences arbustives de diamètre supérieure à 17,5 cm. La strate buissonnante comprend les essences arbustives de moins de 7,5 cm de diamètre.

Proportion de pixel en % par classe de surface terrière du sous étage et pourcentage de recouvrement de la strate buissonnante :

Groupes traités en irrégulier (nouvel aménagement)	Surface terrière sous-étage (%)			Strate buissonnante (%)
	Rare ≤ 2,5 m ²	Concurrent 3 à 4,5 m ²	Limitant ≥ 5 m ²	
Irrégulier (1 724 ha)	100 %			
ILV (199 ha)	100 %			

Commentaires : pas de contrainte de sous-étage.

2.3.3 Taillis et taillis sous futaie

Non concerné

2.4 Classement des unités de gestion

2.4.1 Classement des unités de gestion surfaciques

- Carte d'aménagement : *Cf carte n° 12 – carte d'aménagement avec desserte*

A - Constitution des groupes d'aménagement

Tableau de classement des unités de gestion surfaciques (totalité des UG surfaciques de la forêt)
Cas des groupes de régénération

Libellé groupe	Code groupe	Unité de gestion		Surface totale retenue pour la gestion (ha)	dont surf en sylviculture (ha)	Surf. à ouvrir So (ha)	Surf. à terminer St (ha)	Essence objectif	Surface par groupe (ha)
		Plle	UG						
R é g é n é r a t i o n	REG	Unités de gestion ouvertes, à terminer							
		5	r	12,68	12,68		12,68		186,25
		13	r	13,22	13,22		13,22		
		16	r	1,02	1,02		1,02		
		42	r	6,35	6,35		6,35		
		43	r	13,75	13,75		13,75		
		49	r	1,69	1,69		1,69		
		63	r	8,15	8,15		8,15		
		79	r	0,55	0,55		0,55		
		81	r	2,15	2,15		2,15		
		82	r	11,64	11,64		11,64		
		83	r	8,54	8,54		8,54		
		84	r	9,74	9,74		9,74		
		111	r	9,44	9,44		9,44		
		116	r	3,97	3,97		3,97		
		117	r	5,68	5,68		5,68		
		117	re	2,3	2,3		2,30		
		118	r	8,14	8,14		8,14		
		120	r	2,43	2,43		2,43		
		120	re	2,08	2,08		2,08		
		121	r	5,21	5,21		5,21		
		121	re	2,32	2,32		2,32		
		122	r	11,11	11,11		11,11		
		123	r	1,96	1,96		1,96		
		131	r	1,58	1,58		1,58		
		132	r	4,14	4,14		4,14		
		135	r	11,62	11,62		11,62		
		135	re	0,89	0,89		0,89		
160	r	2,84	2,84		2,84				
220	r	0,35	0,35		0,35				
246	r	5,97	5,97		5,97				
309	r	3,2	3,2		3,20				
310	r	1,7	1,7		1,70				
311	r	3,81	3,81		3,81				
312	r	6,03	6,03		6,03				

Libellé groupe	Code groupe	Unité de gestion		Surface totale (ha)	dont surf en sylviculture (ha)	Surf. à ouvrir So (ha)	Surf. à terminer (ha)	Essence objectif	Surface par groupe (ha)
		Plle	UG						
R é g é n é r a t i o n	Unités de gestion ouvertes, à ne pas terminer								
	REG	4	r	22,98	22,98				432,71
		6	r	22,57	22,57				
		21	r	13,67	13,67				
		47	r	11,17	11,17				
		50	r	6,8	6,8				
		51	r	14,97	14,97				
		58	r	10,99	10,99				
		60	r	9,28	9,28				
		70	r	4,06	4,06				
		76	r	27,27	27,27				
		78	r	10,79	10,79				
		85	r	8,21	8,21				
		119	r	7,79	7,79				
		127	r	5,66	5,66				
		128	r	10,42	10,42				
		143	r	10,2	10,2				
		167	r	12,94	12,94				
		182	r	25,98	25,98				
		183	r	16,67	16,67				
		185	r	16,05	16,05				
		210	r	9,73	9,73				
		231	r	27,95	27,95				
		232	r	18,29	18,29				
	240	r	18,88	18,88					
	244	r	3,3	3,3					
	245	r	10,06	10,06					
	251	r	8,96	8,96					
	307	r	10,76	10,76					
	314	r	20,86	20,86					
	315	r	19,83	19,83					
	316	r	15,62	15,62					
	Unités de gestion à ouvrir et à terminer								
REG	9	r	13,12	13,12	13,12	13,12		13,12	
Unités de gestion à ouvrir sans les terminer									
REG	27	r	10,67	10,67	10,67			348,34	
	32	r	16,26	16,26	16,26				
	33	r	20,05	20,05	20,05				
	41	r	4,31	4,31	4,31				
	44	r	13,75	13,75	13,75				
	45	r	6,15	6,15	6,15				
	64	r	10,27	10,27	10,27				
	65	r	12,22	12,22	12,22				
	74	r	23,19	23,19	23,19				
	77	r	16,03	16,03	16,03				
	86	r	11,51	11,51	11,51				
	88	r	16,99	16,99	16,99				
	89	r	14,09	14,09	14,09				
	93	r	7,58	7,58	7,58				
	94	r	14,43	14,43	14,43				
	112	r	6,5	6,5	6,5				
	114	r	15,11	15,11	15,11				
	129	r	9,33	9,33	9,33				
	130	r	10,26	10,26	10,26				
	184	r	13,44	13,44	13,44				
	219	r	11,28	11,28	11,28				
	227	r	10,23	10,23	10,23				
	239	r	8,95	8,95	8,95				
241	r	10,99	10,99	10,99					
242	r	10,62	10,62	10,62					
248	r	5,64	5,64	5,64					
249	r	3,13	3,13	3,13					
305	r	7,43	7,43	7,43					
308	r	3,19	3,19	3,19					
313	r	8,26	8,26	8,26					
317	r	16,48	16,48	16,48					
Total			967,74	967,74	361,46	186,69		794,17	

**Tableau de classement des unités de gestion surfaciques (totalité des UG surfaciques de la forêt)
Cas de groupes autres que régénération ou futaie par parquets.**

Libellé groupe	Code Groupe	Unité de gestion		Surface totale (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
		P ^{lle}	UG				
A m é l i o r a t i o n	AME	1	a	13,03	13,03	8	1364,86
		2	a	17,92	17,92	8	
		7	a	19,88	19,88	8	
		8	a	13,87	13,87	8	
		9	a	3,28	3,28	8	
		11	a	19,15	19,15	8	
		12	a	17,5	17,5	10	
		13	a	4,71	4,71	8	
		14	a	25,55	25,55	8	
		15	a	20,84	20,84	10	
		16	a	11,6	11,6	8	
		26	a	9,86	9,86	6	
		30	a	10,37	10,37	6	
		31	a	18,82	18,82	6	
		33	a	3,26	3,26	6	
		38	a	8,07	8,07	6	
		40	a	12,32	12,32	6	
		41	a	14,75	14,75	8	
		42	a	12,83	12,83	6	
		43	a	12,57	12,57	6	
		45	a	10,21	10,21	8	
		46	a	10,5	10,5	8	
		47	a	3,61	3,61	8	
		48	a	5,28	5,28	6	
		49	a	9,49	9,49	8	
		50	a	5,12	5,12	8	
		52	a	8,38	8,38	8	
		55	a	19,51	19,51	8	
		56	a	25,58	25,58	6	
		57	a	5,6	5,6	8	
		58	a	3,74	3,74	8	
		60	a	11,72	11,72	6	
		71	a	15,38	15,38	6	
		72	a	13,13	13,13	6	
		73	a	23,46	23,46	6	
		74	a	3,05	3,05	6	
79	a	15,43	15,43	6			
80	a	13,17	13,17	6			
81	a	20,76	20,76	6			
82	a	2,08	2,08	8			
83	a	12,24	12,24	6			
84	a	2,97	2,97	8			
85	a	6,92	6,92	8			
86	a	12,81	12,81	8			
87	a	5,8	5,8	8			
88	a	1,44	1,44	6			
90	a	17,89	17,89	8			
91	a	20,65	20,65	6			
93	a	14,15	14,15	8			
95	a	18,78	18,78	8			
96	a	17,35	17,35	8			
97	a	15,1	15,1	8			
98	a	21,87	21,87	6			

Libellé groupe	Code Groupe	Unité de gestion		Surface totale (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
		P ^{lle}	UG				
A m é l i o r a t i o n	AME	111	a	14,04	14,04	8	1364,86
		112	a	2,57	2,57	8	
		114	a	4,33	4,33	6	
		115	a	8,01	8,01	8	
		116	a	11,09	11,09	6	
		119	a	15,03	15,03	8	
		126	a	15,47	15,47	10	
		127	a	17,32	17,32	8	
		129	a	3,78	3,78	8	
		130	a	4,67	4,67	8	
		132	a	3,33	3,33	10	
		133	a	17,35	17,35	10	
		134	a	21,32	21,32	6	
		135	a	5,8	5,8	8	
		136	a	16,64	16,64	6	
		137	a	19,33	19,33	6	
		138	a	1,12	1,12	6	
		158	a	10,15	10,15	8	
		160	a	6,78	6,78	8	
		161	a	21,1	21,1	8	
		162	a	11,44	11,44	6	
		163	a	10,3	10,3	8	
		164	a	4,84	4,84	8	
		182	a	3,8	3,8	8	
		187	a	7,77	7,77	8	
		193	a	8,02	8,02	8	
		210	a	14,93	14,93	6	
		211	a	13,79	13,79	8	
		212	a	14	14	8	
		213	a	10,59	10,59	8	
		218	a	9,4	9,4	6	
		220	a	3,33	3,33	8	
		222	a	21,64	21,64	8	
		223	a	5,74	5,74	6	
		226	a	9,13	9,13	8	
		229	a	15,61	15,61	8	
		233	a	9,24	9,24	8	
		237	a	10,38	10,38	6	
		238	a	9,05	9,05	8	
		244	a	15,56	15,56	6	
245	a	3,4	3,4	6			
246	a	6,99	6,99	6			
247	a	8,61	8,61	6			
248	a	9,26	9,26	8			
249	a	15,41	15,41	8			
250	a	20,7	20,7	8			
252	a	10,9	10,9	8			
253	a	6,24	6,24	8			
254	a	10,46	10,46	8			
255	a	9,81	9,81	6			
256	a	8,45	8,45	8			
301	a	21,51	21,51	6			
302	a	15,44	15,44	8			
303	a	20,57	20,57	6			
304	a	19,03	19,03	8			
305	a	7,14	7,14	6			
306	a	21,64	21,64	6			
307	a	10,46	10,46	6			
308	a	12,79	12,79	6			
309	a	6,46	6,46	6			
310	a	9,82	9,82	6			
311	a	7,1	7,1	6			
313	a	11,53	11,53	6			

Libellé groupe	Code Groupe	Unité de gestion		Surface totale (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
		P ^{lie}	UG				
J e u n e s s e	AMEJ	1	j	4,55	4,55	Passages programmés en tout début d'aménagement pour extraire les gros bois relictuels de queue de régénération ou en fin d'aménagement pour réaliser de premières interventions d'amélioration, au besoin.	1080,37
		3	j	0,44	0,44		
		4	j	0,47	0,47		
		5	j	9,5	9,5		
		6	j	1,87	1,87		
		7	j	2,08	2,08		
		8	j	5,37	5,37		
		9	j	1,17	1,17		
		10	j	4,13	4,13		
		11	j	1,87	1,87		
		12	j	5,69	5,69		
		13	j	6	6		
		15	j	2,06	2,06		
		16	j	11,88	11,88		
		17	j	7,51	7,51		
		18	j	17,92	17,92		
		19	j	16,48	16,48		
		20	j	16,64	16,64		
		21	j	1,21	1,21		
		24	j	13,11	13,11		
		26	j	8,91	8,91		
		27	j	6,71	6,71		
		28	j	4,26	4,26		
		30	j	10,87	10,87		
		31	j	3,26	3,26		
		32	j	4,92	4,92		
		33	j	2,63	2,63		
		34	j	5,37	5,37		
		35	j	4,54	4,54		
		36	j	7,36	7,36		
		38	j	2,04	2,04		
		40	j	6,06	6,06		
		42	j	2,71	2,71		
		43	j	4,37	4,37		
		44	j	5,12	5,12		
		45	j	1,43	1,43		
		46	j	2,03	2,03		
		47	j	2,73	2,73		
		49	j	6,13	6,13		
		50	j	4,28	4,28		
		51	j	1,74	1,74		
		52	j	12,11	12,11		
		53	j	6,44	6,44		
		54	j	2,48	2,48		
		55	j	1,27	1,27		
		57	j	10,99	10,99		
		58	j	1,11	1,11		
		59	j	0,76	0,76		
61	j	15,25	15,25				
63	j	1,92	1,92				
66	j	6,19	6,19				
67	j	7,05	7,05				
70	j	4,5	4,5				
75	j	3,82	3,82				
76	j	3,66	3,66				
77	j	3,14	3,14				
78	j	4,12	4,12				
82	j	2,57	2,57				
83	j	4,34	4,34				
84	j	3,78	3,78				
85	j	3,71	3,71				
92	j	5,46	5,46				
93	j	2,87	2,87				
94	j	4,41	4,41				
95	j	1,74	1,74				
96	j	5,96	5,96				
98	j	6,37	6,37				

Libellé groupe	Code Groupe	Unité de gestion		Surface totale (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
		P ^{lie}	UG				
J e u n e s s e	AMEJ	101	j	6,11	6,11	Passages programmés en tout début d'aménagement pour extraire les gros bois relictuels de queue de régénération ou en fin d'aménagement pour réaliser de premières interventions d'amélioration, au besoin.	1080,37
		108	j	2,16	2,16		
		109	j	5,15	5,15		
		110	j	6,12	6,12		
		112	j	5,35	5,35		
		114	j	5,19	5,19		
		115	j	13,69	13,69		
		116	j	10,98	10,98		
		117	j	9,26	9,26		
		118	j	9,15	9,15		
		120	j	13,82	13,82		
		121	j	15,84	15,84		
		122	j	9,72	9,72		
		123	j	21,14	21,14		
		124	j	1,9	1,9		
		128	j	2,79	2,79		
		129	j	2,92	2,92		
		130	j	2,91	2,91		
		131	j	10,1	10,1		
		132	j	8,52	8,52		
		135	j	4,44	4,44		
		136	j	1,73	1,73		
		138	j	4,93	4,93		
		139	j	5,97	5,97		
		140	j	10,6	10,6		
		141	j	1,65	1,65		
		143	j	1,42	1,42		
		144	j	3,79	3,79		
		145	j	6,35	6,35		
		146	j	2,75	2,75		
		147	j	1,79	1,79		
		149	j	2,08	2,08		
		150	j	12,82	12,82		
		151	j	4,88	4,88		
		152	j	6,38	6,38		
		154	j	1,97	1,97		
		155	j	13,1	13,1		
		156	j	7,4	7,4		
		157	j	2,1	2,1		
		159	j	2,86	2,86		
160	j	7,71	7,71				
161	j	0,77	0,77				
162	j	6,67	6,67				
163	j	7	7				
164	j	2,77	2,77				
166	j	1,84	1,84				
167	j	7,33	7,33				
168	j	5,25	5,25				
169	j	2,94	2,94				
172	j	3,62	3,62				
173	j	5,68	5,68				
175	j	3,47	3,47				
176	j	9,74	9,74				
179	j	5,54	5,54				
180	j	5,8	5,8				
181	j	3,86	3,86				
185	j	2,64	2,64				
187	j	1,35	1,35				
188	j	2,67	2,67				
189	j	9,65	9,65				
192	j	4,27	4,27				
193	j	17,13	17,13				
194	j	9,81	9,81				
195	j	1,35	1,35				
199	j	5,59	5,59				

Libellé groupe	Code Groupe	Unité de gestion		Surface totale (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
		P ^{le}	UG				
J e u n e s s e	AMEJ	200	j	5,27	5,27	Passages programmés en tout début d'aménage- ment pour extraire les gros bois relictuels de queue de régénération ou en fin d'aménage- ment pour réaliser de premières interventions d'amélior- ation, au besoin.	1080,37
		201	j	4,54	4,54		
		203	j	8,04	8,04		
		204	j	7,52	7,52		
		205	j	14,34	14,34		
		206	j	14,34	14,34		
		207	j	15,54	15,54		
		208	j	27,08	27,08		
		209	j	9,72	9,72		
		213	j	1,33	1,33		
		218	j	2,28	2,28		
		219	j	4,9	4,9		
		220	j	14,7	14,7		
		221	j	7,31	7,31		
		223	j	5,16	5,16		
		225	j	7,34	7,34		
		228	j	8,61	8,61		
		229	j	0,73	0,73		
		232	j	9,7	9,7		
		233	j	3,14	3,14		
		234	j	2,61	2,61		
		235	j	6,06	6,06		
		236	j	4,08	4,08		
		239	j	5,27	5,27		
		240	j	6,23	6,23		
		242	j	2,62	2,62		
		243	j	9,16	9,16		
		245	j	5,57	5,57		
		258	j	4,31	4,31		
		259	j	9,47	9,47		
		260	j	3,74	3,74		
		263	j	4,71	4,71		
		264	j	10,93	10,93		
		265	j	3,92	3,92		
266	j	9,75	9,75				
267	j	1,55	1,55				
302	j	3,52	3,52				
305	j	7,86	7,86				
308	j	3,73	3,73				
309	j	6,3	6,3				
310	j	2,59	2,59				
311	j	2,66	2,66				
312	j	1,88	1,88				
314	j	8,06	8,06				
318	j	8,4	8,4				
319	j	3,42	3,42				
321	j	2,21	2,21				
322	j	2,14	2,14				
323	j	6,18	6,18				
324	j	10,13	10,13				

Attention : Protocole de suivi de la régénération à mettre en œuvre dans le groupe irrégulier

Libellé groupe	Code Groupe	Unité de gestion		Surface totale (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
		P ^{lie}	UG				
I r r é g u l i e r	IRR	3	i	21,62	21,62	8	1723,36
		10	i	19,97	19,97	8	
		17	i	3,79	3,79	10	
		18	i	3,09	3,09	10	
		19	i	5,95	5,95	10	
		20	i	4,72	4,72	10	
		22	i	22,49	22,49	8	
		23	i	8,06	8,06	8	
		24	i	15,05	15,05	8	
		25	i	24,56	24,56	8 (2 lots)	
		28	i	6,98	6,98	8	
		29	i	15,61	15,61	10	
		34	i	13,7	13,7	8	
		35	i	14,22	14,22	8	
		36	i	12,47	12,47	10	
		37	i	21,33	21,33	10	
		38	i	15,72	15,72	8	
		39	i	21,58	21,58	8	
		48	i	5,61	5,61	8	
		53	i	19,11	19,11	8	
		54	i	17,64	17,64	8	
		59	i	10,07	10,07	8	
		61	i	8,08	8,08	10	
		62	i	18,33	18,33	10	
		66	i	10,05	10,05	8	
		67	i	12	12	8	
		68	i	19,57	19,57	8	
		69	i	22,38	22,38	8	
		75	i	22,81	22,81	8	
		87	i	19,64	19,64	8	
		90	i	4,48	4,48	10	
		91	i	3,41	3,41	10	
		92	i	26,17	26,17	8	
		95	i	2,48	2,48	10	
		96	i	1,52	1,52	10	
		97	i	1,23	1,23	10	
		98	i	1,64	1,64	10	
		99	i	8,1	8,1	10	
		100	i	7,52	7,52	8	
		102	i	9,18	9,18	8	
		103	i	8,36	8,36	8	
		104	i	9,59	9,59	10	
		107	i	8,43	8,43	8	
		113	i	20,52	20,52	10	
		124	i	14,57	14,57	8	
		125	i	12,69	12,69	8	
		138	i	8,67	8,67	8	
139	i	12,78	12,78	8			
140	i	15,89	15,89	8			
141	i	17,57	17,57	8			
142	i	25,01	25,01	8			
143	i	15,23	15,23	8			
144	i	20,05	20,05	8			
145	i	17,5	17,5	8			
146	i	19,62	19,62	8			
147	i	28,36	28,36	8			
148	i	29,6	29,6	8			
149	i	20,31	20,31	8			
150	i	6,29	6,29	8			
151	i	12,27	12,27	10			
152	i	12,52	12,52	10			
153	i	6,62	6,62	10			
154	i	8,49	8,49	10			
155	i	2,41	2,41	10			
156	i	8,05	8,05	10			
157	i	11,24	11,24	10			
159	i	14,85	14,85	10			
160	i	6,09	6,09	8			
161	i	3,06	3,06	8			
164	i	16,08	16,08	10			
165	i	11,82	11,82	8			
166	i	19,86	19,86	8			
168	i	23,89	23,89	8			
169	i	11,02	11,02	10			
170	i	25,98	25,98	8			
171	i	12,49	12,49	8			
172	i	17,93	17,93	8			
173	i	13,14	13,14	8			
174	i	14,08	14,08	8			
175	i	16,38	16,38	8			
176	i	12,63	12,63	10			
177	i	15,03	15,03	10			
178	i	15,64	15,64	10			
179	i	16,23	16,23	10			

Libellé groupe	Code Groupe	Unité de gestion		Surface totale (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
		P ^{le}	UG				
I r r é g u l i e r	IRR	180	i	12,02	12,02	10	1723,36
		181	i	15,82	15,82	10	
		186	i	12,64	12,64	8	
		188	i	12,78	12,78	8	
		189	i	12,47	12,47	8	
		190	i	2,06	2,06	8	
		191	i	13,16	13,16	8	
		192	i	11,97	11,97	8	
		194	i	11,3	11,3	10	
		195	i	18,34	18,34	8	
		196	i	7,21	7,21	8	
		197	i	12,41	12,41	8	
		198	i	10,33	10,33	10	
		199	i	16,9	16,9	10	
		200	i	7,19	7,19	10	
		201	i	8,73	8,73	10	
		202	i	11,2	11,2	10	
		203	i	9,95	9,95	8	
		204	i	12,11	12,11	10	
		205	i	1,56	1,56	10	
		206	i	0,91	0,91	10	
		207	i	14,05	14,05	8	
		214	i	10,69	10,69	8	
		215	i	13,31	13,31	8	
		216	i	16,32	16,32	8	
		217	i	18,72	18,72	8	
		218	i	21,98	21,98	8	
		219	i	4,85	4,85	8	
		221	i	7,34	7,34	10	
		224	i	16,99	16,99	8	
		225	i	13,68	13,68	8	
		226	i	15,58	15,58	8	
		228	i	14,23	14,23	8	
		230	i	16,08	16,08	8	
		234	i	4,29	4,29	8	
		235	i	7,38	7,38	10	
		236	i	6,42	6,42	10	
		247	i	9,93	9,93	8	
		257	i	5,48	5,48	8	
		258	i	5,46	5,46	10	
260	i	4,17	4,17	10			
261	i	12,62	12,62	8			
262	i	0,57	0,57	8			
263	i	6,61	6,61	8			
266	i	6,04	6,04	10			
267	i	6,9	6,9	10			
268	i	1,5	1,5	10			
269	i	4,97	4,97	10			
318	i	5,97	5,97	8			
319	i	12,68	12,68	8			
320	i	17,64	17,64	8			
321	i	16,92	16,92	8			
322	i	19,59	19,59	8			
323	i	9,41	9,41	8			
324	i	13,16	13,16	8			

Libellé groupe	Code Groupe	Unité de gestion		Surface totale (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
		P ^{lie}	UG				
Ilôt de vieillissement	ILV	7	v	4,28	4,28	8	201,89
		26	v	1,36	1,36	10	
		27	v	0,68	0,68	10	
		28	v	2,42	2,42	10	
		33	v	4,04	4,04	10	
		46	v	4,6	4,6	8	
		48	v	4,35	4,35	8	
		72	v	5,15	5,15	10	
		79	v	5,3	5,3	12	
		82	v	5,35	5,35	8	
		92	v	5,46	5,46	10	
		93	v	0,71	0,71	10	
		94	v	3,67	3,67	10	
		105	v	6,07	6,07	10	
		106	v	7,2	7,2	10	
		108	v	5,37	5,37	8	
		109	v	3,12	3,12	8	
		110	v	2,17	2,17	8	
		113	v	3,01	3,01	10	
		115	v	1,36	1,36	8	
		117	v	6,76	6,76	10	
		126	v	0,87	0,87	10	
		127	v	0,17	0,17	8	
		137	v	2,34	2,34	12	
		144	v	5,06	5,06	8	
		148	v	0,8	0,8	8	
		152	v	0,57	0,57	10	
		153	v	14,6	14,6	10	
		154	v	6,43	6,43	10	
		155	v	3,32	3,32	10	
		156	v	5,91	5,91	10	
		157	v	13,32	13,32	10	
158	v	12,33	12,33	10			
159	v	3,56	3,56	10			
163	v	1,92	1,92	8			
165	v	3,37	3,37	8			
177	v	2,49	2,49	10			
180	v	7,52	7,52	10			
181	v	8,47	8,47	10			
194	v	1,38	1,38	10			
197	v	2,05	2,05	8			
211	v	8,52	8,52	8			
212	v	1,29	1,29	8			
213	v	2,52	2,52	8			
232	v	2,3	2,3	8			
265	v	3,79	3,79	8			
311	v	0,89	0,89	12			
312	v	3,67	3,67	12			
Site d'intérêt écologique	SIE	98	ae	0,89	0,89	10	2,91
		309	ae	0,65	0,65	12	
		313	ae	1,37	1,37	12	
Site d'intérêt historique	SIH	188	ih	0,78	0,78	8	1,71
		257	ih	0,93	0,93	8	
Réserves biologique intégrale	RBI	190	n	18,59			52,88
		191	n	10,4			
		192	n	1,62			
		261	n	2,06			
		262	n	13,89			
263	n	6,32					
Réserve biologique dirigée	RBD	401	yb	0,97		RBD avec travaux, mais sans coupes.	34,31
		402	yb	2,47			
		405	yb	10,15			
		406	yb	20,72			

Libellé groupe	Code Groupe	Unité de gestion		Surface totale (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
		P ^{lie}	UG				
Evolution naturelle	<i>HSYn</i>	22	n	1,75		Trop fortes pentes et zones humides, voire tourbeuses.	81,88
		23	n	3,78			
		33	n	0,44			
		35	n	7,94			
		37	n	5,57			
		47	n	0,91			
		61	n	1,84			
		62	n	0,36			
		82	n	0,22			
		89	n	0,97			
		91	n	0,06			
		92	n	2,4			
		125	n	0,98			
		127	n	1,36			
		128	n	1,85			
		129	n	0,49			
		151	n	0,25			
		152	n	1,43			
		162	n	0,96			
		163	n	0,99			
		196	n	10,89			
		197	n	0,9			
		200	n	0,65			
		202	n	6,08			
		210	n	1,2			
		215	n	3,24			
		216	n	3,54			
		217	n	5,11			
		221	n	0,53			
		229	n	1,58			
256	n	3,68					
261	n	3,08					
268	n	1,15					
313	n	0,1					
403	n	2,62					
404	n	2,98					
Ilôt de sénescence	<i>ILS</i>	29	s	1,62			6,27
		139	s	2,69			
		140	s	0,65			
		247	s	1,31			
Hors Sylviculture avec travaux d'enjeu social potentiels	<i>HSYb</i>	501	yb	18,67			18,67

Libellé groupe	Code Groupe	Unité de gestion		Surface totale (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
		p ^{le}	UG				
H o r s S y l v i c u l t u r e	HSYc	2	yc	0,38			35,41
		7	yc	1,11			
		8	yc	0,92			
		14	yc	1,48			
		15	yc	0,33			
		16	yc	0,14			
		17	yc	0,38			
		26	yc	1,87			
		30	yc	2,78			
		33	yc	0,31			
		43	yc	1,87			
		46	yc	0,35			
		51	yc	0,78			
		55	yc	0,34			
		60	yc	0,17			
		74	yc	0,15			
		76	yc	1,02			
		88	yc	0,87			
		89	yc	0,19			
		115	yc	0,5			
		116	yc	2,67			
		117	yc	0,5			
		118	yc	0,67			
		119	yc	0,66			
		121	yc	0,45			
		122	yc	1,27			
		123	yc	0,79			
		127	yc	0,52			
		134	yc	1,45			
		137	yc	0,89			
		160	yc	0,25			
		161	yc	0,77			
		168	yc	0,14			
		171	yc	0,26			
172	yc	0,22					
173	yc	0,51					
181	yc	0,29					
193	yc	0,38					
203	yc	0,51					
210	yc	1,72					
220	yc	0,57					
231	yc	0,22					
241	yc	0,3					
310	yc	0,19					
313	yc	0,58					
315	yc	1,18					
322	yc	1,05					
323	yc	0,46					

Prairies à vocation cynégétiques, prébois et autres aménagements cynégétiques.

Libellé groupe	Code Groupe	Unité de gestion		Surface totale (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
		P ^{lle}	UG				
H o r s s y l v i c u l t u r e	HSYe	79	ye	0,23		Etangs et captages	3,79
		82	ye	0,07			
		113	ye	0,39			
		116	ye	0,27			
		133	ye	0,21			
		144	ye	0,07			
		183	ye	0,18			
		184	ye	0,62			
		185	ye	0,29			
		232	ye	0,14			
		240	ye	0,19			
		242	ye	0,07			
		314	ye	0,08			
		317	ye	0,98			
	HSYd	12	y	0,13		Places de dépôt	3,54
		14	y	0,38			
		17	y	0,39			
		62	y	0,18			
		82	y	0,11			
		115	y	0,21			
		118	y	0,39			
		120	y	0,54			
		134	y	0,31			
		150	y	0,19			
		183	y	0,24			
		194	y	0,18			
		310	y	0,02			
		312	y	0,13			
	314	y	0,14				
	HSY	39	y	0,25		Emprises de concessions, ruines et chapelles.	13,41
		62	y	0,15			
		88	y	0,49			
		89	y	1,45			
		183	y	0,07			
		185	y	0,14			
		193	y	3,8			
		221	y	0,09			
		222	y	0,09			
		228	y	0,31			
		310	y	1,12			
		313	y	2,28			
		321	y	1,38			
		323	y	1,37			
501		y	0,42				
86		y	3,87		Maisons forestières et terrains de service.	29,11	
87		y	0,57				
91		y	1,38				
98		y	5,13				
113		y	3,23				
129		y	0,82				
130		y	1,45				
147		y	3,73				
182	y	1,64					
183	y	1,63					
232	y	2,47					
256	y	1,57					
310	y	1,62					

B - Constitution de divisions

Division (identifiant et libellé)	Type de division	Unité de gestion			
		P ^{lle}	UG	Surface	Total (ha)
Divisions 1 et 2 Réserves Biologiques Domaniales	Division 1 : Réserve intégrale de La Chatte Pendue	190	n	18,59	52,88
		191	n	10,4	
		192	n	1,62	
		261	n	2,06	
		262	n	13,89	
	Division 2 : Réserve dirigée des Tourbières et Rochers du Donon	263	n	6,32	34,31
		401	yb	0,97	
		402	yb	2,47	
		405	yb	10,15	
		406	yb	20,72	
Divisions 3 et 4 ZPS- ZSC et ZAP de la ZPS	Division 3 : ZPS « crêtes du Donon et du Schneeberg » et ZSC du « massif du Donon, du Grossmann et du Schneeberg » incluse dans la ZPS – hors ZAP ci-dessous	Les limites exactes de ces zones ne correspondent pas de manière précise aux limites d'UG : on ne peut donc établir une liste des UG composants la division qui soit exhaustive. (1988,55 ha) <i>Cf. : carte N° 10 des statuts de protection</i>			
	Division 4 : Zones d'action prioritaire (1 072,42 ha), dont celles sensibles à la fréquentation du public (en rouge – 432,68 ha : susceptible d'évolution en cours d'aménagement).	17		5,52	1 072,42
		18		14,64	
		19		22,41	
		20		21,35	
		22		18,78	
		23		11,82	
		24		27,91	
		25		24,56	
		29		17,22	
		34		19,07	
		35		26,69	
		37		5,58	
		39		0,19	
		40		6,84	
		61		25,16	
		66		16,23	
		67		19,04	
		68		19,56	
		69		22,37	
		151		17,39	
		152		18,32	
		153		21,19	
		154		16,89	
		155		18,82	
		156		18,50	
		157		20,46	
		158		7,25	
	169		13,95		
	173		10,29		
	176		10,12		
	177		17,51		
	178		15,64		
179		21,76			
180		25,33			
181		28,40			
188		1,38			
189		9,96			
190	i	0,27			

<p>Division 4 : Zones d'action prioritaire (1 072,42 ha), dont celles sensibles à la fréquentation du public (en rouge – 432,68 ha : susceptible d'évolution en cours d'aménagement).</p> <p><i>Les limites exactes de ces zones (routes, pistes, sentiers) ne correspondent pas toujours aux contours des UG (peuplements) : on ne peut donc établir la liste des UG les composants qui soit exhaustive, d'où cette partie de tableau se limitant aux parcelles avec indication de la surface SIG associée à ce classement.</i></p>	191	i	0,42
	192	i	15,62
	196		1,76
	197		5,52
	198		0,35
	199		22,44
	200		12,68
	201		13,04
	202		20,57
	203		18,49
	204		19,62
	205		15,90
	206		15,25
	207		29,58
	208		27,08
	209		9,89
	216		3,85
	217		5,15
	224		4,97
	225		6,57
	235		13,43
	236		10,49
	257		1,56
	258		9,77
	259		9,46
	260		7,90
	261	i	15,60
	262	i	0,67
	263	i	11,31
	264		10,93
	265		7,70
266		15,79	
267		8,45	
268		2,65	
269		4,96	
403		2,61	
404		2,97	

2.4.2 Classement des unités de gestion linéaires

Des unités de gestion en fortes pentes et distantes d'environ 50 m du bord des grands axes routiers (D 392 en direction du col du Donon) ont été créées afin de réduire les coûts d'exploitation, la commercialisation rapide des lots et la sécurité des usagers de la route : ces UG entrent néanmoins dans la gestion courante de la forêt.

2.4.3 Classement des unités de gestion ponctuelles

Aucune unité de gestion ponctuelle n'a été constituée.

2.5 Programme d'actions pour la période 2019-2038

2.5.1 Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS

- **Principaux types d'actions envisageables**

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
FON 1	1	Délimitation des parcelles bâties par un géomètre.	<i>Cf. annexe 1a</i>	A mettre en œuvre dès 2019	22 500	E
FON 2	1	Remise en place de bornes, y compris travail d'expert.	<i>Cf. annexe 2</i>	Mise en place de bornes granit ou d'anciennes bornes de coupe à récupérer en forêt	295 000	I
FON 3	2	Entretien des périmètres et lignes	<i>Forêt</i>	Peinture et ouverture	345 000	E
Coût total FONCIER (€)					662 500	
Coût moyen annuel FONCIER					33 125	

- **Développement éventuel des revenus liés aux concessions.**

Pas de perspective de développement dans cette rubrique, les concessions de câblage optique ayant été optimisées.

2.5.2 Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE

A - Documents de référence à appliquer

Les guides de sylviculture applicables sont :

- Manuel Pratique de sylviculture (*ONF – DT Alsace, 2009*)
- Guide national du massif vosgien (*ONF – DT CB, 2012*)
- Guide national des hêtraies continentales (*ONF – DT CB,*)
- Douglasaies françaises (*ONF – DT CB, 2007*)
- Guide « Des forêts pour le Grand Tétrás » (*ONF - DT Lorraine : 2012*) et Directive Tétrás (*ONF – DT Lorraine : 2016*)
- Tourbières des montagnes françaises : éléments de connaissance, de réflexion et de gestion (*Fédération des Conservatoires des Espaces Naturels : 2010*)

Cet aménagement est en cohérence avec les documents de gestion des réserves biologiques situées en forêt domaniale du Donon : pour les actions situées dans ces réserves, il est opportun de consulter ces plans de gestion en priorité.

B - Coupes

- **Programme de coupes**

Coupes programmables par années

Années	Coupe		Groupe Classement	Type peuplement RecPrev	Code coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	VPR	Recommandations ITTS
	P ^{celle}	UG							Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
2019	4	r	REG	F-HET-G-1	RS	22,98	22,98	1850,0	
2019	22	i	IRR	I-EPC-I-1	IRR	22,49	6	350,0	Passer uniquement les jeunes EPC avec P23
2019	23	i	IRR	F-EPC-M-1	IRR	8,06	8,06	400,0	Jeunes EPC avec lot P22
2019	25	i	IRR	F-EPC-M-1	IRR	24,56	24,56	940,0	Marteler en 2 lots afin d'isoler les PB
2019	31	a	AME	I-EPC-I-1	AME	18,82	18,82	810,0	
2019	38	a	AME	F-HET-P-1	AME	8,07	8,07	270,0	Jeunes HET à commercialiser localement. Désignation préalable
2019	38	i	IRR	I-S.P-I-1	IRR	15,72	15,72	830,0	
2019	40	a	AME	F-EPC-M-1	AME	12,32	12,32	510,0	
2019	42	r	REG	F-S.P-G-1	RE	6,35	6,35	590,0	Récolter les gros bois isolés en jeunesse
2019	47	a	AME	F-S.P-M-1	AME	3,61	3,61	210,0	
2019	55	a	AME	F-S.P-M-1	AME	19,51	19,51	1150,0	
2019	71	a	AME	I-HET-I-1	AME	15,38	15,38	1200,0	
2019	75	i	IRR	I-HET-I-1	IRR	22,81	22,81	1000,0	Passage en jeunesse pour la récolte des derniers gros bois.
2019	85	a	AME	I-HET-I-1	AME	6,92	6,92	480,0	
2019	86	a	AME	F-EPC-M-1	AME	12,81	12,81	790,0	Expérimentation AFOCEL à suivre
2019	87	a	AME	F-EPC-M-1	AME	5,8	5,8	340,0	Expérimentation AFOCEL à suivre
2019	88	a	AME	F-DMR-M-1	AME	1,44	1,44	50,0	Avec P86a et 87a
2019	90	i	IRR	F-HET-G-1	IRR	4,48	4,48	210,0	Sécurité route départementale
2019	91	a	AME	F-HET-M-1	AME	20,65	20,65	1310,0	Désignation préalable
2019	95	i	IRR	F-HET-M-1	IRR	2,48	2,48	180,0	Sécurité route départementale
2019	96	i	IRR	F-EPC-P-1	IRR	1,52	1,52	60,0	Sécurité route départementale
2019	121	j	AMEJ	F-HET-E-1	RD	15,84	10	450,0	
2019	121	r	REG	F-HET-G-1	RE	5,21	5,21	520,0	
2019	122	j	AMEJ	I-HET-I-1	RD	9,72	4	150,0	Extraction des vieux bois au dessus de la régénération
2019	122	r	REG	F-HET-M-1	RE	11,11	11,11	1060,0	
2019	130	r	REG	I-S.P-I-1	RE	10,26	10,26	810,0	
2019	132	j	AMEJ	F-EPC-S-1	RD	8,52	4	250,0	Extraction des derniers GB
2019	132	r	REG	I-S.P-I-1	RE	4,14	4,14	450,0	
2019	136	a	AME	F-EPC-M-1	AME	16,64	16,64	460,0	
2019	137	a	AME	F-EPC-M-1	AME	19,33	19,33	890,0	
2019	138	a	AME	F-EPC-P-1	AME	1,12	1,12	50,0	Avec P 137
2019	140	i	IRR	F-S.P-M-1	IRR	15,89	15,89	830,0	
2019	156	i	IRR	I-S.P-I-1	IRR	8,05	8,05	650,0	Passer en jeunesse dans l'esprit "amélioration de l'habitat Tétrás"
2019	161	a	AME	F-S.P-M-1	AME	21,1	21,1	830,0	
2019	163	a	AME	F-S.P-M-1	AME	10,3	10,3	380,0	Attention à la tourbière de pente
2019	166	i	IRR	I-S.P-I-1	IRR	19,86	19,86	1000,0	
2019	189	i	IRR	F-S.P-M-1	IRR	12,47	12,47	580,0	Récolte des derniers GB classés en jeunesse
2019	218	a	AME	F-S.P-P-1	AME	9,4	9,4	310,0	
2019	220	a	AME	F-S.P-G-1	AME	3,33	3,33	280,0	
2019	222	a	AME	F-S.P-M-1	AME	21,64	21,64	1400,0	
2019	231	r	REG	I-S.P-I-1	RE	27,95	27,95	2300,0	
2019	245	a	AME	F-DMR-P-1	AME	3,4	3,4	250,0	
2019	311	a	AME	F-DMR-P-1	AME	7,1	7,1	500,0	
2019	315	r	REG	F-HET-M-1	RE	19,83	19,83	1550,0	

Années	Coupe		Groupe Classement	Type peuplement RecPrev	Code coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	VPR	Recommandations ITTS
	p ^{celle}	UG							Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
2020	30	a	AME	F-DOU-M-1	AME	10,37	10,37	640,0	
2020	33	a	AME	F-EPC-P-1	AME	3,26	3,26	180,0	
2020	36	i	IRR	I-EPC-E-1	IRR	12,47	12,47	880,0	Récolter les arbres isolés en jeunesse.
2020	44	r	REG	F-HET-G-1	RE	13,75	13,75	1300,0	Récolter les GB de la jeunesse (dont il faut prévoir un enrichissement artificiel)
2020	52	a	AME	F-S.P-M-1	AME	8,38	8,38	560,0	Récolte des arbres isolés en jeunesse
2020	56	a	AME	F-EPC-P-1	AME	25,58	25,58	1650,0	
2020	72	a	AME	F-HET-M-1	AME	13,13	13,13	790,0	
2020	72	v	ILV	F-HET-G-1	AME	5,15	5,15	400,0	
2020	81	a	AME	F-S.P-M-1	AME	20,76	20,76	970,0	
2020	86	r	REG	F-EPC-G-1	RE	11,51	11,51	950,0	
2020	87	i	IRR	F-EPC-M-1	IRR	19,64	19,64	1340,0	
2020	94	j	AMEJ	F-S.P-S-1	RD	4,41	4,41	250,0	Récolte des derniers gros HET.
2020	94	r	REG	F-HET-M-1	RE	14,43	14,43	1230,0	
2020	97	a	AME	F-SER-M-1	AME	15,1	15,1	860,0	En 2 lots, dont un mécanisable.
2020	114	r	REG	F-HET-M-1	RE	15,11	15,11	1420,0	
2020	118	j	AMEJ	F-HET-G-1	RD	9,15	4,5	220,0	Récolte de GB surréserves
2020	119	a	AME	F-DMR-M-1	AME	15,03	15,03	1000,0	
2020	119	r	REG	F-HET-G-1	RE	7,79	7,79	590,0	
2020	120	j	AMEJ	F-HET-G-1	RD	13,82	6	300,0	Extraction des vieux bois au dessus de la régénération
2020	120	r	REG	F-HET-G-1	RE	2,43	2,43	250,0	
2020	120	re	SIE	I-EPC-I-1	AME	2,08	2,08	90,0	
2020	121	re	SIE	I-EPC-I-1	RD	2,32	2,32	420,0	Extraction des tous les EPC (mécanisée) : zone humide à revaloriser
2020	126	a	AME	F-SER-M-1	AME	15,47	15,47	950,0	Exploitation au câble, d'où rotation 10 ans
2020	126	v	ILV	F-ERA-M-1	AME	0,87	0,87	50,0	
2020	129	r	REG	F-S.P-G-1	RE	9,33	9,33	880,0	
2020	135	r	REG	F-S.P-G-1	RE	11,62	11,62	910,0	
2020	141	i	IRR	F-S.P-M-1	IRR	17,57	17,57	750,0	
2020	156	v	ILV	I-S.P-I-1	AME	5,91	5,91	420,0	Amélioration habitat Tétrasp prioritaire : générer des TGB
2020	168	i	IRR	F-S.P-M-1	IRR	23,89	23,89	1180,0	
2020	184	r	REG	F-S.P-G-1	RE	13,44	13,44	950,0	
2020	206	i	IRR	F-SER-M-1	IRR	0,91	0,91	80,0	Avec P 204i et 205i
2020	219	r	REG	F-S.P-G-1	RE	11,28	11,28	1100,0	
2020	227	r	REG	F-S.P-G-1	RE	10,23	10,23	950,0	
2020	237	a	AME	F-S.P-M-1	AME	10,38	10,38	600,0	
2020	248	a	AME	F-S.P-M-1	AME	9,26	9,26	570,0	
2020	248	r	REG	F-S.P-M-1	RE	5,64	5,64	520,0	
2020	249	r	REG	F-S.P-G-1	RE	3,13	3,13	250,0	
2020	256	a	AME	F-EPC-M-1	AME	8,45	8,45	587,5	Echanges ou délimitation pour EXP de la P 256n
2020	258	i	IRR	F-S.P-G-1	IRR	5,46	5,46	380,0	Déborder sur la jeunesse pour la récolte des derniers GB
2020	314	r	REG	F-S.P-G-1	RE	20,86	20,86	1850,0	Aulnaie marécageuse à préserver.

Années	Coupe		Groupe Classement	Type peuplement RecPrev	Code coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	VPR	Recommandations ITTS
	p ^{celle}	UG							Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
2021	1	a	AME	F-EPC-M-1	AME	13,03	13,03	900,0	
2021	1	j	AMEJ	F-EPC-E-1	RD	4,55	4,55	150,0	Récolte des derniers gros bois (sauf Arbres bios)
2021	2	a	AME	F-SER-M-1	AME	17,92	17,92	1280,0	
2021	6	r	REG	I-S.P-I-1	RE	22,57	22,57	1700,0	Passer sur toute la parcelle, y compris AMEJ
2021	16	a	AME	F-DOU-P-1	AME	11,6	11,6	760,0	
2021	43	a	AME	F-EPC-M-1	AME	12,57	12,57	750,0	
2021	43	r	REG	F-S.P-G-1	RS	13,75	13,75	700,0	Prévoir clotures et compléments et récolter les GB de la jeunesse.
2021	46	a	AME	I-EPC-I-1	AME	10,5	10,5	530,0	
2021	46	v	ILV	F-HET-G-1	AME	4,6	4,6	210,0	
2021	47	r	REG	F-S.P-G-1	RE	11,17	11,17	980,0	
2021	50	r	REG	I-S.P-I-1	RE	6,8	6,8	580,0	
2021	65	r	REG	F-S.P-G-1	RE	12,22	12,22	930,0	
2021	74	a	AME	F-HET-M-1	AME	3,05	3,05	140,0	Avec P73a
2021	74	r	REG	F-HET-G-1	RE	23,19	23,19	1850,0	
2021	83	a	AME	I-HET-I-1	AME	12,24	12,24	600,0	Désignation préalable
2021	84	r	REG	F-S.P-S-2	RS	9,74	9,74	550,0	Récolter les derniers GB en jeunesse
2021	98	a	AME	F-HET-M-1	AME	21,87	21,87	1450,0	
2021	98	ae	SIE	F-HET-M-1	AME	0,89	0,89	40,0	
2021	111	a	AME	F-EPC-M-1	AME	14,04	14,04	630,0	
2021	115	a	AME	F-HET-M-1	AME	8,01	8,01	350,0	
2021	115	j	AMEJ	F-HET-G-1	RD	13,69	5	200,0	Récolte de GB surréserves
2021	135	a	AME	F-EPC-P-1	AME	5,8	5,8	280,0	
2021	155	i	IRR	F-S.P-G-1	IRR	2,41	2,41	160,0	Amélioration de l'habitat Tétrás prioritaire
2021	155	v	ILV	F-S.P-G-1	AME	3,32	3,32	100,0	Amélioration habitat Tétrás prioritaire : générer des TGB
2021	160	a	AME	F-S.P-P-1	AME	6,78	6,78	310,0	
2021	160	r	REG	F-S.P-G-1	RE	2,84	2,84	210,0	
2021	174	i	IRR	F-S.P-G-1	IRR	14,08	14,08	420,0	
2021	195	i	IRR	F-S.P-M-1	IRR	18,34	18,34	720,0	
2021	196	i	IRR	I-S.P-I-1	IRR	7,21	7,21	360,0	Limiter au maximum la zone non exploitée en fonction des techniques disponibles
2021	218	i	IRR	F-S.P-G-1	IRR	21,98	21,98	800,0	
2021	219	j	AMEJ	F-DMR-P-1	AME	4,9	4,9	180,0	
2021	220	r	REG	F-S.P-M-1	RD	0,35	0,35	100,0	Avec P 221i : extraction des derniers bois.
2021	221	i	IRR	F-S.P-M-1	IRR	7,34	7,34	260,0	Zone d'osmonde royale
2021	224	i	IRR	F-S.P-M-1	IRR	16,99	16,99	810,0	
2021	230	i	IRR	F-S.P-M-1	IRR	16,08	16,08	590,0	
2021	233	a	AME	F-S.P-M-1	AME	9,24	9,24	340,0	Récolter les vieux bois au dessus de la jeunesse.
2021	241	r	REG	F-S.P-G-1	RE	10,99	10,99	1050,0	
2021	242	r	REG	F-S.P-G-1	RE	10,62	10,62	1050,0	Passer en jeunesse pour la récolte des derniers GB.
2021	245	r	REG	I-HET-I-1	RE	10,06	10,06	870,0	
2021	246	r	REG	F-S.P-G-1	RE	5,97	5,97	590,0	
2021	247	a	AME	F-DOU-M-1	AME	8,61	8,61	500,0	
2021	251	r	REG	I-S.P-I-1	RE	8,96	8,96	650,0	
2021	252	a	AME	F-S.P-M-1	AME	10,9	10,9	370,0	
2021	301	a	AME	F-SER-M-1	AME	21,51	21,51	730,0	
2021	305	a	AME	F-SER-P-1	AME	7,14	7,14	500,0	Passage avec 306 a pour la fermeture de la route
2021	306	a	AME	F-EPC-P-1	AME	21,64	21,64	750,0	
2021	307	a	AME	F-DMR-P-1	AME	10,46	10,46	500,0	
2021	308	a	AME	F-HET-M-1	AME	12,79	12,79	630,0	
2021	311	v	ILV	F-HET-G-1	AME	0,89	0,89	40,0	
2021	312	r	REG	F-S.P-G-1	RS	6,03	6,03	400,0	
2021	312	v	ILV	F-S.P-G-1	AME	3,67	3,67	115,0	

Années	Coupe		Groupe Classement	Type peuplement RecPrev	Code coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	VPR	Recommandations ITTS
	p _{celle}	UG							Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
2022	5	j	AMEJ	F-S.P-S-1	RD	9,5	9,5	150,0	Récolte des derniers gros bois (sauf Arbres bios)
2022	5	r	REG	F-S.P-G-1	RS	12,68	12,68	860,0	
2022	8	a	AME	F-EPC-M-1	AME	13,87	13,87	1320,0	
2022	26	a	AME	I-EPC-I-1	AME	9,86	9,86	865,0	
2022	26	v	ILV	I-EPC-I-1	AME	1,36	1,36	90,0	Lot unique avec 27v, 28v et 33v. Prendre les reliquats de jeunesse
2022	27	v	ILV	I-EPC-I-1	AME	0,68	0,68	12,5	
2022	28	v	ILV	I-EPC-I-1	AME	2,42	2,42	225,0	
2022	33	r	REG	I-S.P-I-1	RE	20,05	20,05	1950,0	
2022	33	v	ILV	F-S.P-G-1	AME	4,04	4,04	220,0	Lot unique avec REG
2022	35	i	IRR	F-EPC-P-1	IRR	14,22	14,22	560,0	Limiter la surface non exploitable au minimum et récolte des arbres isolés en jeunesse.
2022	39	i	IRR	F-EPC-M-1	IRR	21,58	21,58	880,0	
2022	41	r	REG	F-S.P-G-1	RE	4,31	4,31	430,0	
2022	42	a	AME	F-SER-M-1	AME	12,83	12,83	710,0	
2022	45	a	AME	F-EPC-M-1	AME	10,21	10,21	705,0	
2022	54	i	IRR	I-S.P-I-1	IRR	17,64	17,64	830,0	
2022	66	i	IRR	F-S.P-G-1	IRR	10,05	10,05	245,0	
2022	66	j	AMEJ	F-EPC-E-1	RD	6,19	4	200,0	Extraction des derniers GB, surtout sur la partie Nord
2022	73	a	AME	F-HET-M-1	AME	23,46	23,46	1340,0	
2022	77	r	REG	F-S.P-G-1	RE	16,03	16,03	1400,0	
2022	80	a	AME	F-S.P-M-1	AME	13,17	13,17	610,0	
2022	89	r	REG	F-HET-G-1	RE	14,09	14,09	1270,0	
2022	90	a	AME	F-HET-M-1	AME	17,89	17,89	1000,0	
2022	91	i	IRR	I-HET-I-1	IRR	3,41	3,41	210,0	Sécurité route départementale
2022	97	i	IRR	F-S.P-G-1	IRR	1,23	1,23	120,0	Sécurité route départementale
2022	98	i	IRR	F-HET-M-1	IRR	1,64	1,64	200,0	Sécurité route départementale
2022	112	r	REG	F-S.P-G-1	RE	6,5	6,5	610,0	
2022	116	a	AME	F-DMR-M-1	AME	11,09	11,09	663,7	
2022	127	a	AME	F-S.P-M-1	AME	17,32	17,32	1000,0	
2022	127	v	ILV	F-ERA-M-1	AME	0,17	0,17	10,0	
2022	143	i	IRR	F-S.P-M-1	IRR	15,23	15,23	420,0	
2022	146	i	IRR	F-S.P-M-1	IRR	19,62	19,62	900,0	
2022	151	i	IRR	I-S.P-I-1	IRR	12,27	12,27	670,0	Enjeu tétras prioritaire : ouvrir les chaumes, créer de l'habitat clair - préserver les TGB - limiter l'EPC
2022	162	a	AME	F-S.P-P-1	AME	11,44	11,44	350,0	Attention à la tourbière de pente
2022	176	i	IRR	F-S.P-G-1	IRR	12,63	12,63	410,0	
2022	182	a	AME	F-SER-M-1	AME	3,8	3,8	220,0	
2022	183	r	REG	F-S.P-G-1	RE	16,67	16,67	1350,0	
2022	188	i	IRR	F-S.P-M-1	IRR	12,78	12,78	370,0	
2022	188	ih	SIH	F-ERA-G-1	AME	0,78	0,78	30,0	
2022	193	a	AME	F-EPC-M-1	AME	8,02	8,02	250,0	Récolter les sursréserves en jeunesse
2022	194	i	IRR	F-HET-M-1	IRR	11,3	11,3	330,0	
2022	207	i	IRR	F-SER-M-1	IRR	14,05	14,05	557,9	Récolter les GB en jeunesse au Sud Ouest.
2022	210	r	AME	F-SER-M-1	AME	9,73	9,73	680,0	
2022	211	a	AME	F-SER-M-1	AME	13,79	13,79	610,0	
2022	211	v	ILV	F-S.P-M-1	AME	8,52	8,52	320,0	
2022	212	a	AME	F-S.P-M-1	AME	14	14	720,0	
2022	212	v	ILV	F-S.P-M-1	AME	1,29	1,29	70,2	
2022	213	a	AME	F-S.P-M-1	AME	10,59	10,59	380,0	
2022	213	v	ILV	F-S.P-M-1	AME	2,52	2,52	120,0	
2022	219	i	IRR	F-S.P-M-1	IRR	4,85	4,85	150,0	
2022	225	i	IRR	F-S.P-M-1	IRR	13,68	13,68	590,0	
2022	228	i	IRR	F-S.P-M-1	IRR	14,23	14,23	450,0	Y compris partie plus jeune au sommet. Récolter, au besoin, les derniers gros bois en jeunesse, au Nord.
2022	257	i	IRR	F-EPC-G-1	IRR	5,48	5,48	120,0	
2022	257	ih	SIH	F-HET-M-1	AME	0,93	0,93	30,0	
2022	260	i	IRR	F-S.P-M-1	IRR	4,17	4,17	245,0	
2022	261	i	IRR	F-EPC-M-1	IRR	12,62	12,62	650,0	
2022	262	i	IRR	F-S.P-M-1	IRR	0,57	0,57	20,0	Avec P 233a
2022	305	r	AME	I-S.P-I-1	AME	7,43	7,43	400,0	
2022	309	r	REG	F-S.P-G-1	RE	3,2	3,2	230,0	

Années	Coupe		Groupe Classement	Type peuplement RecPrev	Code coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	VPR	Recommandations ITTS
	p ^{celle}	UG							Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
2023	10	i	IRR	I-S.P-I-1	IRR	19,97	19,97	1390,0	
2023	10	j	AMEJ	F-S.P-G-1	RD	4,13	4,13	120,0	
2023	13	r	REG	F-HET-G-1	RS	13,22	13,22	650,0	
2023	14	a	AME	F-DMR-M-1	AME	25,55	25,55	1400,0	
2023	15	a	AME	F-HET-M-1	AME	20,84	20,84	1210,0	Passer sur toute la parcelle, y compris AMEJ
2023	16	r	REG	F-S.P-G-1	RE	1,02	1,02	190,0	
2023	21	r	REG	F-S.P-G-1	RE	13,67	13,67	1350,0	
2023	27	r	REG	F-EPC-G-1	RE	10,67	10,67	890,0	
2023	34	i	IRR	I-EPC-I-1	IRR	13,7	13,7	350,0	Y compris arbres isolés en jeunesse.
2023	50	a	AME	F-EPC-M-1	AME	5,12	5,12	290,0	
2023	51	r	REG	F-EPC-G-1	RE	14,97	14,97	1100,0	
2023	57	a	AME	F-EPC-M-1	AME	5,6	5,6	280,0	
2023	57	j	AMEJ	F-EPC-P-1	RD	10,99	5	210,0	
2023	58	a	AME	F-EPC-P-1	AME	3,74	3,74	165,0	Lot unique avec P57
2023	60	a	AME	F-S.P-M-1	AME	11,72	4	250,0	Passage de récolte des derniers gros bois avec l'UG 60r
2023	60	r	REG	I-S.P-I-1	RE	9,28	9,28	890,0	
2023	67	i	IRR	F-S.P-G-1	IRR	12	12	380,0	
2023	67	J	AMEJ	F-EPC-E-1	RD	7,05	5	200,0	Extraction des derniers GB
2023	70	r	REG	F-S.P-G-1	RE	4,06	4,06	320,0	
2023	78	r	REG	F-S.P-G-1	RE	10,79	10,79	880,0	
2023	78	r	REG	F-S.P-G-1	RE	0,55	0,55	50,0	
2023	79	a	AME	F-HET-M-1	AME	15,43	15,43	360,0	
2023	82	a	AME	F-HET-E-1	AME	2,08	2,08	45,0	
2023	82	r	REG	F-S.P-G-1	RE	11,64	11,64	955,0	
2023	82	v	ILV	F-ERA-G-1	AME	5,35	5,35	100,0	
2023	83	r	REG	F-HET-M-1	RE	8,54	8,54	780,0	Passer en jeunesse pour la récolte des GB
2023	84	a	AME	F-S.P-S-2	AME	2,97	2,97	120,0	
2023	96	a	AME	F-S.P-M-1	AME	17,35	17,35	910,0	
2023	116	r	REG	I-HET-I-1	RE	3,97	3,97	290,0	
2023	117	r	REG	F-HET-G-1	RE	5,68	5,68	560,0	
2023	117	re	SIE	I-EPC-I-1	SIE	2,3	2,3	140,0	
2023	117	v	ILV	F-HET-G-1	AME	6,76	6,76	370,0	
2023	134	a	AME	F-S.P-M-1	AME	21,32	21,32	1450,0	
2023	145	i	IRR	F-S.P-M-1	IRR	17,5	17,5	600,0	Récolter aussi les derniers GB en jeunesse (Ouest)
2023	158	a	AME	F-S.P-P-1	AME	10,15	10,15	410,0	
2023	158	v	ILV	I-S.P-I-1	AME	12,33	12,33	290,0	Amélioration habitat Tétràs prioritaire : TGB
2023	172	i	IRR	F-S.P-M-1	IRR	17,93	17,93	600,0	Passer en jeunesse pour la récolte des derniers GB
2023	178	i	IRR	F-S.P-G-1	IRR	15,64	15,64	380,0	
2023	182	r	REG	F-S.P-G-1	RE	25,98	25,98	2150,0	
2023	191	i	IRR	F-EPC-M-1	IRR	13,16	13,16	420,0	
2023	192	i	IRR	I-EPC-I-1	IRR	11,97	11,97	360,0	
2023	208	j	AMEJ	F-SER-M-1	RD	27,08	11	200,0	Récolte des GB (ou choix Bios).
2023	232	r	REG	I-S.P-I-1	RE	18,29	18,29	1500,0	
2023	232	v	ILV	I-S.P-I-1	AME	2,3		120,0	Douglas remarquables
2023	238	a	AME	F-S.P-M-1	AME	9,05	9,05	250,0	
2023	250	a	AME	F-S.P-M-1	AME	20,7	20,7	1130,0	
2023	254	a	AME	F-S.P-M-1	AME	10,46	10,46	475,0	
2023	255	a	AME	F-EPC-M-1	AME	9,81	9,81	400,0	
2023	304	a	AME	F-HET-M-1	AME	19,03	19,03	1080,0	
2023	309	a	AME	F-HET-P-1	AME	6,46	6,46	340,0	
2023	309	ae	SIE	F-EPC-E-1	AME	0,65	0,65	0,0	
2023	316	r	REG	F-S.P-G-1	RE	15,62	15,62	1150,0	

Parcelles+B267	Coupe		Groupe Classement	Type peuplement RecPrev	Code coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	VPR	Recommandations ITTS
	Parcelle	UG							Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
2024	9	a	AME	F-DMR-P-1	AME	3,28	3,28	260,0	Parcelle AMI
2024	9	r	REG	I-HET-I-1	RE	13,12	13,12	1000,0	
2024	11	a	AME	F-S.P-M-1	AME	19,15	19,15	1440,0	Passer sur toute la parcelle, y compris AMEJ
2024	41	a	AME	F-S.P-M-1	AME	14,75	14,75	790,0	
2024	58	r	REG	F-S.P-G-1	RE	10,99	10,99	950,0	
2024	63	r	REG	F-S.P-G-1	RE	8,15	8,15	660,0	
2024	68	i	IRR	F-S.P-G-1	IRR	19,57	19,57	690,0	
2024	76	r	REG	F-S.P-M-1	RE	27,27	27,27	2650,0	Extraire les EPC le long du ruisseau
2024	85	r	REG	F-HET-M-1	RE	8,21	8,21	750,0	
2024	88	r	REG	F-HET-G-1	RE	16,99	16,99	1300,0	
2024	93	v	ILV	I-DOU-G-3	AME	0,71	0,71	80,0	
2024	94	v	ILV	F-DOU-G-1	AME	3,67	3,67	360,0	
2024	113	i	IRR	I-S.P-I-1	IRR	20,52	20,52	1170,0	
2024	113	v	ILV	F-HET-G-1	AME	3,01	3,01	100,0	
2024	118	r	REG	F-S.P-G-1	RE	8,14	8,14	700,0	
2024	124	i	IRR	F-S.P-M-1	IRR	14,57	14,57	620,0	
2024	127	r	REG	F-S.P-M-1	RE	5,66	5,66	470,0	
2024	128	r	REG	F-S.P-M-1	RE	10,42	10,42	750,0	
2024	144	i	IRR	F-S.P-M-1	IRR	20,05	20,05	630,0	
2024	149	i	IRR	F-S.P-G-1	IRR	20,31	20,31	780,0	
2024	150	i	IRR	F-EPC-G-1	IRR	6,29	6,29	220,0	
2024	152	i	IRR	I-S.P-I-1	IRR	12,52	12,52	780,0	Enjeu tétras prioritaire : ouvrir les chaumes, créer de l'habitat clair - préserver les TGB - limiter l'EPC
2024	152	v	ILV	F-EPC-M-1	AME	0,57	0,57	40,0	Préserver les GB branchus : avec P 153
2024	153	i	IRR	F-S.P-G-1	IRR	6,62	6,62	360,0	Enjeu tétras prioritaire : créer de l'habitat clair - préserver les TGB et les sapins bas branchus- limiter l'EPC - réserver les P.S
2024	153	v	ILV	F-S.P-G-1	AME	14,6	14,6	560,0	Maintenir des clairières ouvertes sans régénération , surtout d'EPC
2024	154	i	IRR	F-S.P-G-1	IRR	8,49	8,49	480,0	Maintenir des clairières ouvertes sans régénération , surtout d'EPC
2024	154	v	ILV	F-S.P-G-1	AME	6,43	6,43	380,0	Amélioration habitat Tétras prioritaire : générer des TGB
2024	157	i	IRR	I-S.P-I-1	IRR	11,24	11,24	680,0	Amélioration de l'habitat Tétras prioritaire
2024	157	v	ILV	F-S.P-G-1	AME	13,32	13,32	600,0	Amélioration habitat Tétras prioritaire: générer des TGB
2024	167	r	REG	F-S.P-M-1	RS	12,94	12,94	900,0	
2024	180	i	IRR	F-S.P-G-1	IRR	12,02	12,02	340,0	
2024	180	v	ILV	I-S.P-I-1	AME	7,52	7,52	310,0	
2024	187	a	AME	F-EPC-M-1	AME	7,77	7,77	410,0	
2024	187	j	AMEJ	F-HET-G-1	RD	1,35	1,35	80,0	Récolter les dernier gros bois avec la coupe Amel
2024	197	i	IRR	I-S.P-I-1	IRR	12,41	12,41	360,0	
2024	204	i	IRR	F-SER-M-1	IRR	12,11	12,11	720,0	Récolter les GB en jeunesse
2024	205	i	IRR	F-SER-M-1	IRR	1,56	1,56	120,0	Passer en jeunesse pour l récolte des surréserves
2024	223	a	AME	F-EPC-M-1	AME	5,74	5,74	200,0	
2024	226	a	AME	F-S.P-M-1	AME	9,13	9,13	540,0	
2024	226	i	IRR	F-S.P-M-1	IRR	15,58	15,58	680,0	
2024	234	i	IRR	I-S.P-I-1	IRR	4,29	4,29	150,0	
2024	239	r	REG	I-S.P-I-1	RE	8,95	8,95	650,0	
2024	244	r	REG	F-HET-G-1	RE	3,3	3,3	350,0	
2024	247	i	IRR	F-HET-M-1	IRR	9,93	9,93	660,0	
2024	302	a	AME	F-S.P-M-1	AME	15,44	15,44	340,0	
2024	307	r	REG	F-S.P-M-1	RE	10,76	10,76	865,0	
2024	308	r	REG	F-HET-M-1	RE	3,19	3,19	300,0	
2024	313	ae	SIE	F-HET-E-1	AME	1,37	1,37	58,7	
2024	313	r	REG	I-S.P-I-1	RE	8,26	8,26	670,0	
2024	318	i	IRR	F-EPC-M-1	IRR	5,97	5,97	260,0	
2024	319	i	IRR	F-S.P-G-1	IRR	12,68	12,68	650,0	Récolter les surréserves de la jeunesse.
2024	322	i	IRR	F-S.P-M-1	IRR	19,59	19,59	800,0	

Années	Coupe		Groupe Classement	Type peuplement RecPrev	Code coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	VPR	Recommandations ITTS
	p ^{celle}	UG							Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
2025	3	i	IRR	I-S.P-I-1	IRR	21,62	21,62	1350,0	Passage en jeunesse pour la récolte des vieux bois
2025	4	r	REG	F-HET-G-1	RE	22,98	22,98	1850,0	
2025	13	a	AME	F-DOU-P-1	AME	4,71	4,71	280,0	
2025	13	j	AMEJ	F-DMR-P-1	AME	6	6	140,0	Premier passage ?
2025	17	i	IRR	F-S.P-G-1	IRR	3,79	3,79	80,0	
2025	17	j	AMEJ	F-EPC-G-1	RD	7,51	7,51	70,0	Récolte des gros bois restant en jeunesse
2025	24	i	IRR	F-EPC-G-1	IRR	15,05	15,05	320,0	Récolter également les arbres isolés en jeunesse
2025	31	a	AME	I-EPC-I-1	AME	18,82	18,82	610,0	
2025	32	r	REG	F-S.P-G-1	RE	16,26	16,26	1520,0	
2025	38	a	AME	F-HET-P-1	AME	8,07	8,07	240,0	Jeunes HET à commercialiser localement,
2025	40	a	AME	F-EPC-M-1	AME	12,32	12,32	460,0	
2025	42	r	REG	F-S.P-G-1	RE	6,35	6,35	590,0	
2025	49	a	AME	F-DMR-M-1	AME	9,49	9,49	520,0	
2025	49	j	AMEJ	F-S.P-G-1	RD	6,16	2	100,0	Extraction des derniers GB
2025	49	r	REG	F-S.P-G-1	RE	1,69	1,69	240,0	
2025	62	i	IRR	F-EPC-P-1	IRR	18,33	18,33	450,0	
2025	64	r	REG	F-S.P-G-1	RE	10,27	10,27	915,0	
2025	71	a	AME	I-HET-I-1	AME	15,38	15,38	1200,0	
2025	95	a	AME	F-HET-M-1	AME	18,78	18,78	1050,0	
2025	100	i	IRR	F-SER-P-1	IRR	7,52	7,52	180,0	
2025	102	i	IRR	F-EPC-M-1	IRR	9,18	9,18	600,0	
2025	114	a	AME	F-S.P-M-1	AME	4,33	4,33	260,0	
2025	132	a	AME	F-EPC-M-1	AME	3,33	3,33	86,2	
2025	133	a	AME	F-EPC-M-1	AME	17,35	17,35	700,0	
2025	137	a	AME	F-EPC-M-1	AME	19,33	19,33	890,0	
2025	137	v	ILV	F-EPC-M-1	AME	2,34	2,34	60,0	
2025	138	a	AME	F-EPC-P-1	AME	1,12	1,12	40,0	Avec P 137
2025	139	i	IRR	F-S.P-M-1	IRR	12,78	12,78	450,0	
2025	142	i	IRR	F-S.P-M-1	IRR	25,01	25,01	1160,0	
2025	143	r	REG	F-S.P-M-1	RE	10,2	10,2	900,0	
2025	148	i	IRR	F-S.P-M-1	IRR	29,6	29,6	900,0	
2025	148	v	ILV	F-S.P-G-1	AME	0,8	0,8	50,0	
2025	160	i	IRR	F-S.P-G-1	IRR	6,09	6,09	137,1	Avec P 160i
2025	161	a	AME	F-S.P-M-1	AME	21,1	21,1	830,0	
2025	161	i	IRR	F-S.P-G-1	IRR	3,06	3,06	100,0	
2025	165	i	IRR	I-S.P-I-1	IRR	11,82	11,82	164,0	
2025	165	v	ILV	I-S.P-I-1	AME	3,37	3,37	110,0	
2025	170	i	IRR	F-S.P-G-1	IRR	25,98	25,98	850,0	
2025	177	i	IRR	F-S.P-G-1	IRR	15,03	15,03	380,0	
2025	179	i	IRR	F-S.P-G-1	IRR	16,23	16,23	400,0	
2025	200	i	IRR	F-SER-M-1	IRR	7,19	7,19	350,0	
2025	218	a	AME	F-S.P-P-1	AME	9,4	9,4	230,0	
2025	229	a	AME	F-S.P-M-1	AME	15,61	15,61	520,0	Ne pas perturber le milieu tourbeux.
2025	245	a	AME	F-DMR-P-1	AME	3,4	3,4	250,0	Regrouper avec P 246a
2025	246	a	AME	F-DMR-M-1	AME	6,99	6,99	410,0	
2025	249	a	AME	F-S.P-M-1	AME	15,41	15,41	950,0	
2025	253	a	AME	F-S.P-M-1	AME	6,24	6,24	390,0	
2025	263	i	IRR	F-S.P-M-1	IRR	6,61	6,61	350,0	
2025	303	a	AME	F-SER-M-1	AME	20,57	20,57	830,0	
2025	310	a	AME	F-SER-P-1	AME	9,82	9,82	510,0	
2025	311	a	AME	F-DMR-P-1	AME	7,1	7,1	500,0	
2025	313	a	AME	F-HET-E-1	AME	11,53	11,53	300,0	Désignation préalable.
2025	315	r	REG	F-HET-M-1	RE	19,83	19,83	1550,0	
2025	317	r	REG	F-S.P-M-1	RE	16,97	16,97	1260,0	
2025	320	i	IRR	F-S.P-G-1	IRR	17,64	17,64	710,0	

Années	Coupe		Groupe Classement	Type peuplement RecPrev	Code coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	VPR	Recommandations ITTS
	p ^{celle}	UG							Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
2026	7	a	AME	F-S.P-M-1	AME	19,88	19,88	990,0	
2026	7	v	ILV	F-S.P-G-1	AME	4,28	4,28	135,0	
2026	12	a	AME	F-HET-M-1	AME	17,5	17,5	1180,0	
2026	30	a	AME	F-DOU-M-1	AME	10,37	10,37	640,0	
2026	33	a	AME	F-EPC-P-1	AME	3,26	3,26	180,0	
2026	37	i	IRR	I-S.P-I-1	IRR	21,33	21,33	690,0	Récolter les arbres isolés en jeunesse.
2026	44	r	REG	F-HET-G-1	RE	13,75	13,75	1050,0	
2026	45	r	REG	F-HET-G-1	RE	6,15	6,15	520,0	Récolter les reliquat de jeunesse
2026	48	i	IRR	I-S.P-I-1	IRR	5,61	5,61	300,0	
2026	48	v	ILV	F-S.P-G-1	AME	4,35	4,35	190,0	
2026	53	i	IRR	F-S.P-G-1	IRR	19,11	19,11	805,0	Récolte des arbres isolés en jeunesse
2026	56	a	AME	F-EPC-P-1	AME	25,58	25,58	1650,0	
2026	59	i	IRR	F-EPC-M-1	IRR	10,07	10,07	230,0	
2026	61	i	IRR	I-S.P-I-1	IRR	8,08	8,08	150,0	
2026	72	a	AME	F-HET-M-1	AME	13,13	13,13	790,0	
2026	75	i	IRR	I-HET-I-1	IRR	22,81	22,81	930,0	
2026	79	v	ILV	F-HET-E-1	AME	5,3	5,3	140,0	
2026	81	a	AME	F-S.P-M-1	AME	20,76	20,76	750,0	
2026	81	r	REG	F-S.P-G-1	RE	2,15	2,15	210,0	Avec P 69i
2026	86	r	REG	F-EPC-G-1	RE	11,51	11,51	950,0	
2026	92	i	IRR	F-HET-M-1	IRR	26,17	26,17	980,0	Récolter les derniers bois en jeunesse.
2026	92	v	ILV	F-HET-G-1	AME	5,46	5,46	100,0	
2026	93	a	AME	F-EPC-M-1	AME	14,15	14,15	950,0	
2026	93	r	REG	F-HET-M-1	RE	7,58	7,58	560,0	
2026	103	i	IRR	F-EPC-P-1	IRR	8,36	8,36	320,0	
2026	111	r	REG	F-HET-G-1	RE	9,44	9,44	800,0	
2026	112	a	AME	F-HET-M-1	AME	2,57	2,57	120,0	
2026	123	j	AMEJ	I-HET-I-1	RD	9,72	6	300,0	Parcourir l'UG pour la récolte des GB, reliquat de régénération : les bois laissés sont des arbres bios
2026	123	r	REG	F-HET-M-1	RE	1,96	1,96	150,0	
2026	125	i	IRR	I-S.P-I-1	IRR	12,69	12,69	690,0	Passage sur la tourbière de pente dans un but de conservation des habitat (attention à la protection)
2026	129	a	AME	F-S.P-M-1	AME	3,78	3,78	180,0	
2026	130	a	AME	F-A.F-E-1	AME	4,67	4,67	135,0	
2026	135	r	REG	F-S.P-G-1	RE	11,62	11,62	910,0	
2026	136	a	AME	F-EPC-M-1	AME	16,64	16,64	460,0	
2026	147	i	IRR	F-S.P-M-1	IRR	28,36	28,36	1250,0	Limite contre P159 à marteler avec cette dernière
2026	164	a	AME	F-EPC-P-1	AME	4,84	4,84	180,0	
2026	171	i	IRR	F-S.P-G-1	IRR	12,49	12,49	380,0	
2026	175	i	IRR	F-S.P-G-1	IRR	16,38	16,38	410,0	
2026	185	r	REG	F-S.P-G-1	RE	16,05	16,05	1150,0	
2026	186	i	IRR	F-S.P-G-1	IRR	12,64	12,64	820,0	
2026	201	i	IRR	F-SER-M-1	IRR	8,73	8,73	260,0	
2026	210	a	AME	F-SER-M-1	AME	14,93	14,93	620,0	
2026	214	i	IRR	F-S.P-M-1	IRR	10,69	10,69	350,0	Elargir l'emprise au maximum depuis le bas de la pente
2026	227	r	REG	F-S.P-G-1	RE	10,23	10,23	800,0	
2026	237	a	AME	F-S.P-M-1	AME	10,38	10,38	600,0	
2026	240	r	REG	F-S.P-M-1	RE	18,88	18,88	1350,0	
2026	244	a	AME	F-DMR-M-1	AME	15,56	15,56	950,0	
2026	265	v	ILV	F-P.S-P-1	AME	3,79	3,79	100,0	Travail pour laisser la tête de Corbeille ouverte.
2026	266	i	IRR	F-S.P-G-1	IRR	6,04	6,04	165,0	Laisser de GB dans la zone de jeunesse sans les récolter obligatoirement - travaux tétas d'entretien de milieux ouverts
2026	267	i	IRR	I-S.P-I-1	IRR	6,9	6,9	260,0	
2026	268	i	IRR	F-S.P-G-1	IRR	1,5	1,5	70,0	Avec P 61i : préserver la tourbière du Haut Rain
2026	269	i	IRR	F-S.P-G-1	IRR	4,97	4,97	140,0	Avec P 69i
2026	310	j	AMEJ	F-HET-E-1	AME	2,59	2,59	100,0	Fond de coupe : désignation préalable
2026	311	r	REG	F-S.P-G-1	RD	3,81	3,81	430,0	Coupe définitive : sinon , nouveau passage en 2038
2026	321	i	IRR	F-S.P-G-1	IRR	16,92	16,92	740,0	
2026	323	i	IRR	F-S.P-G-1	IRR	9,41	9,41	250,0	

Années	Coupe		Groupe Classement	Type peuplement RecPrev	Code coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	VPR	Recommandations ITTS
	p ^{celle}	UG							Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
2027	22	i	IRR	I-EPC-I-1	IRR	22,49	22,49	1165,0	faire 2 lots : jeunes EPC avec P23
2027	23	i	IRR	F-EPC-M-1	IRR	8,06	8,06	400,0	Jeunes EPC avec lot P22
2027	25	i	IRR	F-EPC-M-1	IRR	24,56	24,56	890,0	Marteler en 2 lots afin d'isoler les PB
2027	38	i	IRR	I-S.P-I-1	IRR	15,72	15,72	830,0	
2027	43	a	AME	F-EPC-M-1	AME	12,57	12,57	750,0	
2027	43	r	REG	F-S.P-G-1	RS	13,75	13,75	700,0	
2027	47	a	AME	F-S.P-M-1	AME	3,61	3,61	210,0	
2027	48	a	AME	F-DOU-M-1	AME	5,28	5,28	310,0	
2027	55	a	AME	F-S.P-M-1	AME	19,51	19,51	1150,0	
2027	65	r	REG	F-S.P-G-1	RE	12,22	12,22	930,0	
2027	74	a	AME	I-HET-I-1	AME	3,05	3,05	140,0	
2027	83	a	AME	I-HET-I-1	AME	12,24	12,24	600,0	
2027	85	a	AME	I-HET-I-1	AME	6,92	6,92	480,0	
2027	86	a	AME	F-EPC-M-1	AME	12,81	12,81	790,0	Expérimentation AFOCEL à suivre
2027	87	a	AME	F-EPC-M-1	AME	5,8	5,8	340,0	Expérimentation AFOCEL à suivre
2027	88	a	AME	F-DMR-M-1	AME	1,44	1,44	50,0	Avec P86a et 87a
2027	91	a	AME	F-HET-M-1	AME	20,65	20,65	1310,0	
2027	99	i	IRR	F-S.P-G-1	IRR	8,1	8,1	170,0	
2027	122	r	REG	F-HET-M-1	RE	11,11	11,11	1060,0	
2027	131	r	REG	I-S.P-I-1	RE	1,58	1,58	140,0	
2027	132	r	REG	I-S.P-I-1	RD	4,14	4,14	450,0	Envisager la coupe définitive
2027	135	a	AME	F-EPC-P-1	AME	5,8	5,8	280,0	
2027	135	re	SIE	F-S.P-M-1	RS	0,89	0,89	30,0	
2027	138	i	IRR	F-S.P-M-1	IRR	8,67	8,67	290,0	
2027	140	i	IRR	F-S.P-M-1	IRR	15,89	15,89	830,0	
2027	140	j	AMEJ	F-S.P-G-1	RD	10,6	3	200,0	Récolte des surréserves
2027	159	i	IRR	I-S.P-I-1	IRR	14,85	14,85	350,0	
2027	159	v	ILV	I-S.P-I-1	AME	3,56	3,56	120,0	
2027	160	a	AME	F-S.P-P-1	AME	6,78	6,78	220,0	
2027	160	r	REG	F-S.P-G-1	RE	2,84	2,84	210,0	
2027	163	a	AME	F-S.P-M-1	AME	10,3	10,3	300,0	Attention à la tourbière de pente
2027	163	v	ILV	I-S.P-I-1	AME	1,92	1,92	100,0	
2027	166	i	IRR	I-S.P-I-1	IRR	19,86	19,86	1000,0	
2027	189	i	IRR	F-S.P-M-1	IRR	12,47	12,47	580,0	
2027	190	i	IRR	I-EPC-I-1	IRR	2,06	2,06	60,0	Avec P 189i
2027	203	i	IRR	F-SER-M-1	IRR	9,95	9,95	620,0	
2027	215	i	IRR	F-S.P-M-1	IRR	13,31	13,31	420,0	Elargir l'emprise au maximum depuis le bas de la pente
2027	216	i	IRR	F-S.P-G-1	IRR	16,32	16,32	381,7	Elargir l'emprise au maximum depuis le bas de la pente
2027	217	i	IRR	F-S.P-G-1	IRR	18,72	18,72	800,0	Elargir l'emprise au maximum depuis le bas de la pente
2027	219	j	AMEJ	F-DMR-P-1	AME	4,9	4,9	200,0	
2027	220	a	AME	F-S.P-G-1	AME	3,33	3,33	280,0	
2027	222	a	AME	F-S.P-M-1	AME	21,64	21,64	1400,0	
2027	231	r	REG	I-S.P-I-1	RE	27,95	27,95	2000,0	
2027	235	i	IRR	F-S.P-M-1	IRR	7,38	7,38	200,0	Passer en jeunesse pour la récolte des derniers GB.
2027	236	i	IRR	F-S.P-M-1	IRR	6,42	6,42	270,0	
2027	245	r	REG	I-HET-I-1	RE	10,06	10,06	900,0	
2027	246	r	REG	F-S.P-G-1	RE	5,97	5,97	590,0	
2027	247	a	AME	F-DOU-M-1	AME	8,61	8,61	500,0	
2027	301	a	AME	F-SER-M-1	AME	21,51	21,51	540,0	
2027	305	a	AME	F-SER-P-1	AME	7,14	7,14	500,0	Passage avec 306 a pour la fermeture de la route
2027	306	a	AME	F-EPC-P-1	AME	21,64	21,64	750,0	
2027	307	a	AME	F-DMR-P-1	AME	10,46	10,46	430,0	
2027	308	a	AME	F-HET-M-1	AME	12,79	12,79	630,0	
2027	312	r	REG	F-S.P-G-1	RS	6,03	6,03	400,0	
2027	324	i	IRR	F-S.P-G-1	IRR	13,16	13,16	480,0	

Années	Coupe		Groupe Classement	Type peuplement RecPrev	Code coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	VPR	Recommandations ITTS
	p ^{celle}	UG							Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
2028	18	i	IRR	I-EPC-M-1	IRR	3,09	3,09	70,0	
2028	19	i	IRR	F-S.P-G-1	IRR	5,95	5,95	205,0	
2028	20	i	IRR	F-S.P-G-1	IRR	4,72	4,72	135,0	
2028	28	i	IRR	F-EPC-M-1	IRR	6,98	6,98	270,0	
2028	29	i	IRR	F-S.P-G-1	IRR	15,61	15,61	350,0	
2028	33	r	REG	I-S.P-I-1	RE	20,05	20,05	1950,0	
2028	42	a	AME	F-SER-M-1	AME	12,83	12,83	710,0	
2028	52	a	AME	F-S.P-M-1	AME	8,38	8,38	560,0	
2028	69	i	IRR	F-S.P-G-1	IRR	22,38	22,38	550,0	
2028	73	a	AME	F-HET-M-1	AME	23,46	23,46	1340,0	
2028	77	r	REG	F-S.P-G-1	RE	16,03	16,03	1400,0	
2028	80	a	AME	F-S.P-M-1	AME	13,17	13,17	610,0	
2028	87	i	IRR	F-EPC-M-1	IRR	19,64	19,64	1340,0	
2028	94	r	REG	F-HET-M-1	RE	14,43	14,43	1230,0	
2028	97	a	AME	F-SER-M-1	AME	15,1	15,1	860,0	En 2 lots, dont un mécanisable.
2028	104	i	IRR	I-EPC-I-1	IRR	9,59	9,59	400,0	
2028	105	v	ILV	F-EPC-G-1	AME	6,07	6,07	150,0	
2028	106	v	ILV	F-S.P-G-1	AME	7,2	7,2	120,0	
2028	107	i	IRR	F-EPC-G-1	IRR	8,43	8,43	240,0	
2028	108	v	ILV	F-EPC-M-1	AME	5,37	5,37	165,0	
2028	109	v	ILV	F-EPC-M-1	AME	3,12	3,12	120,0	
2028	110	v	ILV	F-S.P-G-1	AME	2,17	2,17	65,0	
2028	112	r	REG	F-S.P-G-1	RE	6,5	6,5	610,0	
2028	116	a	AME	F-DMR-M-1	AME	11,09	11,09	663,7	
2028	119	a	AME	F-DMR-M-1	AME	15,03	15,03	1000,0	
2028	119	r	REG	F-HET-G-1	RE	7,79	7,79	590,0	
2028	129	r	REG	F-S.P-G-1	RE	9,33	9,33	880,0	
2028	141	i	IRR	F-S.P-M-1	IRR	17,57	17,57	610,0	
2028	162	a	AME	F-S.P-P-1	AME	11,44	11,44	350,0	Attention à la tourbière de pente
2028	164	i	IRR	I-S.P-I-1	IRR	16,08	16,08	690,0	
2028	168	i	IRR	F-S.P-M-1	IRR	23,89	23,89	1050,0	
2028	169	i	IRR	F-S.P-G-1	IRR	11,02	11,02	260,0	Zone touristique : garder des gros bois le long de la voie romaine - ouvrir des vues lointaines
2028	173	i	IRR	F-S.P-G-1	IRR	13,14	13,14	280,0	
2028	181	i	IRR	I-S.P-I-1	IRR	15,82	15,82	380,0	
2028	181	v	ILV	F-S.P-G-1	AME	8,47	8,47	180,0	
2028	183	r	REG	F-S.P-G-1	RE	16,67	16,67	1350,0	
2028	184	r	REG	F-S.P-G-1	RE	13,44	13,44	950,0	
2028	198	i	IRR	F-SER-M-1	IRR	10,33	10,33	610,0	
2028	219	r	REG	F-S.P-G-1	RE	11,28	11,28	1100,0	
2028	233	a	AME	F-S.P-M-1	AME	9,24	9,24	290,0	
2028	241	r	REG	F-S.P-G-1	RE	10,99	10,99	900,0	
2028	248	a	AME	F-S.P-M-1	AME	9,26	9,26	570,0	
2028	248	r	REG	F-S.P-M-1	RE	5,64	5,64	520,0	
2028	249	r	REG	F-S.P-G-1	RE	3,13	3,13	300,0	
2028	256	a	AME	F-EPC-M-1	AME	8,45	8,45	587,5	Echanges ou délimitation pour EXP de la P 256n
2028	305	r	AME	I-S.P-I-1	AME	7,43	7,43	400,0	
2028	309	r	REG	F-S.P-G-1	RE	3,2	3,2	230,0	
2028	314	r	REG	F-S.P-G-1	RE	20,86	20,86	1850,0	Aulnaie marécageuse à préserver.

Années	Coupe		Groupe Classement	Type peuplement RecPrev	Code coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	VPR	Recommandations ITTS
	p ^{celle}	UG							Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
2029	1	a	AME	F-EPC-M-1	AME	13,03	13,03	900,0	
2029	2	a	AME	F-SER-M-1	AME	17,92	17,92	1280,0	
2029	6	r	REG	I-S.P-I-1	RS	22,57	22,57	1700,0	
2029	13	r	REG	F-HET-G-1	RS	13,22	13,22	650,0	
2029	16	a	AME	F-DOU-P-1	AME	11,6	11,6	760,0	
2029	27	r	REG	F-EPC-G-1	RS	10,67	10,67	890,0	
2029	46	a	AME	I-EPC-I-1	AME	10,5	10,5	530,0	
2029	46	v	ILV	F-HET-G-1	AME	4,6	4,6	210,0	
2029	47	r	REG	F-S.P-G-1	RS	11,17	11,17	980,0	
2029	50	r	REG	I-S.P-I-1	RS	6,8	6,8	580,0	
2029	51	r	REG	F-EPC-G-1	RS	14,97	14,97	1100,0	
2029	70	r	REG	F-S.P-G-1	RS	4,06	4,06	385,0	
2029	74	r	REG	F-HET-G-1	RS	23,19	23,19	1850,0	
2029	78	r	REG	F-S.P-G-1	RS	10,79	10,79	880,0	
2029	79	a	AME	F-HET-M-1	AME	15,43	15,43	360,0	
2029	79	r	REG	F-S.P-G-1	RS	0,55	0,55	50,0	
2029	84	r	REG	F-S.P-S-2	RS	9,74	9,74	550,0	
2029	98	a	AME	F-HET-M-1	AME	21,87	21,87	1450,0	
2029	98	ae	SIE	F-HET-M-1	AME	0,89	0,89	40,0	
2029	111	a	AME	F-EPC-M-1	AME	14,04	14,04	630,0	
2029	115	a	AME	F-HET-M-1	AME	8,01	8,01	350,0	
2029	115	v	ILV	F-HET-G-1	AME	1,36	1,36	80,0	
2029	116	r	REG	I-HET-I-1	RS	3,97	3,97	290,0	
2029	121	j	AMEJ	F-HET-E-1	RD	15,84	5	180,0	Extraction des derniers GB
2029	121	r	REG	F-HET-G-1	RD	5,21	5,21	520,0	Coupe définitive
2029	130	r	REG	I-S.P-I-1	RS	10,26	10,26	810,0	
2029	134	a	AME	F-S.P-M-1	AME	21,32	21,32	1450,0	
2029	156	i	IRR	I-S.P-I-1	IRR	8,05	8,05	650,0	Passer en jeunesse dans l'esprit "amélioration de l'habitat Tétras"
2029	174	i	IRR	F-S.P-G-1	IRR	14,08	14,08	350,0	
2029	182	r	REG	F-S.P-G-1	RS	25,98	25,98	2000,0	
2029	195	i	IRR	F-S.P-M-1	IRR	18,34	18,34	650,0	
2029	196	i	IRR	I-S.P-I-1	IRR	7,21	7,21	360,0	Limiter au maximum la zone non exploitée en fonction des techniques disponibles
2029	218	i	IRR	F-S.P-G-1	IRR	21,98	21,98	800,0	
2029	221	i	IRR	F-S.P-M-1	IRR	7,34	7,34	260,0	Zone d'osmonde royale
2029	224	i	IRR	F-S.P-M-1	IRR	16,99	16,99	810,0	
2029	230	i	IRR	F-S.P-M-1	IRR	16,08	16,08	590,0	
2029	242	r	REG	F-S.P-G-1	RS	10,62	10,62	900,0	
2029	251	r	REG	I-S.P-I-1	RS	8,96	8,96	700,0	
2029	252	a	AME	F-S.P-M-1	AME	10,9	10,9	370,0	
2029	255	a	AME	F-EPC-M-1	AME	9,81	9,81	400,0	
2029	309	a	AME	F-HET-P-1	AME	6,46	6,46	340,0	
2029	309	ae	SIE	F-EPC-E-1	AME	0,65	0,65	0,0	
2029	310	r	REG	F-S.P-M-1	RD	1,7	1,7	170,0	Passage unique = récolte définitive : compléments
2029	316	r	REG	F-S.P-G-1	RS	15,62	15,62	1150,0	

Années	Coupe		Groupe Classement	Type peuplement RecPrev	Code coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	VPR	Recommandations ITTS
	p ^{celle}	UG							Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
2030	5	r	REG	F-S.P-G-1	RS	12,68	12,68	860,0	
2030	8	a	AME	F-EPC-M-1	AME	13,87	13,87	1000,0	
2030	9	a	AME	F-DMR-P-1	AME	3,28	3,28	260,0	Parcelle AMI
2030	9	r	REG	I-HET-I-1	RS	13,12	13,12	1000,0	
2030	11	a	AME	F-S.P-M-1	AME	19,15	19,15	1440,0	
2030	21	r	REG	F-S.P-G-1	RS	13,67	13,67	1350,0	
2030	26	a	AME	I-EPC-I-1	AME	9,86	9,86	865,0	
2030	35	i	IRR	F-EPC-P-1	IRR	14,22	14,22	560,0	Limiter la surface non exploitable au minimum.
2030	39	i	IRR	F-EPC-M-1	IRR	21,58	21,58	880,0	
2030	45	a	AME	F-EPC-M-1	AME	10,21	10,21	705,0	
2030	54	i	IRR	I-S.P-I-1	IRR	17,64	17,64	830,0	
2030	63	r	REG	F-S.P-G-1	RS	8,15	8,15	660,0	
2030	72	v	ILV	F-HET-G-1	AME	5,15	5,15	400,0	
2030	89	r	REG	F-HET-G-1	RS	14,09	14,09	1270,0	
2030	90	a	AME	F-HET-M-1	AME	17,89	17,89	1000,0	
2030	114	r	REG	F-HET-M-1	RS	15,11	15,11	1420,0	
2030	118	r	REG	F-S.P-G-1	RS	8,14	8,14	700,0	
2030	120	r	REG	F-HET-G-1	RD	2,43	2,43	250,0	Coupe définitive
2030	120	re	SIE	I-EPC-I-1	RS	2,08	2,08	90,0	
2030	126	a	AME	F-SER-M-1	AME	15,47	15,47	950,0	Exploitation au cable, d'où rotation 10 ans
2030	126	v	ILV	F-ERA-M-1	AME	0,87	0,87	25,0	
2030	127	a	AME	F-S.P-M-1	AME	17,32	17,32	1000,0	
2030	127	v	ILV	F-ERA-M-1	AME	0,17	0,17	10,0	
2030	143	i	IRR	F-S.P-M-1	IRR	15,23	15,23	420,0	
2030	146	i	IRR	F-S.P-M-1	IRR	19,62	19,62	900,0	
2030	156	v	ILV	I-S.P-I-1	AME	5,91	5,91	420,0	Amélioration habitat Tétraps prioritaire : générer des TGB
2030	167	r	REG	F-S.P-M-1	RS	12,94	12,94	900,0	
2030	182	a	AME	F-SER-M-1	AME	3,8	3,8	220,0	
2030	187	a	AME	F-EPC-M-1	AME	7,77	7,77	410,0	
2030	188	i	IRR	F-S.P-M-1	IRR	12,78	12,78	370,0	
2030	188	ih	SIH	F-ERA-G-1	AME	0,78	0,78	30,0	
2030	193	a	AME	F-EPC-M-1	AME	8,02	8,02	250,0	
2030	194	i	IRR	F-HET-M-1	IRR	11,3	11,3	330,0	
2030	194	v	ILV	I-HET-I-1	AME	1,38	1,38	25,0	1 seul passage durant l'aménagement avec p 197: coupe paysagère
2030	197	v	ILV	F-S.P-G-1	AME	2,05	2,05	35,0	1 seul passage durant l'aménagement avec p 194: coupe paysagère autour de la colonie de vacances et de l'étang
2030	199	i	IRR	F-SER-M-1	IRR	16,9	16,9	1200,0	1 seul passage durant l'aménagement : récolter les GB en jeunesse.
2030	206	i	IRR	F-SER-M-1	IRR	0,91	0,91	80,0	Avec P 204i et 205i
2030	210	r	AME	I-S.P-I-1	AME	9,73	9,73	680,0	
2030	211	a	AME	F-SER-M-1	AME	13,79	13,79	610,0	
2030	211	v	ILV	F-S.P-M-1	AME	8,52	8,52	320,0	
2030	212	a	AME	F-S.P-M-1	AME	14	14	720,0	
2030	212	v	ILV	F-S.P-M-1	AME	1,29	1,29	70,2	
2030	213	a	AME	F-S.P-M-1	AME	10,59	10,59	380,0	
2030	213	v	ILV	F-S.P-M-1	AME	2,52	2,52	120,0	
2030	219	i	IRR	F-S.P-M-1	IRR	4,85	4,85	150,0	
2030	223	a	AME	F-EPC-M-1	AME	5,74	5,74	200,0	
2030	225	i	IRR	F-S.P-M-1	IRR	13,68	13,68	590,0	
2030	228	i	IRR	F-S.P-M-1	IRR	14,23	14,23	450,0	Y compris partie plus jeune au sommet.
2030	244	r	REG	F-HET-G-1	RS	3,3	3,3	300,0	
2030	250	a	AME	F-S.P-M-1	AME	20,7	20,7	1130,0	
2030	257	i	IRR	F-EPC-G-1	IRR	5,48	5,48	120,0	
2030	257	ih	SIH	F-HET-M-1	AME	0,93	0,93	30,0	
2030	258	i	IRR	F-S.P-G-1	IRR	5,46	5,46	210,0	
2030	262	i	IRR	F-S.P-M-1	IRR	0,57	0,57	20,0	Avec P 233a
2030	313	ae	SIE	F-HET-E-1	AME	1,37	1,37	58,7	
2030	313	r	REG	I-S.P-I-1	RS	8,26	8,26	670,0	

Années	Coupe		Groupe Classement	Type peuplement RecPrev	Code coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	VPR	Recommandations ITTS
	p ^{celle}	UG							Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
2031	4	r	REG	F-HET-G-1	RS	22,98	22,98	1850,0	
2031	13	a	AME	F-DOU-P-1	AME	4,71	4,71	280,0	
2031	13	j	AMEJ	F-DMR-P-1	AME	6	6	240,0	Premier passage ?
2031	16	r	REG	F-S.P-G-1	RD	1,02	1,02	200,0	Récolte définitive
2031	31	a	AME	I-EPC-I-1	AME	18,82	18,82	610,0	
2031	32	r	REG	F-S.P-G-1	RS	16,26	16,26	1520,0	
2031	34	i	IRR	F-EPC-P-1	IRR	13,7	13,7	350,0	
2031	38	a	AME	F-HET-P-1	AME	8,07	8,07	240,0	
2031	40	a	AME	F-EPC-M-1	AME	12,32	12,32	460,0	
2031	41	r	REG	F-S.P-G-1	RS	4,31	4,31	430,0	
2031	42	r	REG	F-S.P-G-1	RS	6,35	6,35	590,0	
2031	50	a	AME	F-EPC-M-1	AME	5,12	5,12	290,0	Elargir l'emprise de la coupe à une partie de la jeunesse
2031	57	a	AME	F-EPC-M-1	AME	5,6	5,6	280,0	
2031	58	a	AME	F-EPC-P-1	AME	3,74	3,74	165,0	
2031	60	a	AME	F-S.P-M-1	AME	12,72	11,72	350,0	Amélioration classique après récolte des GB
2031	64	r	REG	F-S.P-G-1	RS	10,27	10,27	915,0	
2031	71	a	AME	I-HET-I-1	AME	15,38	15,38	1206,2	
2031	76	r	REG	F-S.P-M-1	RS	27,27	27,27	2650,0	
2031	82	a	AME	F-HET-E-1	AME	2,08	2,08	45,0	
2031	82	r	REG	F-S.P-G-1	RS	11,64	11,64	955,0	
2031	82	v	ILV	F-ERA-G-1	AME	5,35	5,35	100,0	
2031	84	a	AME	F-S.P-S-2	AME	2,97	2,97	120,0	
2031	88	r	REG	F-HET-G-1	RS	16,99	16,99	1300,0	
2031	90	i	IRR	F-HET-G-1	IRR	4,48	4,48	210,0	Sécurité route départementale
2031	95	i	IRR	F-HET-M-1	IRR	2,48	2,48	180,0	Sécurité route départementale
2031	96	a	AME	F-S.P-M-1	AME	17,35	17,35	910,0	
2031	96	i	IRR	F-EPC-P-1	IRR	1,52	1,52	60,0	Sécurité route départementale
2031	124	i	IRR	F-S.P-M-1	IRR	14,57	14,57	620,0	
2031	137	a	AME	F-EPC-M-1	AME	19,33	19,33	890,0	
2031	138	a	AME	F-EPC-P-1	AME	1,12	1,12	40,0	Avec P 137
2031	145	i	IRR	F-S.P-M-1	IRR	17,5	17,5	570,0	
2031	155	i	IRR	F-S.P-G-1	IRR	2,41	2,41	160,0	Amélioration de l'habitat Tétras prioritaire
2031	155	v	ILV	F-S.P-G-1	AME	3,32	3,32	80,0	Amélioration habitat Tétras prioritaire : générer des TGB
2031	161	a	AME	F-S.P-M-1	AME	21,1	21,1	830,0	
2031	172	i	IRR	F-S.P-M-1	IRR	17,93	17,93	550,0	
2031	191	i	IRR	F-EPC-M-1	IRR	13,16	13,16	420,0	
2031	197	i	IRR	I-S.P-I-1	IRR	12,41	12,41	360,0	
2031	202	i	IRR	F-SER-M-1	IRR	11,2	11,2	630,0	Vérifier que le plan de gestion de la RBDD exclut les exploitations, même partielles, dans le Chaos
2031	207	i	IRR	F-SER-M-1	IRR	14,05	14,05	557,9	Récolter les GB en jeunesse au Sud Ouest.
2031	218	a	AME	F-S.P-P-1	AME	9,4	9,4	230,0	
2031	232	r	REG	I-S.P-I-1	RS	18,29	18,29	1500,0	
2031	232	v	ILV	I-S.P-I-1	AME	2,3		120,0	Douglas remarquables
2031	238	a	AME	F-S.P-M-1	AME	9,05	9,05	250,0	
2031	245	a	AME	F-DMR-P-1	AME	3,4	3,4	250,0	Regrouper avec P 246a
2031	246	a	AME	F-DMR-M-1	AME	6,99	6,99	500,0	
2031	254	a	AME	F-S.P-M-1	AME	10,46	10,46	475,0	
2031	303	a	AME	F-SER-M-1	AME	20,57	20,57	830,0	
2031	304	a	AME	F-HET-M-1	AME	19,03	19,03	1080,0	
2031	310	a	AME	F-SER-P-1	AME	9,82	9,82	510,0	
2031	311	a	AME	F-DMR-P-1	AME	7,1	7,1	420,0	
2031	311	v	ILV	F-HET-G-1	AME	0,89	0,89	40,0	
2031	313	a	AME	F-HET-E-1	AME	11,53	11,53	300,0	
2031	315	r	REG	F-HET-M-1	RS	19,83	19,83	1550,0	

Années	Coupe		Groupe Classement	Type peuplement RecPrev	Code coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	VPR	Recommandations ITTS
	p ^{celle}	UG							Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
2032	26	v	ILV	I-EPC-I-1	AME	1,36	1,36	90,0	Lot unique avec 27v, 28v et 33v.
2032	27	v	ILV	I-EPC-I-1	AME	0,68	0,68	12,5	
2032	28	v	ILV	I-EPC-I-1	AME	2,42	2,42	225,0	
2032	30	a	AME	F-DOU-M-1	AME	10,37	10,37	640,0	
2032	33	a	AME	F-EPC-P-1	AME	3,26	3,26	180,0	
2032	36	i	IRR	I-EPC-E-1	IRR	12,47	12,47	750,0	
2032	41	a	AME	F-S.P-M-1	AME	14,75	14,75	790,0	
2032	44	r	REG	F-HET-G-1	RS	13,75	13,75	1050,0	
2032	45	r	REG	F-HET-G-1	RS	6,15	6,15	520,0	
2032	56	a	AME	F-EPC-P-1	AME	25,58	25,58	1650,0	
2032	58	r	REG	F-S.P-G-1	RS	10,99	10,99	950,0	
2032	60	r	REG	I-S.P-I-1	RD	9,28	9,28	890,0	Coupe définitive envisageable
2032	66	i	IRR	F-S.P-G-1	IRR	10,05	10,05	245,0	
2032	68	i	IRR	F-S.P-G-1	IRR	19,57	19,57	690,0	
2032	72	a	AME	F-HET-M-1	AME	13,13	13,13	790,0	
2032	81	a	AME	F-S.P-M-1	AME	20,76	20,76	730,0	
2032	85	r	REG	F-HET-M-1	RS	8,21	8,21	750,0	
2032	86	r	REG	F-EPC-G-1	RS	11,51	11,51	950,0	
2032	91	i	IRR	I-HET-I-1	IRR	3,41	3,41	210,0	Sécurité route départementale
2032	93	v	ILV	I-DOU-G-3	AME	0,71	0,71	80,0	
2032	94	v	ILV	F-DOU-G-1	AME	3,67	3,67	360,0	
2032	97	i	IRR	F-S.P-G-1	IRR	1,23	1,23	120,0	Sécurité route départementale
2032	98	i	IRR	F-HET-M-1	IRR	1,64	1,64	200,0	Sécurité route départementale
2032	127	r	REG	F-S.P-M-1	RS	5,66	5,66	470,0	
2032	128	r	REG	F-S.P-M-1	RS	10,42	10,42	750,0	
2032	129	a	AME	F-S.P-M-1	AME	3,78	3,78	180,0	
2032	130	a	AME	F-A.F-E-1	AME	4,67	4,67	135,0	
2032	135	r	REG	F-S.P-G-1	RS	11,62	11,62	910,0	
2032	143	r	REG	F-S.P-M-1	RS	10,2	10,2	900,0	
2032	144	i	IRR	F-S.P-M-1	IRR	20,05	20,05	630,0	
2032	144	v	ILV	I-S.P-I-1	AME	5,06	5,06	200,0	
2032	149	i	IRR	F-S.P-G-1	IRR	20,31	20,31	780,0	
2032	150	i	IRR	F-EPC-G-1	IRR	6,29	6,29	220,0	
2032	151	i	IRR	I-S.P-I-1	IRR	12,27	12,27	670,0	Enjeu tétras prioritaire : ouvrir les chaumes, créer de l'habitat clair - préserver les TGB - limiter l'EPC
2032	176	i	IRR	F-S.P-G-1	IRR	12,63	12,63	410,0	
2032	185	r	REG	F-S.P-G-1	RS	16,05	16,05	1150,0	
2032	210	a	AME	F-SER-M-1	AME	14,93	14,93	620,0	
2032	226	a	AME	F-S.P-M-1	AME	9,13	9,13	540,0	
2032	226	i	IRR	F-S.P-M-1	IRR	15,58	15,58	680,0	
2032	227	r	REG	F-S.P-G-1	RS	10,23	10,23	800,0	
2032	234	i	IRR	I-S.P-I-1	IRR	4,29	4,29	150,0	
2032	237	a	AME	F-S.P-M-1	AME	10,38	10,38	600,0	
2032	244	a	AME	F-DMR-M-1	AME	15,56	15,56	950,0	
2032	247	i	IRR	F-HET-M-1	IRR	9,93	9,93	660,0	
2032	260	i	IRR	F-S.P-M-1	IRR	4,17	4,17	245,0	
2032	261	i	IRR	F-EPC-M-1	IRR	12,62	12,62	650,0	
2032	302	a	AME	F-S.P-M-1	AME	15,44	15,44	340,0	
2032	307	r	REG	F-S.P-M-1	RS	10,76	10,76	865,0	
2032	308	r	REG	F-HET-M-1	RS	3,19	3,19	300,0	
2032	312	r	REG	F-S.P-G-1	RD	6,03	6,03	400,0	Coupe définitive, sinon à ajouter en 2038
2032	317	r	REG	F-S.P-M-1	RS	16,97	16,97	1260,0	
2032	318	i	IRR	F-EPC-M-1	IRR	5,97	5,97	260,0	
2032	319	i	IRR	F-S.P-G-1	IRR	12,68	12,68	650,0	

Années	Coupe		Groupe Classement	Type peuplement RecPrev	Code coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	VPR	Recommandations ITTS
	p ^{celle}	UG							Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
2033	3	i	IRR	I-S.P-I-1	IRR	21,62	21,62	1350,0	
2033	14	a	AME	F-DMR-M-1	AME	25,55	25,55	1400,0	
2033	15	a	AME	F-HET-M-1	AME	20,84	20,84	1210,0	
2033	24	i	IRR	F-EPC-G-1	IRR	15,05	15,05	300,0	
2033	43	a	AME	F-EPC-M-1	AME	12,57	12,57	750,0	
2033	43	r	REG	F-S.P-G-1	RD	13,75	13,75	700,0	Récolte définitive
2033	48	a	AME	F-DOU-M-1	AME	5,28	5,28	310,0	
2033	49	a	AME	F-DMR-M-1	AME	9,49	9,49	520,0	
2033	49	r	REG	F-S.P-G-1	RD	1,69	1,69	240,0	Coupe définitive
2033	65	r	REG	F-S.P-G-1	RS	12,22	12,22	930,0	
2033	67	i	IRR	F-S.P-G-1	IRR	12	12	380,0	
2033	74	a	AME	I-HET-I-1	AME	3,05	3,05	140,0	
2033	83	a	AME	I-HET-I-1	AME	12,24	12,24	600,0	
2033	83	r	REG	F-HET-M-1	RD	8,54	8,54	710,0	Récolte définitive à envisager
2033	95	a	AME	F-HET-M-1	AME	18,78	18,78	1050,0	
2033	100	i	IRR	F-SER-P-1	IRR	7,52	7,52	180,0	
2033	102	i	IRR	F-EPC-M-1	IRR	9,18	9,18	600,0	
2033	114	a	AME	F-S.P-M-1	AME	4,33	4,33	260,0	
2033	117	r	REG	F-HET-G-1	RS	5,68	5,68	560,0	
2033	117	re	SIE	I-EPC-I-1	RS	2,3	2,3	140,0	
2033	117	v	ILV	F-HET-G-1	AME	6,76	6,76	370,0	
2033	135	a	AME	F-EPC-P-1	AME	5,8	5,8	280,0	
2033	136	a	AME	F-EPC-M-1	AME	16,64	16,64	460,0	
2033	142	i	IRR	F-S.P-M-1	IRR	25,01	25,01	1160,0	
2033	147	i	IRR	F-S.P-M-1	IRR	28,36	28,36	1250,0	Limite contre P159 à marteler avec cette dernière
2033	148	i	IRR	F-S.P-M-1	IRR	29,6	29,6	900,0	
2033	148	v	ILV	F-S.P-G-1	AME	0,8	0,8	50,0	
2033	153	i	IRR	F-S.P-G-1	IRR	6,62	6,62	360,0	Enjeu tétras prioritaire : créer de l'habitat clair - préserver les TGB et les sapins bas branchus- limiter l'EPC - réserver les P.S
2033	153	v	ILV	F-S.P-G-1	AME	14,6	14,6	560,0	Maintenir des clairières ouvertes sans régénération , surtout d'EPC
2033	157	i	IRR	I-S.P-I-1	IRR	11,24	11,24	680,0	Amélioration de l'habitat Tétras prioritaire
2033	157	v	ILV	F-S.P-G-1	AME	13,32	13,32	600,0	Amélioration habitat Tétras prioritaire : générer des TGB
2033	158	a	AME	F-S.P-P-1	AME	10,15	10,15	410,0	
2033	158	v	ILV	I-S.P-I-1	AME	12,33	12,33	290,0	Amélioration habitat Tétras prioritaire : TGB
2033	160	a	AME	F-S.P-P-1	AME	6,78	6,78	220,0	
2033	160	i	IRR	F-S.P-G-1	IRR	6,09	6,09	137,1	Avec P 160i
2033	160	r	REG	F-S.P-G-1	RS	2,84	2,84	210,0	
2033	161	i	IRR	F-S.P-G-1	IRR	3,06	3,06	100,0	
2033	165	i	IRR	I-S.P-I-1	IRR	11,82	11,82	164,0	
2033	165	v	ILV	I-S.P-I-1	AME	3,37	3,37	110,0	
2033	170	i	IRR	F-S.P-G-1	IRR	25,98	25,98	850,0	
2033	178	i	IRR	F-S.P-G-1	IRR	15,64	15,64	380,0	
2033	192	i	IRR	I-EPC-I-1	IRR	11,97	11,97	380,0	Passer dans la partie en croissance active de la jeunesse
2033	219	j	AMEJ	F-DMR-P-1	AME	4,9	4,9	200,0	
2033	229	a	AME	F-S.P-M-1	AME	15,61	15,61	520,0	Ne pas perturber le milieu tourbeux.
2033	245	r	REG	I-HET-I-1	RS	10,06	10,06	820,0	
2033	246	r	REG	F-S.P-G-1	RD	5,97	5,97	590,0	Coupe définitive ou reprogrammer en 2038
2033	247	a	AME	F-DOU-M-1	AME	8,61	8,61	500,0	
2033	249	a	AME	F-S.P-M-1	AME	15,41	15,41	950,0	
2033	253	a	AME	F-S.P-M-1	AME	6,24	6,24	390,0	
2033	301	a	AME	F-SER-M-1	AME	21,51	21,51	540,0	
2033	305	a	AME	F-SER-P-1	AME	7,14	7,14	500,0	
2033	305	j	AMEJ	F-SER-E-1	AME	7,86	5	150,0	
2033	306	a	AME	F-EPC-P-1	AME	21,64	21,64	750,0	
2033	307	a	AME	F-DMR-P-1	AME	10,46	10,46	400,0	
2033	308	a	AME	F-HET-M-1	AME	12,79	12,79	630,0	
2033	312	v	ILV	F-S.P-G-1	AME	3,67	3,67	115,0	
2033	320	i	IRR	F-S.P-G-1	IRR	17,64	17,64	710,0	

Années	Coupe		Groupe Classement	Type peuplement RecPrev	Code coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	VPR	Recommandations ITTS
	p ^{celle}	UG							Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
2034	7	a	AME	F-S.P-M-1	AME	19,88	19,88	990,0	
2034	7	j	AMEJ	F-EPC-P-1	AME	2,08	2,08	70,0	
2034	7	v	ILV	F-S.P-G-1	AME	4,28	4,28	135,0	
2034	10	i	IRR	I-S.P-I-1	IRR	19,97	19,97	1390,0	
2034	12	a	AME	F-HET-M-1	AME	17,5	17,5	1180,0	
2034	33	r	REG	I-S.P-I-1	RS	20,05	20,05	1950,0	
2034	33	v	ILV	F-S.P-G-1	AME	4,04	4,04	220,0	Lot unique avec REG
2034	37	i	IRR	I-S.P-I-1	IRR	21,33	21,33	690,0	Limiter la surface non exploitable au minimum.
2034	42	a	AME	F-SER-M-1	AME	12,83	12,83	710,0	
2034	53	i	IRR	F-S.P-G-1	IRR	19,11	19,11	805,0	
2034	59	i	IRR	F-EPC-M-1	IRR	10,07	10,07	230,0	
2034	73	a	AME	F-HET-M-1	AME	23,46	23,46	1340,0	
2034	75	i	IRR	I-HET-I-1	IRR	22,81	22,81	930,0	
2034	77	r	REG	F-S.P-G-1	RS	16,03	16,03	1400,0	
2034	80	a	AME	F-S.P-M-1	AME	13,17	13,17	610,0	
2034	92	i	IRR	F-HET-M-1	IRR	26,17	26,17	980,0	
2034	92	v	ILV	F-HET-G-1	AME	5,46	5,46	100,0	
2034	93	a	AME	F-EPC-M-1	AME	14,15	14,15	950,0	
2034	93	r	REG	F-HET-M-1	RS	7,58	7,58	560,0	
2034	101	j	AMEJ	F-S.P-S-1	AME	6,11	6,11	180,0	
2034	103	i	IRR	F-EPC-P-1	IRR	8,36	8,36	320,0	
2034	111	r	REG	F-HET-G-1	RS	9,44	9,44	800,0	
2034	112	a	AME	F-HET-M-1	AME	2,57	2,57	120,0	
2034	112	r	REG	F-S.P-G-1	RD	6,5	6,5	610,0	Coupe définitive
2034	113	i	IRR	I-S.P-I-1	IRR	20,52	20,52	1170,0	
2034	113	v	ILV	F-HET-G-1	AME	3,01	3,01	100,0	
2034	116	a	AME	F-DMR-M-1	AME	11,09	11,09	663,7	
2034	116	j	AMEJ	F-S.P-P-1	AME	11,09	10,98	380,0	
2034	123	r	REG	F-HET-M-1	RS	1,96	1,96	150,0	
2034	125	i	IRR	I-S.P-I-1	IRR	12,69	12,69	750,0	Passage sur la tourbière de pente dans un but de conservation des habitat (attention à la protection)
2034	139	i	IRR	F-S.P-M-1	IRR	12,78	12,78	450,0	
2034	152	i	IRR	I-S.P-I-1	IRR	12,52	12,52	780,0	Enjeu tétas prioritaire : ouvrir les chaumes, créer de l'habitat clair - préserver les TGB - limiter l'EPC
2034	152	v	ILV	F-EPC-M-1	AME	0,57	0,57	40,0	Préserver les GB branchus : avec P 153
2034	154	i	IRR	F-S.P-G-1	IRR	8,49	8,49	480,0	Maintenir des clairières ouvertes sans régénération , surtout d'EPC
2034	154	v	ILV	F-S.P-G-1	AME	6,43	6,43	380,0	Amélioration habitat Tétas prioritaire : générer des TGB
2034	162	a	AME	F-S.P-P-1	AME	11,44	11,44	350,0	Attention à la tourbière de pente
2034	162	j	AMEJ	F-S.P-E-1	AME	6,67	6,67	250,0	1ere éclaircie
2034	164	a	AME	F-EPC-P-1	AME	4,84	4,84	180,0	
2034	171	i	IRR	F-S.P-G-1	IRR	12,49	12,49	380,0	
2034	175	i	IRR	F-S.P-G-1	IRR	16,38	16,38	410,0	
2034	180	i	IRR	F-S.P-G-1	IRR	12,02	12,02	340,0	
2034	180	v	ILV	I-S.P-I-1	AME	7,52	7,52	310,0	
2034	183	r	REG	F-S.P-G-1	RS	16,67	16,67	1350,0	
2034	186	i	IRR	F-S.P-G-1	IRR	12,64	12,64	820,0	
2034	204	i	IRR	F-SER-M-1	IRR	12,11	12,11	720,0	
2034	205	i	IRR	F-SER-M-1	IRR	1,56	1,56	160,0	
2034	239	r	REG	I-S.P-I-1	RS	8,95	8,95	650,0	
2034	265	v	ILV	F-P.S-P-1	AME	3,79	3,79	100,0	Travail pour laisser la tête de Corbeille ouverte.
2034	305	r	AME	I-S.P-I-1	AME	7,43	7,43	400,0	
2034	309	r	REG	F-S.P-G-1	RD	3,2	3,2	230,0	Coupe définitive
2034	321	i	IRR	F-S.P-G-1	IRR	16,92	16,92	740,0	
2034	322	i	IRR	F-S.P-M-1	IRR	19,59	19,59	800,0	
2034	323	i	IRR	F-S.P-G-1	IRR	9,41	9,41	250,0	

Années	Coupe		Groupe Classement	Type peuplement RecPrev	Code coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	VPR	Recommandations ITTS
	p ^{celle}	UG							Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
2035	13	r	REG	F-HET-G-1	RD	13,22	13,22	650,0	A terminer
2035	16	j	AMEJ	F-S.P-G-1	RD	11,88	4	150,0	Récolte des derniers gros bois avec la coupe de régénération
2035	17	i	IRR	F-S.P-G-1	IRR	3,79	3,79	90,0	
2035	22	i	IRR	I-EPC-I-1	IRR	22,49	22,49	1165,0	faire 2 lots : jeunes EPC avec P23
2035	23	i	IRR	F-EPC-M-1	IRR	8,06	8,06	400,0	Jeunes EPC avec lot P22
2035	25	i	IRR	F-EPC-M-1	IRR	24,56	24,56	890,0	Marteler en 2 lots afin d'isoler les PB
2035	27	r	REG	F-EPC-G-1	RS	10,67	10,67	890,0	
2035	38	i	IRR	I-S.P-I-1	IRR	15,72	15,72	830,0	
2035	47	a	AME	F-S.P-M-1	AME	3,61	3,61	210,0	
2035	47	j	AMEJ	F-HET-E-1	AME	2,73	2,73	140,0	
2035	51	r	REG	F-EPC-G-1	RS	14,97	14,97	1100,0	
2035	55	a	AME	F-S.P-M-1	AME	19,51	19,51	1150,0	
2035	62	i	IRR	F-EPC-P-1	IRR	18,33	18,33	450,0	
2035	70	j	AMEJ	F-EPC-E-1	RD	4,5	4,5	180,0	1er passage en amélioration
2035	70	r	REG	F-S.P-G-1	RS	4,06	4,06	320,0	
2035	79	a	AME	F-HET-M-1	AME	15,43	15,43	360,0	
2035	79	r	REG	F-S.P-G-1	RD	0,55	0,55	50,0	Coupe définitive
2035	85	a	AME	I-HET-I-1	AME	6,92	6,92	480,0	
2035	85	j	AMEJ	F-S.P-P-1	AME	3,71	3,71	100,0	Première éclaircie dans les S.P
2035	86	a	AME	F-EPC-M-1	AME	12,81	12,81	790,0	Expérimentation AFOCEL à suivre
2035	87	a	AME	F-EPC-M-1	AME	5,8	5,8	340,0	Expérimentation AFOCEL à suivre
2035	88	a	AME	F-DMR-M-1	AME	1,44	1,44	50,0	Avec P86a et 87a
2035	91	a	AME	F-HET-M-1	AME	20,65	20,65	1310,0	
2035	116	r	REG	I-HET-I-1	RD	3,97	3,97	290,0	Coupe définitive à envisager
2035	122	r	REG	F-HET-M-1	RD	11,11	11,11	1060,0	Envisager la coupe définitive
2035	132	a	AME	F-EPC-M-1	AME	3,33	3,33	86,2	
2035	133	a	AME	F-EPC-M-1	AME	17,35	17,35	700,0	
2035	134	a	AME	F-S.P-M-1	AME	21,32	21,32	1450,0	
2035	138	i	IRR	F-S.P-M-1	IRR	8,67	8,67	290,0	
2035	140	i	IRR	F-S.P-M-1	IRR	15,89	15,89	830,0	
2035	163	a	AME	F-S.P-M-1	AME	10,3	10,3	300,0	
2035	163	j	AMEJ	F-S.P-E-1	AME	7	7	240,0	
2035	163	v	ILV	I-S.P-I-1	AME	1,92	1,92	100,0	
2035	166	i	IRR	I-S.P-I-1	IRR	19,86	19,86	1000,0	
2035	177	i	IRR	F-S.P-G-1	IRR	15,03	15,03	380,0	
2035	177	v	ILV	F-S.P-G-1	AME	2,49	2,49	200,0	Passage unique
2035	179	i	IRR	F-S.P-G-1	IRR	16,23	16,23	400,0	
2035	182	r	REG	F-S.P-G-1	RS	25,98	25,98	2000,0	
2035	189	i	IRR	F-S.P-M-1	IRR	12,47	12,47	580,0	
2035	190	i	IRR	I-EPC-I-1	IRR	2,06	2,06	60,0	Avec P 189i
2035	200	i	IRR	F-SER-M-1	IRR	7,19	7,19	350,0	
2035	203	i	IRR	F-SER-M-1	IRR	9,95	9,95	600,0	Elargir la coupe à la partie exploitable en jeunesse
2035	215	i	IRR	F-S.P-M-1	IRR	13,31	13,31	420,0	Elargir l'emprise au maximum depuis le bas de la pente
2035	216	i	IRR	F-S.P-G-1	IRR	16,32	16,32	381,7	Elargir l'emprise au maximum depuis le bas de la pente
2035	217	i	IRR	F-S.P-G-1	IRR	18,72	18,72	800,0	Elargir l'emprise au maximum depuis le bas de la pente
2035	220	a	AME	F-S.P-G-1	AME	3,33	3,33	280,0	
2035	220	j	AMEJ	F-SER-E-1	AME	14,7	14,7	380,0	1ère éclaircie si possible
2035	221	j	AMEJ	F-S.P-M-1	AME	7,31	7,31	210,0	1ère éclaircie si possible
2035	222	a	AME	F-S.P-M-1	AME	21,64	21,64	1400,0	
2035	231	r	REG	I-S.P-I-1	RS	27,95	27,95	2000,0	
2035	255	a	AME	F-EPC-M-1	AME	9,81	9,81	400,0	
2035	259	j	AMEJ	F-S.P-M-1	AME	9,47	6	180,0	1ère éclaircie si commercialisable
2035	263	i	IRR	F-S.P-M-1	IRR	6,61	6,61	350,0	
2035	309	a	AME	F-HET-P-1	AME	6,46	6,46	340,0	
2035	309	ae	SIE	F-HET-E-1	AME	0,65	0,65	0,0	
2035	309	j	AMEJ	F-EPC-E-1	AME	6,3	3	120,0	
2035	316	r	REG	F-S.P-G-1	RS	15,62	15,62	1150,0	
2035	324	i	IRR	F-S.P-G-1	IRR	13,16	13,16	480,0	

Années	Coupe		Groupe Classement	Type peuplement RecPrev	Code coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	VPR	Recommandations ITTS
	p ^{celle}	UG							Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
2036	9	a	AME	F-DMR-P-1	AME	3,28	3,28	260,0	Parcelle AMI
2036	9	r	REG	I-HET-I-1	RD	13,12	13,12	1000,0	A terminer
2036	11	a	AME	F-S.P-M-1	AME	19,15	19,15	1440,0	
2036	48	i	IRR	I-S.P-I-1	IRR	5,61	5,61	300,0	
2036	48	v	ILV	F-S.P-G-1	AME	4,35	4,35	190,0	
2036	52	a	AME	F-S.P-M-1	AME	8,38	8,38	560,0	Elargir l'emprise à la partie jeunesse martelable
2036	61	i	IRR	I-S.P-I-1	IRR	8,08	8,08	150,0	
2036	63	r	REG	F-S.P-G-1	RD	8,15	8,15	660,0	Coupe définitive à envisager
2036	79	v	ILV	F-HET-E-1	AME	5,3	5,3	140,0	
2036	81	r	REG	F-S.P-G-1	RD	2,15	2,15	210,0	Coupe définitive
2036	87	i	IRR	F-EPC-M-1	IRR	19,64	19,64	1340,0	
2036	94	r	REG	F-HET-M-1	RS	14,43	14,43	1230,0	
2036	97	a	AME	F-SER-M-1	AME	15,1	15,1	860,0	
2036	98	a	AME	F-HET-M-1	AME	21,87	21,87	1450,0	
2036	98	ae	SIE	F-HET-M-1	AME	0,89	0,89	40,0	
2036	99	i	IRR	F-S.P-G-1	IRR	8,1	8,1	170,0	
2036	104	i	IRR	I-EPC-I-1	IRR	9,59	9,59	370,0	
2036	107	i	IRR	F-EPC-G-1	IRR	8,43	8,43	240,0	
2036	108	v	ILV	F-EPC-M-1	AME	5,37	5,37	165,0	
2036	109	v	ILV	F-EPC-M-1	AME	3,12	3,12	120,0	
2036	110	v	ILV	F-S.P-G-1	AME	2,17	2,17	65,0	
2036	118	r	REG	F-S.P-G-1	RD	8,14	8,14	700,0	Coupe définitive à envisager
2036	119	a	AME	F-DMR-M-1	AME	15,03	15,03	1000,0	
2036	119	r	REG	F-HET-G-1	RS	7,79	7,79	590,0	
2036	129	r	REG	F-S.P-G-1	RS	9,33	9,33	880,0	
2036	141	i	IRR	F-S.P-M-1	IRR	17,57	17,57	610,0	
2036	150	j	AMEJ	F-EPC-S-1	AME	12,82	12,82	420,0	Première éclaircie
2036	164	i	IRR	I-S.P-I-1	IRR	16,08	16,08	690,0	
2036	167	r	REG	F-S.P-M-1	RS	12,94	12,94	900,0	
2036	168	i	IRR	F-S.P-M-1	IRR	23,89	23,89	1050,0	
2036	173	i	IRR	F-S.P-G-1	IRR	13,14	13,14	280,0	
2036	184	r	REG	F-S.P-G-1	RS	13,44	13,44	950,0	
2036	187	a	AME	F-EPC-M-1	AME	7,77	7,77	410,0	
2036	198	i	IRR	F-SER-M-1	IRR	10,33	10,33	610,0	
2036	201	i	IRR	F-SER-M-1	IRR	8,73	8,73	260,0	
2036	214	i	IRR	F-S.P-M-1	IRR	10,69	10,69	350,0	Elargir l'emprise au maximum depuis le bas de la pente
2036	219	r	REG	F-S.P-G-1	RS	11,28	11,28	1100,0	
2036	223	a	AME	F-EPC-M-1	AME	5,74	5,74	200,0	
2036	223	j	AMEJ	F-EPC-E-1	AME	5,16	5,16	160,0	1 ère éclaircie si possible
2036	232	j	AMEJ	F-HET-E-1	AME	9,7	4	180,0	
2036	240	r	REG	F-S.P-M-1	RS	18,88	18,88	1350,0	
2036	241	r	REG	F-S.P-G-1	RS	10,99	10,99	900,0	
2036	242	r	REG	F-S.P-G-1	RS	10,62	10,62	900,0	
2036	244	r	REG	F-HET-G-1	RS	3,3	3,3	350,0	Coupe définitive (sinon, reprogrammer en 2037)
2036	248	a	AME	F-S.P-M-1	AME	9,26	9,26	570,0	
2036	248	r	REG	F-S.P-M-1	RS	5,64	5,64	520,0	
2036	249	r	REG	F-S.P-G-1	RS	3,13	3,13	300,0	
2036	256	a	AME	F-EPC-M-1	AME	8,45	8,45	587,5	Echanges ou délimitation pour EXP de la P 256n
2036	266	i	IRR	F-S.P-G-1	IRR	6,04	6,04	165,0	Laisser de GB dans la zone de jeunesse sans les récolter obligatoirement - travaux tétras d'entretien de milieux ouverts
2036	267	i	IRR	I-S.P-I-1	IRR	6,9	6,9	260,0	
2036	268	i	IRR	F-S.P-G-1	IRR	1,5	1,5	70,0	Avec P 61i : préserver la tourbière du Haut Rain
2036	269	i	IRR	F-S.P-G-1	IRR	4,97	4,97	140,0	Avec P 69i
2036	313	ae	SIE	F-HET-E-1	AME	1,37	1,37	58,7	
2036	313	r	REG	I-S.P-I-1	RS	8,26	8,26	670,0	
2036	314	r	REG	F-S.P-G-1	RS	20,86	20,86	1850,0	Aulnaie marécageuse à préserver.

Années	Coupe		Groupe Classement	Type peuplement RecPrev	Code coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	VPR	Recommandations ITTS
	p _{celle}	UG							Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
2037	1	a	AME	F-EPC-M-1	AME	13,03	13,03	900,0	
2037	3	a	AME	F-SER-M-1	AME	17,92	17,92	1280,0	
2037	4	r	REG	F-HET-G-1	RS	22,98	22,98	1850,0	
2037	6	r	REG	I-S.P-I-1	RS	22,57	22,57	1700,0	
2037	13	a	AME	F-DOU-P-1	AME	4,71	4,71	280,0	
2037	13	j	AMEJ	F-DMR-P-1	AME	6	6	340,0	Second passage ? Désignation.
2037	16	a	AME	F-DOU-P-1	AME	11,6	11,6	760,0	
2037	18	i	IRR	I-EPC-M-1	IRR	3,09	3,09	70,0	
2037	19	i	IRR	F-S.P-G-1	IRR	5,95	5,95	205,0	
2037	20	i	IRR	F-S.P-G-1	IRR	4,72	4,72	135,0	
2037	21	r	REG	F-S.P-G-1	RS	13,67	13,67	1350,0	
2037	31	a	AME	I-EPC-I-1	AME	18,82	18,82	610,0	
2037	38	a	AME	F-HET-P-1	AME	8,07	8,07	240,0	
2037	40	a	AME	F-EPC-M-1	AME	12,32	12,32	460,0	
2037	40	j	AMEJ	F-EPC-E-1	AME	6,06	6,06	160,0	
2037	42	r	REG	F-S.P-G-1	RD	6,35	6,35	590,0	A terminer
2037	46	a	AME	I-EPC-I-1	AME	10,5	10,5	530,0	
2037	46	j	AMEJ	F-HET-E-1	AME	2,03	2,03	80,0	
2037	46	v	ILV	F-HET-G-1	AME	4,6	4,6	210,0	
2037	47	r	REG	F-S.P-G-1	RS	11,17	11,17	980,0	
2037	50	r	REG	I-S.P-I-1	RD	6,8	6,8	580,0	La coupe définitive peut être envisagée
2037	64	r	REG	F-S.P-G-1	RS	10,27	10,27	915,0	
2037	71	a	AME	I-HET-I-1	AME	15,38	15,38	1206,2	
2037	84	r	REG	F-S.P-S-2	RD	9,74	9,74	300,0	Récolte définitive
2037	111	a	AME	F-EPC-M-1	AME	14,04	14,04	630,0	
2037	112	j	AME	F-HET-G-1	AME	5,35	5,35	180,0	
2037	115	a	AME	F-HET-M-1	AME	8,01	8,01	350,0	
2037	115	v	ILV	F-HET-G-1	AME	1,36	1,36	80,0	
2037	131	r	REG	F-S.P-G-1	RD	1,58	1,58	140,0	Envisager la coupe définitive
2037	135	re	SIE	F-S.P-M-1	RS	0,89	0,89	30,0	
2037	137	a	AME	F-EPC-M-1	AME	19,33	19,33	890,0	
2037	137	v	ILV	F-EPC-M-1	AME	2,34	2,34	60,0	
2037	138	a	AME	F-EPC-P-1	AME	1,12	1,12	40,0	Avec P 137
2037	138	j	AMEJ	F-EPC-E-1	AME	4,93	4,93	200,0	
2037	143	r	REG	F-S.P-M-1	RS	10,2	10,2	900,0	
2037	159	i	IRR	I-S.P-I-1	IRR	14,85	14,85	350,0	
2037	159	v	ILV	I-S.P-I-1	AME	3,56	3,56	120,0	
2037	174	i	IRR	F-S.P-G-1	IRR	14,08	14,08	350,0	
2037	181	i	IRR	I-S.P-I-1	IRR	15,82	15,82	380,0	
2037	181	v	ILV	F-S.P-G-1	AME	8,47	8,47	180,0	
2037	195	i	IRR	F-S.P-M-1	IRR	18,34	18,34	650,0	
2037	196	i	IRR	I-S.P-I-1	IRR	7,21	7,21	360,0	Limiter au maximum la zone non exploitée en fonction des techniques disponibles
2037	211	a	AME	F-SER-M-1	AME	13,79	13,79	610,0	
2037	218	a	AME	F-S.P-P-1	AME	9,4	9,4	230,0	Etudier la possibilité de passer en jeunesse à l'Ouest, au sommet de la parcelle, avec P 225j.
2037	218	i	IRR	F-S.P-G-1	IRR	21,98	21,98	800,0	
2037	221	i	IRR	F-S.P-M-1	IRR	7,34	7,34	260,0	Zone d'osmonde royale
2037	224	i	IRR	F-S.P-M-1	IRR	16,99	16,99	810,0	
2037	228	i	IRR	F-S.P-M-1	IRR	14,23	14,23	450,0	Y compris partie plus jeune au sommet.
2037	230	i	IRR	F-S.P-M-1	IRR	16,08	16,08	590,0	
2037	233	a	AME	F-S.P-M-1	AME	9,24	9,24	290,0	
2037	235	i	IRR	F-S.P-M-1	IRR	7,38	7,38	200,0	
2037	236	i	IRR	F-S.P-M-1	IRR	6,42	6,42	270,0	
2037	245	a	AME	F-DMR-P-1	AME	3,4	3,4	250,0	Regrouper avec P 246a. Voir s'il faut passer en jeunesse.
2037	246	a	AME	F-DMR-M-1	AME	6,99	6,99	500,0	
2037	250	a	AME	F-S.P-M-1	AME	20,7	20,7	1130,0	
2037	251	r	REG	I-S.P-I-1	RS	8,96	8,96	700,0	
2037	252	a	AME	F-S.P-M-1	AME	10,9	10,9	370,0	
2037	303	a	AME	F-SER-M-1	AME	20,57	20,57	830,0	
2037	310	a	AME	F-SER-P-1	AME	9,82	9,82	510,0	
2037	311	a	AME	F-DMR-P-1	AME	7,1	7,1	420,0	
2037	313	a	AME	F-HET-E-1	AME	11,53	11,53	300,0	
2037	315	r	REG	F-HET-M-1	RS	19,83	19,83	1550,0	

Années	Coupe		Groupe Classement	Type peuplement RecPrev	Code coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	VPR	Recommandations ITTS
	p _{celle}	UG							Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
2038	5	r	REG	F-S.P-G-1	RD	12,68	12,68	860,0	A terminer
2038	8	a	AME	F-EPC-M-1	AME	13,87	13,87	850,0	
2038	8	j	AMEJ	F-EPC-E-1	AME	5,37	5,37	180,0	1er passage - ouverture cloisonnements
2038	26	a	AME	I-EPC-I-1	AME	9,86	9,86	865,0	
2038	28	i	IRR	F-EPC-M-1	IRR	6,98	6,98	270,0	
2038	29	i	IRR	F-S.P-G-1	IRR	15,61	15,61	350,0	
2038	30	a	AME	F-DOU-M-1	AME	10,37	10,37	640,0	
2038	32	r	REG	F-S.P-G-1	RS	16,26	16,26	1520,0	
2038	35	i	IRR	F-EPC-P-1	IRR	14,22	14,22	560,0	Limiter la surface non exploitable au minimum.
2038	39	i	IRR	F-EPC-M-1	IRR	21,58	21,58	880,0	
2038	41	r	REG	F-S.P-G-1	RS	4,31	4,31	430,0	
2038	44	r	REG	F-HET-G-1	RS	13,75	13,75	1050,0	
2038	45	a	AME	F-EPC-M-1	AME	10,21	10,21	705,0	
2038	45	r	REG	F-HET-G-1	RS	6,15	6,15	520,0	
2038	54	i	IRR	I-S.P-I-1	IRR	17,64	17,64	830,0	
2038	58	r	REG	F-S.P-M-1	RS	10,99	10,99	950,0	
2038	69	i	IRR	F-S.P-G-1	IRR	22,38	22,38	550,0	
2038	72	a	AME	F-HET-M-1	AME	13,13	13,13	790,0	
2038	74	r	REG	F-HET-G-1	RS	23,19	23,19	1850,0	
2038	81	a	AME	F-S.P-M-1	AME	20,76	20,76	720,0	
2038	86	r	REG	F-EPC-G-1	RS	11,51	11,51	950,0	
2038	89	r	REG	F-HET-G-1	RS	14,09	14,09	1270,0	
2038	90	a	AME	F-HET-M-1	AME	17,89	17,89	1000,0	
2038	105	v	ILV	F-EPC-G-1	AME	6,07	6,07	150,0	
2038	106	v	ILV	F-S.P-G-1	AME	7,2	7,2	120,0	
2038	127	a	AME	F-S.P-M-1	AME	17,32	17,32	1000,0	
2038	127	v	ILV	F-ERA-M-1	AME	0,17	0,17	10,0	
2038	129	a	AME	F-S.P-M-1	AME	3,78	3,78	180,0	
2038	130	a	AME	F-A.F-E-1	AME	4,67	4,67	135,0	
2038	135	r	REG	F-S.P-G-1	RD	11,62	11,62	910,0	Envisager la coupe définitive
2038	143	i	IRR	F-S.P-M-1	IRR	15,23	15,23	420,0	
2038	143	j	AMEJ	F-S.P-P-1	AME	1,42	1,42	70,0	1er passage en amélioration
2038	146	i	IRR	F-S.P-M-1	IRR	19,62	19,62	900,0	
2038	169	i	IRR	F-S.P-G-1	IRR	11,02	11,02	260,0	Zone touristique : garder des gros bois le long de la voie romaine - ouvrir des vues lointaines
2038	182	a	AME	F-SER-M-1	AME	3,8	3,8	220,0	
2038	185	r	REG	F-S.P-G-1	RS	16,05	16,05	1150,0	
2038	188	i	IRR	F-S.P-M-1	IRR	12,78	12,78	370,0	
2038	188	ih	SIH	F-ERA-G-1	AME	0,78	0,78	30,0	
2038	193	a	AME	F-EPC-M-1	AME	8,02	8,02	250,0	
2038	194	i	IRR	F-HET-M-1	IRR	11,3	11,3	330,0	
2038	197	i	IRR	I-S.P-I-1	IRR	12,41	12,41	360,0	
2038	210	a	AME	F-SER-M-1	AME	14,93	14,93	620,0	
2038	210	r	AME	I-S.P-I-1	AME	9,73	9,73	680,0	
2038	211	v	ILV	F-S.P-M-1	AME	8,52	8,52	320,0	
2038	212	a	AME	F-S.P-M-1	AME	14	14	720,0	
2038	212	v	ILV	F-S.P-M-1	AME	1,29	1,29	70,2	
2038	213	a	AME	F-S.P-M-1	AME	10,59	10,59	380,0	
2038	213	v	ILV	F-S.P-M-1	AME	2,52	2,52	120,0	
2038	219	i	IRR	F-S.P-M-1	IRR	4,85	4,85	150,0	
2038	225	i	IRR	F-S.P-M-1	IRR	13,68	13,68	590,0	
2038	225	j	AMEJ	F-EPC-P-1	AME	7,34	7,34	200,0	1ère éclaircie si possible
2038	227	r	REG	F-S.P-G-1	RS	10,23	10,23	800,0	
2038	237	a	AME	F-S.P-M-1	AME	10,38	10,38	600,0	
2038	244	a	AME	F-DMR-M-1	AME	15,56	15,56	950,0	
2038	257	i	IRR	F-EPC-G-1	IRR	5,48	5,48	120,0	
2038	257	ih	SIH	F-HET-M-1	AME	0,93	0,93	30,0	
2038	262	i	IRR	F-S.P-M-1	IRR	0,57	0,57	20,0	Avec P 233a
2038	311	r	REG	F-S.P-G-1	RD	3,81	3,81	250,0	s'il reste des bois
2038	312	r	REG	F-S.P-G-1	RS	6,03	6,03	400,0	S'il reste des bois
2038	317	r	REG	F-S.P-M-1	RS	16,97	16,97	1260,0	

Au total, 11 439,51 ha sont programmés sur les 20 ans. 11 315,30 ha doivent être parcourus ; la différence de surface est uniquement liée aux passages partiels programmés dans les unités de gestion classées en jeunesse.

Il est rappelé que tous les travaux, donc ceux d'exploitation également, en zone d'action prioritaire sensible aux dérangements sont interdits du 1^{er} décembre au 30 juin de chaque année. Ces zones sont susceptibles d'évoluer en cours de période d'aménagement dès que la présence d'individus, ne seraient-ils qu'isolés, est actée dans d'autres ZAP classées comme moins sensibles aux dérangements parce qu'initialement les individus avaient disparus.

Cas des coupes programmables par périodes pluriannuelles : Néant.

Cas des coupes conditionnelles : Néant.

- **Volume présumé récoltable (hors coupes conditionnelles)**

Groupe	Surface terrière totale précomptable à récolter* (seuil précomptage 17,5 cm)		Volume bois fort total sur écorce à récolter** (tige + houppier + taillis)		dont volume aménagement précomptable à récolter	
	moyenne annuelle (m ² /an)	durant aménagement (m ²)	moyenne annuelle (m ³ /an)	durant aménagement (m ³)	moyenne annuelle (m ³ /an)	durant aménagement (m ³)
<i>Amélioration</i>	869,5	17 390,9	10 146	202 920	9 639	192 774
<i>Jeunesse</i>	32,4	647,2	446	8 920	357	7 136
<i>ILV</i>	65,4	1 307,7	818	16 360	818	16 360
<i>Irrégulier</i>	629,0	12 579,2	7 960	159 200	7 721	154 424
<i>Régénération</i>	891,5	17 830,9	11 369	227 380	11 028	220 559
SIE	4,5	89,4	62	1 240	53	1 054
SIH	0,7	13,2	9	180	8	153
Totaux	2 599,2	51 984,9	30 810	616 200	29 623	592 460

➔ INDICATEUR NATIONAL – reporté en § 3.8

* Tiges précomptables uniquement

** Tiges précomptables et non précomptables

Le volume bois fort a été calculé à l'aide du tarif SR 09 pour les feuillus et SR14 pour les résineux

- **Mode de suivi de la récolte**

Dès sa mise en place dans les outils informatiques, le suivi par la surface terrière sera effectué. Par ailleurs et conformément aux pratiques actuelles en Alsace, le suivi du volume sera conservé dans ProdBois par le suivi du volume commercial de chaque UG martelée.

- **Commentaires**

Les récoltes s'établissent à 5,5 m³/ha/an sur la surface retenue en gestion ou 5,8 m³/ha/an sur la surface en sylviculture (production estimée à 7,8 m³/ha/an)

Afin d'éviter au maximum les exploitations avant que les arbres n'aient atteint leurs critères d'exploitabilité et d'aller dans le sens d'une recapitalisation de la forêt – deux des grands choix de cet aménagement –, la récolte sera inférieure à l'accroissement de la forêt (-25%), mais aussi aux récoltes passées (-6%).

C'est dans le groupe irrégulier que la récolte sera faible (4,5m³/ha/an), résultat du calcul partant des surfaces terrières constatées sur le terrain et visant les surfaces terrières cibles données par le manuel de sylviculture de la DT Alsace des structures de peuplements établies points par point sur le terrain et où, dans ce groupe, dominant les peuplements irréguliers en déficit de gros bois et ceux à bois moyens (typologies 50 à 52, donc avec en plus les structures irrégulières à petits bois = 69% du groupe irrégulier).

En ZAP, la part réduite de très gros bois constatée à ce jour et les objectifs de la directive tétras (15% de TGB) induisent qu'aucune récolte de TGB ne doit avoir lieu dans ce zonage.

C - Desserte

- Plan d'actions pour l'amélioration de la desserte forestière

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action création / amélioration / étude	Localisation ou n° UG linéaire	Long, ou quantité	Avantages attendus (volumes, surfaces) Précautions (paysage, biodiversité...)	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
Routes forestières							
DES1	1	Réfection généralisée : 1 passage sur la durée d'aménagement.	Réseau	239 Km	Défruitement obligatoire de la forêt	3 585 000 €	I
<i>Pas de création nécessaire</i>							
Pistes forestières							
DES2	2	Création de pistes de débardage	<i>Cf. : ci- dessous</i>	12 km	Mobilisation de nouveaux volumes (attention à l'impact touristique et aux interdictions en ZAP)	48 000 €	I
Autres équipements (places de dépôt, places de retournement, ancrage...)							
DES3	3	Entretien courant	réseau	135		337 500 €	E
DES4	4	Création d'élargissements de RF pour dépôt	Forêt	30 places de 300 m ²	Bois énergie et classement des bois façonnés	90 000 €	E
Coût total DESSERTE (€)						4 060 500 €	
Coût moyen annuel DESSERTE (€/an)						203 025 €	

Un effort de réduction des prix unitaires des travaux d'entretien sera recherché.

La création de nouveaux équipements de desserte est interdite en ZAP Tétrás

Un déséquilibre entre l'état de l'infrastructure entre les parties nord et sud de la forêt existe : il faudra veiller, dans un premier temps, à rééquilibrer cette situation.

Pour la priorisation des choix de création d'infrastructures de desserte (essentiellement des pistes et place de dépôt), se reporter à la [carte N° 9.4, carte de la mobilisation des bois](#).

- Guide technique de référence**

- Guide technique des travaux routiers forestiers : plaine et collines (ONF – 2014)

D – Travaux sylvicoles

Afin d'estimer la quantité et le coût des travaux sylvicoles sur la période d'aménagement, deux approches ont été utilisées :

- Une première par unité de gestion à laquelle a été appliquée une valeur (parfois partielle) des itinéraires techniques de travaux sylvicoles (ITTS) élaborés par la DT Alsace fin 2016.
- Une seconde, reprise dans le tableau ci-dessous, par groupe d'aménagement avec application de types de travaux et estimation du coût unitaire.

Les 2 calculs aboutissent à des valeurs finales très proches. Le chiffrage le plus fort est présenté.

Itinéraires techniques de travaux sylvicoles*		Unités de gestion concernées (facultatif)	Surface à travailler (ha)	Précautions Observations	Coût unitaire (€ HT/ha)	Coût total indicatif (€ HT)	I/E
Code	Libellé						
<i>Cf. : ci - dessous</i>							
Coût total TRAVAUX SYLVICOLES (€)						9 635 937	
Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES (€/an)						481 797	

Groupe	Jeunesse		Irrégulier		Régé à terminer		Régé entamée à ne pas terminer		Régé à entammer		A entammer et terminer		Amélioration		Somme	
Surface Gp : ha	1 080,00		1 723,00		173,00		446,00		348,00		13,00		1 365,00			
Surf à travailler	540,00															
Cloisonnements : 0,15€/ml	540ha (2 entretiens + 1 création EXP: 500 ml/ha)	60 750 €			3 passages sur S (1000ml/ha)	77 850 €	2/3 de S en création + 1 enterteinsur S : 1000ml/ha	111 500 €	Création sur S + 1 entretien à 1000ml/ha	104 400 €	3 passage sur S	585 €			355 085 €	
Toiletage : 170€/ha			3 passages sur 1/2 de S	97 637 €	4 passage sur S	117 640 €	4 passages sur S	303 280 €	3 passages sur S	177 480 €	4 passages sur S	8 840 €			704 877 €	
Cassage : 450€/ha	2 passages sur 1/2 de S	243 000 €			3 passages sur S	233 550 €	3 passages sur S	602 100 €	2 passage sur 1/2 de S	156 600 €	3 passages sur S	17 550 €			1 252 800 €	
Anellation : 425€/ha	1 passage sur S	229 500 €			2 passage sur 1/3 de S	49 017 €									278 517 €	
Plantations - compléments : 2,50€/plts	Compléments sur 50 ha : 500 plts/ha	62 500 €			70 ha à compléter : 500 plants/ha	87 500 €	100 ha à compléter ou planter (moyenne de 1000 plants/ha)	250 000 €							400 000 €	
Clotures gibier : 3500 €/ha	50 ha (des zones déjà clôturées)	175 000 €	100 ha à protéger	350 000 €	70 ha à clôturer	245 000 €	100 ha à protéger	350 000 €							1 120 000 €	
Protection individuelle répulsif : 400€/ha			10 passages 1/4 de S	1 723 000 €	15 passages sur S-70	618 000 €	200 ha à traiter sur moyenne de 10 passages	800 000 €							3 141 000 €	
Entretien clotures : 500€/ha	2 passages sur 50+50 ha	100 000 €	2 passages sur 100 ha	100 000 €	2 passages sur 70 ha	70 000 €	2 passages sur les 200 ha	280 000 €							550 000 €	
Enlèvement de clôtures : 700€/ha	sur 50 ha	35 000 €	50 ha à enlever	35 000 €	35 ha	24 500 €									94 500 €	
Intervention en FI : 246€/ha			4 passages sur la 1/2 de S	847 716 €											847 716 €	
Désignation : 200€/ha													300 ha	60 000 €	60 000 €	
Peinture arbres ojectif : 4,1€/u			10tiges/ha	70 643 €									80 tiges /ha sur 300 ha	98 400 €	169 043 €	
Détourages : 11,5€/u	1 passage sur 1/4 de S à 40t/ha	124 200 €											150 ha en travaux de 1ere éclaircie en forte pente	78 200 €	202 400 €	
Elagage résineux : 11€/u													400 ha DOU * 80 t/ha	352 000 €	352 000 €	
Elagage à grande hauteur : 18€/u													150 ha en DOU *40t/ha	108 000 €	108 000 €	
Totaux	Total jeunesse	1 029 950 €	Total Irrégulier	3 223 996 €	Total régénération						4 685 392 €	Total amélioratio	696 600 €	9 635 937 €		
															Par an	481 797 €
															Par ha/an	86 €

Par ailleurs, des introductions d'essences a priori plus résistantes aux évolutions climatiques constatées (augmentation des températures et réduction de la pluviométrie) devront être testées en lien avec le département RDI. Concrètement, sur des zones de dépérissement précoce du sapin – en plateau ou versant Sud à Ouest de zones collinéennes : partie sommitale de la P6 ou P220 sur des trouées « scolytes » par exemple - il est proposé de tester des plantations clôturées de cèdres, pins laricio de Corse et de sapins de l'Aude ou de Corse de surface limitée à moins de 2 hectares chacune. Les origines définitives dépendront des disponibilités en graines de la sècherie de La Joux et des contrats de cultures possibles dans les alentours proches de la forêt du Donon.

Sur le montant total des travaux sylvicoles, le montant de 450 000 €/an constitue le niveau optimal de réinvestissement en forêt pour assurer la pérennité du capital producteur.

Il est rappelé qu'en ZAP Tétrás sensible à la fréquentation du public, les travaux de quelques nature qu'ils soient sont interdits entre le 1/12 et le 30/06.

Ces zones sont susceptibles d'évoluer en cours de période d'aménagement dès que la présence d'individus, ne seraient-ils qu'isolés, est actée dans d'autres ZAP classées comme moins sensibles aux dérangements parce qu'initialement, en 2016 au moment de la rédaction de la directive tétras, les individus avaient disparus de ces aires.

2.5.3 Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE

A - Biodiversité courante

Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois		Surface boisée (ha)
Surfaces en vieillissement	Ilots de vieillissement - (groupe ILV)	201,89
	Réserves biologiques dirigées : surface avec maintien de TGB	34,31
	Total	236,20
Surfaces en sénescence	Ilots de sénescence - (groupe ILS)	6,27
	Réserves biologiques intégrales : surface boisée dans la limite de 500 ha par RBI	52,88
	Autres surfaces boisées hors sylviculture de production sur le long terme	81,88
	Total	141,03

B - Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles)

- Programme d'actions en faveur de la biodiversité remarquable

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action Espèce(s) ou Habitat(s) concerné(s)	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
Actions à contractualiser (conditionnées par financements externes)							
BIO1	1	Respect des objectifs et prescriptions du DOCOB et des plans de gestion de réserves biologiques	ZPS et ZCS	1		180 000	E
Autres actions							
BIO2-	2	Travail - ouverture des milieux pour améliorer l'habitat tétras : gestion et extraction d'épicéas.	ZAP – partie nord du massif		Période autorisée	180 000	E
Coût total BIODIVERSITE REMARQUABLE (€)						360 000	
Coût moyen annuel BIODIVERSITE REMARQUABLE (€/an)						18 000	

C – Réserves biologiques et réserves naturelles

Se référer aux plans de gestion de ces réserves. Pour mémoire, le plan de gestion en cours de la réserve biologique domaniale des tourbières et rochers du Donon prévoit 57 000€ d'études et travaux à mettre en œuvre.

Un projet en partenariat avec l'agence de bassin Rhin Meuse est en cours de traitement. Il s'agit d'un diagnostic fonctionnel de la tourbière de La Maxe et d'un diagnostic simplifié de celle du Rond Pertuis Supérieur avec des travaux potentiels à mettre en œuvre par la suite pour un montant total estimatif de 40 000 € HT soit 2 000 €/ an

D – Documents techniques de référence

Les DOCOB des sites Natura 2000 et les plans de gestion des réserves domaniales sont les documents de référence dont il est impératif de respecter les directives ou bonnes pratiques.

Le guide national du massif vosgien et le guide tétras ainsi que le manuel pratique de sylviculture de la DT Alsace, fiche techniques sylvicoles, peuplements particuliers N°7, page 125 intitulée « Gestion des forêts en faveur du Grand Tétras » constituent également les bases des règles de gestion sylvicole à appliquer.

La directive Tétras 2016 est bien évidemment un autre texte de référence à respecter. Cette directive scinde les zones d'action prioritaire en deux groupes : d'un côté les zones sensibles à la fréquentation du public parce la présence de l'animal y est encore avérée par des observations ou indices et de l'autre celle moins sensible à cette fréquentation parce plus aucune trace de l'animal n'y est détectée. En FD du Donon, la partie Nord du massif est actuellement classée en ZAP sensible à la fréquentation (*Cf. : annexes cartes – Cartes N°10.1 à 10.2 : cartes des statuts de protection réglementaire ou contractuelle sur la forêt*)

Notons qu'au moment de la rédaction de cet aménagement, tous ces documents de référence sont cohérents entre eux.

2.5.4 Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET

A - Accueil et paysage

La prise en compte du paysage dans la gestion quotidienne correspondant à de bonnes pratiques sylvicoles.

Ainsi, la visibilité lointaine du massif est un élément à prendre en compte lors des choix de coupes, tout comme l'étalement des récoltes en régénération. Ces deux mesures devraient permettre à elles seules de garder une stabilité paysagère et, par suite, de maintenir l'excellente qualité paysagère actuelle.

L'impossibilité de mécaniser les coupes en versant, l'absence de grand projet d'infrastructure, le maintien d'îlots de vieux bois, la gestion adaptée des lisières sont autant d'autres actions de gestion qui contribueront au maintien des paysages actuels.

Un effort devra être fait lors des exploitations pour maintenir le réseau de sentiers et itinéraires ouverts en tout temps, cet aspect de l'exploitation ayant été soulevé lors de la concertation liée à la rédaction de ce document. La demande du public, très sensible à la vision interne des peuplements, est forte dans ce domaine.

Aucune création de sentier ou d'itinéraire supplémentaire ne doit être acceptée dans ZPS ou la RBDI, afin de ne pas créer une pénétration sauvage du milieu plus importante, pour la quiétude de la faune (grand tétras en particulier).

- **Actions localisées à mener sur les sites, itinéraires et équipements structurants**

Le renouvellement des certains abris et tables-bancs, l'homogénéisation de la signalétique en général et l'entretien des équipements existants sont les priorités à retenir.

Le sentier de grande randonnée (GR5) traversant la ZAP devrait être déplacé plus au sud pour reprendre un chemin d'exploitation plutôt que de traverser les peuplements en site N2000, ZAP sensibles aux dérangements (concertation avec le CD67).

- **Objectifs de l'accueil et organisation générale de l'accueil, des circulations et des fréquentations**

Le massif dans sa division « zone d'action prioritaire » doit rester un massif où la pénétration par le public demeurera difficile afin de permettre la quiétude souhaitée. Il ne faut donc pas créer de nouveaux équipements dans ce zonage et revoir les itinéraires afin d'en limiter l'impact. L'équilibre délicat à trouver entre l'accueil du public et la sensibilité des certaines zones à la fréquentation de ce public doit se faire par la notion de points d'entrées assez limités en nombre et l'information des usagers sur la protection et la quiétude nécessaire de la forêt.

L'organisation générale ou l'entretien courant des sentiers est prise en charge par le Club Vosgien local en étroite collaboration avec l'ONF. Aucun coût n'est lié à ces mesures qui entrent dans le champ des règlements nationaux d'exploitation ou de travaux sylvicoles pour le respect des itinéraires balisés.

- **Schéma d'accueil du public**

Un schéma d'accueil devrait être élaboré en concertation avec les collectivités locales partenaires.

- **Programme d'actions en faveur de l'accueil et du paysage**

Les gros investissements, tels l'élaboration d'un schéma d'accueil du public, le renouvellement d'abris ou d'aires complètes de pique-nique, de parkings ou encore le renouvellement généralisé de la signalétique par cantons (Forêt, sentiers, RF, sites, panneaux d'informations, etc...) ne pourront être mis en œuvre qu'avec la participation de financements extérieurs à ceux de l'ONF, d'où un partenariat indispensable avec l'ensemble des collectivités locales parties prenantes (Communes, Communauté de communes, Départements, Région, Commissariat de massif, etc.)

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
ACCUEIL DU PUBLIC							
ACC1	1	Renouvellement d'abris avec entretien réguliers.	Forêt dans son ensemble	3	Avec partenariats extérieurs	150 000	I
ACC2	2	Entretien, remise aux normes des parkings		3		120 000	I
ACC3	1	Renouvellement et entretien des aires de pique-nique, tables bancs ou sites d'accueil.		10		21 500	I
ACC4	1	Homogénéisation de la signalétique générale.		1		58 000	E
ACC5	2	Création et entretien des panneaux d'information		5		55 500	I
ACC6	1	Réalisation d'un schéma d'accueil du public		1		57 000	I
PAYSAGE							
ACC7	2	Entretien des points de vue	Forêt dans son ensemble	10	Ouverture de couloirs de vue	6 500	E
ACC8	2	Mise en valeur d'arbres remarquables le long des sentiers, routes et parkings	Forêt dans son ensemble	20	Dans le cadre des martelages	Gestion courante	E
Coût total ACCUEIL - PAYSAGE (€)						468 500	
Coût moyen annuel ACCUEIL - PAYSAGE (€/an)						23 425	

Ces travaux s'entendent comme un seuil minimum qui pourra être revu en fonction des opportunités de projet en partenariat extérieur.

- **Documents techniques de référence**

Pour les sites inscrits et les monuments historiques, aucun travail ne peut se faire sans l'accord des architectes et des bâtiments de France. Par ailleurs, une demande d'application de l'article L.122-7 au titre des monuments historiques sera établie.

- **Carte du schéma d'accueil du public** : *Cf. carte N° 11 du patrimoine historique et culturel et carte 9.3 des singularités et sites particuliers.*

B - Ressource en eau potable

Les prescriptions particulières contenues dans les arrêtés préfectoraux AEP (alimentation en eau potable) ou ministériels dont il était question en § 1.3.3.B. se retrouvent dans les annexes 17.1. Les interdictions liées aux divers périmètres de protections sont citées dans l'annexe 17.2: Prescriptions des périmètres de protection de captage : Extrait des arrêtés préfectoraux relatifs aux périmètres de captages

Pour les captages ne faisant pas l'objet d'arrêté, les mêmes règles de gestion doivent être appliquées dans le périmètre proche en terme de bassin versant (zone de précaution occupant un cercle d'environ 50 mètres de rayon limitée à la partie amont -situation de pente-, où il faudra appliquer des précautions particulières).

C – Chasse – Pêche (Voir aussi § 2.5.6.B : Déséquilibre sylvo-cynégétique)

- **Etat des lieux** : *Cf. : carte 14 des atteintes à la forêt liées au déséquilibre sylvo-cynégétique.*

La littérature scientifique foisonne d'articles, de rapports et d'expertises sur le massif du Donon qui détient depuis plusieurs décennies la réputation d'être une zone forestière où la pression des cervidés pèse sur le renouvellement des peuplements forestiers, tant dans ses composantes de productions que dans celles de biodiversité.

Cette réputation est hélas une triste vérité au regard de tous les constats, bilans et études réalisées ces dernières années sur la forêt domaniale du Donon, que ce soit dans les zones de régénération, de jeunesse ou irrégulières. Toutes les conclusions et observations faites ramène au constat d'un déséquilibre faune-flore catastrophique.

Pour rappel, les constats alarmants fait en matière de modification des peuplements en §1.2.2 A et B où l'on constate que les peuplements adultes sont constitués de 75% de sapins, alors que la régénération ne contient plus que 16% de cette essence et que cette évolution fulgurante et défavorable est directement liée à la pression des ongulés. Idem pour le coût annuel des divers types de protections qui dépasse celui des revenus de la chasse ! *Les annexes cartes 14* sont une image plus que parlante de la catastrophe en cours sur cette forêts (comme sur celles qui sont voisines). L'émancipation des perches en futaie irrégulière est très faible, puisque seules 6 perches de sapin par hectare, sont inventoriées, preuve d'un dysfonctionnement notoire du système biologique.

- **Résumé des conclusions de l'Observatoire du Donon - 2016 :**

Si l'une de ces études ne souffre pas de doutes sur son objectivité (ce qui pourrait être reproché au « Livre blanc pour un équilibre Faune Flore en Alsace : ONF DT Alsace – 2015 – rapport interne donc) - c'est bien celle de l'observatoire du Donon, mise en place en 1998 avec le suivi d'indicateurs de changement écologiques sur le grand massif du Donon, soit plus de 75 000 ha dont la FD du Donon constitue le noyau central.

En 2010, cet observatoire piloté par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage a mis en œuvre un premier diagnostic des peuplements forestiers qui montrait déjà des « difficultés de régénération – avenir compromis ou incertain - dans 90 % des peuplements inventoriés, la responsabilité des cervidés étant directement engagée dans 70 % d'entre eux. » (*ONCFS – synthèse de l'étude : Aout 2016*)

La principale préconisation de ce diagnostic fût une réduction conséquente des effectifs de cervidés dans les zones d'échecs majeurs du renouvellement. (Flament et Hamard, 2011).

Toutefois l'objectif de prélèvement annuel de 2 000 têtes n'a jamais été atteint, ce dernier ayant été plafonné.

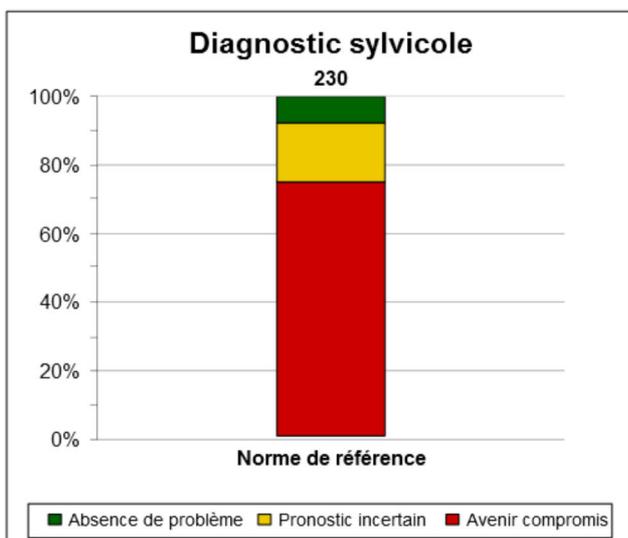
Ont suivi, 5 années de gestion adaptative et de nombreuses négociations avec les divers partenaires de la chasse et un second diagnostic lancé en 2014 sur un protocole en tous points identique à celui de 2010.

Les conclusions de la dernière phase de récolte de données et d'expertise (extérieure à l'ONF) sont résumées dans la synthèse où on peut lire :

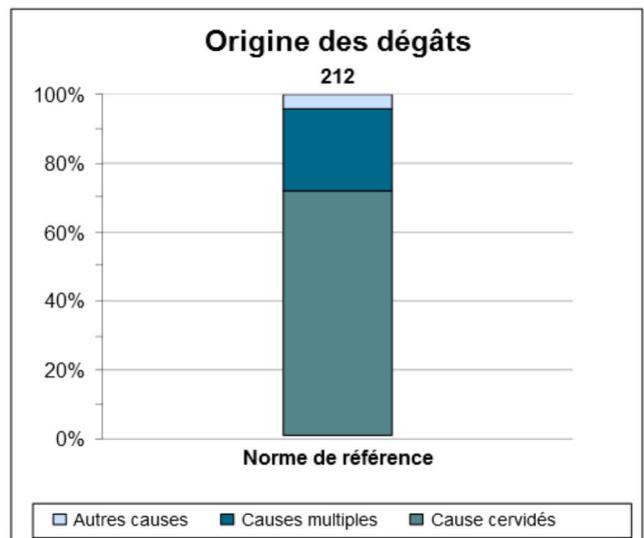
« Parmi les peuplements expertisés, 74 % présentent des densités de régénération largement insuffisantes (**avenir compromis**). Pour 18 % d'entre eux, les seuils observés sont proches mais encore inférieurs aux densités attendues (**pronostic incertain**). Ainsi, pour 92 % des peuplements le niveau et la qualité de la régénération sont en inadéquation avec les objectifs sylvicoles affichés »

« **Seuls 8 % des peuplements présentent un potentiel de renouvellement satisfaisant pour assurer leur avenir sylvicole** (absence de problème). »

« Les dégâts de cervidés représentent la cause majeure d'échec des régénérations sur le massif. **Leur responsabilité est exclusivement ou partiellement engagée dans 96 % des peuplements où le renouvellement est en difficulté** ».



Classement du diagnostic sylvicole des 230 peuplements inventoriés sur le massif



Origines des problèmes constatés sur les 212 peuplements incertains ou compromis

« L'étude de la diversité ligneuse incluse dans le protocole révèle que les essences d'accompagnement recherchées (alisier, bouleau, érable, saule et sorbier des oiseleurs) étaient absentes dans 81 % des placettes inventoriées ».

« La quasi-totalité des surfaces en régénération (90 %) présente des densités de tiges viables à l'hectare inférieures à 3 200 ».

« En 2015, on constate qu'à l'échelle de l'observatoire les densités de régénération et la pression des cervidés sont toujours aussi préoccupantes qu'en 2010. Ainsi, les mesures appliquées durant ces cinq années n'ont pas permis d'améliorer la situation ».

« Le suivi du compartiment animal sur le massif du Donon révèle que la population de cerfs demeure trop abondante par rapport à la capacité d'accueil du milieu. Les résultats des deux diagnostics sylvicoles montrent que la pression d'herbivorie qu'exerce cette population sur le milieu continue de mettre en péril le renouvellement de la forêt ».

A la lecture de ces conclusions, nul besoin de poursuivre un argumentaire plus appuyé sur ce qui constitue **l'enjeu de gestion prioritaire dans les prochaines années** : les divers gestionnaires et interlocuteurs chasse ne **doivent avoir qu'un seul but : réduire les populations pour un retour dans les meilleurs délais à un équilibre forêt-gibier**, équilibre qui induit la possibilité de régénérer le sapin naturellement sans protection : l'objectif est fixé à 2028, soit 10 ans pour réussir ce pari ambitieux.

C'est pourquoi, un bilan 2 en étapes sera réalisé pour cet aménagement : le premier pour les 10 premières années dans le cadre d'un déséquilibre faune-flore encore marqué, le second dans la seconde moitié de la période avec retour à un équilibre sylvo-cynégétique fonctionnel.

- Déséquilibre sylvo-cynégétique

Atteintes au milieu forestier ou aux habitats naturels Essences concernées	Localisation	Intensité des dégâts	Protections utilisées	Observations	Cible à atteindre
Sapins et autres feuillus	Forêt	Forte	Toutes celles existantes	Enjeu prioritaire dans les choix de gestion pour la durée de cet aménagement	Possibilité de régénération naturelle du sapin sans protection

Actuellement le déséquilibre sylvo cynégétique est avéré et représente une atteinte aux milieux, aux habitats et aux espèces. Dans le livre blanc pour un équilibre faune-flore en Alsace (*ONF-DT Alsace : 09/2015*), la FD du Donon est entièrement classée en zone de «gestion durable compromise», voire, pour quelques parcelles, en «gestion durable impossible»). Notons également un risque supplémentaire : l'observation ponctuelle de chamois, population résiduelle sans doute, mais qu'il ne faudrait pas laisser s'épanouir.

- Principales caractéristiques des activités de chasse

Modes de chasse pratiqués	Prélèvement actuel par espèces	Observations
Divers modes de battues et chasses silencieuses, dont une chasse en régie ONF	182 cervidés et 229 chevreuils en moyenne sur les dernières années	<i>Cf. : tableau ci-dessous</i>

Bilan des prélèvements des dernières années

	Attributions cerfs					Réalisation cerfs				Bilan			
	C3	C1	Biches	Faons	Mini	C3	C1	Biches	Faons	Tot Mini	Total	%/mini	%/attri
2010	50	30	96	96	160	13	28	59	66	153	166	96%	61%
2011	46	31	99	99	183	13	22	56	68	146	159	80%	58%
2012	43	30	100	99	183	17	28	68	88	184	201	101%	74%
2013	47	51	109	108	185	15	26	66	80	172	187	93%	59%
2014	44	55	120	118	179	13	29	59	80	168	181	94%	54%
2015	45	50	115	115	180	19	30	64	83	177	196	98%	60%
2016	63	74	147	149	222	11	32	46	56	134	145	60%	33%
Moyenne	48	46	112	112	185	15	27	62	78	167	182	94%	61%

Chevreuils	Attri CH		Réalizations		Bilan
	BR	CH	BR	CH	%/attri
2010	106	208			
2011	103	202	99	151	82%
2012	119	234			
2013	128	252			
2014	123	242	71	150	61%
2015	123	256	55	160	57%
2016	124	249			
Moyenne	116	233	75	154*	66%*

*Les années renseignées correspondent à celles où des constats de tir ont été mis en œuvre

Les plans de chasse sont actuellement pour l'espèce cerf de 222 minimum et de 433 maximum. Ces dernières années les réalisations sont conformes au minimum fixés à un niveau assez bas par souhait de ne pas pénaliser les adjudicataires (contrat moral avec eux), mais très loin des attributions. **C'est donc clairement le faible niveau de prélèvement par rapport aux attributions qui constitue la cause de la crise actuelle** : mais c'est aussi dans ce taux que se trouve la clé de l'amélioration de cette situation désastreuse.

- **Programme d'actions Chasse - Pêche**

La première mesure à mettre en œuvre dans le cadre des actions de chasse est **de ramener les populations de cervidés (cerfs et chevreuils) à un niveau compatible avec la capacité d'accueil**, au demeurant assez faible sur ces milieux acides.

De par les nouvelles modalités de location de chasse (2015), la mise en place du suivi du protocole d'enclos-exclos en partenariat avec les adjudicataires, l'arrêt de l'agrainage sur toute la forêt, la communication mise en place par l'ONF localement avec l'ensemble des acteurs de la chasse, mais aussi la prise en main directe de l'action de chasse par la conduite d'un lot en régie, les services locaux de l'ONF sont en charge intégrale de la gouvernance de la chasse : il sera impératif de ne jamais perdre le fil de l'objectif final soit « retrouver un équilibre faune-flore acceptable par tous en passant par une réduction drastique des niveaux de population ».

Le second levier d'action est la gestion du milieu. A noter que celui-ci ne pourra porter ses fruits que lorsque la population sera réduite et proche de la capacité d'accueil. L'ONF s'est déjà largement engagée dans la mise en œuvre d'une sylviculture dynamique (Cf. : analyse des peuplements avec des surfaces terrières faibles) ou d'aménagements ponctuels (Cf. : annexe A1-b : 35,41 ha de prairies cynégétiques – avec quelques prébois – soit 0,63 % de la surface retenue).

Néanmoins, quelques actions de création et d'entretien de prébois forestiers ou de lisières larges peuvent encore être opérées.

Les travaux « d'engrillagements » et de « protections individuelles » sont également des actions directement liées au déséquilibre faune-flore, et, par suite, à la chasse. Il en va de même pour de nombreux regarnis, voire plantations ! Pour mémoire, les seuls travaux de protection (individuelle ou collective) représentent en moyenne sur la période 2014-2016 un coût de 584 k€ soit 195 000 €/an ou encore 35 €/ha/an.

Par ailleurs, de très nombreux retards de régénération imputables directement au déséquilibre faune-flore existent dans le nouveau groupe de jeunesse : la charge en travaux sylvicoles restant à réaliser dans ce groupe pour obtenir le renouvellement du patrimoine forestier est donc très importante, charges, par suite, en grande partie imputables au déséquilibre.

La participation aux actions de chasse dans le cadre de la chasse en régie et le suivi du dispositif d'enclos- exclos engendre des dépenses d'ouvriers qui sont reprises dans le tableau ci-dessous.

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
Actions ciblant le retour à l'équilibre sylvo-cynégétique							
CHP1	1	Participation aux actions de chasse	Lot en régie ONF	7	7 battues par an - 5 ouvriers	210 000	E
CHP2	1	Pose de miradors et sièges de chasse	Lot en régie ONF	40		50 000	I
CHP3	2	Protocole enclos-Exclos		30	Jours OF	9 000	E
Autres actions Chasse – Pêche							
CHP4	3	Création-entretien de pré-bois			10	126 000	I
CHP5	3	Travail des lisières internes et externes			10	48 000	
CHP6	4	Entretien des prairies cynégétiques			40	25 000	E
Coût total CHASSE PECHE (€)						468 000	
Coût moyen annuel CHASSE PECHE (€/an)						23 400	

Ce plan d'action qui doit être volontariste, **doit agir sur tous les compartiments du retour à l'équilibre forêt gibier :**

- **la mise en place de protections jusqu'au retour de l'équilibre dans un délai de 10 ans.** Afin de ne pas rompre la dynamique naturelle du milieu (myrtilles, sorbiers, divers feuillus dont les précieux, etc...) et d'en préserver sa diversité et au vu de la pression spécifique sur sapins, **la clôture est indispensable pour les régénérations de sapin.** C'est une action essentielle avec pour but la protection des semis et l'amélioration de la biodiversité.

- **l'exemplarité de la chasse en régie qui relève clairement de la gestion durable et non du concurrentiel.** Cette chasse doit être l'outil qui régule au mieux les populations : à ce titre, la réalisation des plans de chasse doit se faire au niveau des attributions et non pas des minima, sans oublier le sanglier dont les prélèvements doivent être exemplaires. Cette politique aura un effet boule de neige sur les autres lots de chasse.

La chasse en régie doit en outre être un laboratoire d'innovation. L'échec constaté des méthodes de chasse employées aujourd'hui et la réduction du nombre de chasseurs nous obligent à réfléchir à de nouveaux modes de prélèvements plus efficaces afin que la chasse soit réintégrée comme outil de régulation de l'écosystème forestier : il faudra innover pour arriver au but recherché et créer de nouveaux produits pour attirer les jeunes.

- **l'arrêt de l'agrainage** pour le sanglier

- **la diminution des populations par l'augmentation et la réalisation effective des plans de chasse.** Une augmentation des minima du plan de chasse cervidés est nécessaire. L'objectif, en forêt domaniale, est la réalisation de 90% des attributions et le constat est que cet objectif n'est pas atteint : on pourra donc demander la **mise en place de plans de chasse délégués.**

Ces actions nécessitent pour leurs réussites de mener **une concertation régulière avec les adjudicataires mais également aussi, si nécessaire, d'appliquer les dispositifs légaux à notre disposition** (PV, résiliation,)

- **le suivi de la situation de l'équilibre forêt gibier**, principalement par **la poursuite de l'observatoire du Donon** qui pourra générer une analyse spécifique sur cette forêt mais aussi par le suivi des dispositifs d'enclos-exclos, de la régénération (BDR) et des surfaces protégées.

- **la capacité d'accueil du milieu.** L'amélioration de la valeur nutritive des milieux n'est plus à envisager au regard de la surface déjà dédiée à cet objectif qui sera toutefois conservée et entretenue dans ce but. Une **gestion plus ouverte des lisières** et des bords de routes ou chemins ainsi que **la création de quelques prébois** sont des actions, sans grand coût direct (lors des martelages), qui peut encore améliorer cette valeur alimentaire du milieu et la quiétude des ongulés, qui par suite, occasionnerait moins de dégâts. La poursuite de la dynamisation de la sylviculture jouera le même rôle en apportant plus de lumière au sol, gage d'une disponibilité alimentaire mieux répartie sur la forêt.

D – Pastoralisme

Aucun pastoralisme en cours sur la FD du Donon.

E – Affouage et droits d'usage

Il n'y a pas de contrainte d'affouage en FD du Donon.

F - Richesses culturelles

- **Etat des lieux**

Richesses culturelles	Description succincte Statut de protection	Localisation	Précautions à prendre par la gestion forestière
Sommet du Donon	Site classé	P 501	En cas de travaux, respect de la réglementation et des conventions en cours – contact des architectes des bâtiments de France et de la DRAC.
Musée du Donon	Site classé	P 501	
Ruines du Château de Salm	Site classé et monument historique	P 188 - 267	
Ferme et cimetière mennonites	Sites inscrits	Hors forêt, en périphérie immédiate	

- **Programme d'actions Richesses culturelles**

Néant : leur gestion est assurée par les Monuments Historiques de France et des associations locales interviennent sur les ruines.

Les autres richesses ne nécessitent que de la protection lors des exploitations.

Aucune perturbation du milieu ne doit être générée lors des divers travaux impactant ces richesses et l'information des services de la DRAC sera systématiquement activée en amont.

- **Documents techniques de référence** : néant.

2.5.5 Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS

A - Actions relevant de la sylviculture

Aucune action particulière n'est à envisager en l'absence de risques naturels sur la forêt.

B - Actions relevant du génie biologique (hors récolte de bois et travaux sylvicoles)

Aucune action particulière n'est à envisager en l'absence de risques naturels sur la forêt.

C - Documents techniques de référence

Néant

2.5.6 Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET

A – Incendies de forêts

- **Contraintes réglementaires**

L'arrêté préfectoral en date du 16 mars 2009 s'applique sur la forêt.

- **Etat des lieux**

Les risques sont limités.

- **Plan d'actions pour la défense des forêts contre les incendies** (y compris études)

Aucun plan d'action n'est prévu compte tenu des faibles risques

- **Documents techniques de référence** : néant

B – Déséquilibre sylvo-cynégétique

L'ensemble des éléments concernant la gestion de la faune a été traité au § 2.5.4 – C.

Le déséquilibre sylvo-cynégétique actuel constitue une menace sur le renouvellement de la forêt et le maintien de sa biodiversité. Le retour à un équilibre doit être la priorité absolue des gestionnaires forestiers, des chasseurs et des autres intervenants dans ce dossier.

C – Crises sanitaires

- **Crises sanitaires subies par la forêt**

Essences concernées	Période	Contextes stationnels	Causes ayant initié la crise (préciser si connues ou supposées)	Dégâts subis (volumes, surfaces impactées)
Epicéa	2003/2008 et 2015/2018	Toutes les stations	Pic de population post Lothar et sécheresse de 2003, puis canicules diverses	Plus de 50 000 m3 exploités

- **Documents de référence**

La santé des forêts (DSF, CNPF, IDF) 2010 – Lettres biannuelles du DSF.

D - Tassement des sols

Les sols tourbeux ou marécageux font l'objet d'une protection totale vis-à-vis des tassements. Les sols présents ont une forte sensibilité physique (tassement), surtout en zone basse sur argiles et limons : une vigilance particulière doit être apportée aux substrats limoneux. L'utilisation de cloisonnements d'exploitation, là où la pente le permet, reste indispensable (afin, de plus, de préserver le sous étage et la régénération).

Au demeurant, ces sols ont une forte sensibilité minérale (acidité). **Il conviendra de ne pas appauvrir les sols sensibles en respectant les règles définies par les notes de service en vigueur** (exportation des menus bois de diamètre inférieur à 7cm). Cette directive est essentielle dans un contexte de pression très forte sur le bois énergie

- **Carte de la sensibilité des sols au tassement**

Cf. : Carte N° 5.1 - unités stationnelles et tableau en P 19 : station VA 1 à 4 sensibles au tassement.

2.5.7 Programme d'actions ACTIONS DIVERSES

A – Certification PEFC

Comme l'ensemble des forêts domaniales de la région, la Forêt domaniale du Donon adhère au système régional de certification des forêts : PEFC Alsace.

S'appliquent donc sur la forêt, les préconisations du cahier des charges du propriétaire forestier adhérent à PEFC Alsace.

De même, au titre des engagements pris par l'ONF en tant que gestionnaire forestier, la Forêt domaniale du Donon participe à l'atteinte des objectifs de la Politique Qualité de Gestion Forestière Durable en Alsace.

B – Autres actions : néant

2.5.8 Analyse Natura 2000 et compatibilité de l'aménagement avec le DOCOB

- **Analyse des impacts de l'aménagement sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000**

Le DOCOB commun aux deux sites a été validé le 12 mars 2014. Les décisions de cet aménagement ne devraient en aucun cas aller à l'encontre des prescriptions du document objectif et, par suite, impacter négativement sur le milieu.

L'ensemble du document d'aménagement vise à protéger les milieux riches et variés de cette forêt. Les travaux qui présentent un risque d'impact sur les habitats ou espèces inventoriés dans le Docob feront l'objet de concertation avec l'animateur du site (Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche)

Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact	Actions de préservation prévues par l'aménagement	Effets attendus et nature du bilan	Habitats concernés	Espèces concernées
Choix du traitement sylvicole, des durées de récolte en régénération et du mode de renouvellement	<p>Traitement irrégulier (obligatoire en Zone d'Action Prioritaire) ou futaie régulière à récolte étalée avec maintien de sur réserves § 2.2.1.</p> <p>La régénération naturelle sera favorisées (Objectif du SRA Alsace).</p> <p>Les surfaces terrières objectif permettant de limiter les sur-capitalisations relèvent de la mise en œuvre de la sylviculture conformément aux documents de gestion ONF § 2.5.2.</p> <p>A long terme tendre vers des peuplements avec plus de GB -TGB § 2.5.2</p> <p>Respect des prescriptions du Docob § 2.5.3 B</p>	<p>Positif : Obtention de peuplements ouverts et structurés favorisant les strates herbacées et arbustives, amélioration des d'habitats d'espèces notamment Grand tétras</p>	Tous	Toutes
Choix des critères d'exploitabilité et des stades matures ou terminaux	<p>Les critères retenus correspondent aux diamètres retenus par le cadrage ONF des zones tétras avec des diamètres plus élevés en ZAP § 2.2.2.</p> <p>Le maintien de quelques TGB (>70cm) est préconisé.</p> <p>Le maintien d'arbres morts à raison de 1/ha minimum et d'arbres à cavités à raison de 2/ha minimum (+5 en ZAP) relève de l'application des documents de gestion ONF. § 2.5.2 dont le maintien des arbres avec cavités pic noir.</p>	<p>Positif Augmentation de la proportion de bois mûrs</p> <p>Neutre</p> <p>Positif</p>	Tous	<p>Toutes, dont grand-tétras et gélinotte.</p> <p>Pic noir, Pic cendré, Chouette de Tengmalm, Chevêchette d'Europe Chauves souris</p>

Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact	Actions de préservation prévues par l'aménagement	Effets attendus et nature du bilan	Habitats concernés	Espèces concernées
	Des îlots de vieux bois prévus (plus de 260 ha) dont une RBDI (§ 2.4.1)			
Choix des essences objectif et à privilégier	Essences objectif principales choisies avant tout parmi les essences autochtones des habitats, mais aussi, plus localement, choix du douglas qui sera toujours géré en mélange avec les autres essences autochtones pour assurer la continuité de la couverture des essences auxquelles certains oiseaux sont inféodés - § 2.2.2: Le mélange des essences et le maintien des essences secondaires sont rappelés mais relèvent de l'application des documents de gestion ONF § 2.2.2 et 2.5.3	Neutre Essences autochtones favorisées, ou en mélange avec les essences allochtones Eviter des peuplements trop purs peu favorables au Grand Tétras	Tous	Toutes Grand Tétras
Choix relatifs à l'exploitation et aux travaux sylvicoles	La mise en place de cloisonnements dès que la pente le permet, est rappelée mais relève des documents de gestion ONF § 2.5.6 Les prescriptions de travaux sylvicoles relèvent de l'application des documents de gestion ONF et des cahiers des charges spécifiques. Il est toutefois rappelé qu'en ZAP, pas de travaux ni de coupes entre le 1er/12 et le 1er /07 § 2.5.2D	Positif Sols préservés Amélioration de la quiétude	Tous	Toutes Grand Tétras
Choix relatifs à la biodiversité	Quelques prescriptions spécifiques sont rappelées mais relèvent de l'application des documents de gestion ONF. § 2.5.3	Positif Amélioration de la diversité, maintien des milieux ouverts existants	Tous	Toutes
Choix relatifs à la gestion cynégétique	Augmentation des plans de chasse actuels préconisée. § 2.5.4 et 2.5.6 Protection des plantations Arrêt du nourrissage appliqué sur le massif § 2.5.4 Amélioration de la disponibilité alimentaire qui résultera de la sylviculture mise en œuvre (cf. ci-dessus) : éclaircies des peuplements denses fermés, irrégularisation, recépage des talus de chemins § 2.5.4 et 2.5.6 et création d'équipements spécifiques.	Positif Equilibre actuel non satisfaisant Positif Développement des strates herbacées et arbustives, notamment de la myrtille	Tous	Grand Tétras - Gélinotte
Choix relatifs à l'accueil du public	Aucune action particulière (aucun nouveau sentier), maintenir la quiétude § 2.5.4 A	Neutre Grand Tétras non présent		Grand Tétras

Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact	Actions de préservation prévues par l'aménagement	Effets attendus et nature du bilan	Habitats concernés	Espèces concernées
Choix relatifs à l'équipement (routes et pistes)	Aucune piste prévue en ZAP.	Neutre	Tous	Toutes
Bilan général	L'aménagement engendre des effets notables dommageables sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000		non	
	L'aménagement forestier est compatible avec les objectifs de gestion et de conservation définis par le DOCOB en cours de rédaction.		oui	

Orientations ou mesures du Docob (ZPS)	Actions de préservation prévues par l'aménagement	Effets attendus et nature du bilan	Habitats concernés et surf. ² (ha)	Espèces concernées et surf. ² (ha)
Améliorer la qualité et développer la part des habitats forestiers d'intérêt communautaire	Favoriser le mélange feuillus-résineux ; protection des habitats rares en ILS ou EN ; maîtrise des populations d'ongulés ; arrêt de l'agrainage.	Positif	Tous les habitats d'annexe 1	Toutes
Conserver des habitats prioritaires et/ou de forte naturalité : Erablaies sur blocs, Hêtraies-Sapinières, Hêtraies, Rochers...	Classement hors sylviculture ou en îlots de sénescence. Maintien des essences objectif dédiées.	Neutre : protection par conservation de ces habitats	Habitats prioritaires	Toutes
Favoriser les déplacements des espèces exigeantes	Favoriser la biodiversité	Positif : création de trames d'habitats	Tous	Toutes
Améliorer les habitats forestiers du Grand Tétras	Sylviculture dynamique, classement dans le groupe irrégulier et ILV, travaux d'ouverture des milieux et lutte contre l'envahissement de l'épicéa.	Ouverture des milieux, régénération naturelle du sapin et du pin, augmentation de GB et TGB	Hêtraie sapinières de crête	Grand Tétras
Favoriser et améliorer les espèces liées aux phases de sénescence des arbres	Grand groupe ILV, augmentation des ILS et EN	Densité de gros bois morts supérieur aux objectifs moyens nationaux	Tous	Toutes Pics, Chouettes de montagne, Chauves-souris
Réduire les risques de dérangement des Tétraoïdés	Pas de nouvelles infrastructures de desserte ou d'accueil – déplacement du GR – limiter les manifestations et périodes de travaux	Réduction des dérangements	Hêtraies sapinières de crête	Grand Tétras, Gélinotte et autre
Augmenter l'effectif de la population de Grand Tétras	Améliorer les habitats et limiter le dérangement.	Maintien des individus présents, voire augmentation	Hêtraies sapinières de crête	Grand Tétras

Orientations ou mesures du Docob (ZPS)	Actions de préservation prévues par l'aménagement	Effets attendus et nature du bilan	Habitats concernés et surf. ² (ha)	Espèces concernées et surf. ² (ha)
Mieux connaître la répartition et les exigences des espèces cibles	Néant			
Mettre en place des outils de suivi	Suivi du renouvellement en irrégulier	Retour du sapin et du pin dans les semis	Hêtraies sapinières et pineraies	Toutes
Améliorer les conditions de reproduction du Faucon pèlerin	Classement des rochers hors sylviculture.	Reproduction régulière de l'espèce	Rochers	Faucon pèlerin, Hibou Grand-Duc
Bilan général	L'aménagement engendre des effets notables dommageables sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000		non	
	L'aménagement forestier est compatible avec les objectifs de gestion et de conservation définis par le DOCOB		oui	

2.5.9 Compatibilité avec les autres réglementations visées par l'article L. 122-7 (§2°) et L. 122-8 du code forestier

Réglementation concernée	Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact	Précautions spécifiques prévues par l'aménagement	Effets attendus et nature du bilan
Sites inscrits et monuments historiques	Des unités de gestions spécifiques ont été créées autour des divers sites afin de les individualiser et faire apparaître leur spécificité.	Information systématique de la DRAC en cas de travaux quelconques. Demande de bénéfice de l'article L.122-7 et L.122-8	Consignes ou préconisations validées par les services compétents.

Aménagement dont la rédaction a été conduite par un comité de pilotage composé de :

- Rodolphe Pierrat, adjoint au directeur territorial Grand Est, groupe Est.
- Béatrice Longechal, directrice de l'agence de Schirmeck
- Régis Bindner, référent EAM , DT Grand Est, groupe Est
- Jean Christophe Fromond, chef du service forêt de l'agence de Schirmeck
- Denis Birkenstock, responsable de l'unité territoriale Domaniale Bruche
- Jean Luc Schreiner, géomaticien de l'agence de Schirmeck
- Didier Epp, responsable de la cellule EAM de l'agence de Schirmeck

Avec la participation active de tous les techniciens forestiers territoriaux exerçant sur la FD du Donon : Ph. Schlosser, JM. Berger, T. Pellet, S. Dieudonné, P. Fieux, A. Batelot et M. Lemonier.

Signatures et mention des consultations réglementaires

date	nom, fonction	signature
Document		
Rédigé le :	par : Didier EPP, Responsable de la cellule aménagement-environnement Agence de Schirmeck	
Vérifié le : 13/02/2017	par : Régis BINDNER, Référent aménagement à la direction territoriale Grand Est	
Proposé le : 18/12/2016	par : Rodolphe PIERRAT, Adjoint au directeur territorial Grand Est	

- **Consultation des communes de situation et des communes limitrophes :**

Réunion publique le 19 avril 2017 à la salle polyvalente de GRANDFONTAINE

- **Bilan de la consultation des communes, résumant les questions et remarques des élus et les réponses apportées**

Cf. : annexes 18 - Compte rendu de la concertation.

- **Consultation de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites :**
sans objet (pas de site inscrit).

- **Consultation des architectes des bâtiments de France (sites monument historique) :**

Par courrier en date du 25 juillet 2017

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1	1 a - Correspondance entre parcelles cadastrales et parcelles forestières
	1 b – Répartition des surfaces par unités de gestion
Annexe 2	Etat d'abornement
Annexes 3	3.1 : Protocole de description des phases de terrain – Inventaire relascopique
	3.2 : Protocole d'inventaire de la régénération en futaie irrégulière
Annexe 4	Clé de détermination de la typologie des structures de peuplements
Annexe 5	Capital en surface terrière : répartition par essence et par unité de gestion
Annexe 6	Capital en volume : répartition par essence et par unité de gestion
Annexe 7	Détails des renouvellements passés
Annexe 8	Bilan des récoltes passées
Annexe 9	Comparaison d'inventaires 1997-2003-2015
Annexe 10	Histogrammes de suivi de la régénération entre 1998 et 2016
Annexes 11	Fiches de synthèse
	11.1 : Forêt
	11.2 : Amélioration
	11.3 : Jeunesse
	11.4 : Irrégulier
	11.5 : Régénération
	11.6 : Ilot de vieillissement
	11.7 : Site d'intérêt écologique
	11.8 : Site d'intérêt historique
Annexe 12	Calculs des surfaces à régénérer et de la possibilité régénération
Annexe 13	Calculs des possibilités autres que régénération
Annexe 14	Bilan de la régénération
Annexes 15	Bilan financier de la FD
	15.1 : recettes
	15.2 : dépenses
Annexes 16	16.1 : Eléments patrimoniaux de la FD du Donon
	16.2 : Etude paysagère - Les paysages de la Forêt Domaniale du Donon
Annexes 17	17.1 : Protocole de suivi de la régénération dans le groupe irrégulier
	17.2 : Résultats des inventaires de la régénération de 2016 et 2017 dans le groupe irrégulier
Annexes 18	Compte rendu de la concertation
	18.1 : invitation
	18.2 : liste des présents avec émargement
	18.3 : compte rendu de la réunion
Annexes 19	19.1 : Tableau récapitulatif des prescriptions par source ou captage.
	19.2: Extraits des arrêtés préfectoraux relatifs aux périmètres de captages (DUT) : prescriptions concernant la forêt.

TABLE DES CARTES

Carte 1	Carte de situation et de localisation de la forêt
Cartes 2	2.1 : Carte des enjeux de production
Carte 2	2.2 : Carte des enjeux environnementaux
	2.3 : Carte des enjeux sociaux
Carte 3	Carte du réseau hydrographique et de la topographie
Carte 4	Extrait de la carte géologique
Cartes 5	5.1 : carte des stations
	5.2 : carte des habitats naturels
	5.3 : carte de la qualité des habitats tétras
Carte 6	Carte des essences
Carte 7	Carte des peuplements
Cartes 8	8.1 : Cartes des surfaces terrières
	8.2 : Cartes des capitalisations
Cartes 9	9. 1 : carte des sensibilités paysagères et de la fréquentation
	9. 2 : carte des équipements et de la desserte.
	9. 4 : carte de la mobilisation des bois
Cartes 10	10.1 : Carte des statuts de protection: ZNIEFF et RBD
	10.2 : Carte des statuts de protection : Natura 2000 (ZPS et ZSC) et ZAP
Carte 11	Carte du patrimoine historique et culturel
Carte 12	Carte d'aménagement – avec desserte
Carte 13	Carte des essences objectif
Carte 14	Carte des atteintes à la forêt liées au déséquilibre sylvo-cynégétique
Carte 15	Carte des captages d'alimentation en eau potable et périmètres de protection



Direction territoriale Grand-Est

Agence de Schirmeck

Forêt domaniale du Donon

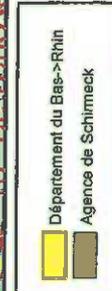
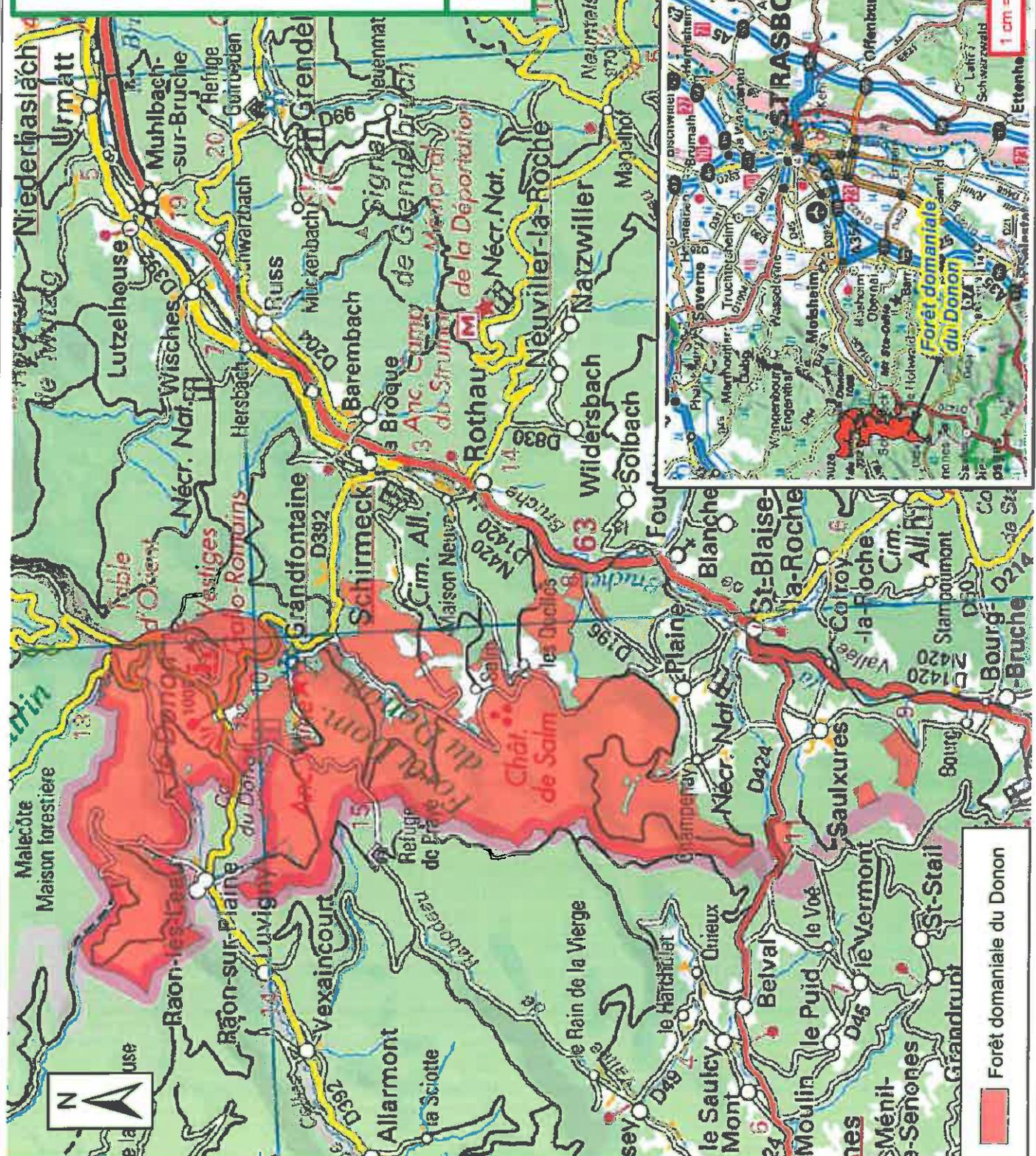
5634,79 ha

1:120 000



SIG SCHIRMECK - JLS - Date: 18/05/2017
Source : IGN SCAN REGION -SCAN1000 - BD TOPO

Carte de localisation



1 cm = 30 km

1 cm = 9 km

Forêt domaniale du Donon

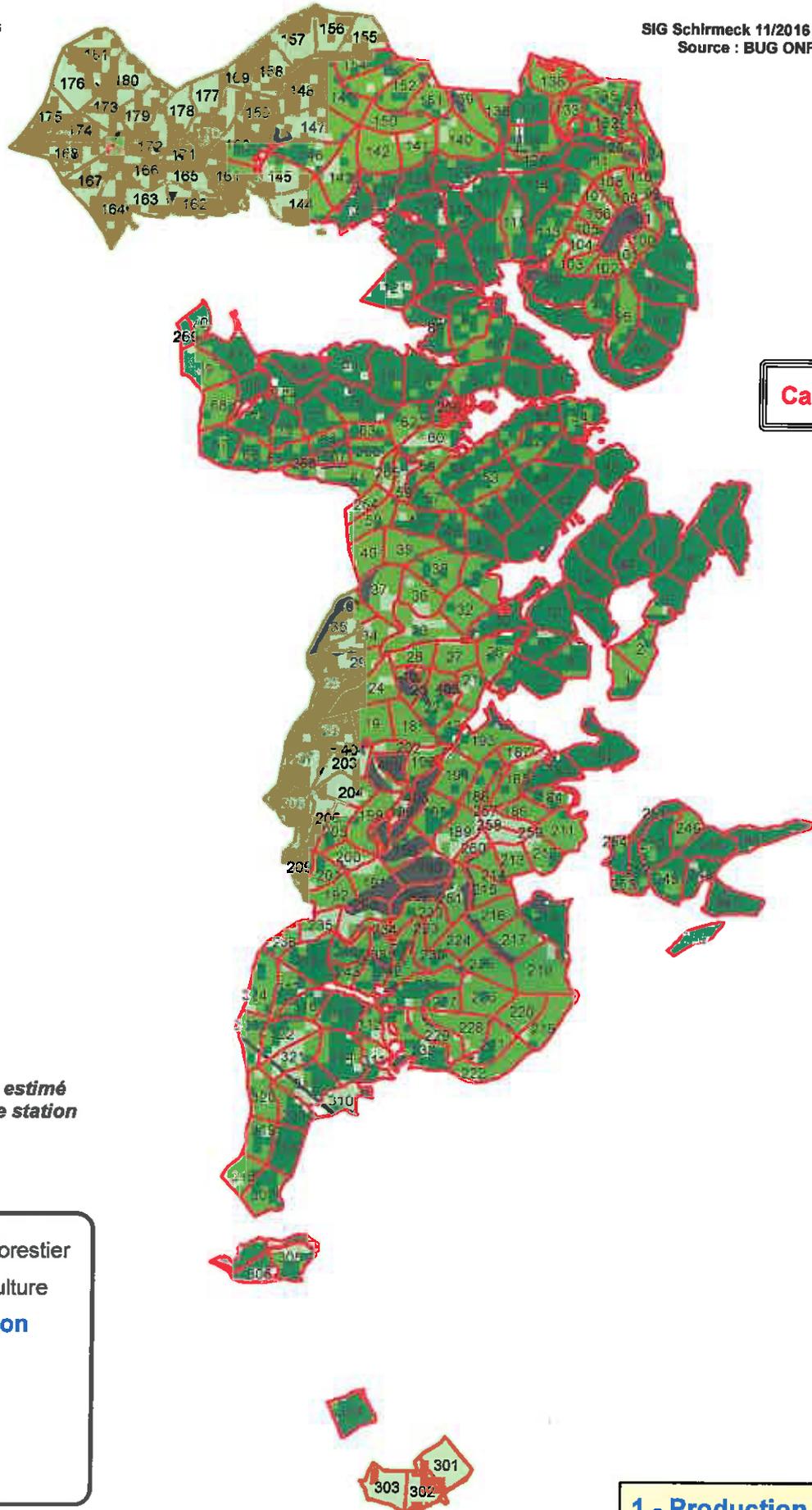


Forêt domaniale du Donon

Surface totale : 5634,79 ha

SIG Schirmeck 11/2016 - JLS
Source : BUG ONF

1 centimètre = 750 mètres



Carte n° : 2.1

Niveau de production estimé
en fonction du type de station
relevé sur la placette
(1 point/ha)

Legend:

- Parcellaire forestier (Red outline)
- Hors sylviculture (Grey fill)
- Enjeu - production Potentialité
 - Forte (Dark green fill)
 - Moyenne (Medium green fill)
 - Faible (Light green fill)

1 - Production ligneuse



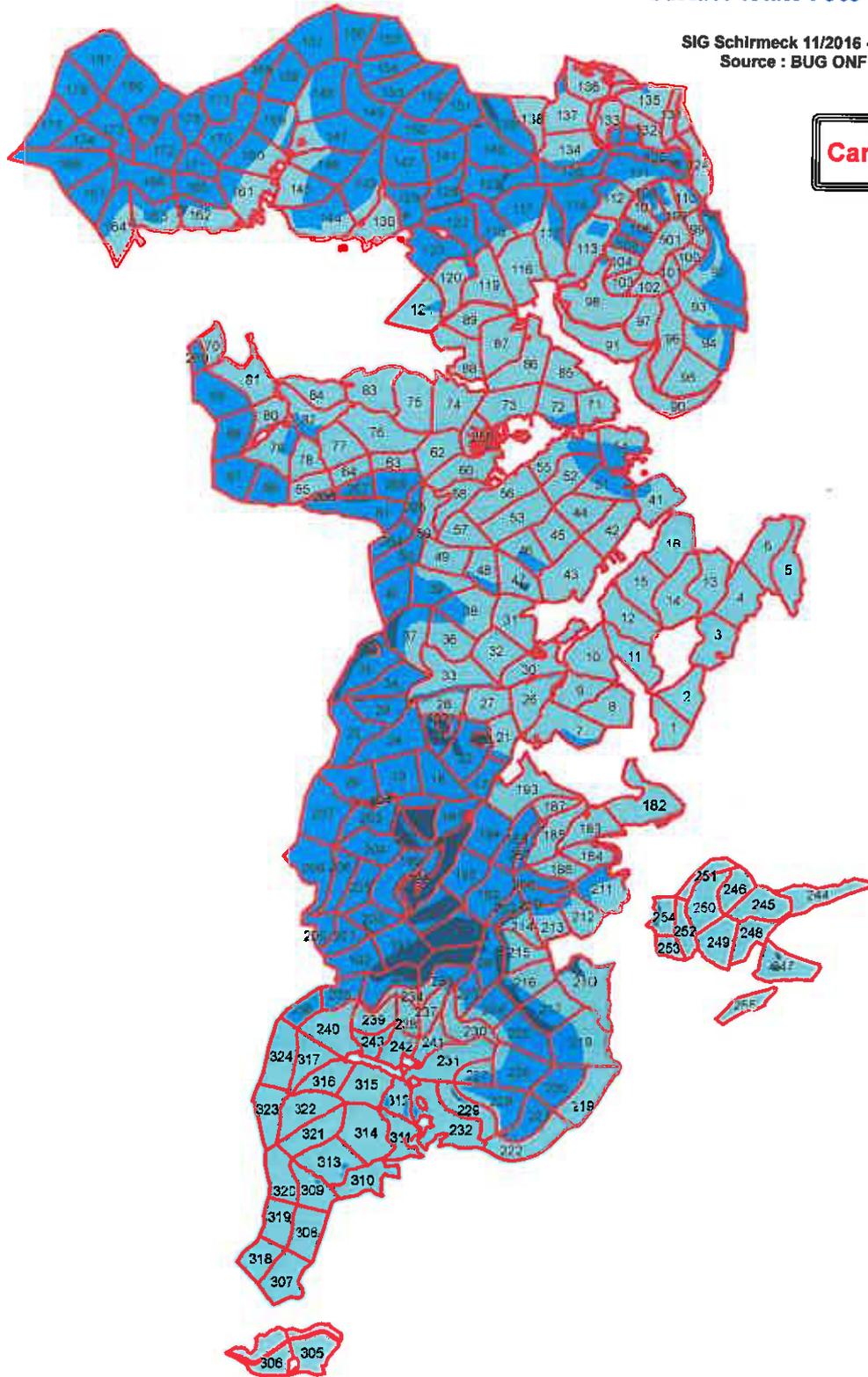
Forêt domaniale du Donon

Surface totale : 5634,79 ha

SIG Schirmeck 11/2016 - JLS
Source : BUG ONF

1 centimètre = 750 mètres

Carte n° : 2.2



 Parcelle forestier

Enjeu écologique

 Ordinaire

 Reconnu

 Fort



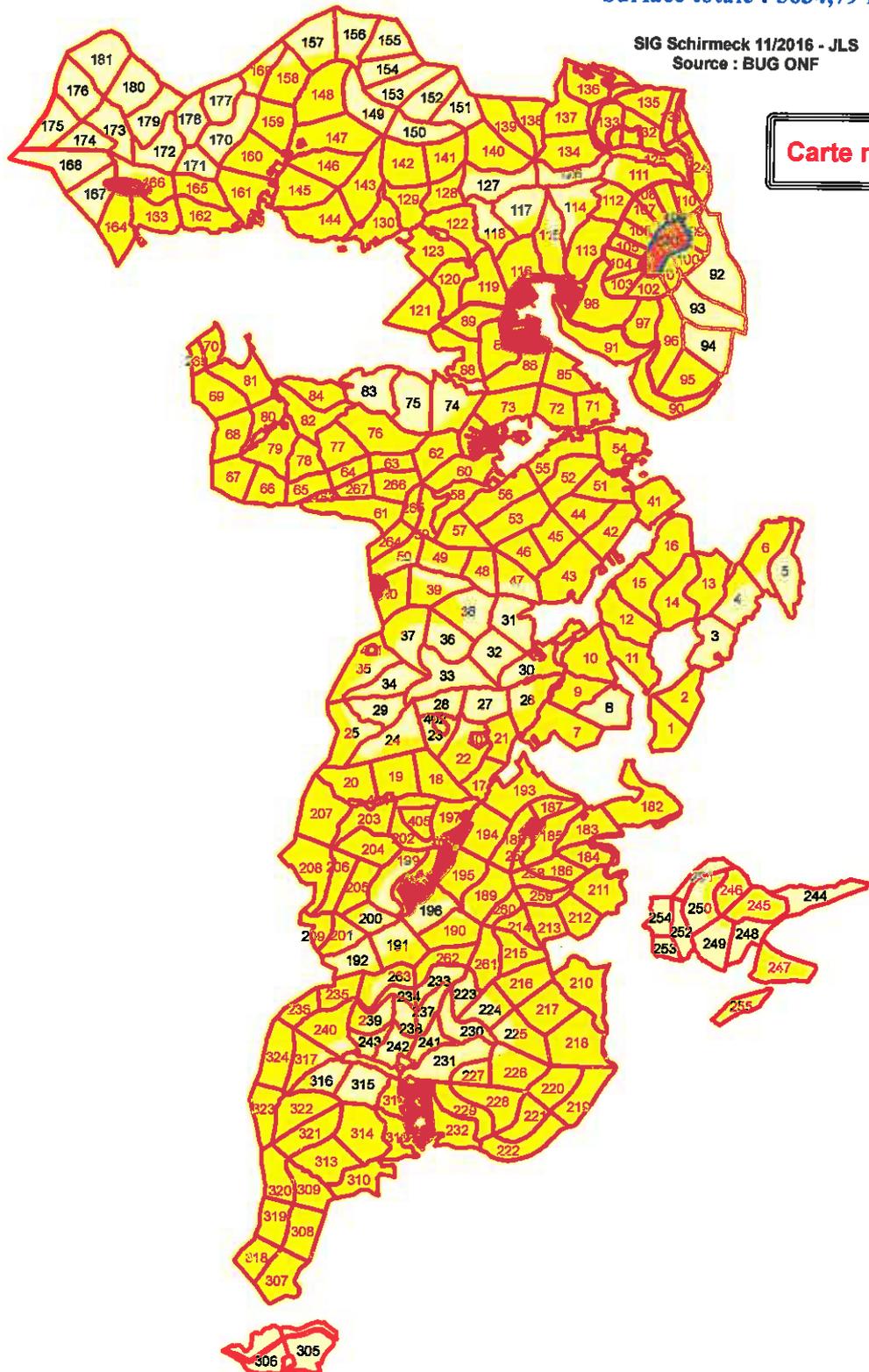
Forêt domaniale du Donon

Surface totale : 5634,79 ha

SIG Schirmeck 11/2016 - JLS
Source : BUG ONF

1 centimètre = 750 mètres

Carte n° : 2.3

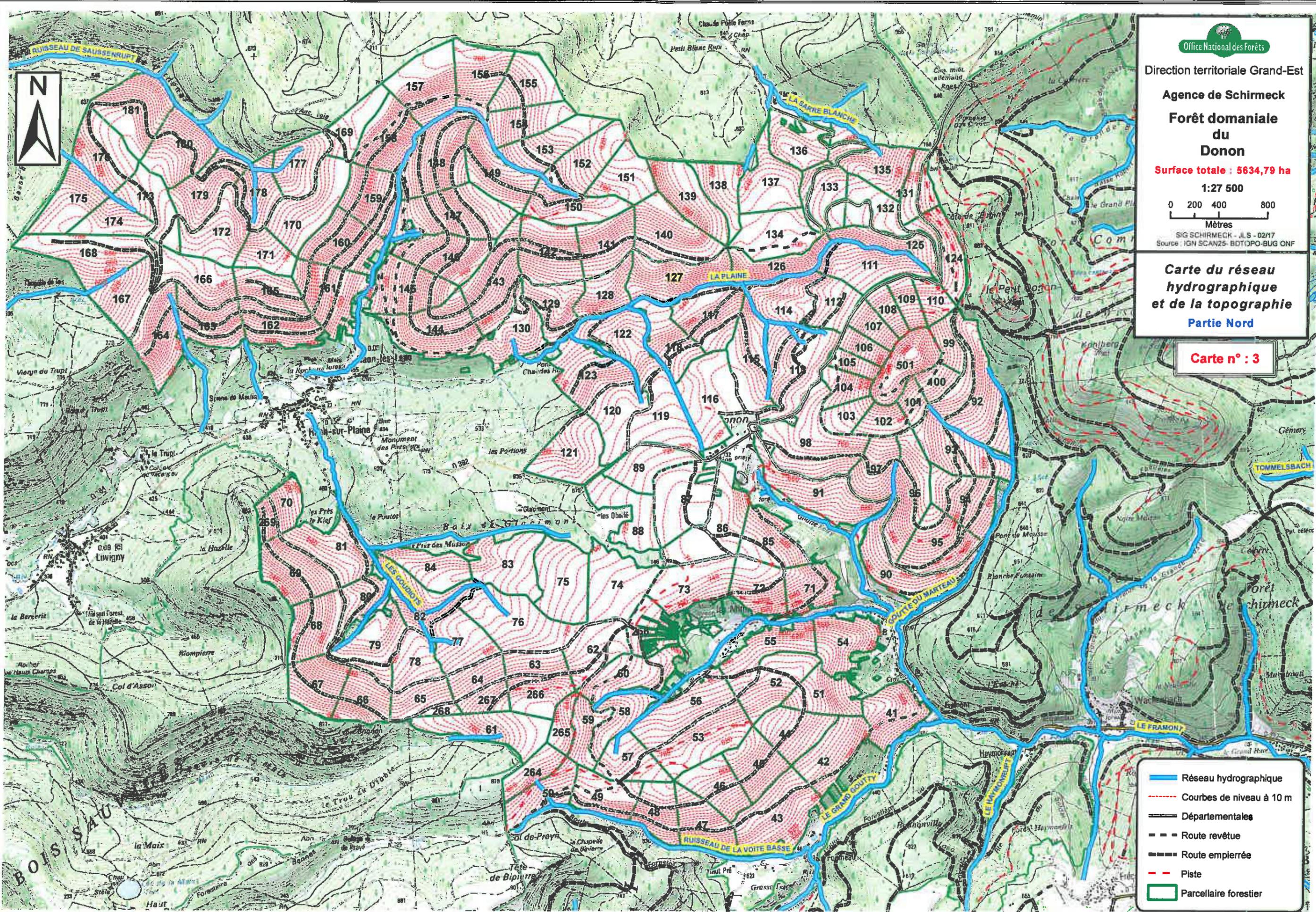


Parcelle forestier

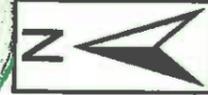
Enjeu social

- Local
- Reconnu
- Fort

3 - Sociologique



-  Réseau hydrographique
-  Courbes de niveau à 10 m
-  Départementales
-  Route revêtue
-  Route empierrée
-  Piste
-  Parcellaire forestier



Carte n° : 3

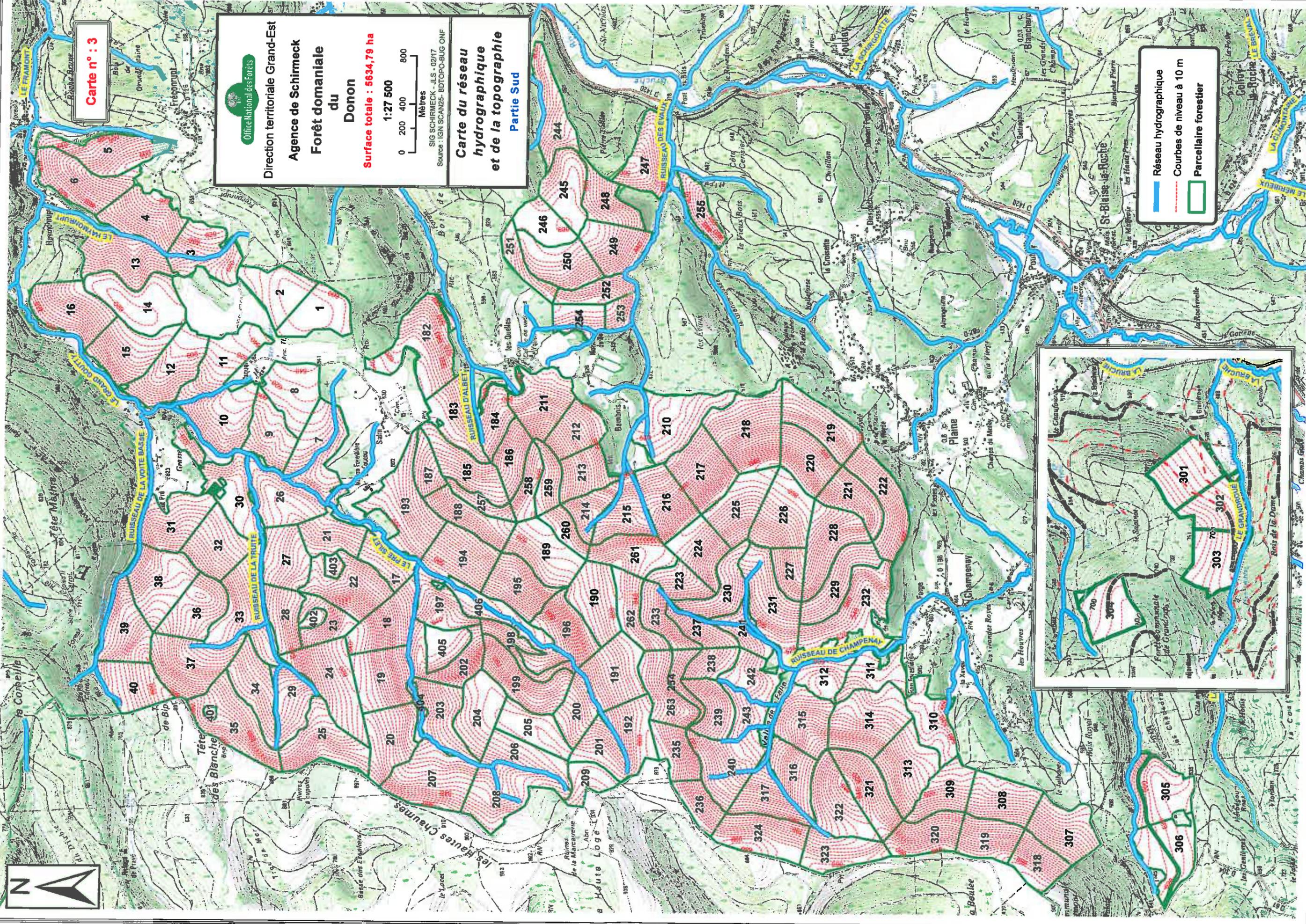
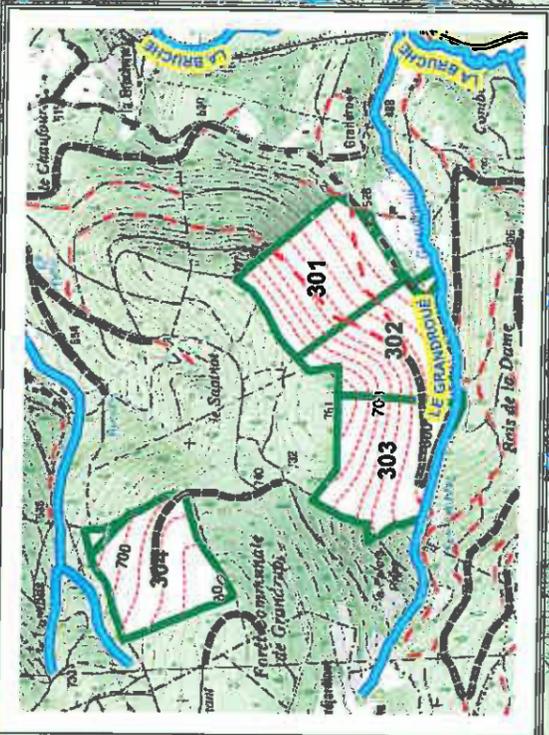
Office National des Forêts
Direction territoriale Grand-Est
Agence de Schirmeck
Forêt domaniale
du
Donon
Surface totale : 5634,79 ha
1:27 500

Mètres
0 200 400 800

SIG SCHIRMECK - JLS - 02/17
Source : IGN SCAN25- BDTOPO-BUG ONF

**Carte du réseau
hydrographique
et de la topographie**
Partie Sud

Réseau hydrographique
Courses de niveau à 10 m
Parcellaire forestier





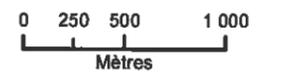
Direction territoriale Grand-Est

Agence de Schirmeck

**Forêt domaniale
du
Donon**

Surface totale : 5634,79 ha

1:35 000

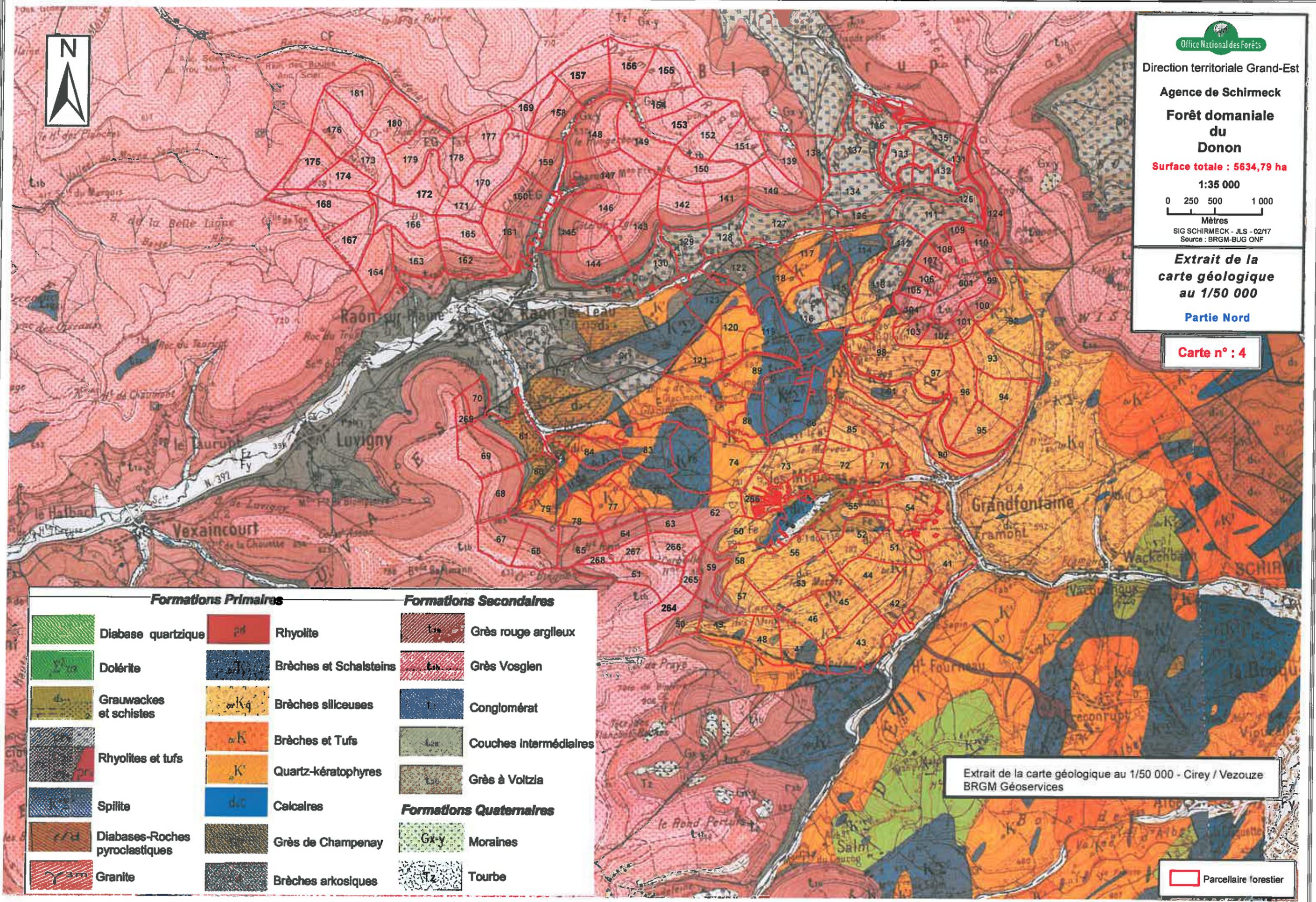


SIG SCHIRMECK - JLS - 02/17
Source : BRGM-BUG ONF

Extrait de la
carte géologique
au 1/50 000

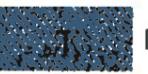
Partie Nord

Carte n° : 4



Formations Primaires

-  Diabase quartzique
-  Dolérite
-  Grauwackes et schistes
-  Rhyolites et tufs
-  Spilite
-  Diabases-Roches pyroclastiques
-  Granite

-  Rhyolite
-  Brèches et Schalsteins
-  Brèches siliceuses
-  Brèches et Tufs
-  Quartz-kératophyres
-  Calcaires
-  Grès de Champenay
-  Brèches arkosiques

Formations Secondaires

-  Grès rouge argileux
-  Grès Vosgien
-  Conglomérat
-  Couches intermédiaires
-  Grès à Voltzia

Formations Quaternaires

-  Moraines
-  Tourbe

Extrait de la carte géologique au 1/50 000 - Cirey / Vezouze
BRGM Géoservices

 Parcelle forestier



Carte n° : 4



Direction territoriale Grand-Est

Agence de Schirmeck

Forêt domaniale

du

Donon

Surface totale : 5634,79 ha

1:35 000

 Mètres

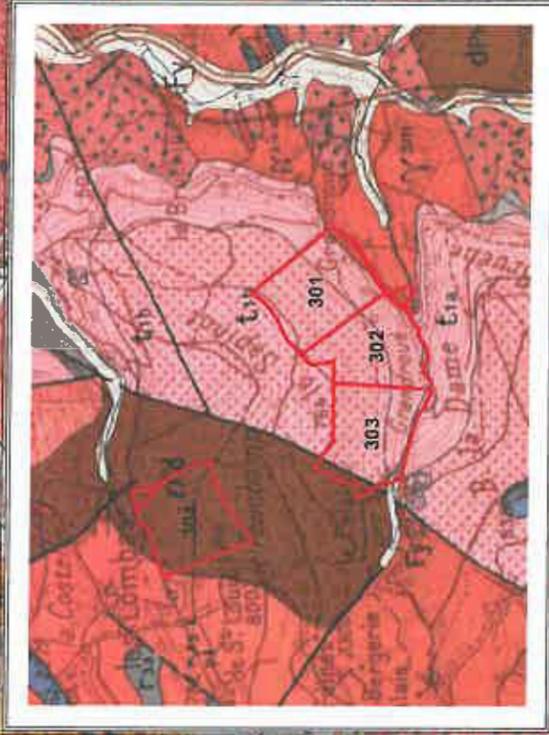
 0 250 500 1 000

 SIG SCHIRMECK - I.L.S. - 09/16

 Source : IGN SCAN26-ARS 2016 - BUG ONF

Extrait de la
carte géologique
au 1/50 000
Partie Sud

Extrait de la carte géologique au 1/50 000 - Cirey / Vezouze
BRGM Géoservices

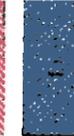


 **Parcellaire forestier**

Formations Primaires

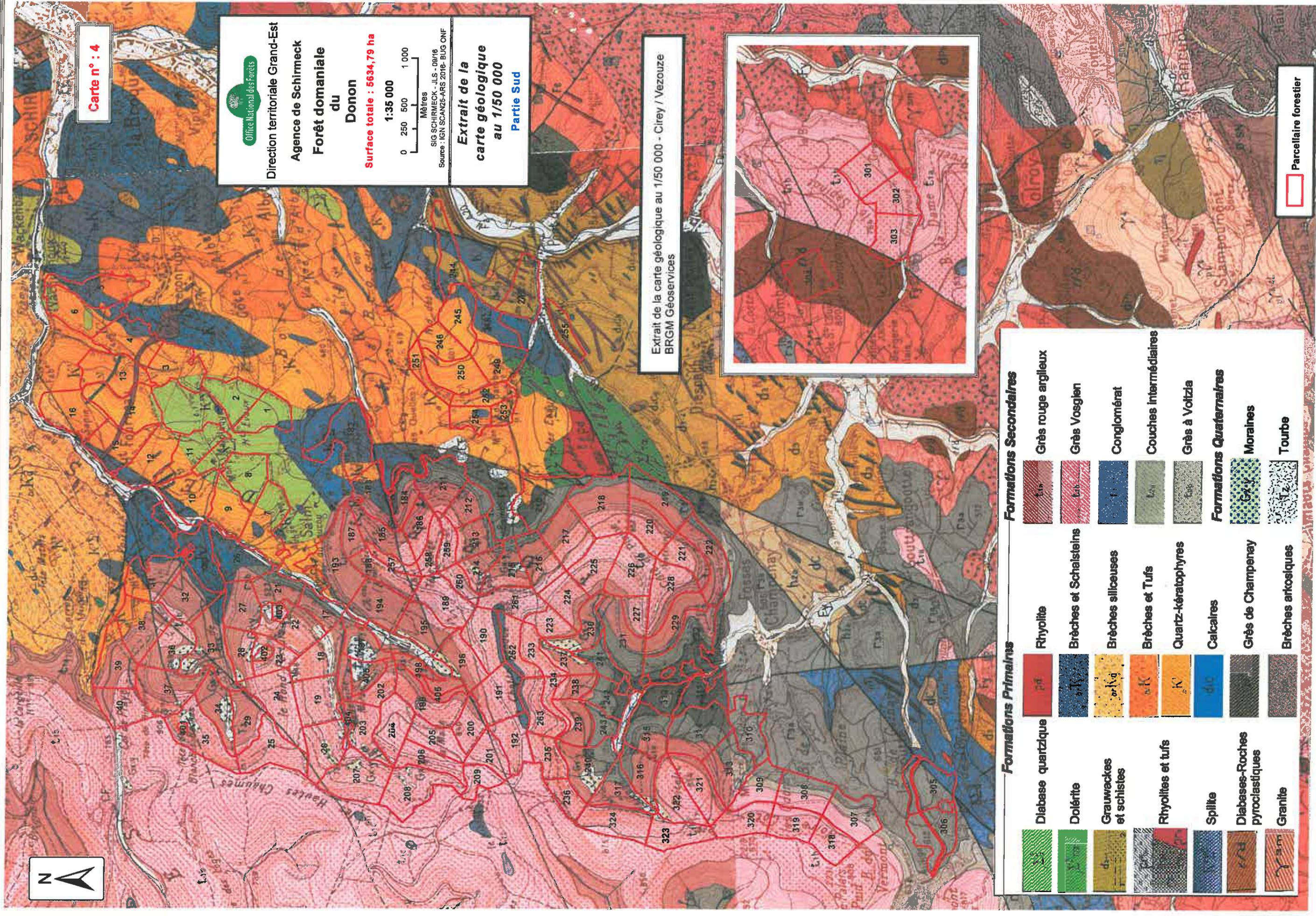
	Diabase quartzique		Rhyolite
	Dolérite		Brèches et Schelsteins
	Grauwackes et schistes		Brèches siliceuses
	Rhyolites et tufs		Brèches et Tufs
	Spilte		Quartz-kératophyes
	Diabases-Roches pyroclastiques		Calcaires
	Granite		Grès de Champenay
			Brèches arkosiques

Formations Secondaires

	Grès rouge argileux
	Grès Vosgien
	Conglomérat
	Couches Intermédiaires
	Grès à Voltzia

Formations Quaternaires

	Moraines
	Tourbe





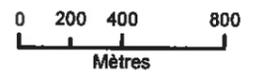
Direction territoriale Grand-Est

Agence de Schirmeck

Forêt domaniale
du
Donon

Surface totale : 5634,79 ha

1:27 500

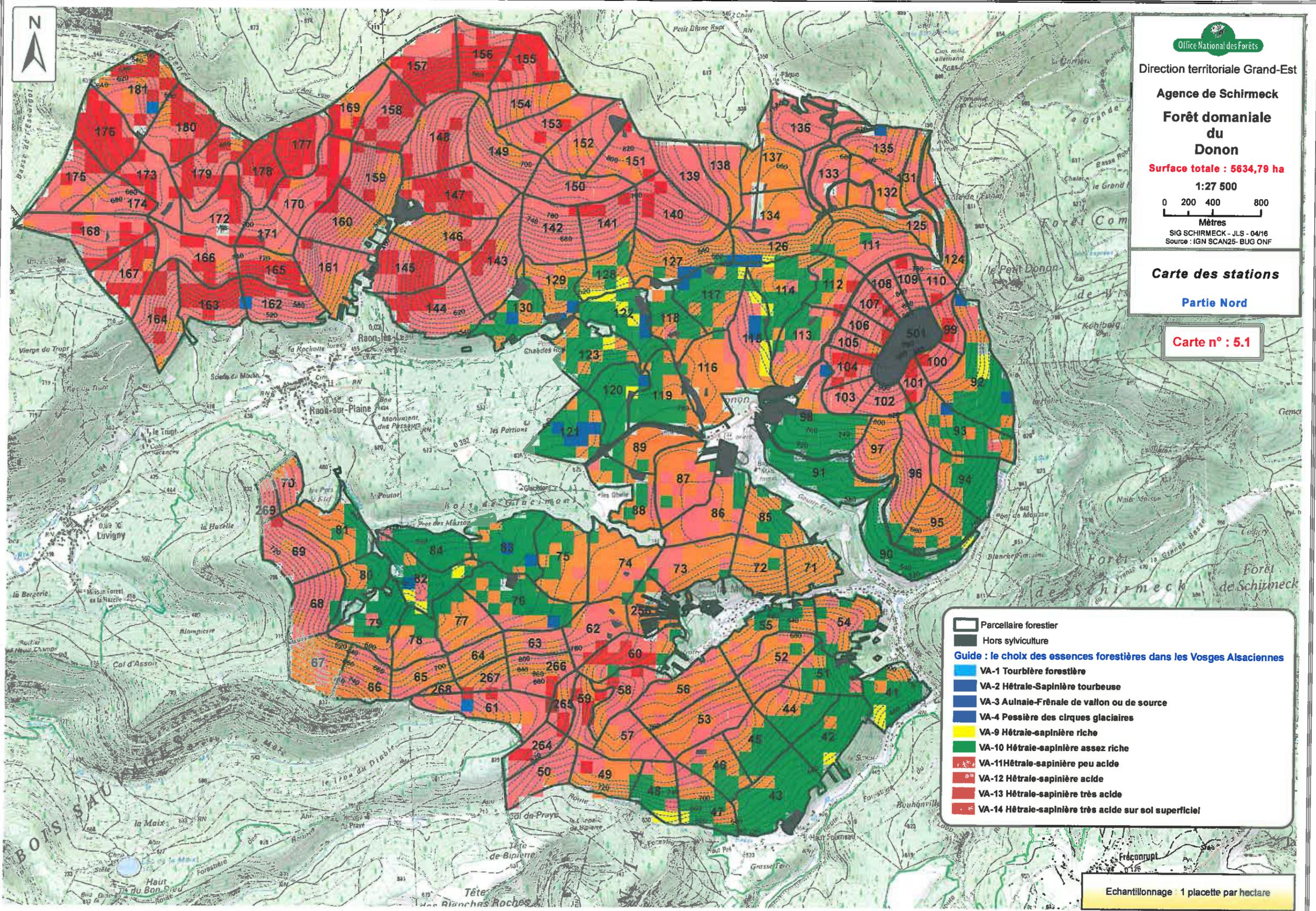


SIG SCHIRMECK - JLS - 04/16
Source : IGN SCAN25- BUG ONF

Carte des stations

Partie Nord

Carte n° : 5.1



Parcellaire forestier
 Hors sylviculture
Guide : le choix des essences forestières dans les Vosges Alsaciennes
 VA-1 Tourbière forestière
 VA-2 Hêtraie-Sapinière tourbeuse
 VA-3 Aulnaie-Frênaie de valton ou de source
 VA-4 Pessière des cirques glaciaires
 VA-9 Hêtraie-sapinière riche
 VA-10 Hêtraie-sapinière assez riche
 VA-11 Hêtraie-sapinière peu acide
 VA-12 Hêtraie-sapinière acide
 VA-13 Hêtraie-sapinière très acide
 VA-14 Hêtraie-sapinière très acide sur sol superficiel

Echantillonnage 1 placette par hectare



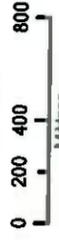
Carte n° : 5.1



Direction territoriale Grand-Est
Agence de Schirmeck
Forêt domaniale
du
Donon

Surface totale : 5634,79 ha

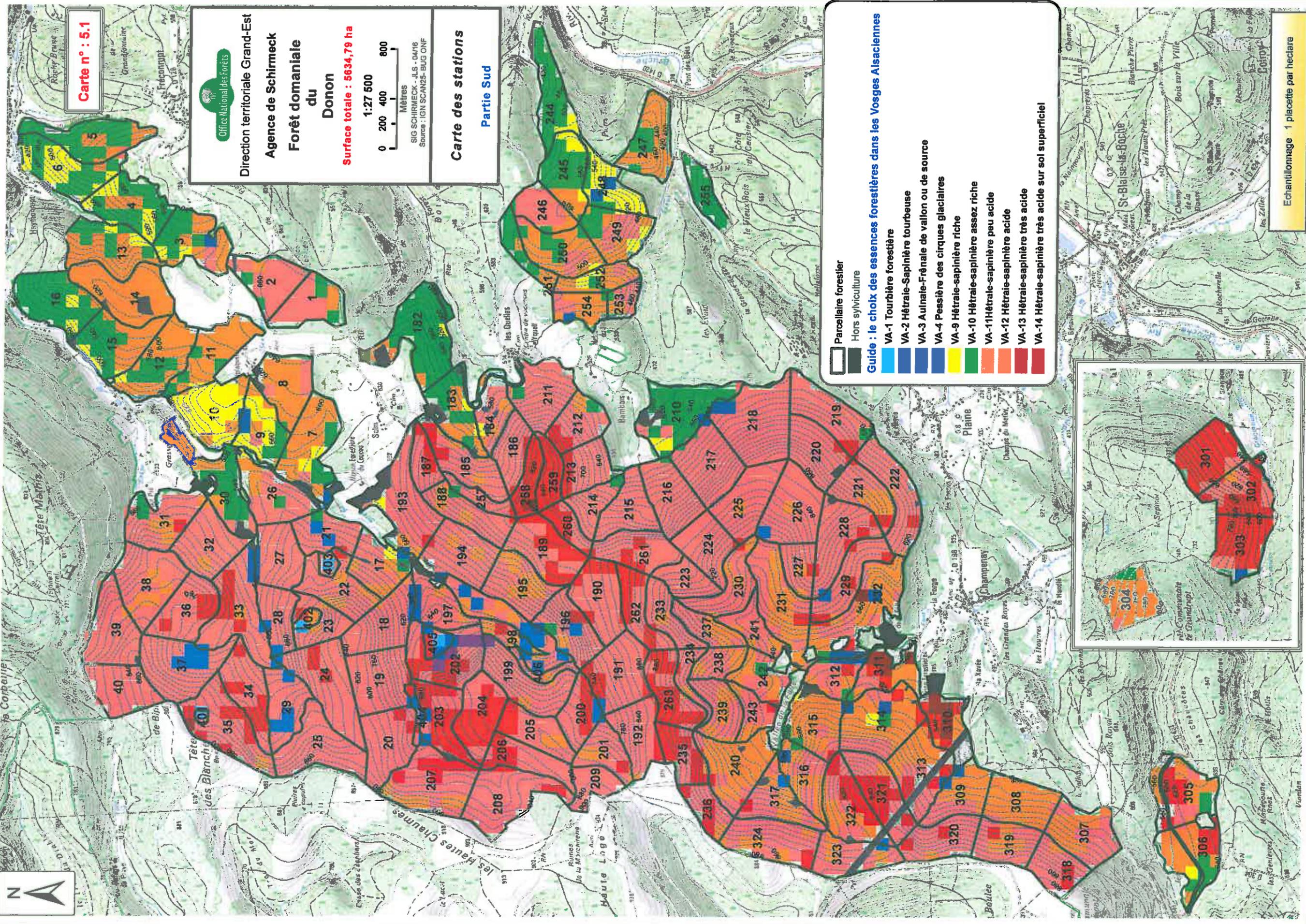
1:27 500



Mètres
SIG SCHIRMECK - JLS - 04/16
Source : IGN SCAN25-BUG ONF

Carte des stations

Partie Sud



- Parcelle forestier
- Hors sylviculture

Guide : le choix des essences forestières dans les Vosges Alsaciennes

- VA-1 Tourbière forestière
- VA-2 Hêtre-Sapinière tourbeuse
- VA-3 Aulnaie-Frénale de vallon ou de source
- VA-4 Pessière des cirques glaciaires
- VA-9 Hêtre-sapinière riche
- VA-10 Hêtre-sapinière assez riche
- VA-11 Hêtre-sapinière peu acide
- VA-12 Hêtre-sapinière acide
- VA-13 Hêtre-sapinière très acide
- VA-14 Hêtre-sapinière très acide sur sol superficiel



Echantillonnage 1 placette par hectare



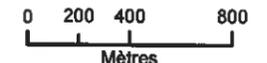
Direction territoriale Grand-Est

Agence de Schirmeck

**Forêt domaniale
du
Donon**

Surface totale : 5634,79 ha

1:27 500

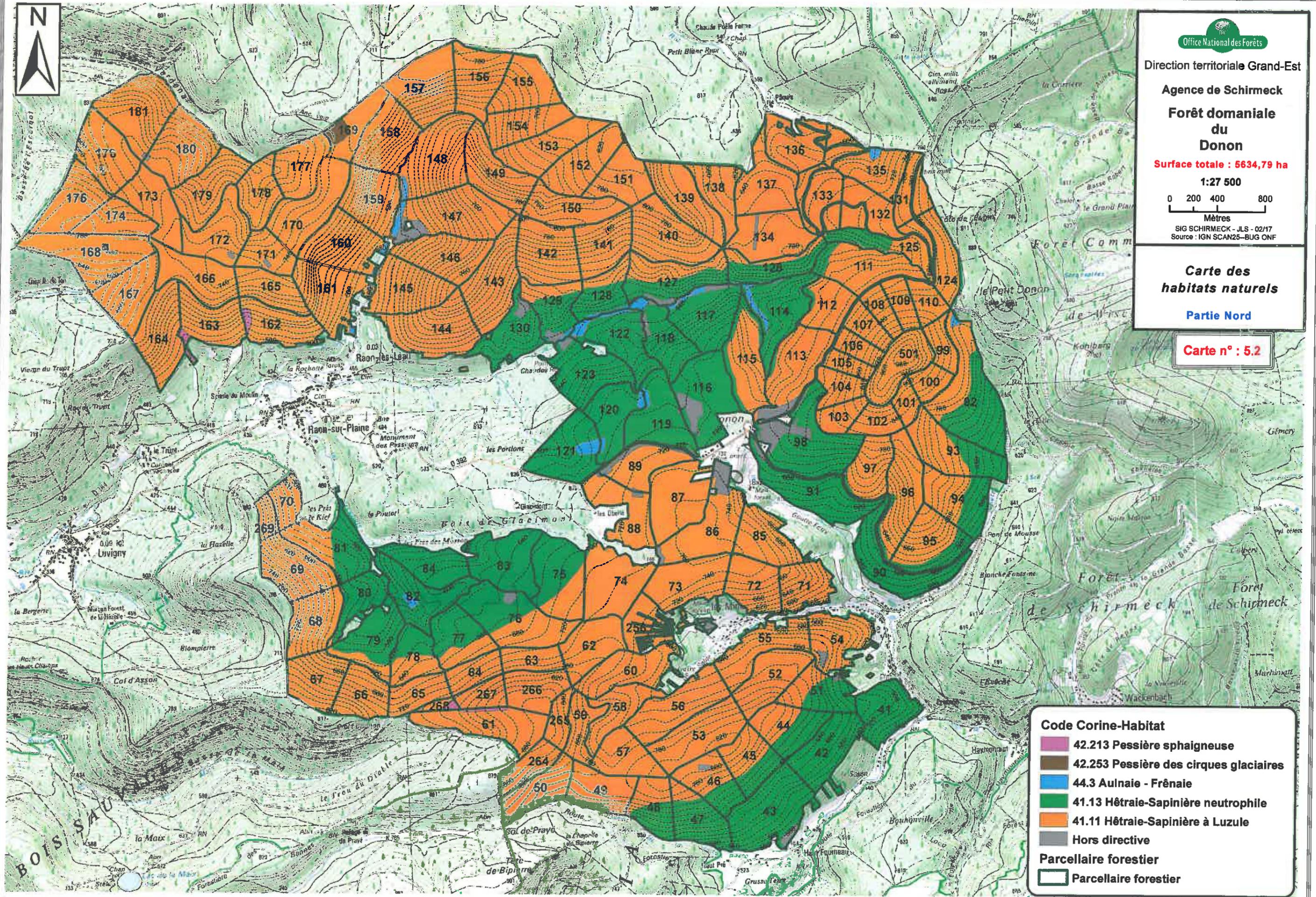


Mètres
SIG SCHIRMECK - JLS - 02/17
Source : IGN SCAN25-BUG ONF

**Carte des
habitats naturels**

Partie Nord

Carte n° : 5.2



Code Corine-Habitat

-  42.213 Pessière sphaigneuse
-  42.253 Pessière des cirques glaciaires
-  44.3 Aulnaie - Frênaie
-  41.13 Hêtre-Sapinière neutrophile
-  41.11 Hêtre-Sapinière à Luzule
-  Hors directive

Parcelaire forestier

-  Parcelaire forestier

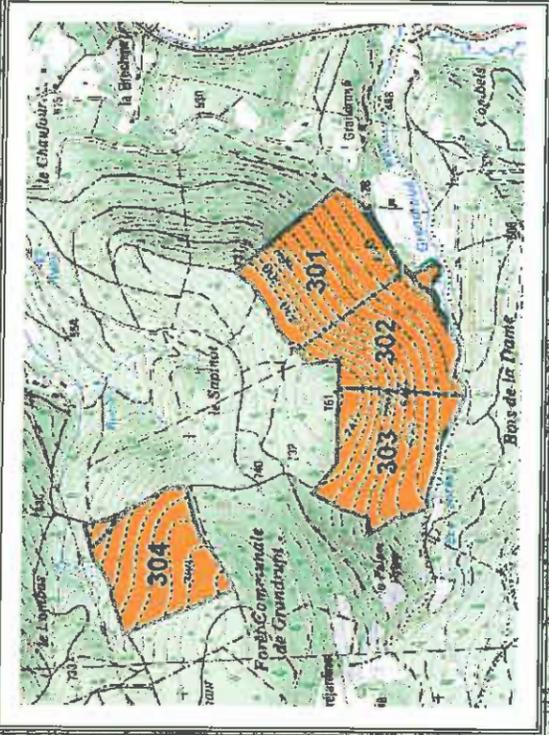


Carte n° : 5.2



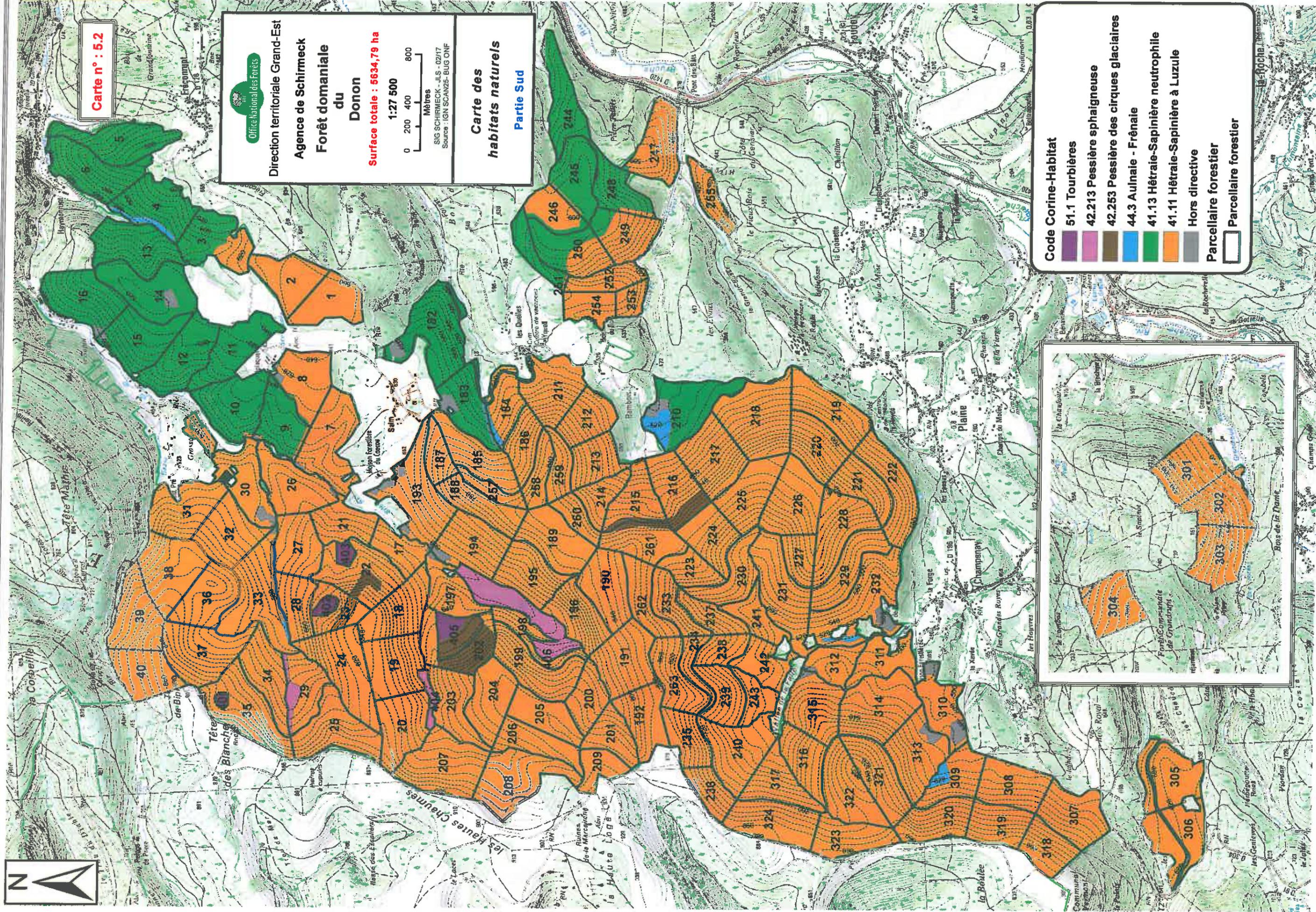
Direction territoriale Grand-Est
Agence de Schirmeck
Forêt domaniale
du
Donon
Surface totale : 5634,79 ha
1:27 500
 Mètres
 0 200 400 800
 SIG SCHIRMECK - JLS - 0217
 Source : IGN SCAN25- BUG ONF

Carte des habitats naturels
Partie Sud



Code Corine-Habitat

-  51.1 Tourbières
-  42.213 Pessière sphaigneuse
-  42.253 Pessière des cirques glaciaires
-  44.3 Aulnaie - Frénaie
-  41.13 Hêtraie-Sapinière neutrophile
-  41.11 Hêtraie-Sapinière à Luzule
-  Hors directive
-  Parcelle forestier
-  Parcelle forestier





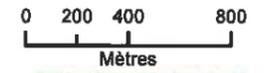
Direction territoriale Grand-est

Agence de Schirmeck

**Forêt domaniale
du
Donon**

Surface totale : 5634,79 ha

1:27 500

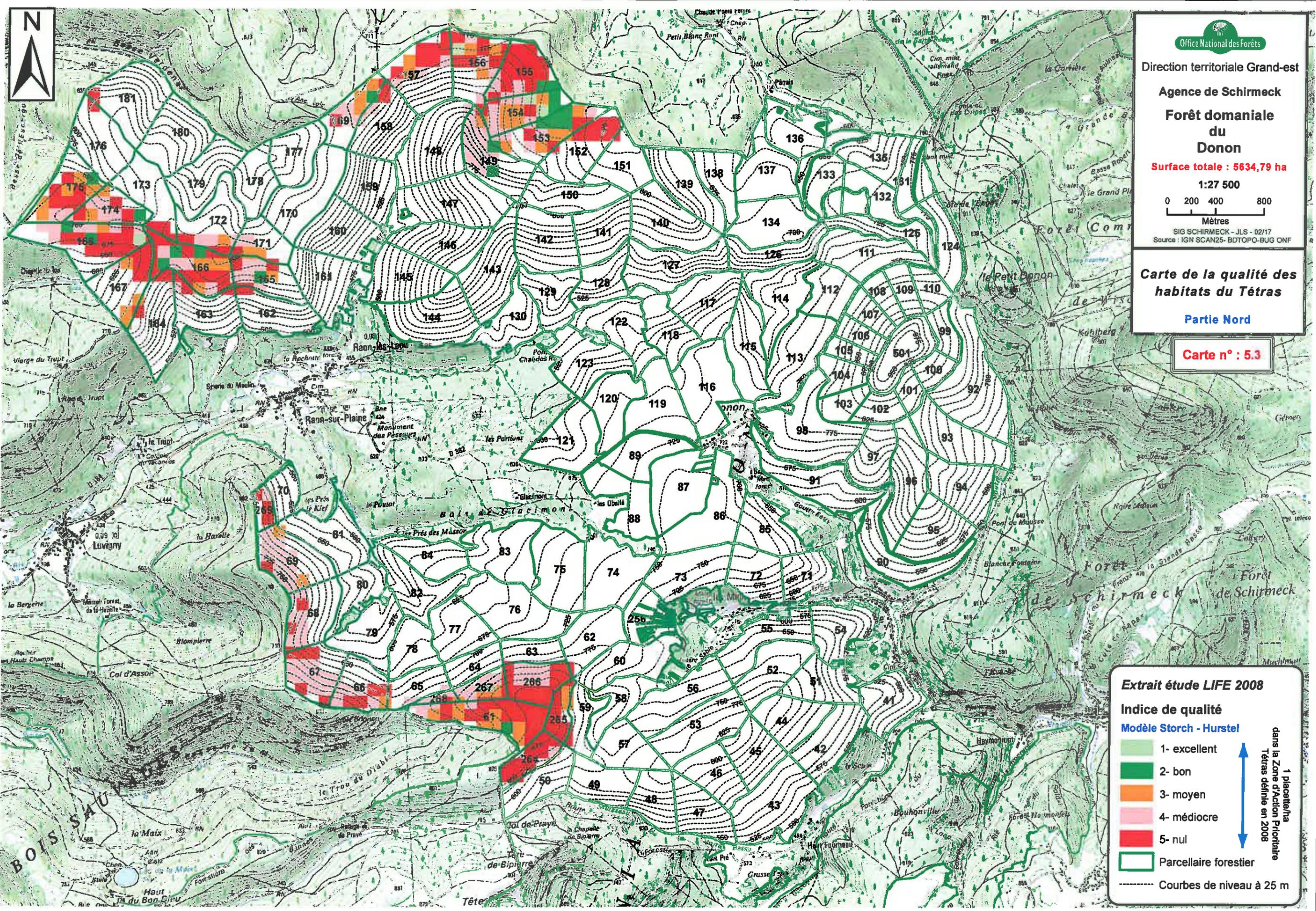


SIG SCHIRMECK - JLS - 02/17
Source : IGN SCAN25- BDTOPO-BUG ONF

**Carte de la qualité des
habitats du Tétrás**

Partie Nord

Carte n° : 5.3



Extrait étude LIFE 2008

Indice de qualité

Modèle Storch - Hurstel

-  1- excellent
-  2- bon
-  3- moyen
-  4- médiocre
-  5- nul

 Parcellaire forestier

 Courbes de niveau à 25 m

1 place/ha
dans la Zone d'Action Prioritaire
Tétrás définie en 2008



Carte n° : 5.3

Office National des Forêts
Direction territoriale Grand-Est
Agence de Schirmeck
Forêt domaniale du Donon
Surface totale : **5634,79 ha**
1:27 500
Mètres
SIG SCHIRMECK - ILS - 02/17
Source : IGN SCAN25 - BDTOPO-BUG ONF

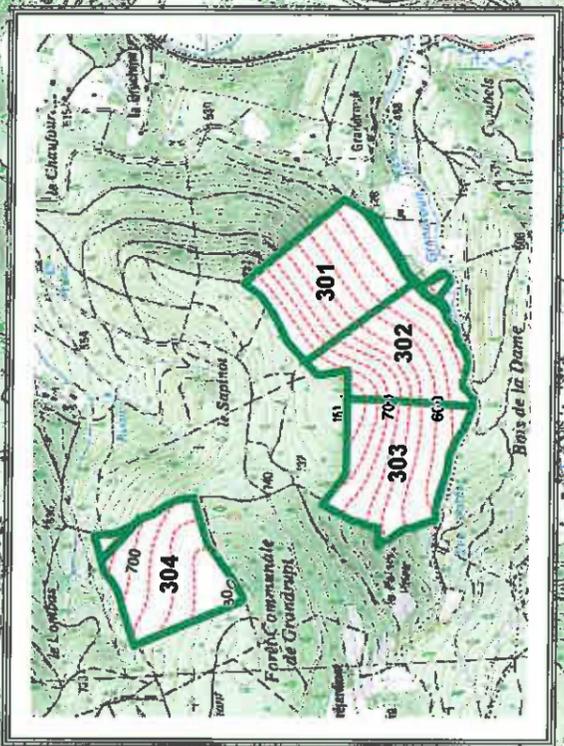
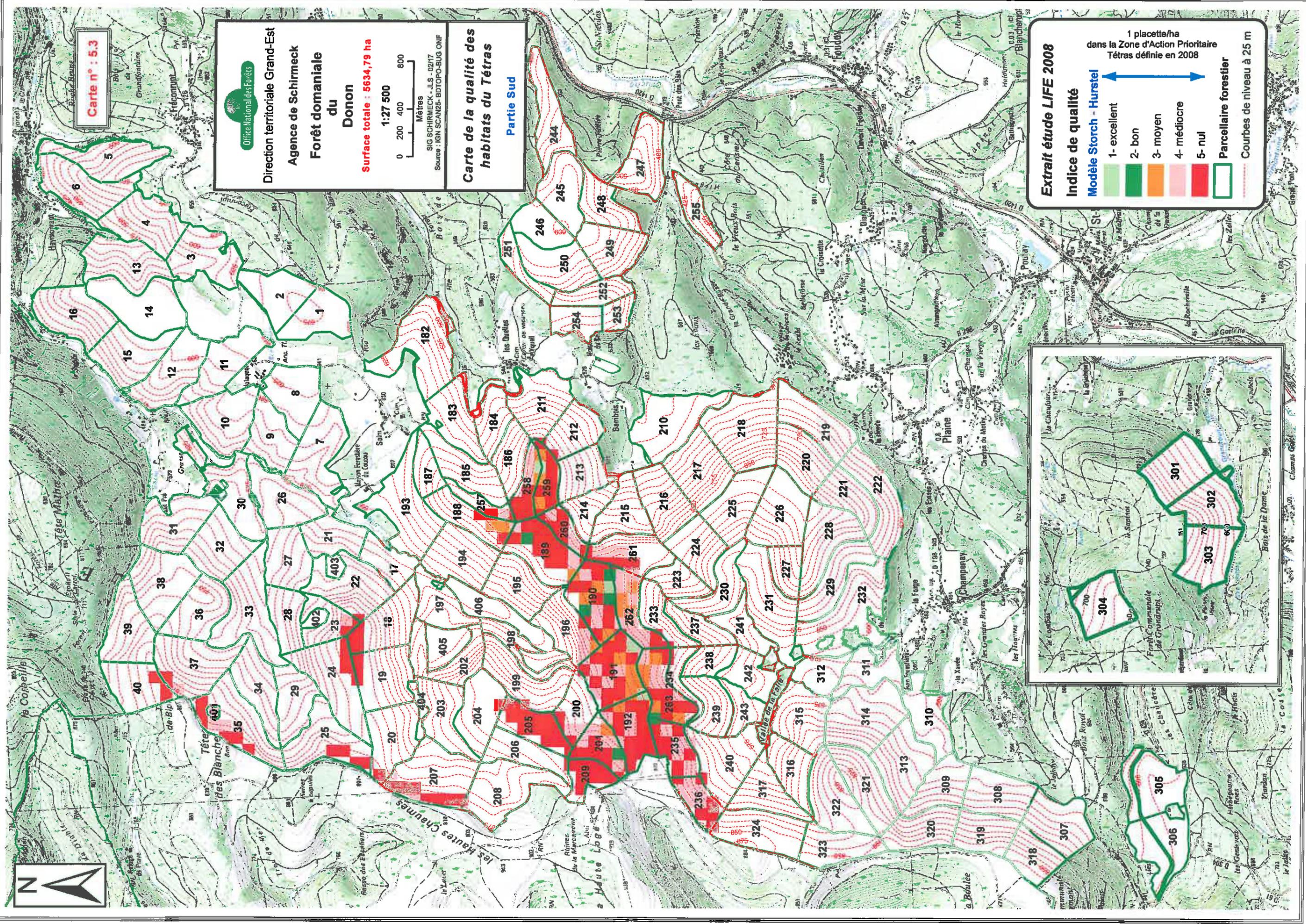
Carte de la qualité des habitats du Tétrás
Partie Sud

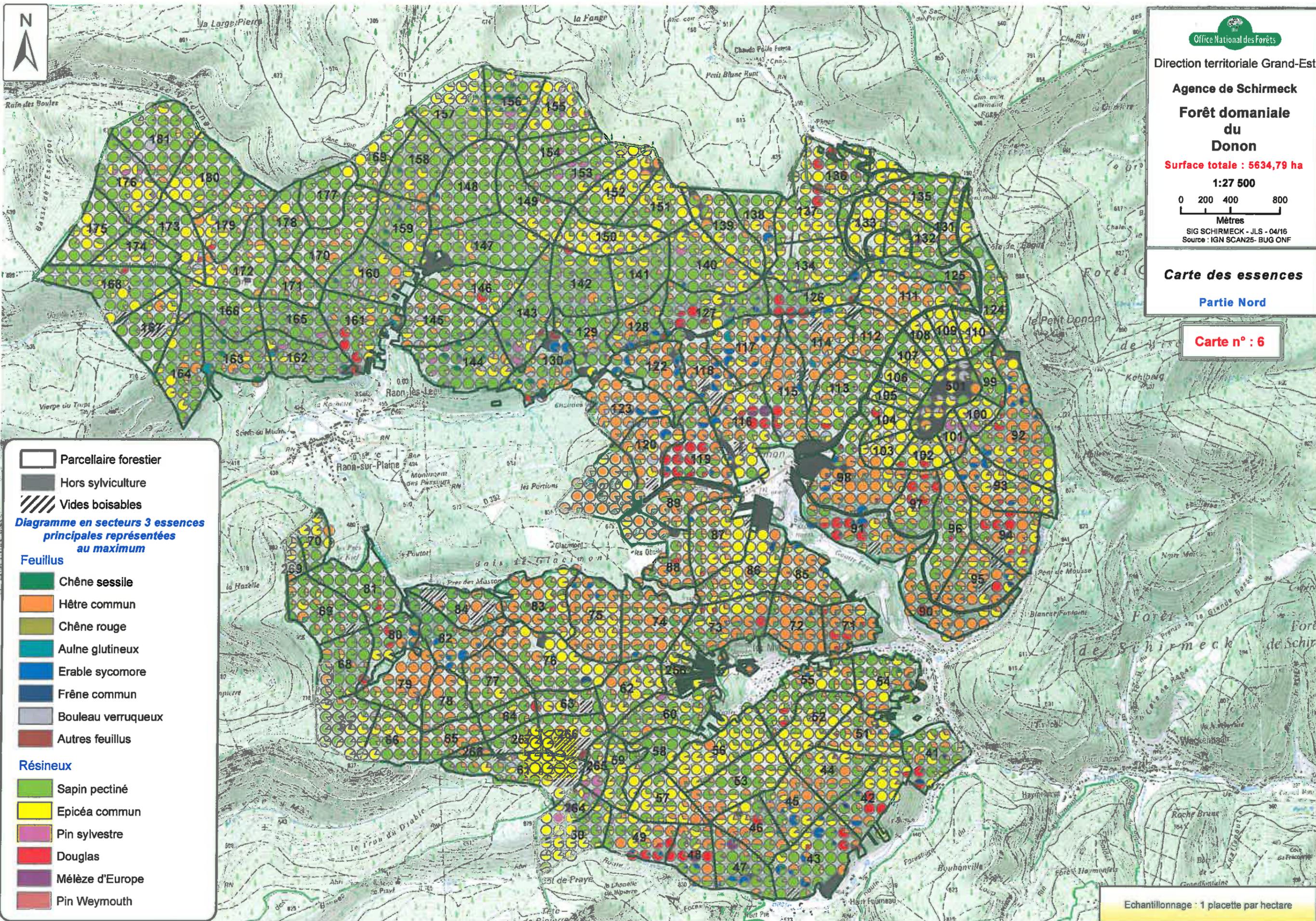
Extrait étude LIFE 2008
dans la Zone d'Action Prioritaire Tétrás définie en 2008

Indice de qualité
Modèle Storch - Hurstel

1- excellent	2- bon	3- moyen	4- médiocre	5- nul
--------------	--------	----------	-------------	--------

Parcelle forestière
Courbes de niveau à 25 m





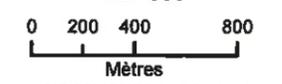
Direction territoriale Grand-Est

Agence de Schirmeck

**Forêt domaniale
du
Donon**

Surface totale : 5634,79 ha

1:27 500



SIG SCHIRMECK - JLS - 04/16
Source : IGN SCAN25 - BUG ONF

Carte des essences

Partie Nord

Carte n° : 6

- Parcellaire forestier
- Hors sylviculture
- Vides boisables
- Diagramme en secteurs 3 essences principales représentées au maximum**
- Feuillus**
 - Chêne sessile
 - Hêtre commun
 - Chêne rouge
 - Aulne glutineux
 - Erable sycomore
 - Frêne commun
 - Bouleau verruqueux
 - Autres feuillus
- Résineux**
 - Sapin pectiné
 - Epicéa commun
 - Pin sylvestre
 - Douglas
 - Mélèze d'Europe
 - Pin Weymouth

Echantillonnage : 1 placette par hectare



Carte n° : 6

Office National des Forêts

Direction territoriale Grand-Est
 Agence de Schirmeck
Forêt domaniale du Donon
 Surface totale : 5634,79 ha

1:27 500

0 200 400 800
Mètres

SIG SCHIRMECK - JLS - 04/16
 Source : IGN SCAN2S-BUG ONF

Carte des essences
 Partie Sud

Parcellaire forestier

Hors sylviculture

Diagramme en secteurs 3 essences principales représentées au maximum

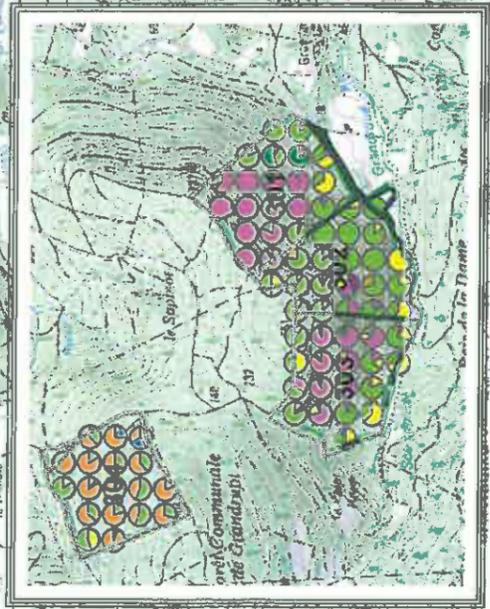
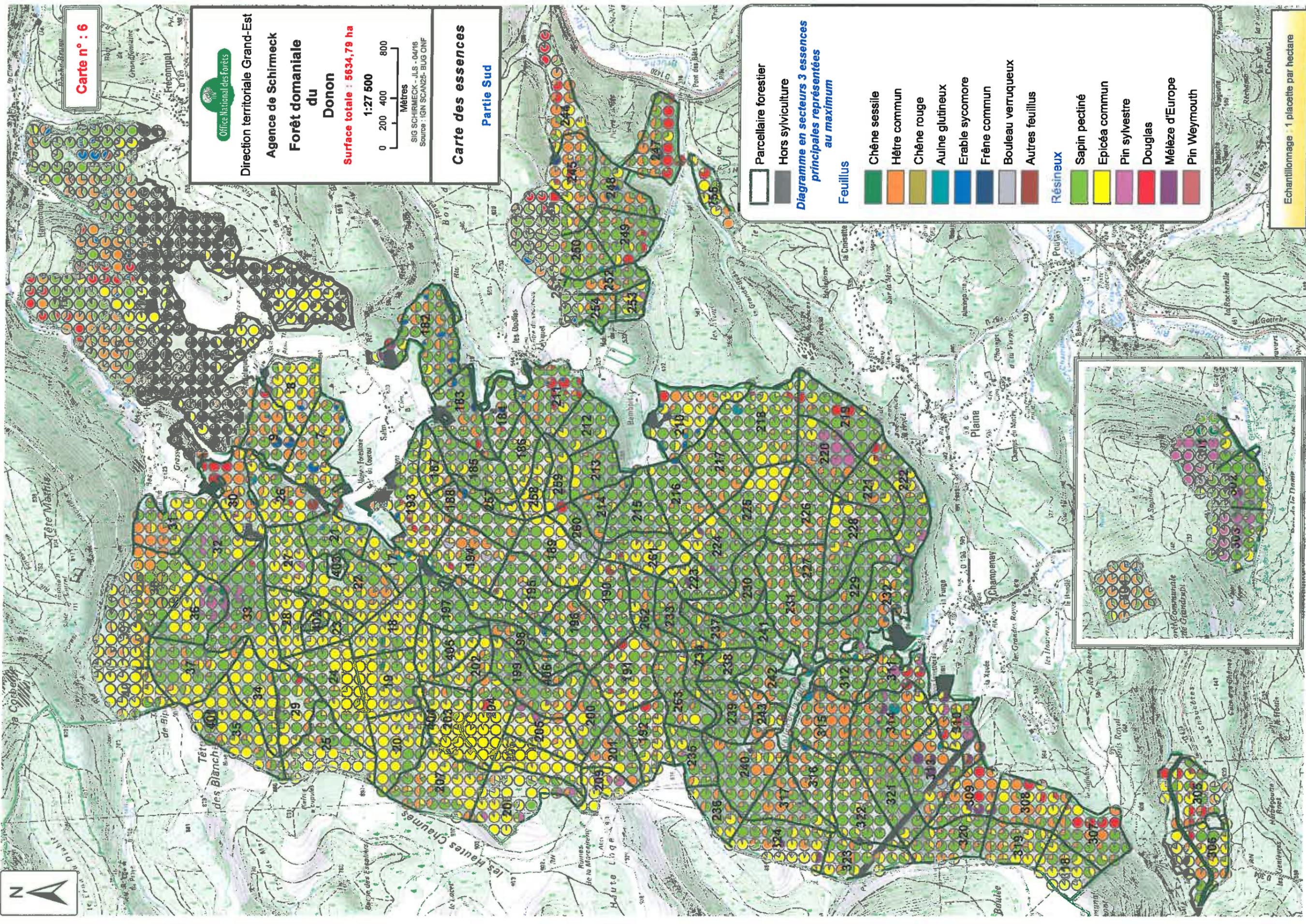
Feuillus

- Chêne sessile
- Hêtre commun
- Chêne rouge
- Auline glutineux
- Erable sycomore
- Frêne commun
- Bouleau verruqueux
- Autres feuillus

Résineux

- Sapin pectiné
- Epicéa commun
- Pin sylvestre
- Douglas
- Mélèze d'Europe
- Pin Weymouth

Echantillonnage : 1 placette par hectare





Direction territoriale Grand-Est

Agence de Schirmeck

Forêt domaniale
du
Donon

Surface totale : 5634,79 ha

1:27 500

0 200 400 800

Mètres

SIG SCHIRMECK - JLS - 04/16
Source : IGN SCAN25- BUG ONF

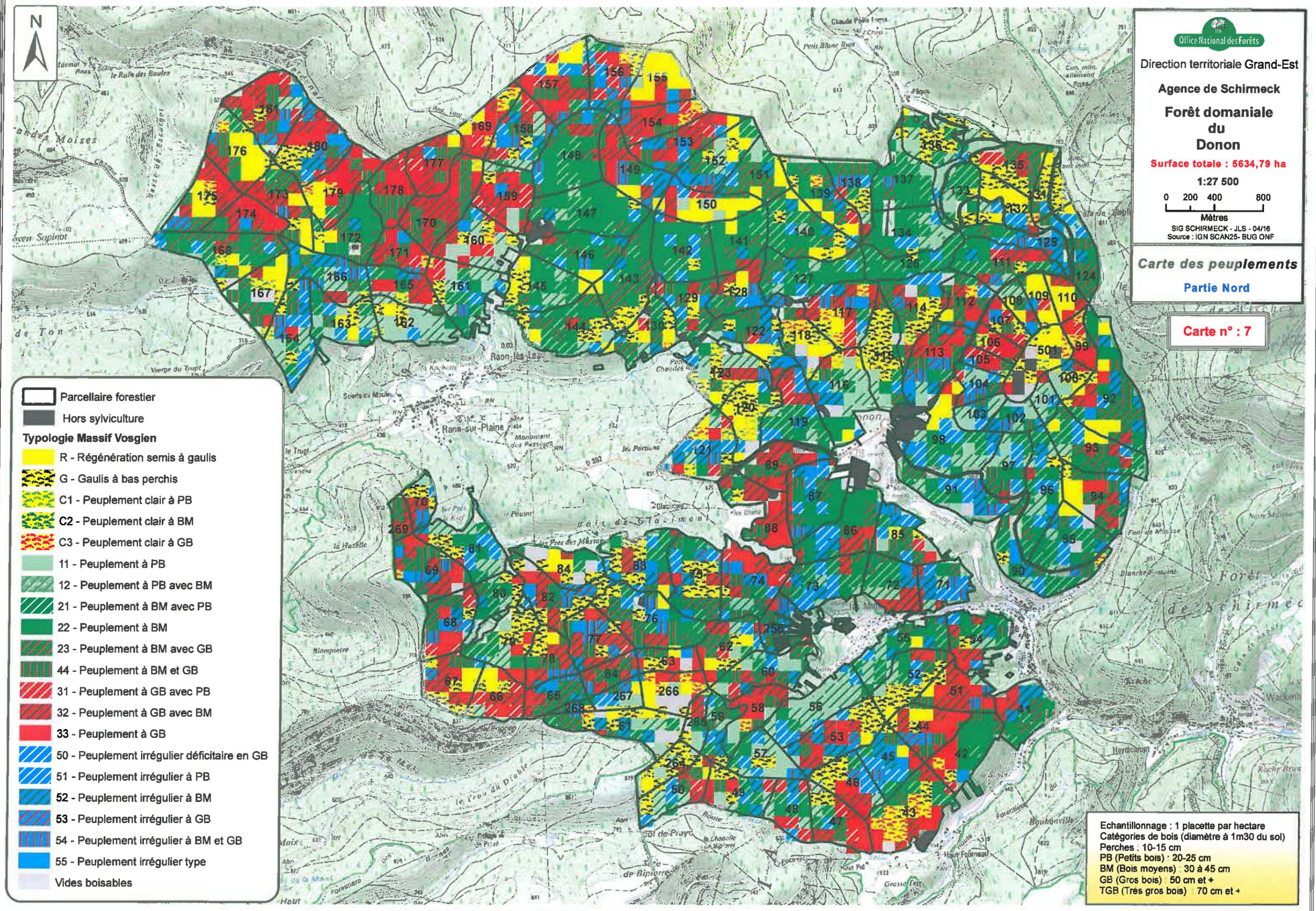
Carte des peuplements

Partie Nord

Carte n° : 7

-  Parcelle forestier
-  Hors sylviculture
- Typologie Massif Vosgien**
-  R - Régénération semis à gaulis
-  G - Gaulis à bas perchis
-  C1 - Peuplement clair à PB
-  C2 - Peuplement clair à BM
-  C3 - Peuplement clair à GB
-  11 - Peuplement à PB
-  12 - Peuplement à PB avec BM
-  21 - Peuplement à BM avec PB
-  22 - Peuplement à BM
-  23 - Peuplement à BM avec GB
-  44 - Peuplement à BM et GB
-  31 - Peuplement à GB avec PB
-  32 - Peuplement à GB avec BM
-  33 - Peuplement à GB
-  50 - Peuplement irrégulier déficitaire en GB
-  51 - Peuplement irrégulier à PB
-  52 - Peuplement irrégulier à BM
-  53 - Peuplement irrégulier à GB
-  54 - Peuplement irrégulier à BM et GB
-  55 - Peuplement irrégulier type
-  Vides boisables

Echantillonnage : 1 placette par hectare
 Catégories de bois (diamètre à 1m30 du sol)
 Perches : 10-15 cm
 PB (Petits bois) : 20-25 cm
 BM (Bois moyens) : 30 à 45 cm
 GB (Gros bois) : 50 cm et +
 TGB (Tres gros bois) : 70 cm et +





Carte n° : 7



Direction territoriale Grand-Est

Agence de Schirmeck

Forêt domaniale

du

Donon

Surface totale : 5634,79 ha

1:27 500

0 200 400 800

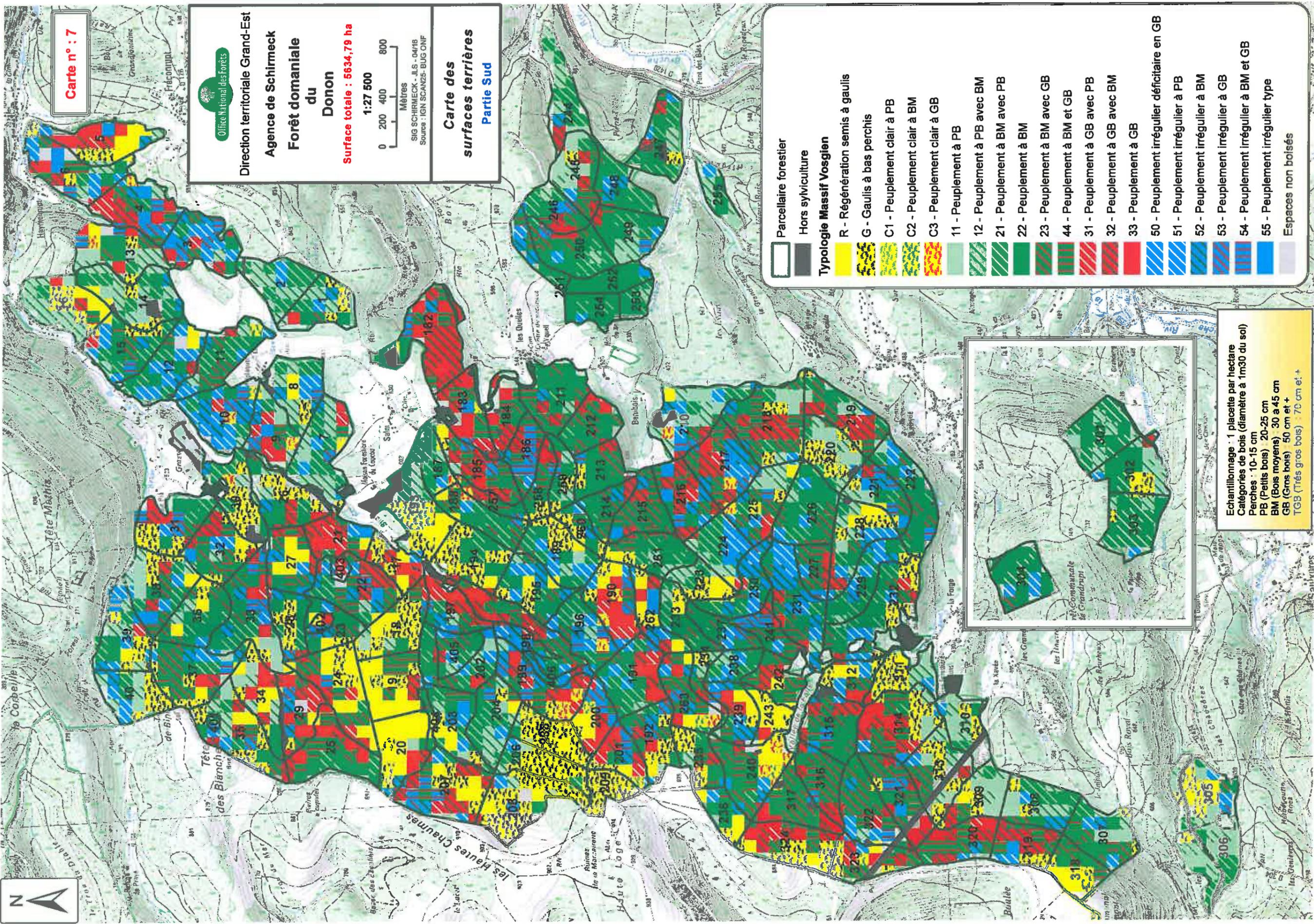
Mètres

SIG SCHIRMECK - JLS - 04/16

Source : IGN SCAN25-BUG ONF

Carte des
surfaces terrières

Partie Sud



Parcellaire forestier

Hors sylviculture

Typologie Massif Vosgien

R - Régénération semis à gaulis

G - Gaulis à bas perchis

C1 - Peuplement clair à PB

C2 - Peuplement clair à BM

C3 - Peuplement clair à GB

11 - Peuplement à PB

12 - Peuplement à PB avec BM

21 - Peuplement à BM avec PB

22 - Peuplement à BM

23 - Peuplement à BM avec GB

44 - Peuplement à BM et GB

31 - Peuplement à GB avec PB

32 - Peuplement à GB avec BM

33 - Peuplement à GB

50 - Peuplement irrégulier déficitaire en GB

51 - Peuplement irrégulier à PB

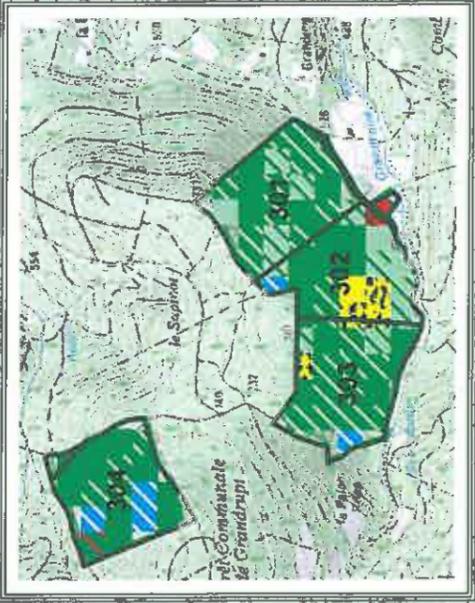
52 - Peuplement irrégulier à BM

53 - Peuplement irrégulier à GB

54 - Peuplement irrégulier à BM et GB

55 - Peuplement irrégulier type

Espaces non boisés



Echantillonnage : 1 placette par hectare

Catégories de bois (diamètre à 1m30 du sol)

Perches : 10-15 cm

BM (Bois moyens) : 20-25 cm

GB (Grands bois) : 30 à 45 cm

TGB (Très gros bois) : 70 cm et +



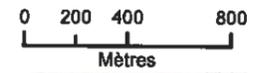
Direction territoriale Grand-Est

Agence de Schirmeck

**Forêt domaniale
du
Donon**

Surface totale : 5634,79 ha

1:27 500



SIG SCHIRMECK - JLS - 04/16
Source : IGN SCAN25- BUG ONF

**Carte des
surfaces terrières**
Partie Nord

Carte n° : 8.1

Parcellaire forestier

Hors sylviculture

Surface terrière totale (G en m²/ha)

0 - Non précomptable

1 - 9

10 - 19

20 - 24

25 - 29

30 - 34

35 - 39

40 - 49

50 et +

Echantillonnage : 1 placette par hectare

Catégories de bois (diamètre à 1m30 du sol)

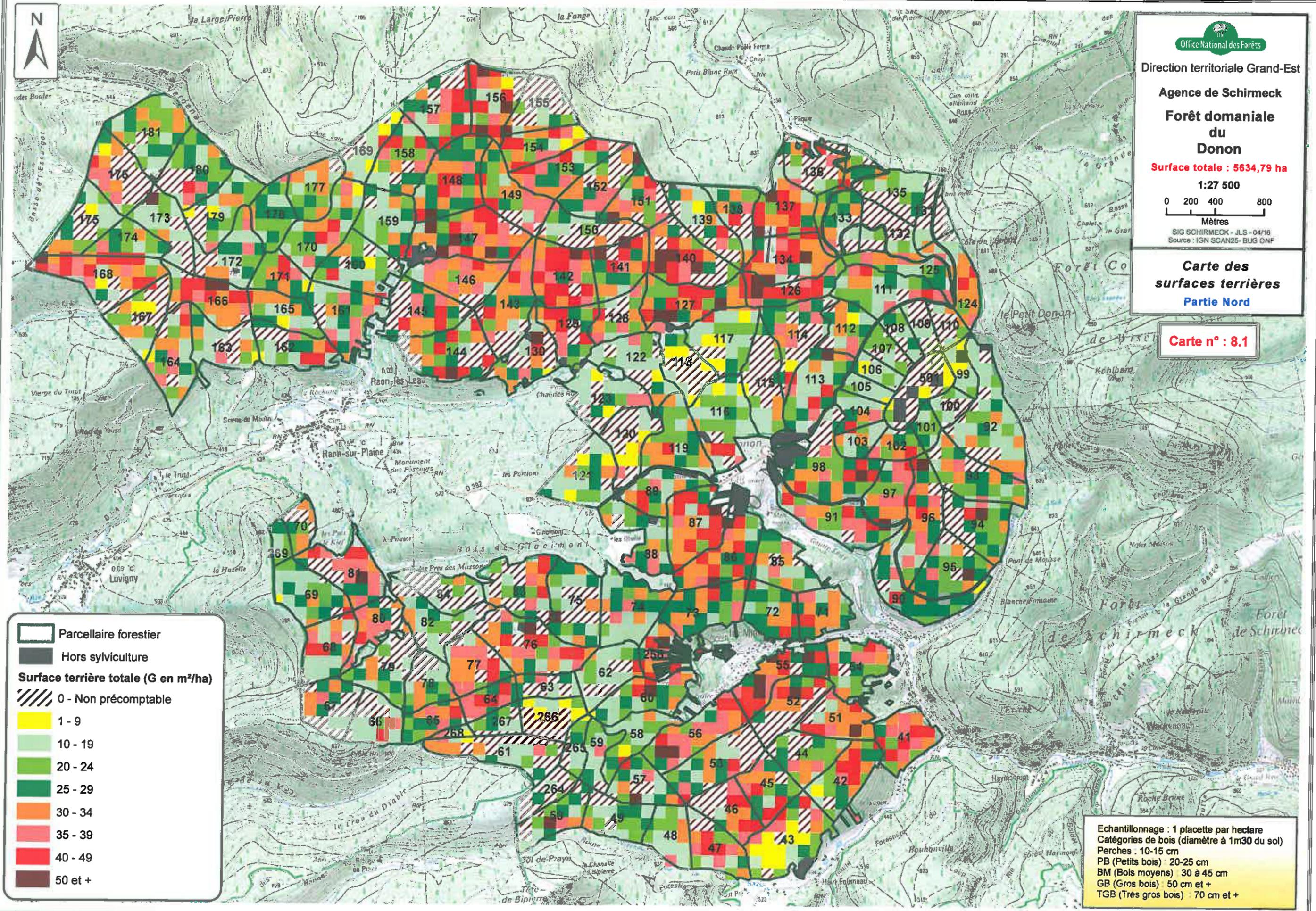
Perches : 10-15 cm

PB (Petits bois) : 20-25 cm

BM (Bois moyens) : 30 à 45 cm

GB (Gros bois) : 50 cm et +

TGB (Très gros bois) : 70 cm et +

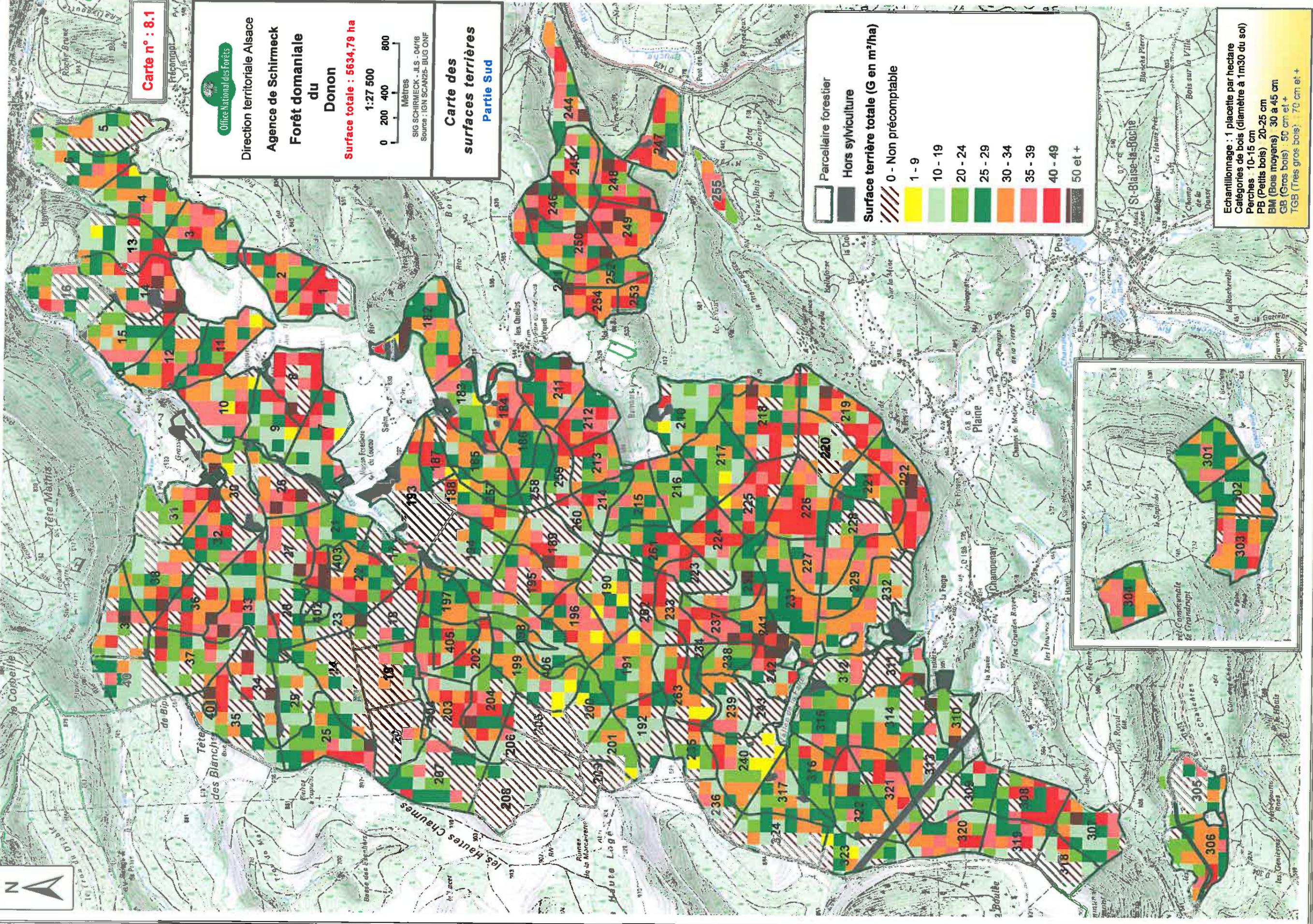




Carte n° : 8.1

Office National des Forêts
 Direction territoriale Alsace
 Agence de Schirmeck
 Forêt domaniale
 du
 Donon
 Surface totale : 5634,79 ha
 1:27 500
 Mètres
 0 200 400 800
 SIG SCHIRMECK - JLS - 04/18
 Source : IGN SCAN25-BUG ONF

Carte des surfaces terrières
Partie Sud

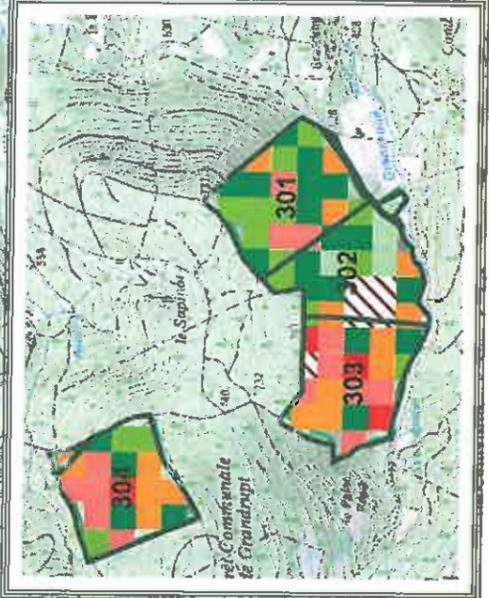


Parcelaire forestier

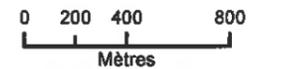
- Hors sylviculture

Surface terrière totale (G en m³/ha)

- 0 - Non précomptable
- 1 - 9
- 10 - 19
- 20 - 24
- 25 - 29
- 30 - 34
- 35 - 39
- 40 - 49
- 50 et +



Echantillonnage : 1 placette par hectare
 Catégories de bois (diamètre à 1m30 du sol)
 Perches 10-15 cm
 PB (Petits bois) 20-25 cm
 BM (Bois moyens) 30 à 45 cm
 GB (Gros bois) 50 cm et +
 TGB (Très gros bois) 70 cm et +

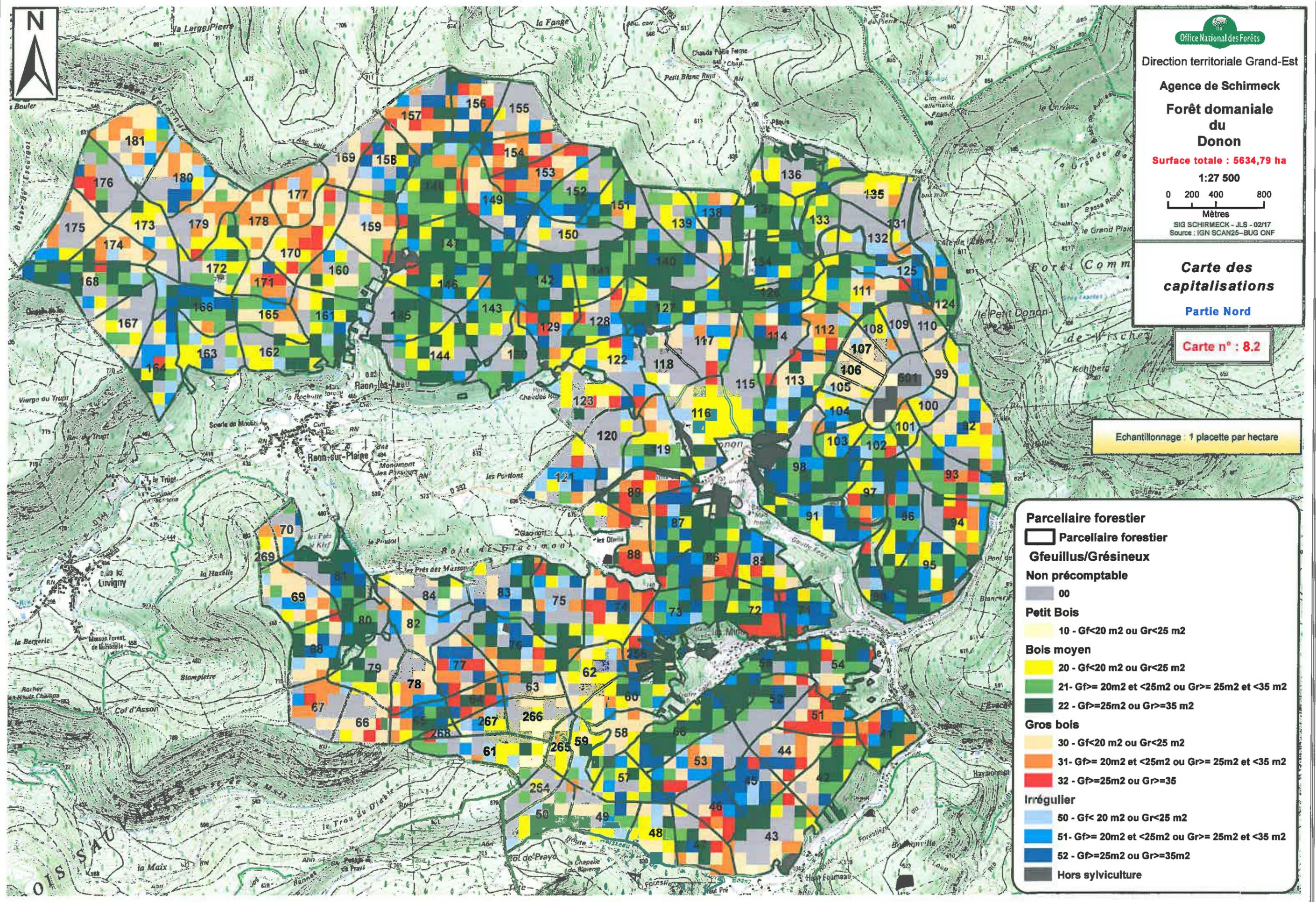


**Carte des
capitalisations**

Partie Nord

Carte n° : 8.2

Echantillonnage : 1 placette par hectare



Parcellaire forestier

- Parcellaire forestier

Gfeuillus/Grésineux

Non précomptable

- 00

Petit Bois

- 10 - Gf<20 m2 ou Gr<25 m2

Bois moyen

- 20 - Gf<20 m2 ou Gr<25 m2
- 21 - Gf>= 20m2 et <25m2 ou Gr>= 25m2 et <35 m2
- 22 - Gf>=25m2 ou Gr>=35 m2

Gros bois

- 30 - Gf<20 m2 ou Gr<25 m2
- 31 - Gf>= 20m2 et <25m2 ou Gr>= 25m2 et <35 m2
- 32 - Gf>=25m2 ou Gr>=35

Irrégulier

- 50 - Gf< 20 m2 ou Gr<25 m2
- 51 - Gf>= 20m2 et <25m2 ou Gr>= 25m2 et <35 m2
- 52 - Gf>=25m2 ou Gr>=35m2

Hors sylviculture



Carte n° : 8.2



Direction territoriale Grand Est
Agence de Schirmeck
Forêt domaniale
du
Donon
Surface totale : 5634,79 ha
 1:27 500
 Mètres
 0 200 400 800
 SIG SCHIRMECK - JLS - 02/17
 Source : IGN SCAN25-ARS 2016- BUG ONF

Carte des capitalisations Partie Sud

Echantillonnage : 1 placette par hectare

Gfeuilus/Grésineux

Non précomptable

00

Petit Bois

10 - Gf<20 m2 ou Gr<25 m2

Bois moyen

20 - Gf<20 m2 ou Gr<25 m2

21 - Gf>= 20m2 et <25m2 ou Gr>= 25m2 et <35 m2

22 - Gf>=25m2 ou Gr>=35 m2

Gros bois

30 - Gf<20 m2 ou Gr<25 m2

31 - Gf>= 20m2 et <25m2 ou Gr>= 25m2 et <35 m2

32 - Gf>=25m2 ou Gr>=35

Irrégulier

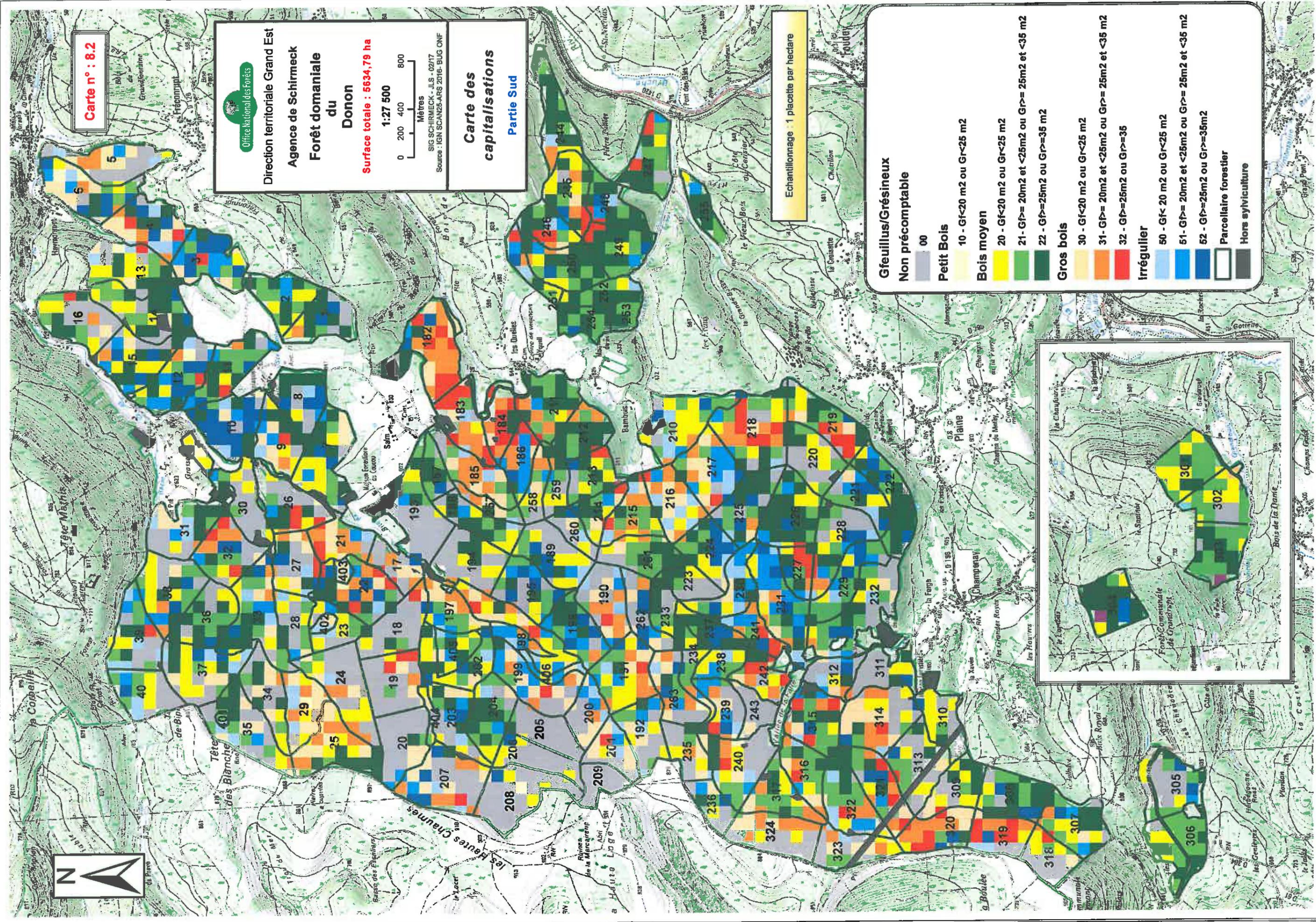
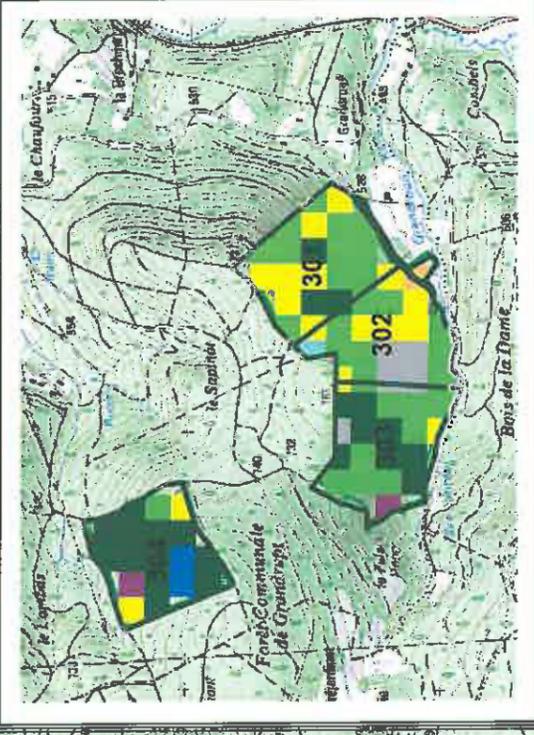
50 - Gf< 20 m2 ou Gr<25 m2

51 - Gf>= 20m2 et <25m2 ou Gr>= 25m2 et <35 m2

52 - Gf>=25m2 ou Gr>=35m2

Parcelle forestier

Hors sylviculture

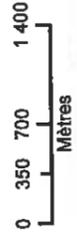




Direction territoriale Grand-Est
Agence de Schirmeck
Forêt domaniale
du
Donon

Surface totale : 5634,79 ha

1:50 000



Mètres
SIG SCHIRMECK - JLS - 11/16
Source : IGN SCAN25-ONF-MNHN 2018

Carte des
sensibilités
paysagères

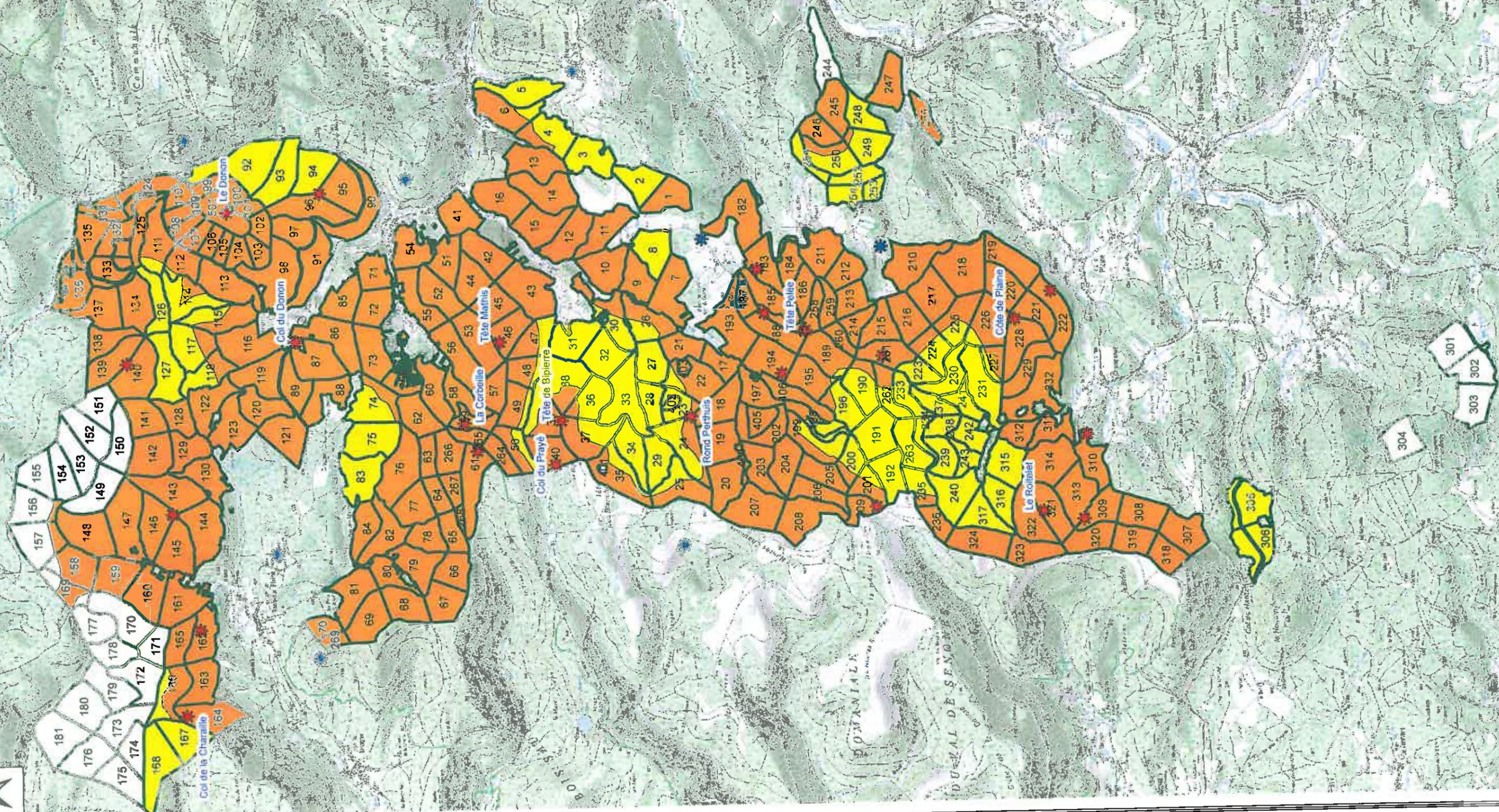
Carte n° : 9.1

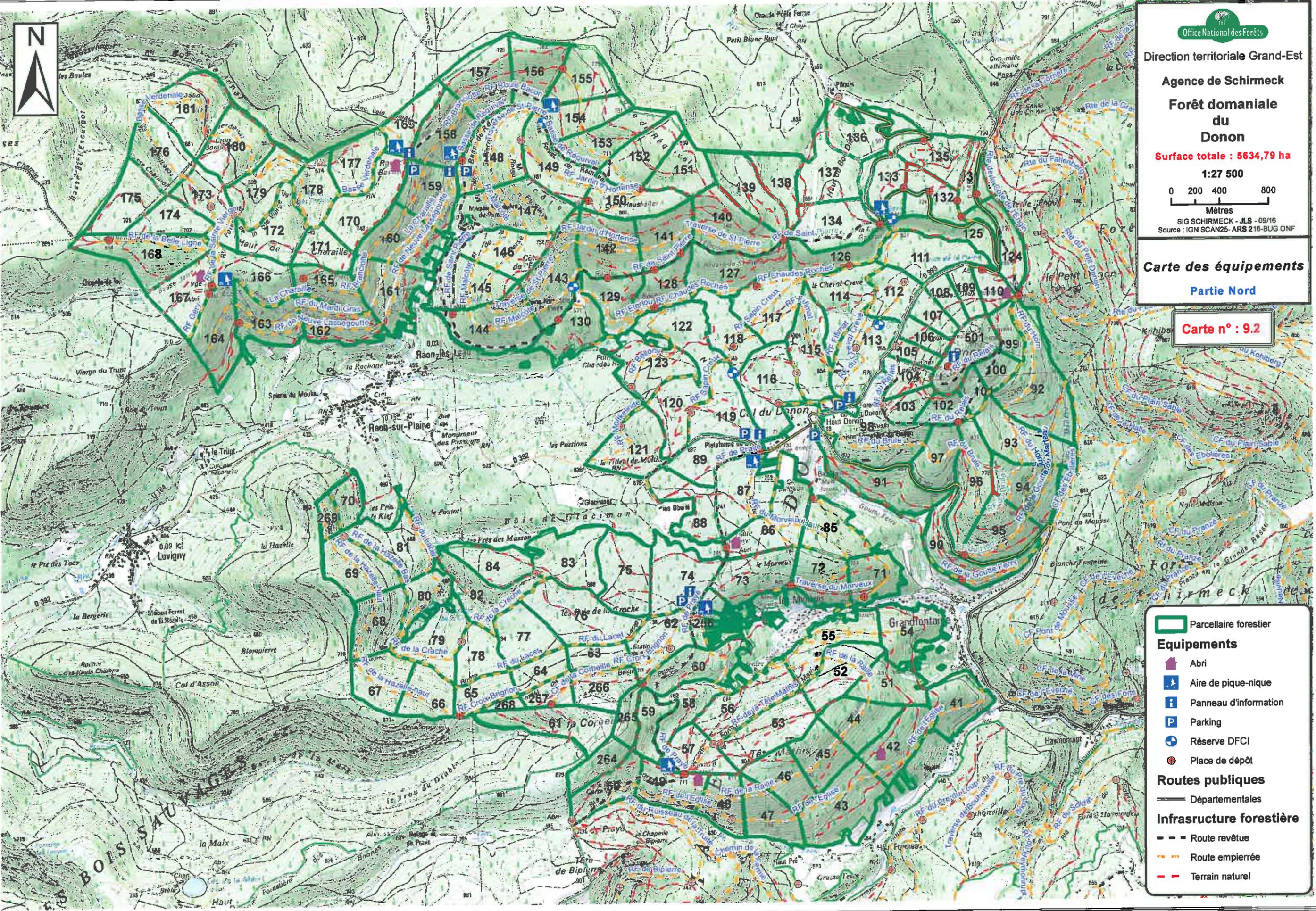
Parcellaire forestier

- point de vue externe
- point de vue interne

Sensibilité paysagère

- faible
- moyenne
- forte





Parcelle forestier

Equipements

- Abri
- Aire de pique-nique
- Panneau d'information
- Parking
- Réserve DFCI
- Place de dépôt

Routes publiques

- Départementales

Infrastructure forestière

- Route revêtue
- Route empierrée
- Terrain naturel



Carte n° : 9.2



Direction territoriale Grand-Est

Agence de Schirmeck

Forêt domaniale

du

Donon

Surface totale : 5634,79 ha

1:27 500

Mètres

0 200 400 800

SIG SCHIRMECK - JLS - 09/16

Source : IGN SCAN25-ARS 2016- BUG ONF

Carte des équipements

Partie Sud

Parcelle forestière



Equipements



Abri



Aire de pique-nique



Panneau d'information



Parking



Réserve DFCI



Place de dépôt

Routes publiques



Infrastructure forestière



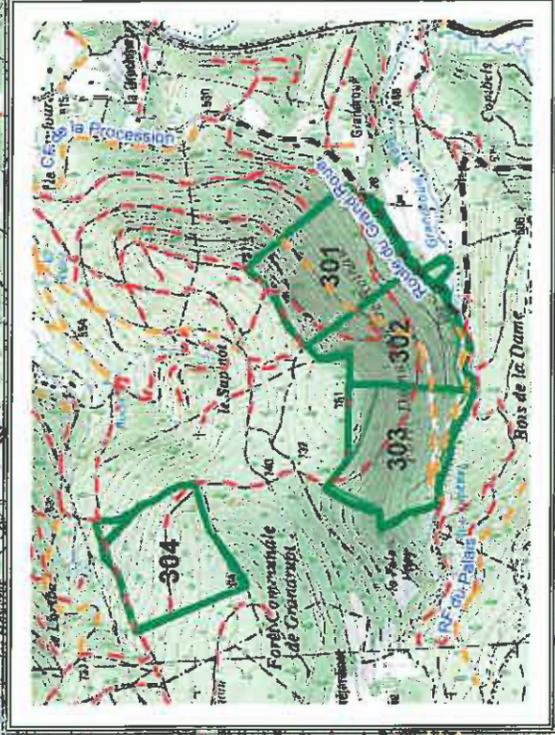
Route revêtue



Route empierrée



Terrain naturel





Direction territoriale Grand-Est

Agence de Schirmeck

**Forêt domaniale
du
Donon**

Surface totale : 5634,79 ha

1:27 500

0 200 400 800

Mètres

SIG SCHIRMECK - JLS - 02/17
Source : IGN SCAN25-BUG ONF

**Carte de la
mobilisation des bois**

Partie Nord

Carte n° : 9.3

Degré de difficulté

Mobilisation

Facile

Moyennement facile

Assez difficile

Très difficile

Routes publiques

Départementales

ZONE D'ACTION PRIORITAIRE Tétras

Sensibilité à la fréquentation du public

ZAP (création infrastructure interdite)

Infrastructure forestière

Route revêtue

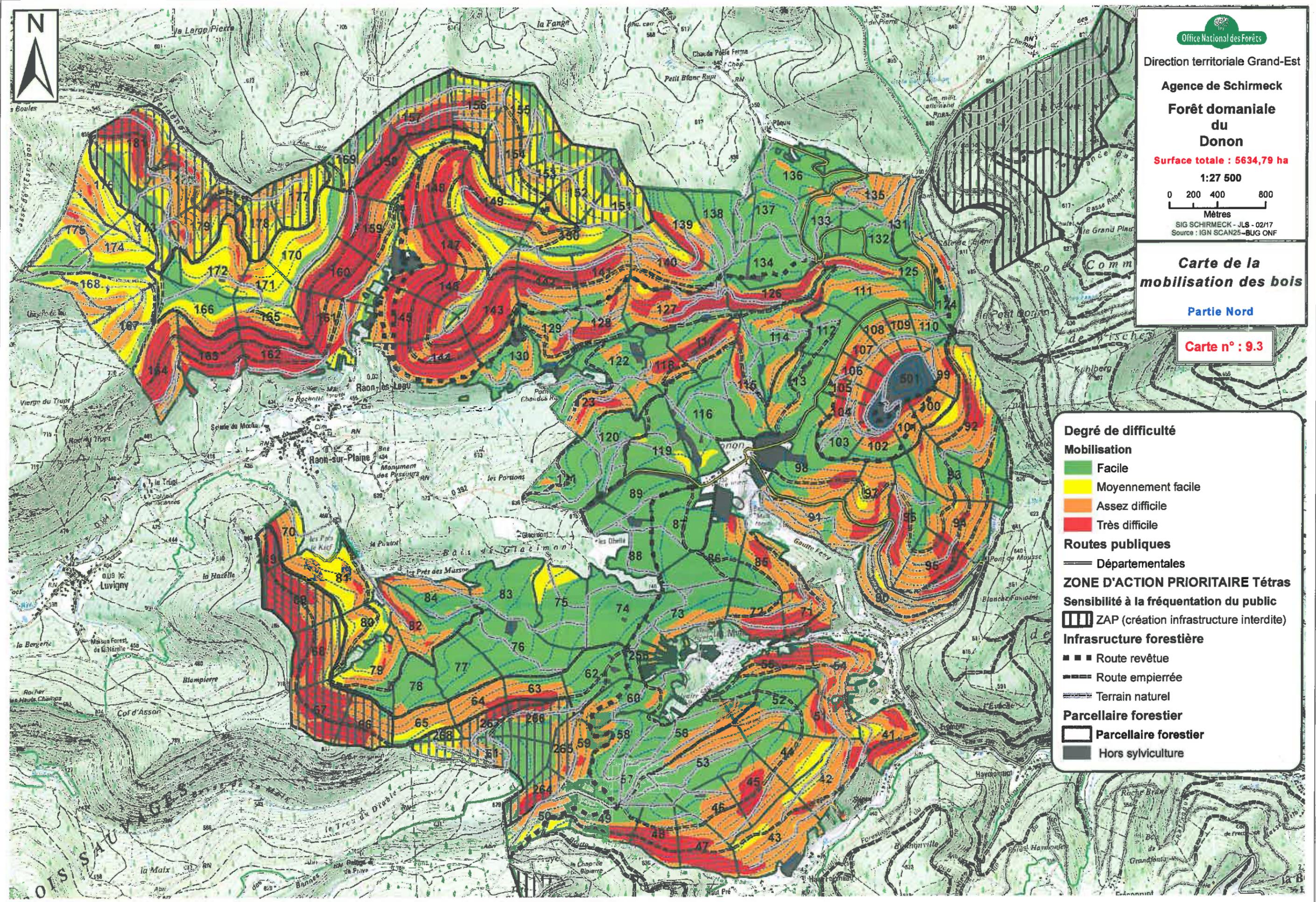
Route empierrée

Terrain naturel

Parcellaire forestier

Parcellaire forestier

Hors sylviculture



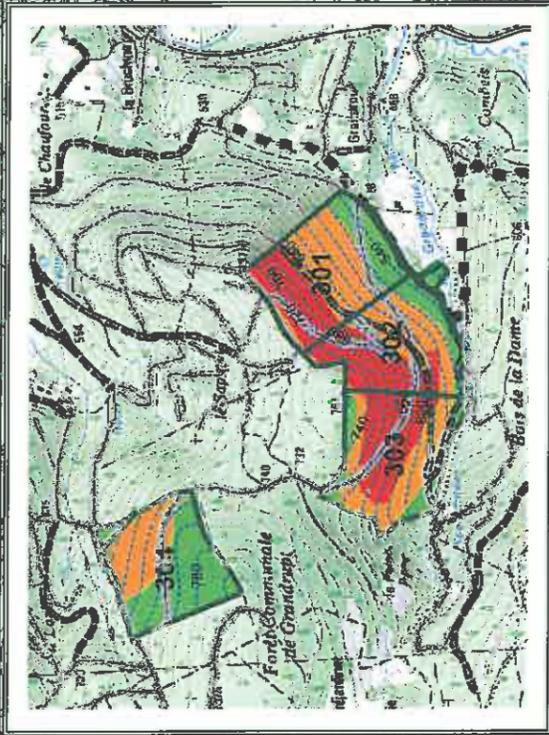
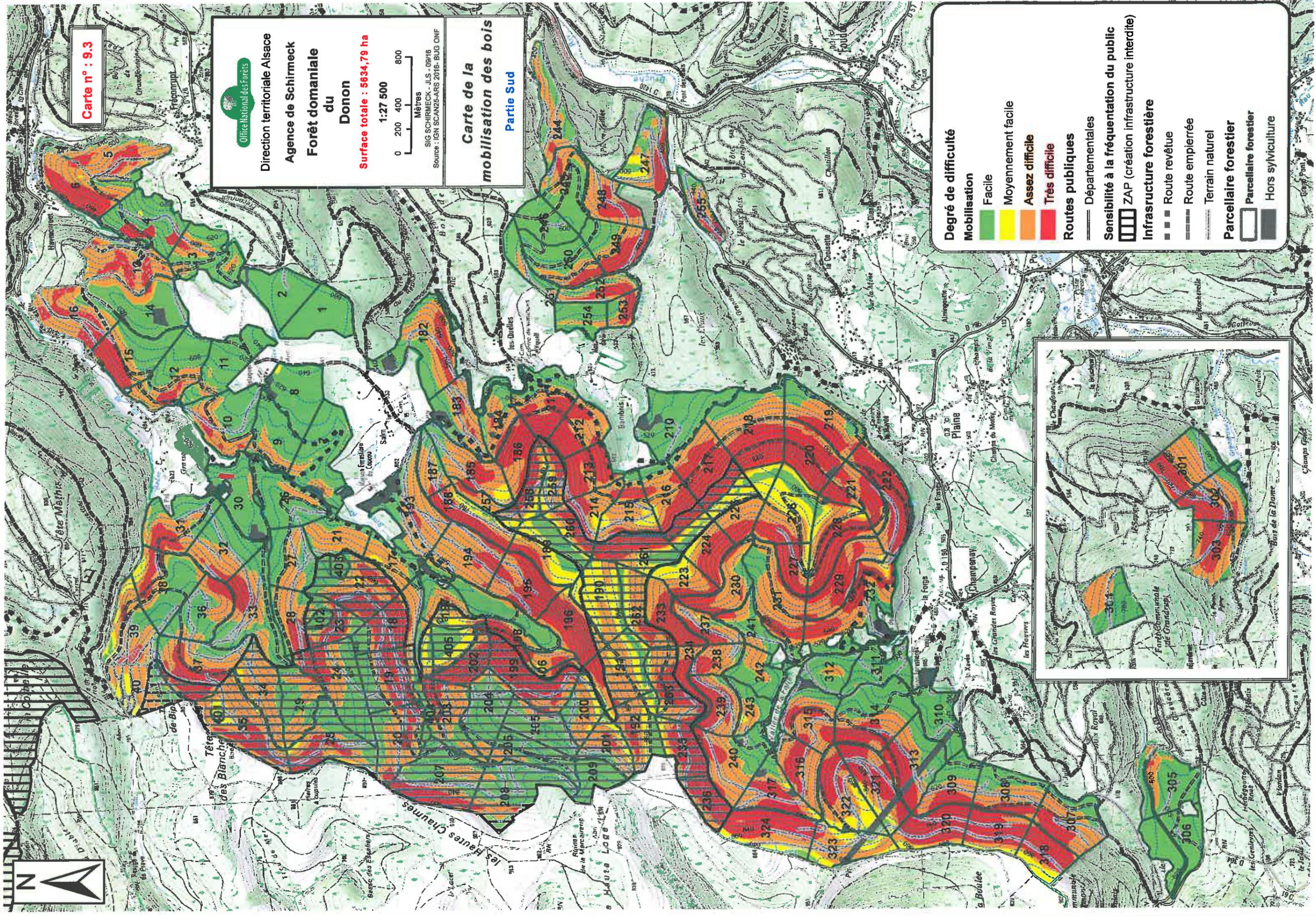


Carte n° : 9.3



Direction territoriale Alsace
Agence de Schirmeck
Forêt domaniale
du
Donon
Surface totale : 5634,79 ha
1:27 500
 Mètres
 0 200 400 800
 SIG SCHIRMECK - JLS - 09/16
 Source : IGN SCAN25-ARS 2016 - BUG ONF

Carte de la mobilisation des bois
Partie Sud



Degré de difficulté

Mobilisation

- Facile
- Moyennement facile
- Assez difficile
- Très difficile

Routes publiques

- Départementales

Sensibilité à la fréquentation du public

- ZAP (création infrastructure interdite)

Infrastructure forestière

- Route revêtue
- Route empierrée
- Terrain naturel

Parcelle forestier

- Parcelle forestier
- Hors sylviculture



Direction territoriale Grand-Est
Agence de Schirmeck
Forêt domaniale
du
Donon

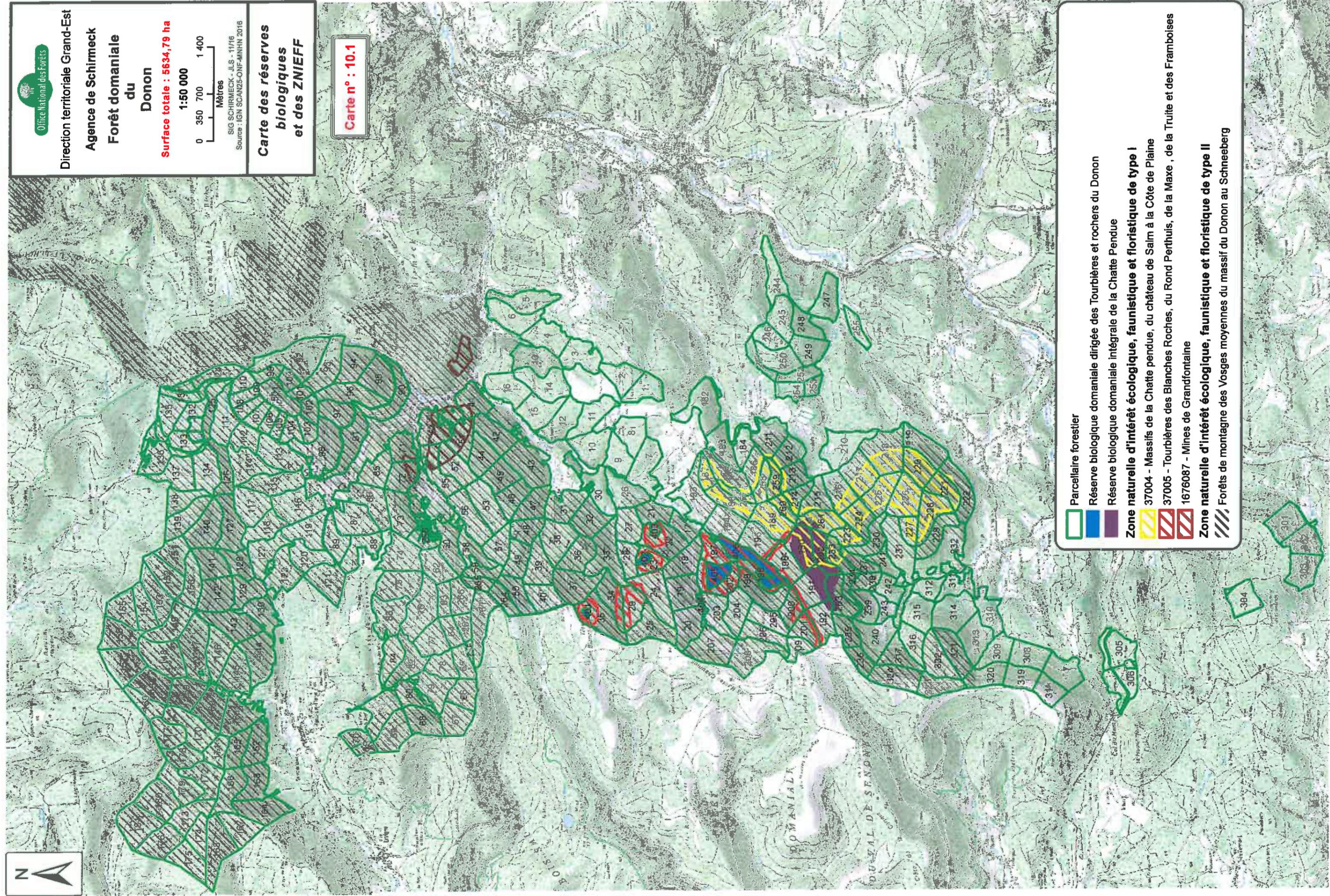
Surface totale : 5634,79 ha
1:50 000



SIG SCHIRMECK - JLS - 11/16
Source : IGN SCAN25-ONF-MNHN 2016

Carte des réserves
biologiques
et des ZNIEFF

Carte n° : 10.1



Parcellaire forestier

Réserve biologique domaniale dirigée des Tourbières et rochers du Donon

Réserve biologique domaniale intégrée de la Chatte Pendue

Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I

37004 - Massifs de la Chatte pendue, du château de Salm à la Côte de Plaine

37005 - Tourbières des Blanchés Roches, du Rond Perthuis, de la Maxe, de la Truite et des Framboises

1676087 - Mines de Grandfontaine

Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type II

Forêts de montagne des Vosges moyennes du massif du Donon au Schneeberg

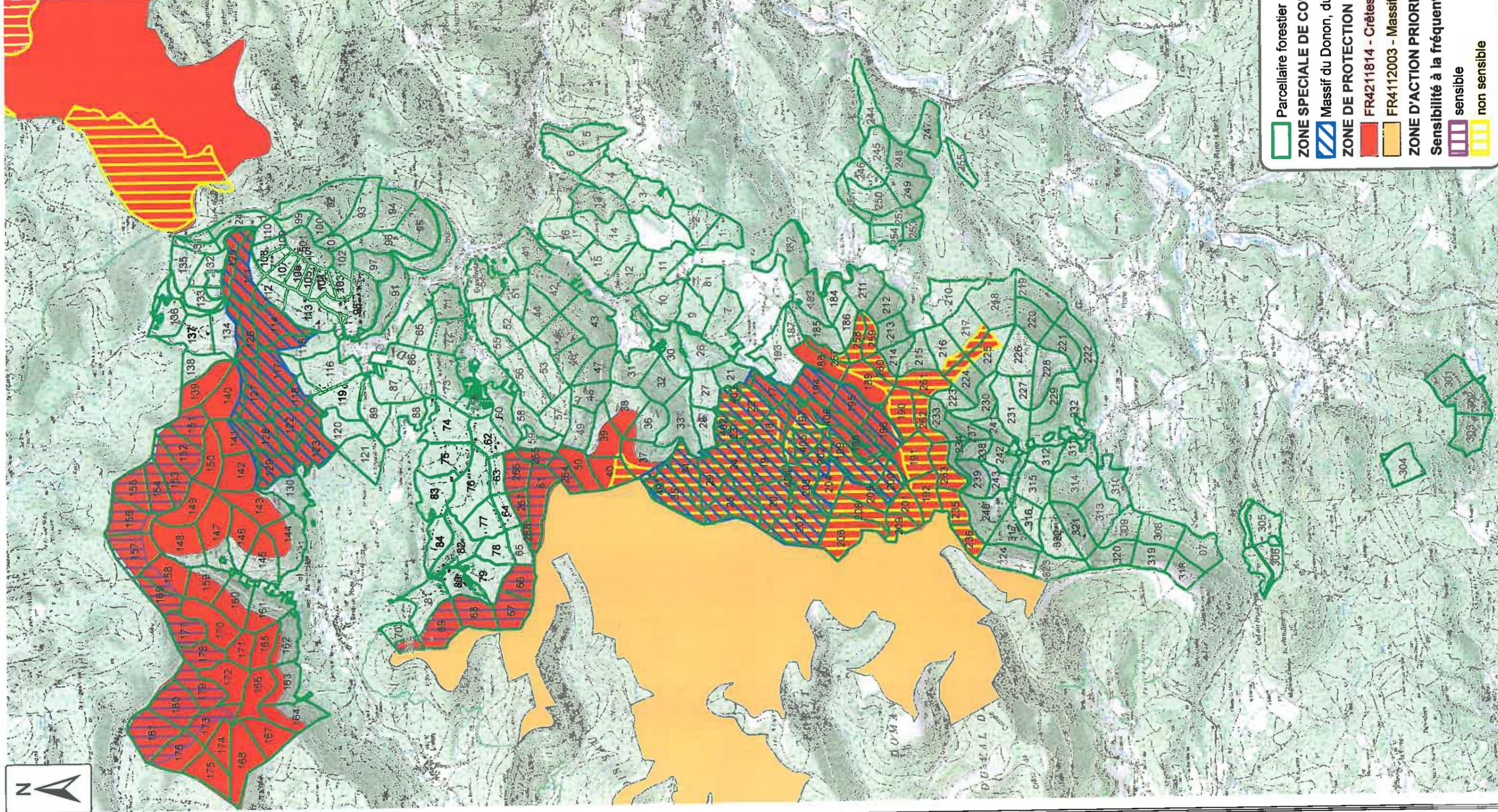




Direction territoriale Grand-Est
Agence de Schirmeck
Forêt domaniale
du
Donon
Surface totale : 5634,79 ha
1:50 000
 Mètres
 0 350 700 1 400
 SIG SCHIRMECK - JLS - 11/16
 Source : IGN SCAN25 - BUG - ZAP ONF - MNHN

Carte des zones
NATURA 2000
et Tétrás

Carte n° : 10.2



 Parcelle forestier
ZONE SPECIALE DE CONSERVATION
 Massif du Donon, du Schneeberg et du Grossmann
ZONE DE PROTECTION SPECIALE
 FR4211814 - Crêtes du Donon-Schneeberg, Bas-Rhin
 FR4112003 - Massif vosgien
ZONE D'ACTION PRIORITAIRE Tétrás
Sensibilité à la fréquentation du public
 sensible
 non sensible



Carte n° : 11



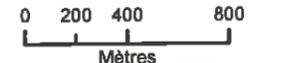
Direction territoriale Grand-Est

Agence de Schirmeck

Forêt domaniale
du
Donon

Surface totale : 5634,79 ha

1:27 865



SIG SCHIRMECK - JLS - 09/16
Source : IGN SCAN25-ARS 216-BUG ONF

Carte du patrimoine
historique et culturel
Partie Nord

Patrimoine historique

- Emplacement de batterie d'artillerie lourde
- Cimetière militaire
- Hôpital militaire
- Mines de Grandfontaine
- Ouvrages commémoratifs
- Roche
- Ferme ruinée
- Scierie ruinée
- Temple (monument historique)
- Cascade
- Arbre remarquable feuillu
- Arbre remarquable résineux
- Voie romaine
- Chemin de fer militaire 1914-1918
- Fortification allemande

Zone des 500 m - Monument historique

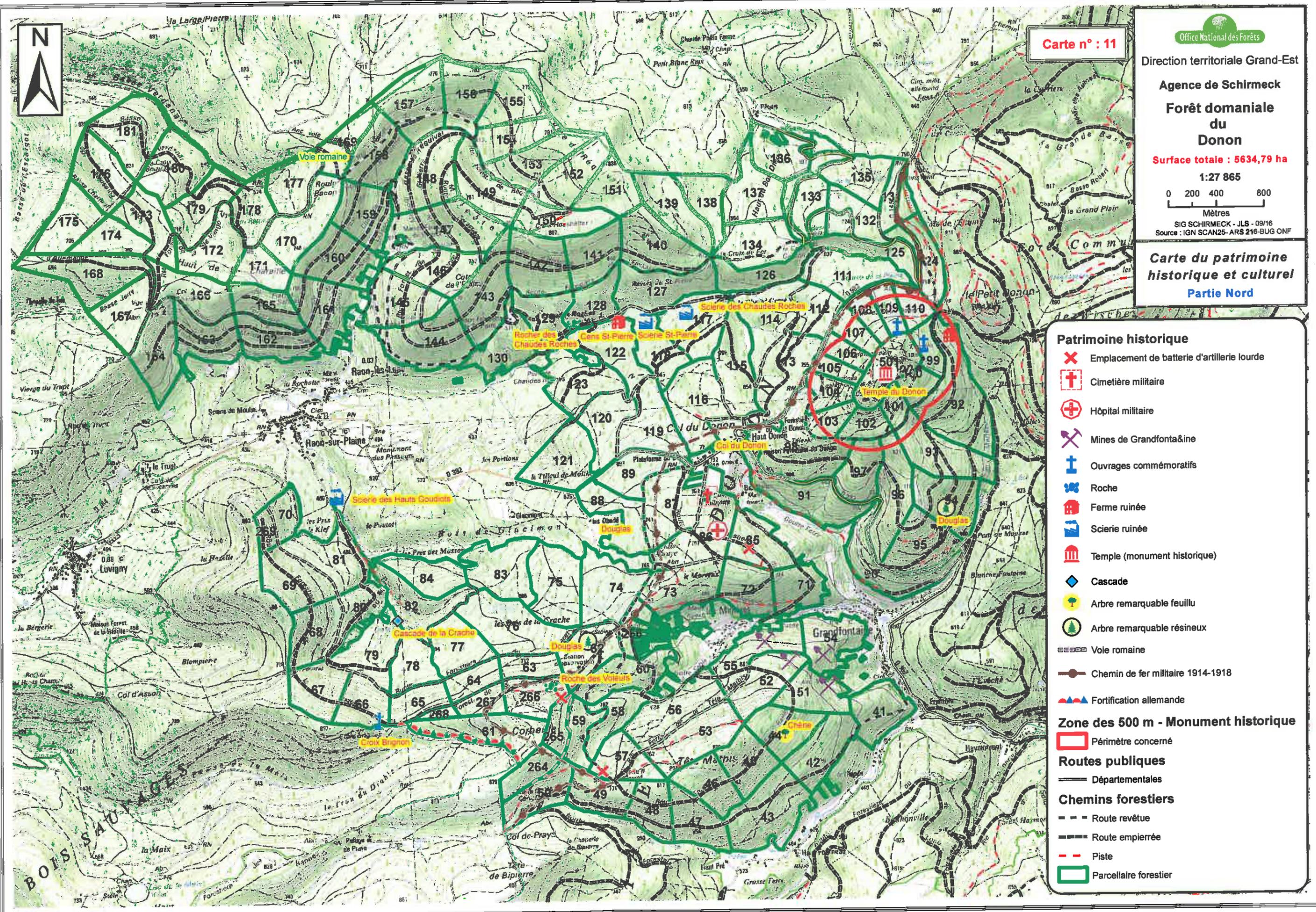
- Périmètre concerné

Routes publiques

- Départementales
- Route revêtue
- Route empierrée
- Piste

Chemins forestiers

- Parcenaire forestier





Carte n° : 11

Office National des Forêts

Direction territoriale Grand-Est

Agence de Schirmeck

Forêt domaniale du Donon

Surface totale : 5634,79 ha

1:27 500

Mètres

0 200 400 800

SIG SCHIRMECK - JLS - 09/16
Source : IGN SCAN25-ARS 2016- BUG ONF

Carte du patrimoine historique et culturel

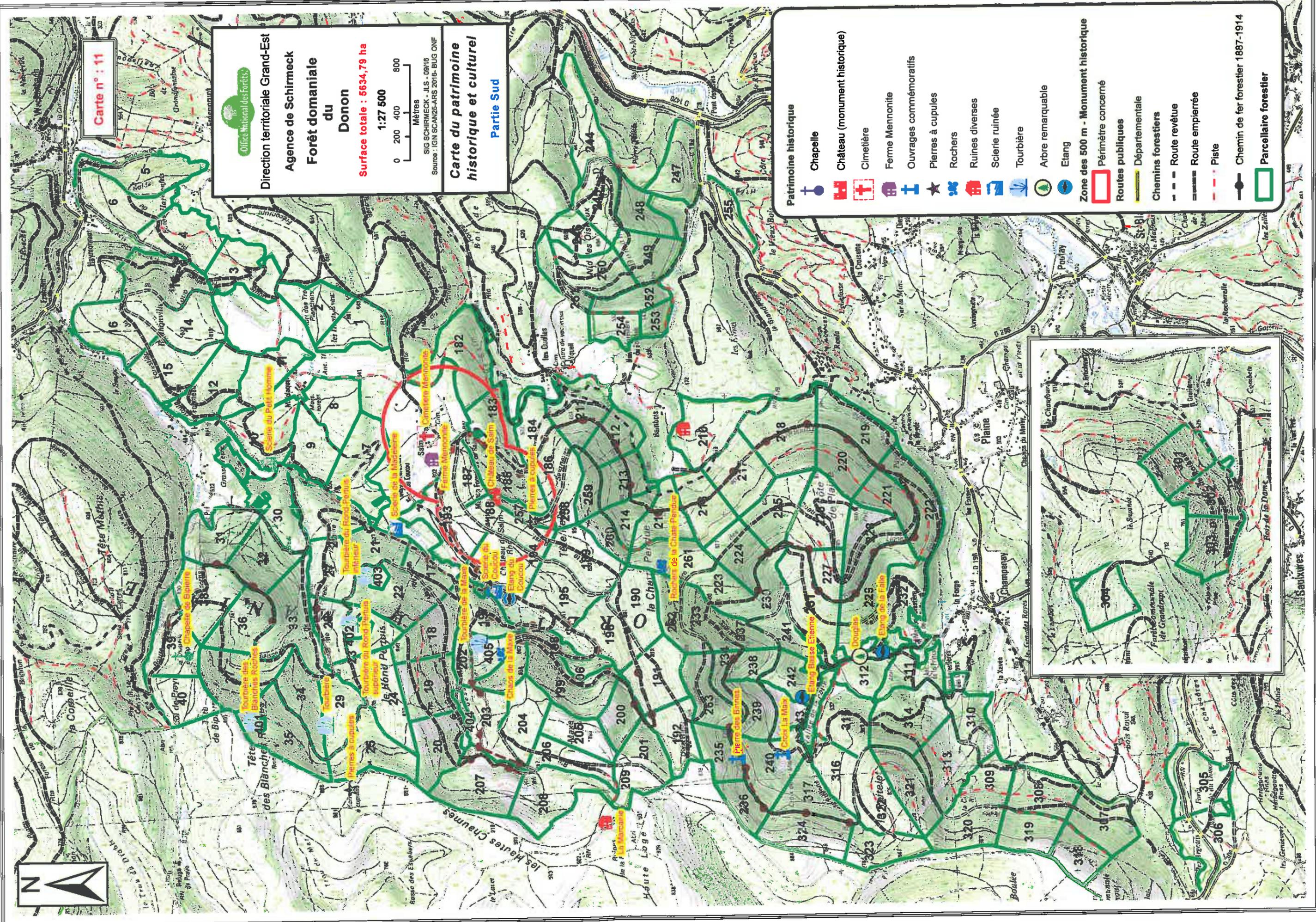
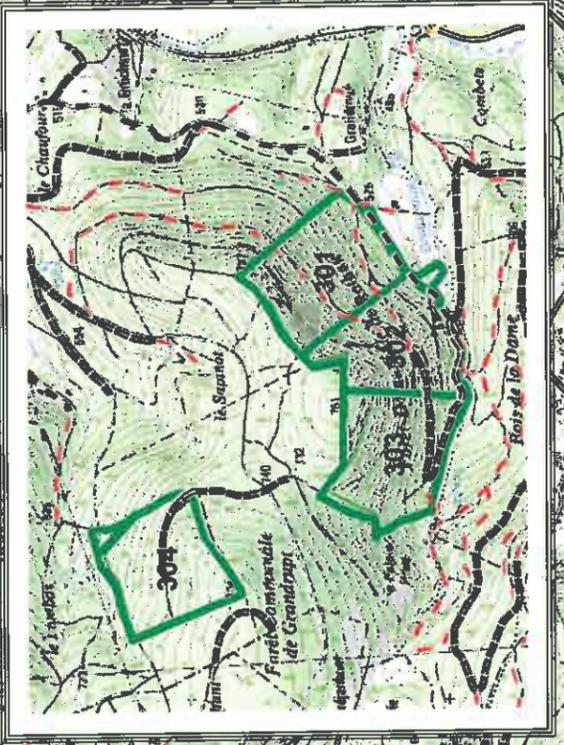
Partie Sud

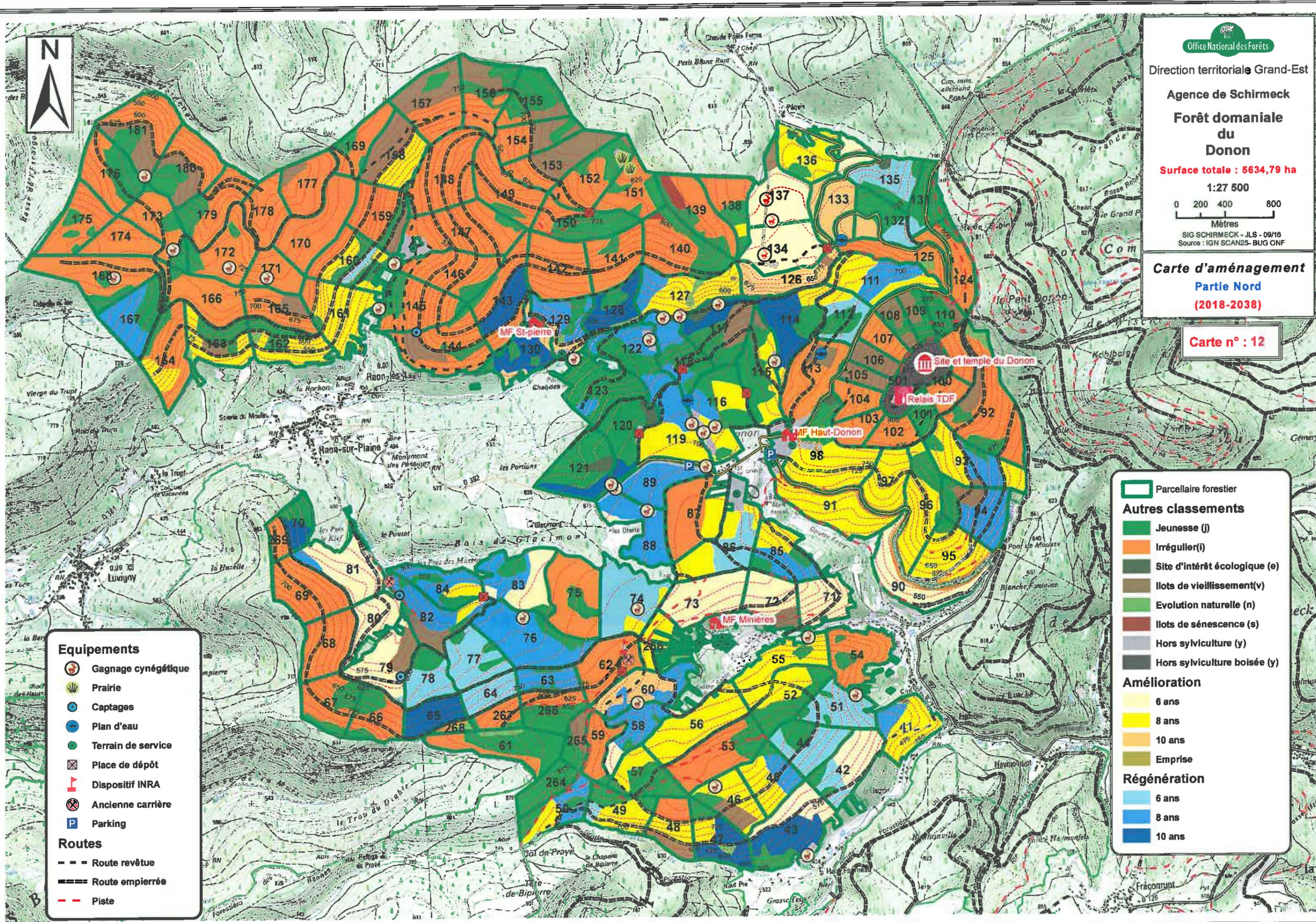
Patrimoine historique

- Chapelle
- Château (monument historique)
- Cimetière
- Ferme Mennonite
- Ouvrages commémoratifs
- Pierres à cupules
- Rochers
- Ruines diverses
- Scierie ruinée
- Tourbière
- Arbre remarquable
- Étang

Zone des 500 m - Monument historique

- Périmètre concerné
- Routes publiques
- Départementale
- Chemins forestiers
- Route revêtue
- Route empierrée
- Piste
- Chemin de fer forestier 1887-1914
- Parcellaire forestier





Equipements

- Gagnage cynégétique
- Prairie
- Captages
- Plan d'eau
- Terrain de service
- Place de dépôt
- Dispositif INRA
- Ancienne carrière
- Parking

Routes

- Route revêtue
- Route empierrée
- Piste

Parcellaire forestier

Autres classements

- Jeunesse (j)
- Irrégulier(i)
- Site d'intérêt écologique (e)
- lots de vieillissement(v)
- Evolution naturelle (n)
- lots de sénescence (s)
- Hors sylviculture (y)
- Hors sylviculture boisée (y)

Amélioration

- 6 ans
- 8 ans
- 10 ans
- Emprise

Régénération

- 6 ans
- 8 ans
- 10 ans

Carte n° : 12

**Direction territoriale Grand-Est**
Agence de Schirmeck
Forêt domaniale
du
Donon
Surface totale : 5634,79 ha
1:27 500
Mètres
0 200 400 800
SIG SCHIRMECK - JLS - 09/16
Source : IGN SCAN2S - BUG ONF

Carte d'aménagement
Partie Sud
(2018-2038)

- Equipements**
-  Gagnage cynégétique
 -  Prairie
 -  Captages
 -  Plan d'eau
 -  Terrain de service
 -  Place de dépôt
- Routes**
-  --- Route revêtue
 -  --- Route empierrée
 -  - - - Piste

Parcellaire forestier

Régénération

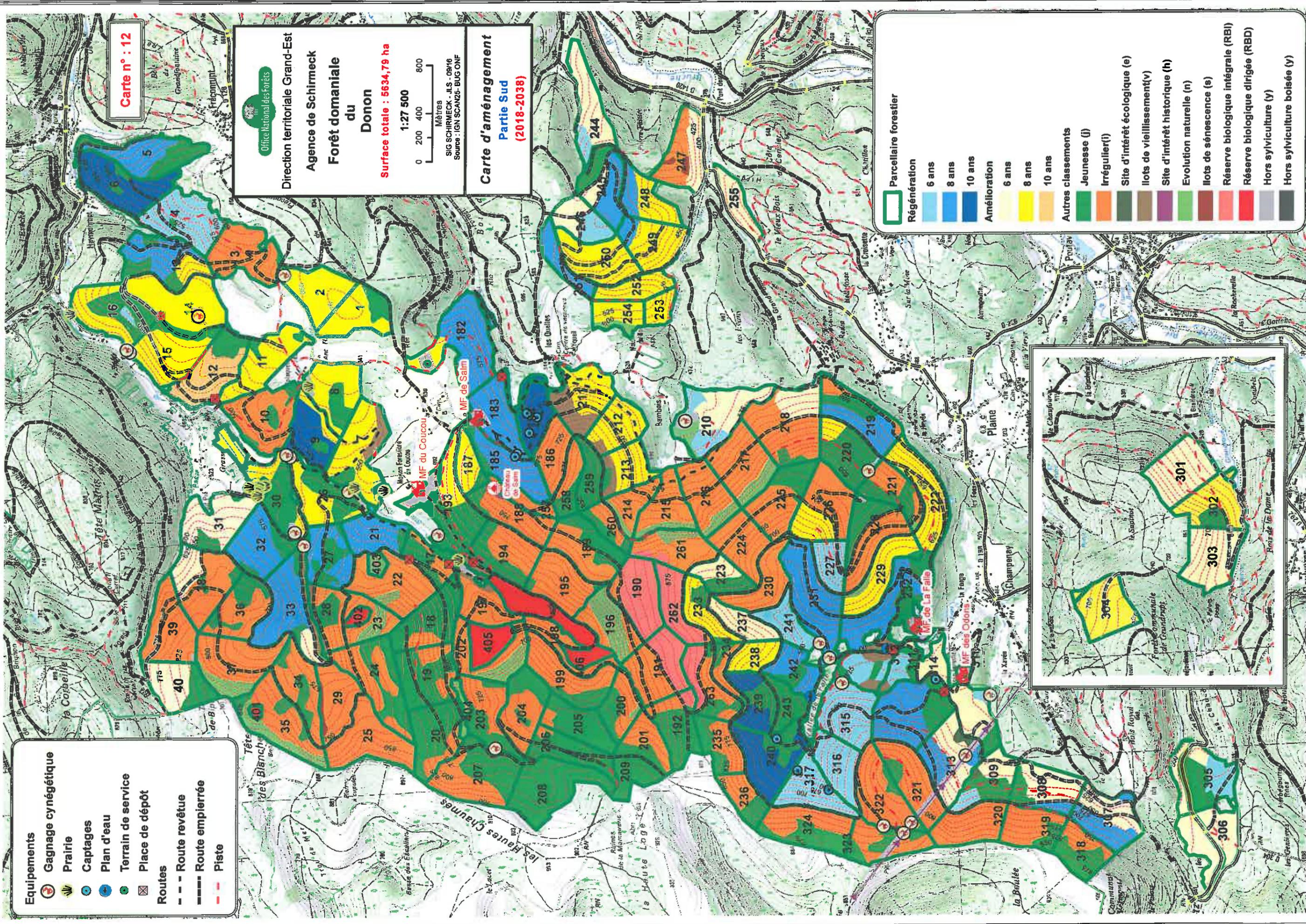
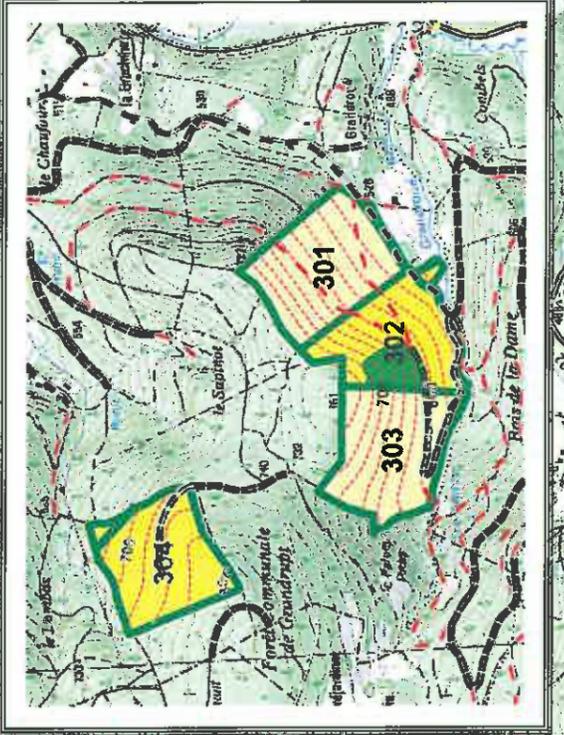
-  6 ans
-  8 ans
-  10 ans

Amélioration

-  6 ans
-  8 ans
-  10 ans

Autres classements

-  Jeunesse (j)
-  Irrégulier(i)
-  Site d'intérêt écologique (e)
-  Ilots de vieillissement(v)
-  Site d'intérêt historique (h)
-  Evolution naturelle (n)
-  Ilots de sénescence (s)
-  Réserve biologique intégrale (RBI)
-  Réserve biologique dirigée (RBD)
-  Hors sylviculture (y)
- Hors sylviculture boisée (y)





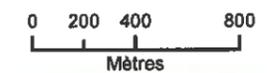
Direction territoriale Grand-Est

Agence de Schirmeck

**Forêt domaniale
du
Donon**

Surface totale : 5634,79 ha

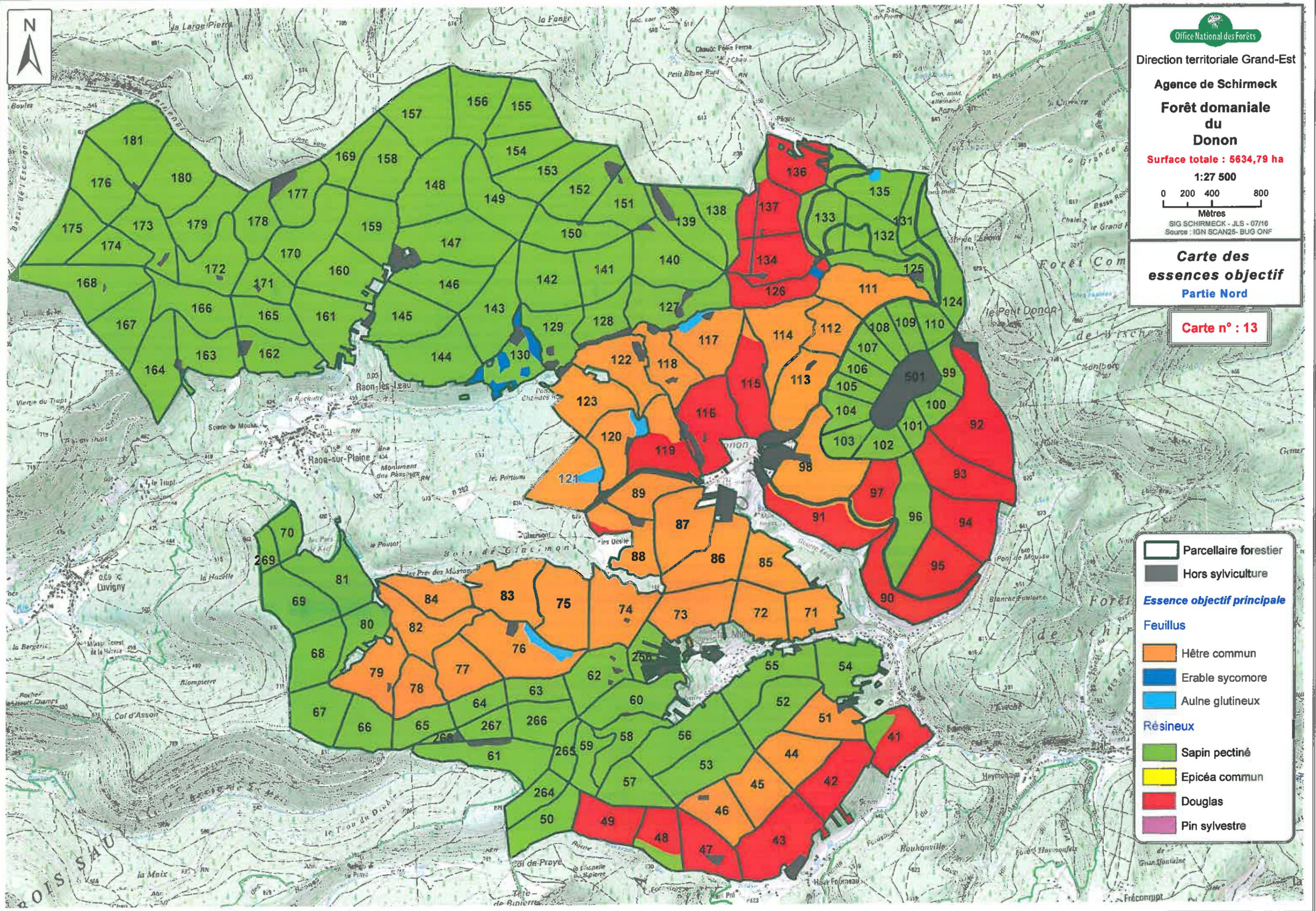
1:27 500



SIG SCHIRMECK - JLS - 07/16
Source : IGN SCAN25- BUG ONF

**Carte des
essences objectif
Partie Nord**

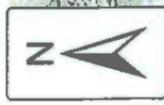
Carte n° : 13



- Parcellaire forestier
- Hors sylviculture

Essence objectif principale

- Feuillus**
- Hêtre commun
 - Erable sycomore
 - Auline glutineux
- Résineux**
- Sapin pectiné
 - Epicéa commun
 - Douglas
 - Pin sylvestre



Carte n° : 13

Office National des Forêts
Direction territoriale Grand-Est
Agence de Schirmeck
Forêt domaniale du Donon
Surface totale : 5634,79 ha
1:27 500
Mètres
0 200 400 800
SIG SCHIRMECK - ILS - 07/16
Source : IGN SCANDIS - BUG ONF

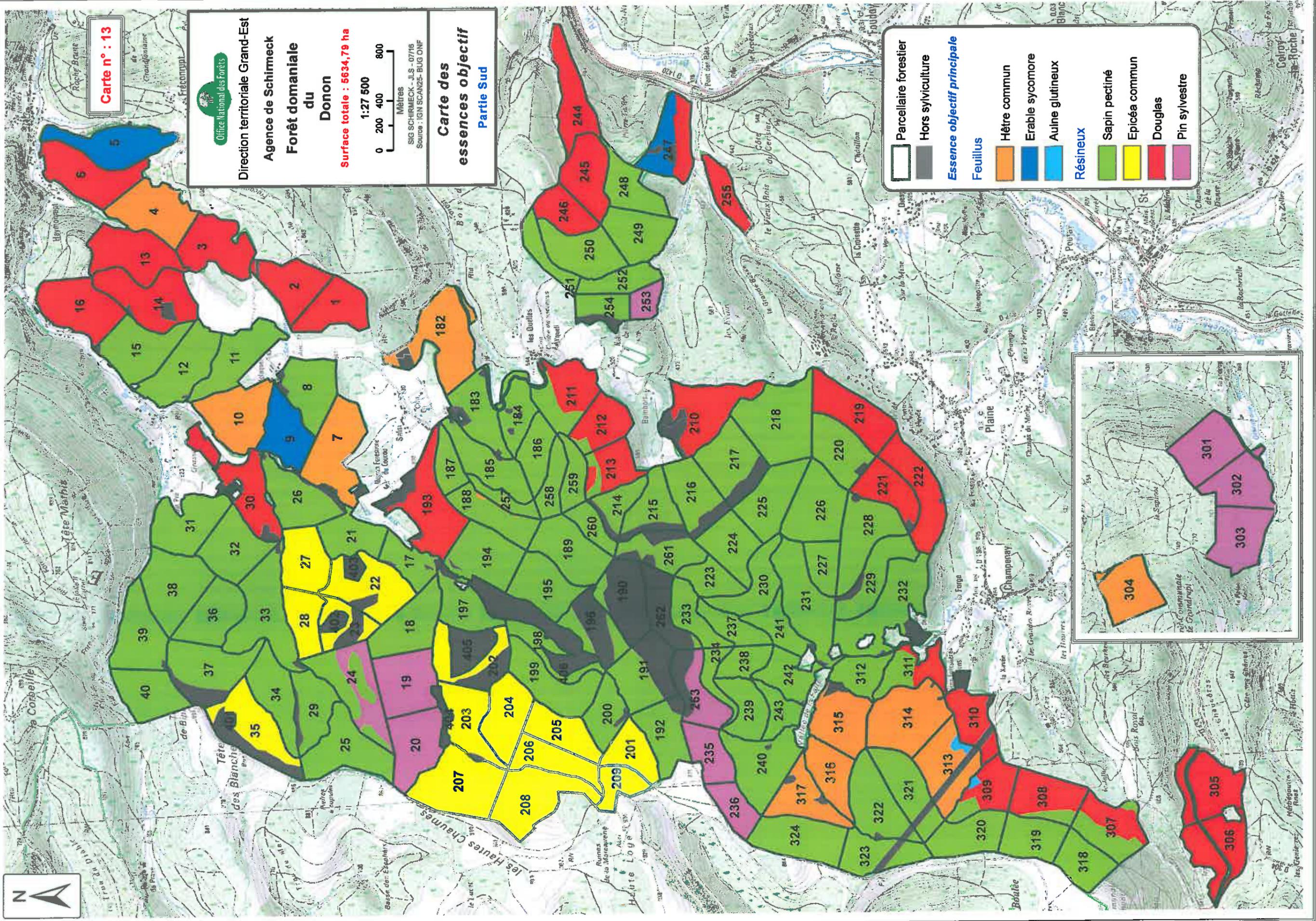
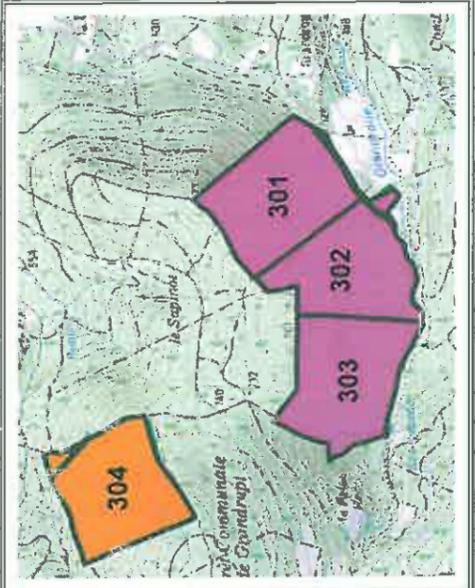
Carte des essences objectif
Partie Sud

Parcellaire forestier
Hors sylviculture

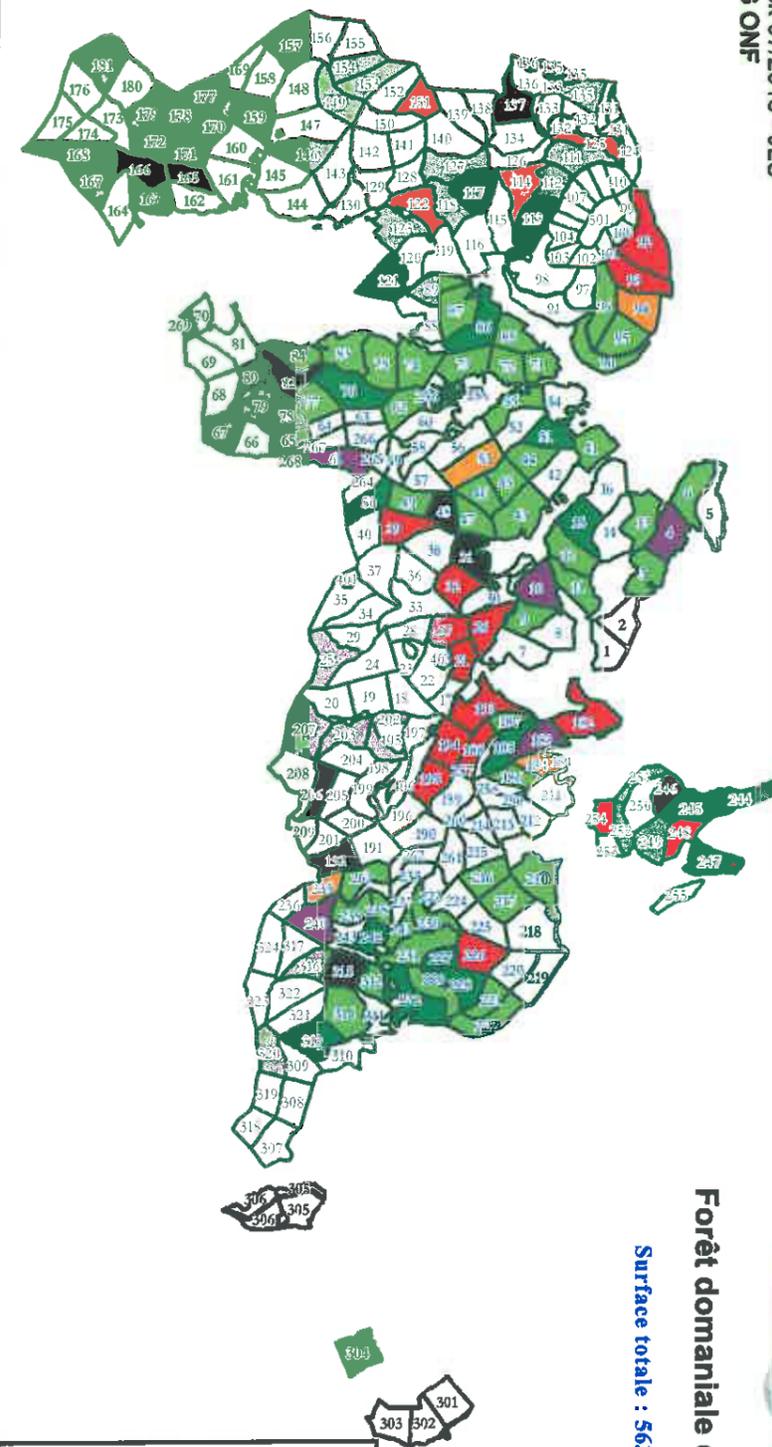
Essence objectif principale

Feuillus
Hêtre commun
Erable sycomore
Aulne glutineux

Résineux
Sapin pectiné
Épicéa commun
Douglas
Pin sylvestre



Essence concernée : Hêtre commun

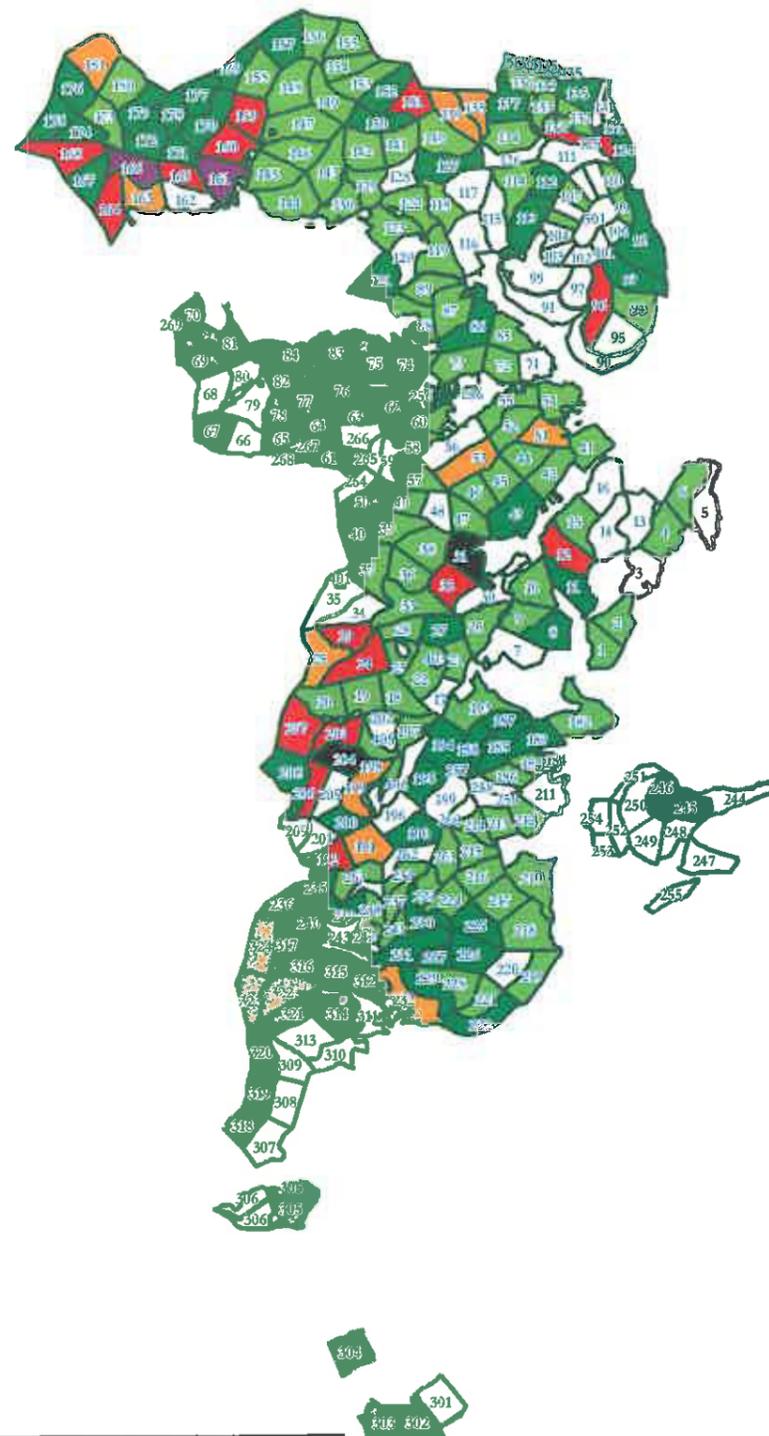


Forêt domaniale du Donon
Surface totale : 5634,79 ha

Légende

- Pas de semis
- Pas de dégâts
- 1 à 25 % d'abrouissement
- 26 à 50 % d'abrouissement
- 51 à 75 % d'abrouissement
- 76 à 99 % d'abrouissement
- 100 % d'abrouissement

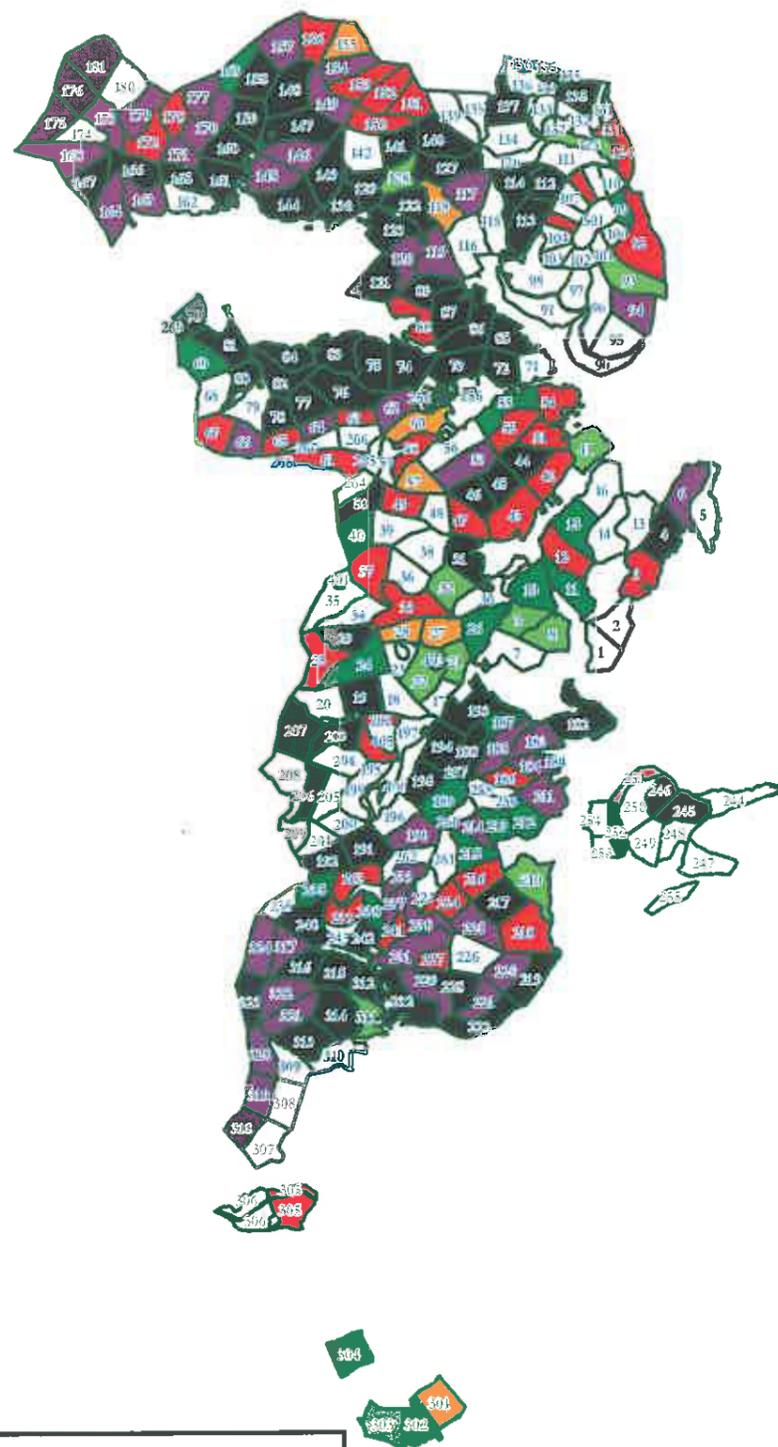
Essence concernée : Epicéa commun



Légende

- Pas de semis
- Pas de dégâts
- 1 à 25 % d'abrouissement
- 26 à 50 % d'abrouissement
- 51 à 75 % d'abrouissement
- 76 à 99 % d'abrouissement
- 100 % d'abrouissement

Essence concernée : Sapin pectiné



Légende

- Pas de semis
- Pas de dégâts
- 1 à 25 % d'abrouissement
- 26 à 50 % d'abrouissement
- 51 à 75 % d'abrouissement
- 76 à 99 % d'abrouissement
- 100 % d'abrouissement

Carte à diffusion restreinte

Carte n° : 15




Direction territoriale Grand-Est
Agence de Schirmeck
Forêt domaniale du Donon
Surface totale : **5634,79 ha**
1:27 500
Mètres
0 200 400 800
SIG SCHIRMECK - JLS - 09/16
Source : IGN SCAN25-ARS 2016- BUG ONF

Carte des captages d'alimentation en eau potable
Partie Sud

 Parcelle forestier
 Captages publics
 Périmètre de protection rapproché
 Sources privées

